



VILLE DE

Nogent
sur-Oise

Révision du Plan Local d'Urbanisme de Nogent-sur-Oise

1.a – Diagnostic territorial et état initial de l'environnement

Révision prescrite par délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2016

Révision arrêtée par délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2018

Révision approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 10 octobre 2019

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 10 octobre 2019

Jean-François DARDENNE
Maire de Nogent-sur-Oise

Envoyé en préfecture le 18/10/2019
Reçu en préfecture le 18/10/2019
Affiché le 
ID : 060-216004580-20191010-DEL2019_090_2-AR

SOMMAIRE

PREAMBULE	8
A : LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL	10
1^{ERE} PARTIE : L’HISTORIQUE, L’ORGANISATION SPATIALE, LE BATI	11
1 : L’HISTORIQUE DE LA COMMUNE	11
2 : L’ORGANISATION SPATIALE DE NOGENT-SUR-OISE ET SA MORPHOLOGIE URBAINE	16
2.1 : L’organisation spatiale de la commune	16
2.2 : L’évolution de l’occupation des sols	20
2.3 : La structure du parcellaire et du bâti	23
2.4 : Les caractéristiques du bâti	26
3 : LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN NOGENTAIS	33
3.1 : Les édifices protégés au titre des Monuments Historiques	33
3.2 : Le patrimoine bâti remarquable ne bénéficiant pas de protection	36
2^{EME} PARTIE : LE DYNAMISME SOCIODEMOGRAPHIQUE	45
1 : L’EVOLUTION ET LA STRUCTURE DEMOGRAPHIQUE.....	45
1.1 : Le poids démographique de la commune de Nogent-sur-Oise	45
1.2 : Le taux d’accroissement	46
2.3 : La prospective démographique	46
2.4 : La structure par âge	47
2.5 : La composition des ménages	49
2.6 : La taille des ménages	50
2 : L’ACTIVITE ET L’EMPLOI	51
2.1 : La population résidente active	51
2.2 : L’emploi	54
2.3 : Les migrations pendulaires	57
2.4 : Les modes de transport	58
2.5 : L’équipement automobile des ménages	59
2.6 : Les catégories socioprofessionnelles	60
3^{EME} PARTIE : L’HABITAT	62
1 : LES CARACTERISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS	62
1.1 : L’évolution du parc de logements	62
1.2 : Le type de logements des résidences principales	63
1.3 : Les propriétaires et les locataires des résidences principales	64
1.4 : L’ancienneté des ménages	65
1.5 : La mobilité résidentielle de la population nogentaise	65
1.6 : L’époque d’achèvement des résidences principales	66
1.7 : Le nombre de pièces des résidences principales	67
1.8 : Le point mort	67
2 : LE PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX	68
2.1 : La typologie des logements sociaux	68
2.2 : Synthèse des caractéristiques du parc social	69
2.3 : Les demandes de logements sociaux sur la commune	70

2.4 : Les résidences sociales	70
2.5 : Les projets de construction, reconstruction et acquisition de logements locatifs sociaux	71
2.6 : Les projets en cours et à venir	72
2.6 : L'accueil des gens du voyage	73

4^{EME} PARTIE : LES EQUIPEMENTS 75

1 : UN TAUX D'EQUIPEMENTS SATISFAISANT	75
1.1 : Les équipements administratifs et de services	75
1.2 : Les équipements de la petite enfance	76
1.3 : Les équipements de l'enfance, l'adolescence et les jeunes adultes	77
1.4 : Les équipements scolaires	78
1.5 : Les équipements culturels	83
1.6 : Les équipements sportifs et de loisirs	86
1.7 : Les équipements sociaux	90
1.8 : Les équipements de la santé	91
1.9 : Les équipements numériques	92
2 : LES PROJETS ET INTENTIONS	94
3 : LES ASSOCIATIONS NOGENTAISES	96

5^{EME} PARTIE : LES DEPLACEMENTS, LA CIRCULATION ET LA STRUCTURE VIAIRE 99

1 : L'ACCESSIBILITE ROUTIERE.....	99
2 : LES TRANSPORTS EN COMMUN	101
2.1 : Une proximité avec une gare TER et Grandes lignes	101
2.2 : Les transports interurbains du Conseil Départemental de l'Oise	107
2.3 : Le réseau de bus de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	108
3 : LE RESEAU VIAIRE	112
4 : LES ENTREES DE VILLE	114
5 : LE STATIONNEMENT.....	116
6 : LES LIAISONS DOUCES.....	119
7 : LES PROJETS.....	122

6^{EME} PARTIE : LE DYNAMISME ECONOMIQUE129

1 : LES CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE	129
1.1 : Le tissu économique existant	130
1.2 : Les outils d'aide au développement	130
2 : L'ACTIVITE ECONOMIQUE DE NOGENT-SUR-OISE	131
2.1: Les Zones d'Activités nogentaises	131
2.2: Les polarités commerciales au sein du tissu urbain	137
2.3: L'activité portuaire nogentaise	141
2.4 : Deux activités spécifiques : l'exploitation de carrières et l'activité ferroviaire	142
2.5 : Le plateau agricole	143
3 : CARTE DE SYNTHESE DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	144

7^{EME} PARTIE : SITES POTENTIELS D'URBANISATION ET RENOUVELLEMENT146

8^{EME} PARTIE : LES DOCUMENTS DE REFERENCE148

1 : LES DOCUMENTS A L'ECHELLE DE LA REGION PICARDIE (INTEGRE DEPUIS 2016 A LA REGION HAUTS-DE-FRANCE)	148
1.1 : Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire et d'Egalité des Territoires de la région Picardie –SRADDET.	148

1.3 : Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)	154
1.4 : Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Brèche	158
2 : LES AUTRES DOCUMENTS	160
2.1 : Le Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Creillois (précédemment SCOT de l'Agglomération Creil Sud Oise)	160
2.2 : Le Programme Local de l'Habitat intercommunal 2013-2019	166
2.3 : Le Projet de Territoire 2015-2020	168
<u>B. L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.....</u>	<u>172</u>
<u>1^{ERE} PARTIE : LE MILIEU PHYSIQUE.....</u>	<u>173</u>
1 : LE RELIEF	173
2 : LA GEOLOGIE.....	174
2.1 : La vallée	174
2.2 : Les coteaux	175
2.3 : Le plateau	175
3 : L'HYDROLOGIE.....	176
3.1 : L'Oise	177
3.2 : La Brèche	178
3.3 : Les zones humides	179
4 : LA CLIMATOLOGIE	179
4.1 : Les températures	179
4.2 : L'ensoleillement	180
4.3 : Les précipitations	180
<u>2^{EME} PARTIE : LES PAYSAGES VEGETAUX NATURELS ET AMENAGES</u>	<u>182</u>
LES SOUS-ENTITES PAYSAGERES DE L'OISE.....	182
1 : LES COTEAUX.....	184
2 : LE PLATEAU AGRICOLE.....	185
3 : L'OISE	185
4 : LES PARCS ET SQUARES.....	187
4 : LES JARDINS	189
5 : LES ARBRES	189
<u>3^{EME} PARTIE : LA FAUNE ET LA FLORE.....</u>	<u>191</u>
1 : LA FAUNE	194
2 : LA FLORE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
<u>4^{EME} PARTIE : LES RISQUES NATURELS, LES NUISANCES ET LES POLLUTIONS</u>	<u>199</u>
1 : LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES.....	199
2 : LES SITES POLLUES	216
3 : LE CLASSEMENT DES VOIES BRUYANTES.....	219
4 : LA PUBLICITE ET LES POLLUTIONS VISUELLES	221
5 : LA PRESENCE D'ANTENNES RELAIS DE TELEPHONIE MOBILE.....	223
<u>5^{EME} PARTIE : LES RESSOURCES EN EAU, L'ASSAINISSEMENT ET LES DECHETS</u>	<u>225</u>
1 : L'EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE	225
2 : L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET PLUVIALES	227
2.1 : L'assainissement des eaux usées	229
2.2 : L'assainissement des eaux pluviales	230

3 : LES DECHETS	232
3.1 : La collecte des déchets	232
3.2 : Le traitement des déchets	234
4 : LE RESEAU DE CHALEUR URBAIN	235

Préambule

➤ Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme ?

En 2000, avec la loi Solidarité Renouvellement Urbains, le Plan Local d'Urbanisme remplace le Plan d'Occupation des Sols. Le Plan Local d'Urbanisme est un document d'urbanisme qui régit l'utilisation des sols et encadre l'évolution de la commune. Il fixe les droits et les obligations de chacun pour tout ce qui participe au paysage urbain.

C'est un outil de prévision et de planification : il définit un projet d'aménagement et de développement de la ville à moyen et long terme.

C'est un outil d'aménagement : il modèle le paysage urbain par l'adoption de densités de construction adaptées, la défense des espaces verts et la protection du patrimoine.

C'est un outil réglementaire : il encadre les constructions, implantations, hauteurs, aspects extérieurs, accès et stationnements.

Le Plan Local d'Urbanisme est, pour les élus et les citoyens, un document plus exigeant que le Plan d'Occupation des Sols, plus riche car plus global et plus prospectif. Élaboré et révisé dans le cadre d'une concertation systématique, il doit être plus explicite en terme de stratégie opérationnelle et de mise en œuvre.

Le dossier de P.L.U. comprend :

- **un Rapport de Présentation**, qui expose un diagnostic, analyse l'état initial de l'environnement, explicite et justifie les choix opérés par le plan et évalue les incidences de ses orientations sur l'environnement ;

- **un Projet d'Aménagement et de Développement Durable** (P.A.D.D.), qui définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement ;

- **les Orientations d'Aménagement et de Programmation** spécifiques à certains secteurs, qui sont obligatoires depuis le Grenelle de l'Environnement et opposables aux tiers ;

- **un Règlement**, qui constitue la formalisation juridique du P.A.D.D. et **des plans de zonage** qui délimitent les quatre nouvelles zones définies par la loi : zone urbaine, zone à urbaniser, zone agricole et zone naturelle ;

- **des Annexes**, avec notamment les servitudes d'utilité publique et les annexes sanitaires.

➤ Pourquoi procéder à la révision du P.L.U. ?

La commune était couverte par le Plan Local d'urbanisme approuvé le 17 octobre 2013 par le Conseil Municipal. Ce document avait depuis fait l'objet de quatre procédures de modifications. Ces différentes évolutions étaient les suivantes :

- modification n°1 approuvée le 15 septembre 2014, portant sur un changement de zonage (UF à UC) afin de permettre à l'OPAC de construire un ensemble de 80 logements maximum sur le site de l'ancien stade du Moustier ;
- modification n°2 approuvée le 9 décembre 2015, portant sur :
 - la modification du zonage d'un terrain desservi par la rue Gambetta de AU et UHb en UE ;
 - la modification du zonage d'un délaissé du cimetière desservi par les rues des Champs de Bouleux et de l'Argillère de UF en UHb ;
 - la modification du zonage d'une propriété du quartier Carnot de UC en UHb.
- modification n°3 approuvée le 8 décembre 2016, portant sur :
 - l'actualisation et la correction du règlement écrit, afin d'une part, de procéder à certains ajustements, précisions ou corrections du document, et d'autre part, de prendre en compte les dispositions de la loi ALUR ;
 - l'actualisation du dossier des Servitudes d'Utilité Publique.

La Ville de Nogent-sur-Oise a ensuite lancé la révision de son Plan Local d'Urbanisme par délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2016. Les objectifs de cette délibération sont les suivants :

- Engager une réflexion sur les zones naturelles et agricoles du territoire communal, afin de mieux les mettre en valeur ;
- Adapter le zonage avec les situations réellement existantes (zones agricoles et espaces boisés classés) ;
- Permettre la réalisation de projets économiques (extension d'une zone de carrières en zone agricole) et publics (aire d'accueil des gens du voyage et réalisation de jardins familiaux) ;
- Permettre l'aménagement d'espaces de rencontre entre la ville et la campagne ;
- Permettre la réalisation d'un projet de réhabilitation d'une zone humide ;
- Engager une réflexion et étude sur les richesses du patrimoine bâti, paysager et urbain de la commune, organisé autour de ses 3 monuments historiques.

D'une manière générale, la révision du PLU, document de gestion des droits des sols mais aussi de projet, doit permettre de mener une nouvelle réflexion globale sur le devenir de la commune et de définir de nouveaux objectifs d'aménagement, notamment en matière :

- de croissance démographique, des besoins en matière d'habitat, des modalités d'urbanisation et de consommation de l'espace ;
 - d'équipements et de réseaux ;
 - de déplacements, de réseaux de transports et de mobilités douces ;
 - de développement économique et commercial ;
 - de protection et de valorisation des espaces agricoles et naturels et du patrimoine urbain et architectural.

A : LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1^{ère} partie : L'HISTORIQUE, L'ORGANISATION SPATIALE, LE BATI

1 : L'historique de la commune

○ Avant le 19^{ème} siècle

Le nom de la commune provient du latin "Novigentum" qui signifie "domaine nouvellement créé".

Sous l'époque gallo-romaine, le territoire de Nogent était traversé par la voie romaine allant de Senlis à Beauvais. La voie arrivait de Senlis par Malassise, descendait du plateau de l'Oise et traversait l'Oise par un pont au niveau de la rue de Beauvoisis. De là, elle rejoignait en ligne droite le carrefour des Trois Rois puis remontait au Nord sur le plateau à proximité du Château des Rochers avant de prendre la direction de l'Eglise de Laigneville.

Peu à peu la route romaine a été délaissée, le territoire de Nogent a cessé alors d'être un lieu de passage et ce jusqu'à la construction de la route royale n°16 de Paris à Dunkerque au 17^{ème} siècle.

Au Moyen Age, le territoire de Nogent appartenait à la Châtellenie de Creil, qui faisait partie du Comté de Clermont. Il était divisé en plusieurs fiefs que se partageaient de nombreux propriétaires, civils et religieux : Mortefontaine, Nogent les Vierges, les Granges, Bouleux. Ces noms sont restés dans la toponymie du territoire communal.

Les habitants se groupèrent d'abord autour de l'Eglise formant le hameau de Royaumont. Au Nord de ce hameau, se développèrent deux autres hameaux : le hameau de Bouleux et le hameau de Saulcy. A l'Ouest, se constitua un grand domaine agricole : les Granges.

Le village se développa ensuite le long du chemin allant de Pont-Sainte-Maxence à Saint-Leu-D'esserent. Nogent conservera cet aspect de village rue jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle. La plupart des chemins qui desservait les domaines agricoles et les cavées conservent aujourd'hui le même tracé.

Carte de Cassini



Source: Géoportail

22/09/2017



Source : Géoportail - Carte de l'Etat-Major (1818-1824)

○ 19ème et 20ème siècles

A partir du milieu du 19ème siècle, la commune se développe avec l'arrivée du chemin de fer, la création du dépôt et l'installation des premières industries dans le bassin creillois, dont la fabrique des pompes Burton en 1884, les fonderies Montupet en 1894, les fonderies Lafeuille en 1908, et les manufactures de verre d'optique Bouyer et Cie en 1904.

Ces industries entraînent l'arrivée d'une population nouvelle constituée d'ouvriers et de cheminots.

Extrait de plan de 1894



Source : Nogent-sur-Oise, du village d'autrefois à la ville d'aujourd'hui, 1994

Entre 1920 et 1925, un nouveau quartier se développe à l'Est de la voie ferrée avec la Cité des Cheminots (quartier Carnot). Une grande partie de cette cité a aujourd'hui disparue avec

la réalisation d'une opération de près de 200 maisons individuelles. Une petite partie de la cité a été réhabilitée au cours des années 80.

Le Château des Rochers, construit par un industriel, date également de cette époque.

Ainsi au cours du 19^{ème} siècle, le nombre de foyers a quadruplé passant de 150 à 600 logements environ.

Après la seconde guerre mondiale, les premiers immeubles locatifs sont construits par plusieurs bailleurs : l'OPAC, la SNCF et l'Armée de l'Air. Quelques opérations privées sont réalisées sous forme d'immeubles collectifs en accession à la propriété et sous forme de petits pavillons individuels.

Ainsi, dans la première moitié du 20^{ème} siècle, le nombre de foyers a quadruplé passant de 600 à 2 400 logements environ.



Source : Géoportail – Photographies aériennes 1950-1965

En 1960, Nogent-sur-Oise a encore l'aspect d'un gros bourg, mais à l'Est de la route nationale, il a perdu son caractère rural. De nombreuses maisons neuves sont construites sur les terrains libres entre les constructions existantes. A l'Ouest, le bâti ancien laissera place à une vaste opération de construction sous forme d'immeubles collectifs et de maisons individuelles : la ZUP de l'Obier, créée en 1960 par un arrêté ministériel. Prévue sur une surface de 25 hectares, ce programme de construction s'étendra sur 58 hectares dont la dernière phase sera réalisée sous forme de zone d'aménagement concertée sur le secteur les Granges. Cette opération va contribuer fortement à faire croître la population qui passera de moins de 10 000 dans les années 60 à près de 16 000 habitants en 1975, avec la création de 3 200 logements et de nombreux équipements publics et commerciaux.

Les grandes étapes suivantes de la croissance urbaine sont marquées par la réalisation de La

Commanderie, aujourd'hui les Rochers, avec 500 logements, et d'une grande opération de maisons individuelles, à cheval sur les communes de Montataire et de Nogent, sur le secteur Fonds de Nogent, où près de 200 maisons seront construites sur la commune entre 1970 et 1985.

Dans les années 80, quelques opérations, mais de moindre envergure, voient le jour : la Tannerie avec 70 pavillons sur l'emplacement de l'ancien château Demagnez qui sera détruit compte tenu de son mauvais état, et la Papeterie avec 33 pavillons, rue Marcel Deneux.

o La période récente

Après les grandes périodes de développement de la commune dans les années 1960 à 1980, les années 2000 et la période actuelle sont caractérisées par des politiques de renouvellement urbain, notamment au travers des projets ANRU/PRU sur les quartiers Obier-Granges et Gournay-les-Usines, la reconversion d'anciennes friches d'activités comme l'opération en cours sur le site Montupet ou encore le projet « Gare Cœur d'Agglo » (à cheval sur Creil et Nogent-sur-Oise) actuellement à l'étude.



Source : Google Map – Photographie aérienne 2015

2 : L'Organisation spatiale de Nogent-sur-Oise et sa morphologie urbaine

2.1 : L'organisation spatiale de la commune

Le territoire communal s'organise autour de nombreuses entités détenant chacune des caractéristiques spécifiques. Ces entités sont d'autant plus marquées qu'elles sont isolées les unes des autres par le réseau ferré qui scinde la ville en trois parties, par les RD 200 et 1016, et enfin par les coteaux qui forment une ceinture infranchissable. A noter qu'au sein même de certaines entités, des micros secteurs apparaissent.

➤ Les entités naturelles

- les coteaux entièrement couverts par des bois

Situés à l'ouest de la commune, les coteaux débutent au pied de la rue Faidherbe, de la RD 200 et de la rue Edouard Herriot et forment un écrin de verdure qui entoure les habitations individuelles en limite des coteaux. La carrière de pierre située sur le plateau agricole à moins de 100m à vol d'oiseau de certaines habitations n'est ainsi pas perceptible depuis cette rue.

- le plateau situé dans le prolongement des coteaux

Occupé principalement par des champs cultivés, le plateau compte quelques bosquets au cœur des champs et comprend également une carrière de pierre en cours d'exploitation. A noter que l'espace boisé des coteaux se poursuit également sur une partie du plateau. Séparé de l'urbanisation par le coteau, ce plateau n'est pas perceptible depuis la ville. Cette séparation est d'autant plus renforcée que le plateau n'est pas accessible depuis la voirie communale. L'accès en voiture s'effectue, en effet, par les communes limitrophes.

- les jardins familiaux

Il existe trois importants secteurs regroupant des jardins familiaux : à l'arrière de la rue Faidherbe, rue Marcelin Berthelot, et au pied des coteaux le long d'une partie de la RD 200 à proximité du Château des Rochers.

- le parc Hébert, allée Charles Baudelaire

Il constitue une micro entité au sein même du quartier Granges. Peu perceptible depuis la rue Gambetta, cet espace vert paysagé d'envergure offre un espace de respiration de grande qualité dans la trame urbaine nogentaise.

- les espaces verts le long de la RD 1016

Ces espaces, dont le plus important est le secteur Marais Monroy (qui fera prochainement l'objet d'une mise en valeur paysagère), sont peu perceptibles depuis l'espace urbain car ils se situent à l'arrière des parcelles urbanisées.

➤ Les entités à caractère économique

– le secteur du Parc d'Activités Sud et la Zone d'Activités Nogent-sur-Oise / Europe (entre la RD 1016, l'Oise et la commune de Villers-Saint-Paul)
Accueillant uniquement des activités économiques, l'ambiance de cette zone, marquée par la présence de nombreux bâtiments de grandes tailles, se démarque nettement du reste du tissu urbain occupé par de l'habitat.

– le secteur du Domaine d'Activités de Saulcy (Ouest de la commune)
Il constitue également une entité propre de part sa vocation économique, entité d'autant plus forte que cet îlot apparaît fermé sur lui-même.

– le domaine d'activités Pierre de Coubertin au Sud de la commune
Inséré au sein d'un tissu pavillonnaire, le domaine d'activités Pierre de Coubertin constitue, là encore, une entité propre de part sa vocation économique, avec des grands bâtiments.

– la zone ferroviaire au Sud de la commune
Elle forme une vaste emprise peu urbanisée qui compte quelques entrepôts et de nombreuses voies de garage.

➤ Les entités urbaines regroupant les équipements publics

Il existe, au sein du territoire urbanisé communal, de nombreux pôles d'équipements essentiellement scolaires ou sportifs. Présents dans presque chaque quartier de la ville, ces équipements, occupant de vastes emprises, forment des micros secteurs aux ambiances spécifiques au sein même d'une entité.

➤ Les entités urbaines où l'habitat domine

La ville de Nogent-sur-Oise compte de nombreux quartiers d'habitation que l'on peut regrouper en quatre catégories.

– Le secteur d'habitat à dominante pavillonnaire
Il s'agit principalement du quartier de Faidherbe, du secteur compris entre la voie ferrée et la RD 1016, ainsi que du secteur rue Jean Jaurès. Ce sont des zones d'habitat hétérogène constituées de constructions individuelles isolées de différentes époques et de styles très variés.

– le secteur d'habitat ancien de caractère
Il s'agit d'une partie du quartier Mairie - République, le long de la rue du Général de Gaulle jusqu'à la place de la République. Ce secteur regroupe un habitat ancien de caractère, constitué de maisons de ville mitoyennes et alignées, de petits collectifs et de deux édifices patrimoniaux importants : l'église Sainte-Maure et Sainte-Brigide et la croix des Vierges.

– le secteur d'habitat individuel sous forme de lotissement

Il s'agit du quartier Carnot - Pont Royal, d'une partie des Fonds de Nogent et du secteur au Sud du boulevard Pierre de Coubertin.

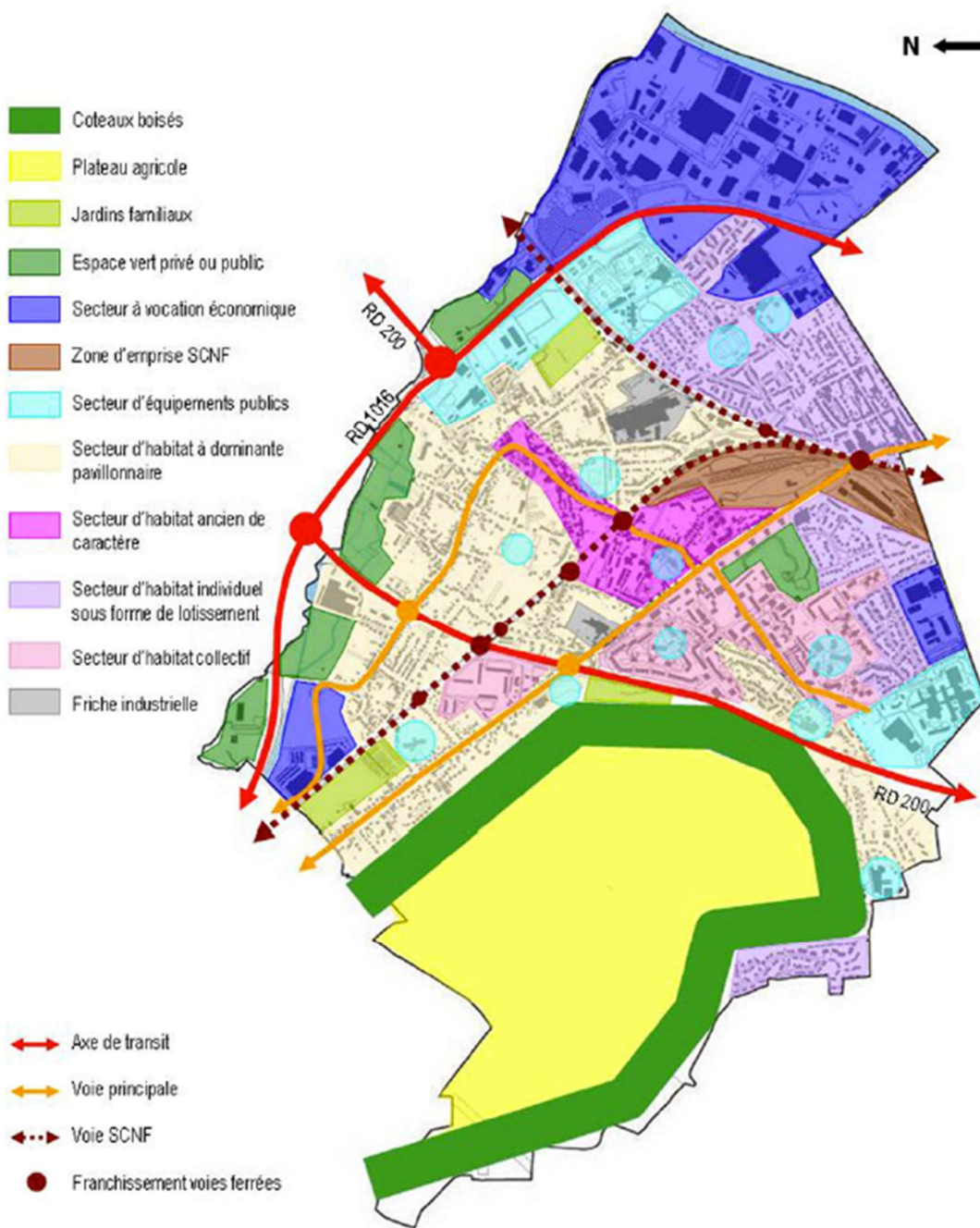
Ce sont des secteurs regroupant des pavillons individuels ou groupés sous forme de lotissements de différentes époques, formant ainsi des îlots où les constructions sont de style identique.

– le secteur d'habitat collectif

Il s'agit des quartiers des Rochers et Obier – Granges.

Ce sont des secteurs où le logement collectif domine. Datant de différentes époques, leur aspect architectural est très divers et les hauteurs des immeubles varient en fonction des opérations, allant communément de R+4 à R+9 et à R+15 pour la tour la plus haute.

Organisation spatiale de Nogent-sur-Oise

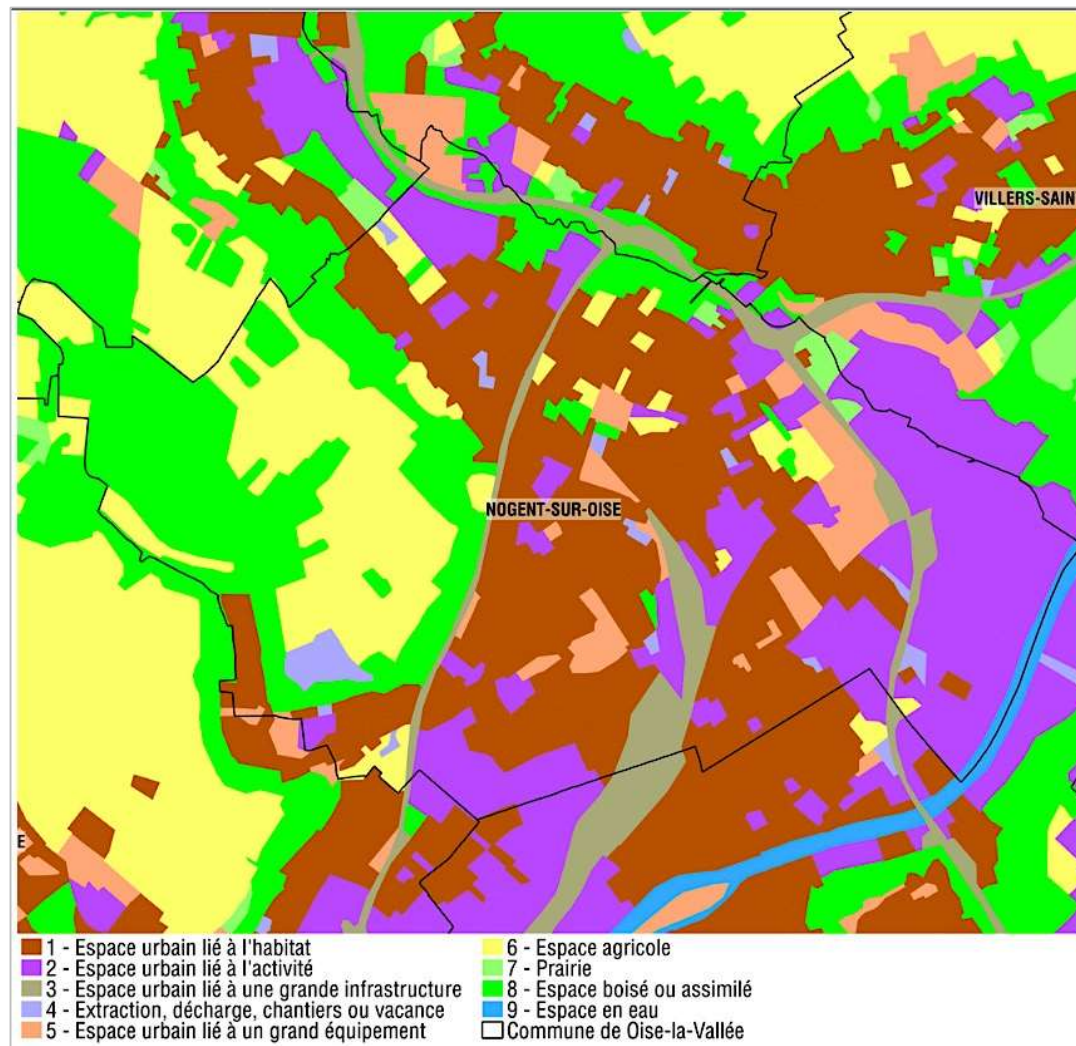


Source : PLU 2013

2.2 : L'évolution de l'occupation des sols

La tache urbaine correspond aux zones « artificialisées » agglomérées continues sur le territoire communal. La tache urbaine est alors constituée de zones d'habitat, d'activités, d'équipements, de routes, de parcs, d'espaces non bâtis, ..., etc.

En 2009, la tache urbaine totalisait 515 ha et occupait la totalité de la plaine ; elle représentait 69% du territoire communal. Les 31% restant correspondaient à l'espace agricole et forestier qui occupe la partie Ouest de la commune (plateau et coteaux), se démarquant nettement de la tache urbaine.



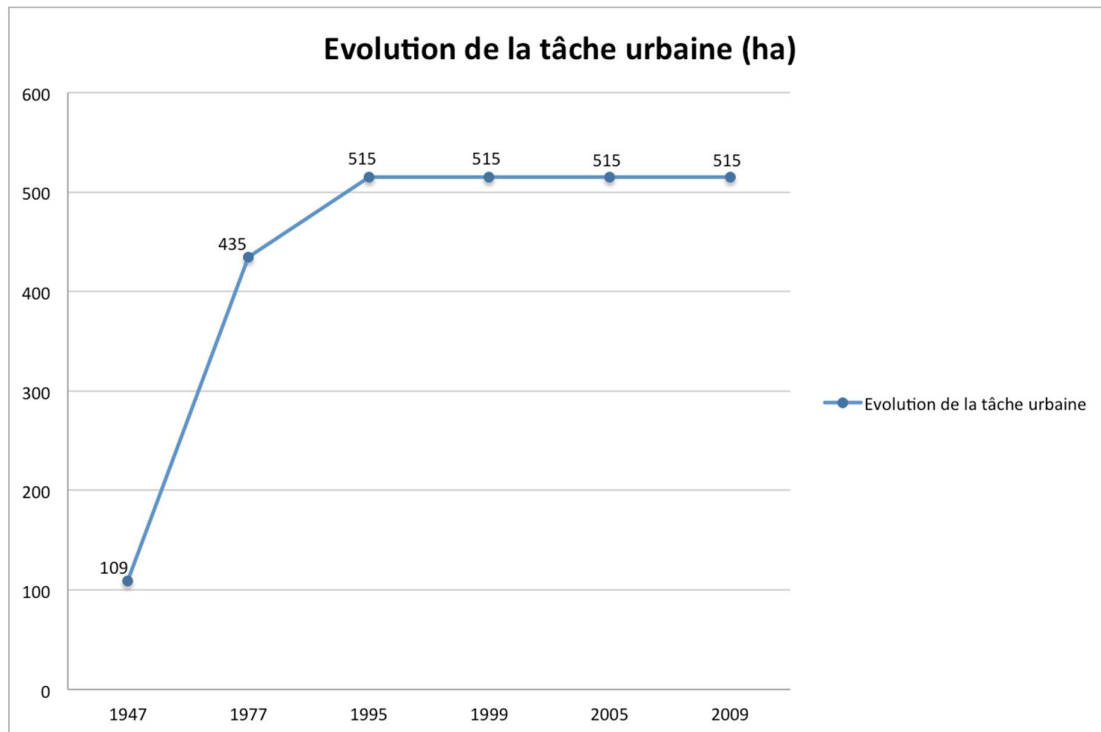
Source : Oise-la-Vallée - SIGoVal', ©GéoPicardie MOS, ©les contributeurs d'OpenStreetMap

Cette tâche urbaine est ainsi constituée de quatre entités :

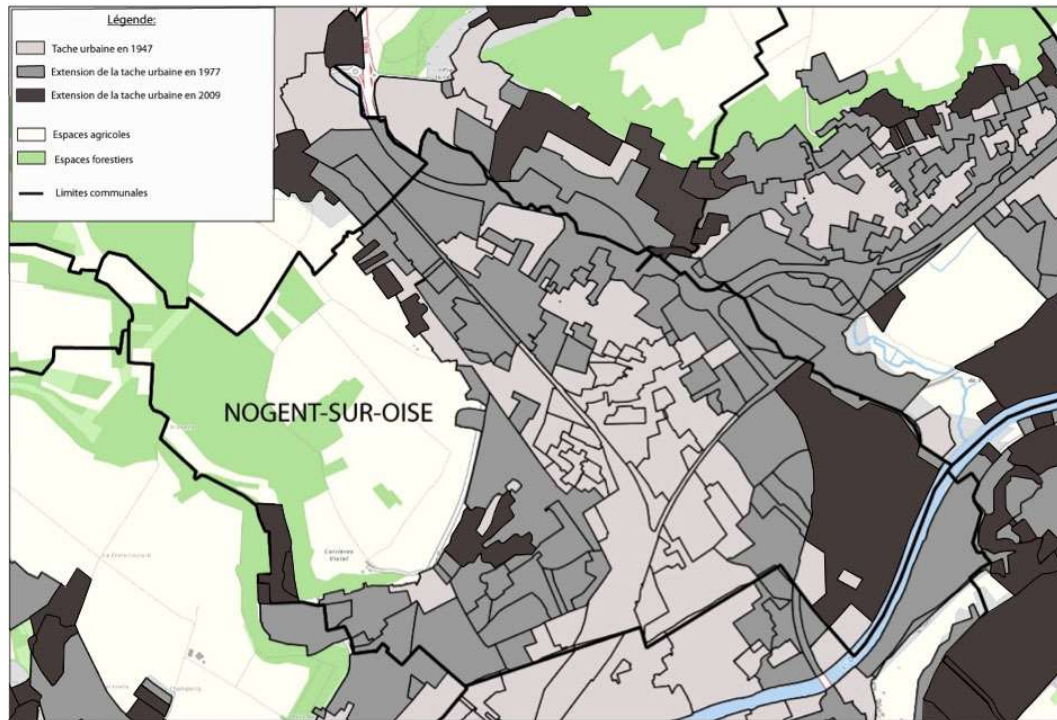
- A 46 % par de l'habitat, occupant la quasi totalité de la plaine ;
- A plus de 25% par des activités, concentrées principalement à l'Est de la commune entre la RD 1016 et l'Oise ;
- A près de 17% par des équipements disséminés au sein du tissu urbain ;

- A 12% par des espaces libres, des coupures vertes et grises.

Depuis les années 2000, la tache urbaine a très peu évolué. C'est entre 1947 et 1977 (de 109 ha à 435 ha, soit + 300%, puis entre 1977 et 1999 (soit près de 20% d'augmentation) que Nogent-sur-Oise a connu sa plus forte croissance urbaine. La construction de la Zone d'Urbanisation Prioritaire (ZUP) dans les années 60/70 et la réalisation de nombreux lotissements individuels dans les années 80 correspondent, en effet, aux grandes périodes d'urbanisation de la commune.



Ainsi, la carte de l'évolution de la tache urbaine illustre parfaitement ces grandes périodes d'urbanisation de la plaine. Dès 1977, la plaine est pratiquement entièrement urbanisée, à l'exception du secteur Est qui se développera plus tard.



Source : GéoPicardie

Depuis le début des années 2000, on observe néanmoins la poursuite du phénomène de consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers. Ainsi, on peut estimer cette consommation à une dizaine d'hectares environ, qui s'explique en grande partie par la création du domaine d'activités de Saulcy au Nord de la commune. De même, la quasi-totalité de ces dix hectares ont été consommés avant 2013 (donc avant l'approbation du PLU en vigueur depuis cette date).



Source : eresa-conseil

2.3 : La structure du parcellaire et du bâti

➤ Le parcellaire

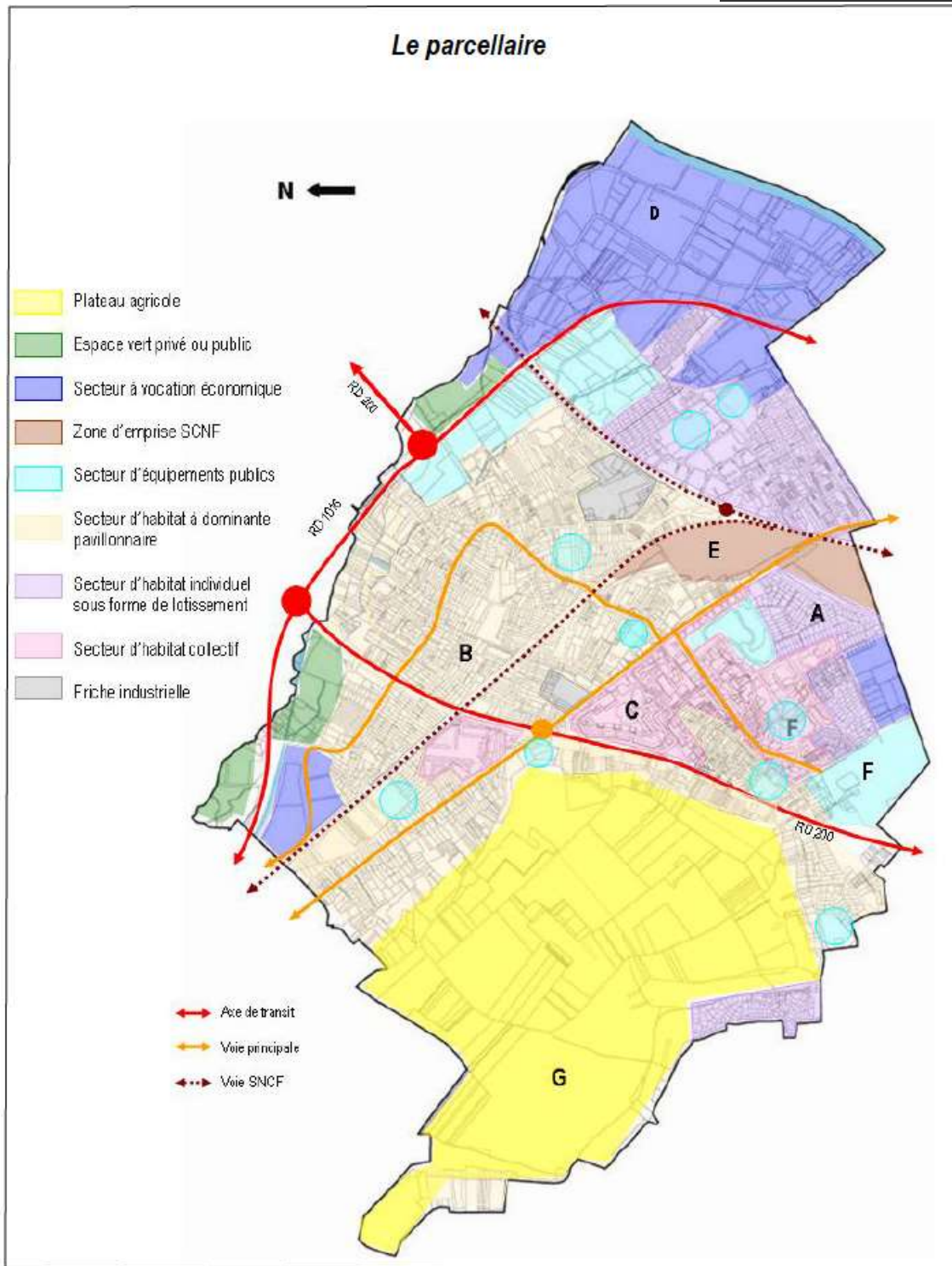
Le parcellaire traduit les différents types d'occupation des sols de la commune avec :

- des parcelles de formes assez régulières et de taille modeste que l'on retrouve sur toute la partie Sud de la ville et qui correspondent à des zones urbanisées sous forme de lotissements (A).
- de très nombreuses parcelles en lanière disséminées sur tout le territoire urbanisé de la commune et qui correspondent au tissu pavillonnaire qui s'est développé progressivement lors de la deuxième moitié du 20ème siècle. Ces parcelles se caractérisent par une forme étroite et toute en longueur. On peut voir sur la carte que ces parcelles ont été scindées pour accueillir, au fil du temps, de nouveaux pavillons en fond de parcelle (B). Ce phénomène de division se poursuit actuellement, créant ainsi des terrains de petite taille (moins de 300m²).

On retrouve également des parcelles en lanière sur une grande partie des coteaux ;

- plusieurs parcelles assez importantes qui correspondent aux vastes emprises des logements collectifs situés principalement sur les quartiers Obier et Granges (C) ;

- des parcelles assez grandes et souvent de forme rectangulaire qui correspondent aux emprises des différentes zones d'activités de la commune. Ceci est particulièrement visible à l'Est de la commune au niveau du Parc d'Activités Sud (D) ;
- l'emprise de la SNCF qui se démarque distinctement avec sa forme oblongue au Sud de la commune (E) ;
- le parcellaire des équipements publics et notamment les parcelles du parc Hébert qui forment des espaces assez grands, de formes variées facilement identifiables sur la carte (F) ;
- de grandes parcelles à l'Ouest de la commune qui correspondent aux emprises agricoles du plateau (G).



Source : PLU 2013

2.4 : Les caractéristiques du bâti

➤ L'habitat pavillonnaire

Le tissu pavillonnaire est prédominant au sein du tissu urbain. Il regroupe :

- des maisons de ville au style homogène, le plus souvent en brique, dans les parties urbaines plus denses, soit le quartier Centre - République ;
- des maisons individuelles de styles variés, réparties sur l'ensemble du territoire urbanisé de la commune, mais que l'on retrouve particulièrement sur le quartier Faidherbe - Saulcy et une partie du quartier Fonds de Vallée ;
- des lotissements de constructions individuelles de différentes époques et donc de différents styles, concentrés principalement sur le quartier Carnot - Europe, une partie des quartiers Fonds de Vallée et le Parc Hébert.

Les hauteurs de ce tissu pavillonnaire oscillent communément entre R et R+C pour les constructions individuelles isolées ou groupées, et sont autour de R+1+C pour les maisons de ville. Les toitures à deux pans, principalement en tuile plates et mécaniques, sont prédominantes et les façades sont majoritairement en brique ou en crépis dans des teintes claires.

Maisons de villes



Rue du Général de Gaulle



Rue Rolland Vachette

Maisons individuelles



Rue Faidherbe



Rue Edouard Herriot

Maisons de villes – Lotissement



Rue du Dépôt



Avenue Claude Péroche



Rue Saint-Jean



Avenue du Luxembourg



Rue de Lille



Avenue Baudez

Source : PLU 2013

➤ L'habitat collectif

La commune compte également de nombreux collectifs datant de différentes époques. Néanmoins, beaucoup d'entre eux ont été réalisés dans les années 60 / 70 via la réalisation de la ZUP, induisant une forte concentration de logements collectifs sur les quartiers Obier – Granges. Un autre secteur est marqué par ce type de logements : le quartier des Rochers, au Nord-Ouest de la commune, entre la rue Faidherbe et la RD 200.

Leurs aspects architecturaux sont très divers et leurs hauteurs varient en fonction des opérations, allant communément de R+4 à R+9 et à R+15 pour la tour la plus haute.

Logements collectifs



Rue Pasteur



Avenue Saint Exupéry



Rue Ambroise Paré



Quartier des Rochers – Rue de la Fraternité

Source : PLU 2013



Source : Etude urbaine -PRU des quartiers Obier - Granges, Atelier Choiseul, 2008

D'autres immeubles de moins de 10 ans, dans le quartier du centre-ville, ont été réalisés à « taille humaine ». Ils s'insèrent au tissu urbain, constitué de maisons de ville dont la hauteur moyenne est de R+1+C. Ainsi, la hauteur des nouvelles constructions oscille entre R+1+C et R+3, avec un parti pris architectural s'intégrant harmonieusement aux formes urbaines existantes.



Avenue de la Rotonde

Source : PLU 2013



Allée Lucie Aubrac

En revanche, on constate, notamment au sein du quartier Carnot, la réalisation de constructions récentes souvent en rupture avec le bâti traditionnel du quartier (tant en termes d'implantation que de matériaux utilisés) ; il s'agit souvent d'habitat collectif « déguisé », prenant la forme de grandes maisons divisées en appartements (souvent de petites tailles) s'intégrant difficilement dans le paysage urbain.



Rue Demagnez

Source : PLU 2013

➤ La politique de rénovation du parc collectif

Face à l'ancienneté et aux dysfonctionnements de ce parc de logement collectif, la ville mène depuis une vingtaine d'année une politique de rénovation en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés.



En 2007, l'ex Communauté de l'Agglomération Creilloise et les villes de Creil, Montataire et Nogent-sur-Oise ont déposé de façon solidaire le Projet de Renouvellement Urbain (PRU) sur quatre sites auprès de l'ANRU, dont deux sur Nogent-sur-Oise : les quartiers Obier et Granges et le secteur Gournay-les-Usines, un site intercommunal, puisqu'à cheval sur les communes de Nogent-sur-Oise et Creil.

Les objectifs communs de ces cinq opérations, à l'échelle de l'agglomération, sont :

- de rééquilibrer et de diversifier le parc de logements et son occupation ;
- d'améliorer le cadre de vie pour revaloriser l'image de l'agglomération ;
- d'assurer une cohérence géographique en favorisant des liaisons intercommunales et interquartiers ;
- de poursuivre la reconversion industrielle et la redynamisation de l'activité industrielle ;
- de permettre à l'agglomération de retrouver sa place dans le département de l'Oise en lui donnant les moyens d'assurer son rôle d'interface entre l'Île-de-France et le Département de l'Oise.

➤ Le quartier Obier – Granges :

Pour ce quartier d'habitat collectif, relativement dense et proche de zones d'habitat individuel et de nombreux équipements, une nouvelle restructuration a été définie :

- Une meilleure accessibilité des véhicules ;
- Un maillage piéton renforcé, afin de relier les équipements et lieux majeurs, ainsi que les continuités végétales ;
- Redéveloppement de la ville au Sud (nouvelles voies vers Montataire et accessibilité favorisée à la gare de Creil) ;
- Equilibrage et mixité de l'habitat individuel et collectif ;
- Redéfinition de l'espace public
- Recréation d'un pôle commercial



Source : Etude urbaine -PRU des quartiers Obier - Granges, Atelier Choiseul, 2008

➤ Le secteur Gournay-les-Usines :

Sur ce secteur fortement industriel, avec de petites parcelles d'habitat individuel (rôle d'habitat social de fait), relativement enclavé, il s'agit notamment de reconquérir les espaces en friche délaissés ou sous-valorisés :

- Réhabiliter et diversifier le parc du logement ;
- Créer des espaces publics et des équipements ;
- Favoriser les déplacements inter-quartiers (création ou aménagement de voies) ;
- Promouvoir le développement économique (mixité des fonctions).

En 2014, fut lancée l'élaboration du contrat de ville unique réunissant Rénovation urbaine et Politique de la ville.

Il définit le programme d'actions pour les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville, aussi bien sur le volet social et urbain pour les années 2015 à 2020.

Sur l'Agglomération, cinq quartiers sont concernés par ce Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), dont deux à Nogent-sur Oise : Les Rochers / L'Obier et Les Coteaux, pour un total de 5 800 habitants concernés.



Constats :

- Une organisation spatiale complexe avec de nombreuses entités détenant chacune un caractère spécifique ; un fonctionnement du territoire liée à sa géomorphologie (coteaux) et aux effets de « coupures » induits par les infrastructures de transport ;
- Une très forte croissance urbaine entre 1947 et 1977, puis entre 1977 et 1999 ;
- Une politique axée sur le renouvellement urbain à partir des années 2000, notamment au travers des projets ANRU/PRU et la reconversion d'anciennes friches d'activités ;
- Une tache urbaine totalisant aujourd'hui 515 ha (représentant 69% de la surface communale), composée à 50% par de l'habitat, à 25% par les activités et à 18% par les équipements disséminés au sein du tissu urbain ;
- Une trame parcellaire marquée par les différentes époques et types d'urbanisation de la commune ;
- Quatre formes de bâti existant : pavillonnaire, collectif, équipements publics, bâtiments d'activité économiques ;
- Deux types d'habitat dominants : un tissu pavillonnaire disséminé sur l'ensemble du tissu urbain et un habitat collectif concentré sur les quartiers Obier – Granges et des Rochers.

3 : Le patrimoine architectural et urbain nogentais

3.1 : Les édifices protégés au titre des Monuments Historiques

La commune détient trois monuments classés Monuments Historiques.

- L'Eglise Sainte Maure et Sainte Brigide

Classé Monument Historique depuis 1846, l'édifice actuel, de style essentiellement roman, fut bâti au XI^{ème} siècle. La nef unique, ainsi que le transept et le clocher remontent au premier quart du XI^{ème} siècle. Le cœur gothique fut reconstruit au XIII^{ème} siècle. L'ensemble de l'édifice a subi des restaurations au XIX^{ème} siècle.

A noter que « le clocher est sans doute l'un des plus beaux que l'art roman ait élevé sur les bords de l'Oise, composé de trois étages et d'un toit en bâtière »¹ (sources : Livre Nogent-sur-Oise ; Eglises de l'Oise).

¹ Nogent-sur-Oise, du village d'autrefois à la ville d'aujourd'hui, œuvre collective, 1994

- La Croix des Vierges

Inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques le 30 Mai 1927, cette croix monumentale se situe à l'angle des rues du Général de Gaulle et Jean de la Fontaine. Composée de trois éléments (le pied, le pinacle et la croix du crucifix), elle fut restaurée en 2006.

- La façade du Château de Sarcus

Classée Monument Historique le 16 Mai 1929, la façade provient du château initialement édifié à Sarcus, commune du canton de Granvilliers. Suite à la démolition du château en 1835, la façade fut transportée à Nogent-sur-Oise puis reconstruite à l'identique en ornement d'une vaste demeure bourgeoise. Après la disparition de cette dernière, la façade est déplacée et mise en valeur pour l'ornementation du parc Hébert.



Eglise Saint-Maure et Sainte-Brigide



La façade du Château de Sarcus

Source : PLU 2013



La Croix des Vierges

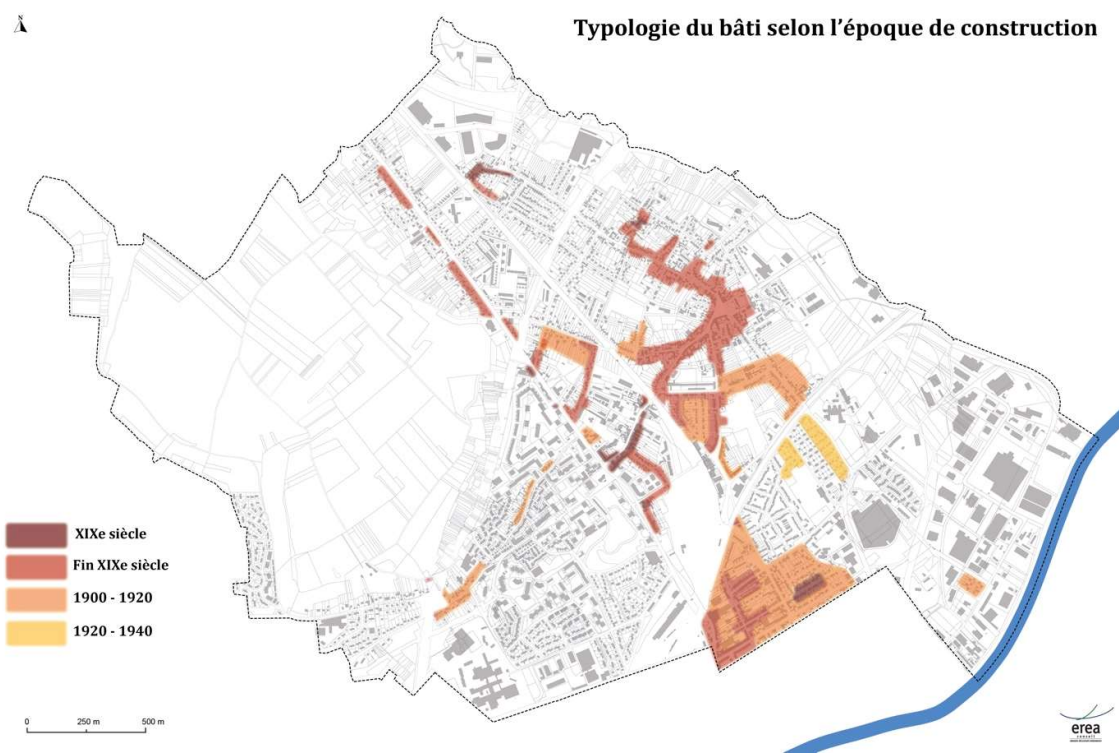
De plus, Nogent-sur-Oise compte douze sujets classés à titre d'objet et tous situés dans l'église Sainte-Maure et Sainte-Brigide. Il s'agit :

- de quatre clefs provenant du château démantelé de Sarcus qui ont été remployées pour orner le soubassement d'un autel de l'église paroissiale Sainte-Maure et Sainte-Brigide. Elles datent du 16ème siècle et ont été classées le 18 juillet 1984 ;
- d'un gisant provenant probablement de l'abbaye Saint-Lucien de Beauvais où le défunt aurait été enseveli en 1473. De son monument funéraire détruit à la Révolution, il ne subsiste que le gisant qui fut racheté en 1842 et déposé dans l'église Sainte-Maure et Sainte-Brigide. Il a été classé le 18 juillet 1984 ;
- d'une crédence datant du 4ème quart du 18ème siècle. Elle a été classée le 5 novembre 1912 ;
- d'une paire de châsses de Sainte-Maure et de Sainte-Brigide, en chêne taillé et doré, datant de la fin du 17ème siècle ou du début du 18ème siècle. Elles ont été classées le 5 novembre 1912 ;
- d'une paire de statues de Sainte-Maure et de Saint-Brigide, en bois feuillu taillé, peint, et polychrome, datant du 4ème quart du 14ème siècle. Elles ont été classées le 5 novembre 1912 ;
- d'une suite de deux haut-relief, l'un de la Nativité de la Vierge et l'autre de la Mort de la Vierge, en calcaire taillé, peint et polychrome, datant de la 1ère moitié du 17ème siècle. Ils ont été classés en 1846 ;
- d'une cheminée, en calcaire taillé et poli, datant du 15ème siècle. Elle a été classée en 1846 ;
- d'une dalle funéraire à effigie gravée de Gilles d'Oignier et Jeanne de Duvy, en calcaire taillé et poli datant du 15ème siècle. Elle a été classée en 1846 ;
- d'une dalle funéraire à effigie gravée d'Adrien Fessart, en calcaire taillé et poli datant du second quart du 17ème siècle. Elle a été classée en 1846 ;
- d'une dalle funéraire d'un curé de Nogent-sur-Oise, en calcaire taillé et poli datant du second quart du 16ème siècle. Elle a été classée en 1846 ;
- d'un monument funéraire de Jean Bandeau, en pierre taillée et polie datant du second quart du 17ème siècle. Elle a été classée en 1846 ;
- d'une verrière à personnages, ou vitrail, en verre translucide soufflé et peint, datant du 13ème et du 16ème siècle. Elle a été classée en 1846.

La municipalité a engagé une réflexion sur la mise en place d'un périmètre délimité des abords, qui viendrait remplacer les périmètres par défaut de 500 m autour des Monuments Historiques.

3.2 : Le patrimoine bâti remarquable ne bénéficiant pas de protection

La commune comporte par ailleurs un nombre important de bâtiments et d'ensembles urbains présentant un intérêt sur le plan urbain et architectural et témoignant de l'histoire du développement de Nogent-sur-Oise notamment au cours du XIXe et de la 1^{ère} moitié du XXe siècle, mais ne bénéficiant pas de protection au titre des Monuments Historiques.



○ Les équipements et les édifices publics

- Le château des Rochers

Construit à la fin du XIX^{ème} siècle par un industriel anglais sur l'emplacement d'un ancien vignoble, cet édifice se démarque par sa construction toute en brique, fut acheté par la commune de Nogent-sur-Oise en 1982. Il abrite aujourd'hui un espace culturel pouvant accueillir quelques 700 spectateurs.

- L'hôtel de Ville

Situé rue du Général de Gaulle, c'est un bâtiment de style classique, issu de la transformation d'une grande demeure bourgeoise, construite en 1822 pour M. Houbigant, fils du parfumeur Jean-François Houbigant, et acquise par la ville en 1910. Le fronton a été décoré avec les initiales RF pour République française et la devise républicaine, et l'architrave au-dessus de l'entrée a reçu l'inscription « Hôtel de ville ». Entre 1982 et 1986, d'importants travaux d'extension ont permis de démultiplier la superficie disponible, sans atteindre à l'architecture du bâtiment d'origine.



Le Château des Rochers
Source : PLU 2013



L'Hôtel de Ville

- L'EHPAD Saint-Vincent-de-Paul

Située rue de la Vallée, cette résidence pour personnes âgées était jadis tenue par les sœurs de la compagnie des Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul. Les bâtiments ont fait l'objet d'une longue rénovation et une nouvelle aile a vu le jour. Un parc ombragé comportant de grands arbres complète l'ensemble.



RÉSIDENCE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Source : google images

o *Le patrimoine industriel*

On retrouve sur la commune la présence de quelques bâtiments d'activité témoignant du passé industriel du territoire et pouvant présentant un intérêt sur le plan architectural (utilisation de la brique, toiture à sheds), notamment au sein de la zone d'activités de Nogent - Villers-Saint-Paul.



Source : erea

o *Le bâti ancien (noyau villageois historique, anciennes fermes)*

On retrouve cette typologie de bâti dans les secteurs République, Charles de Gaulle et Saulcy. Les édifices sont généralement implantés à l'alignement sur rue, de façon mitoyenne, formant un front bâti continu, avec jardins et dépendance à l'arrière. On retrouve également d'anciennes fermes, également présentes en alignement sur rue et repérables par la présence de portes cochères.

La composition générale se caractérise ainsi :

- volumétrie simple ;
- hauteur : R+1 (+ combles aménagés lors d'une réhabilitation) ;
- toiture à deux pentes (45°) ;
- rez-de-chaussée pouvant accueillir des commerces ;
- habitation unifamiliale pouvant être divisée en petits logements ;
- desserte de l'étage par un escalier sur le côté de la boutique directement accessible depuis la rue, dans le cas d'une occupation du rez-de-chaussée par les commerces ;
- présence de dépendances de la ferme et autres constructions annexes.

Les caractéristiques architecturales sont les suivantes :

- façades en pierre de taille, moellons, briques ou enduites avec un enduit à chaux ;
- couverture de tuile ;
- modénature discrète (bandeaux et encadrements des fenêtres en pierre) ;
- volets en bois persiennés, partiellement persiennés ou aux écharpes.



Source : erea



○
○

○ *Les villas fin XIXe/début XXe*

Prenant la forme de résidences bourgeoises, ces constructions sont disséminées dans les quartiers péri-centraux ou périphériques et sont implantées en retrait par rapport à la rue.

La composition générale se caractérise ainsi :

- hauteur : R+1 + combles parfois mansardés ou aménagés ;
- toiture à deux pentes (45°) ouvragées ;
- habitation unifamiliale pouvant être divisée en petits logements ;
- distribution avec un escalier central.

Les caractéristiques architecturales sont les suivantes :

- composition parfois symétrique de la façade ;
- façades en pierre de taille calcaire ou en brique, association de matériaux ;
- pignons en moellons ;
- couverture en tuile ;
- modénature prononcée (mélange des matériaux, détail d'ornementation en céramique dans le cas de la façade en brique, travail de pierre et moulures dans le cas de façades en pierre) ;
- volets en bois persiennés ou en métal pliants.



Source : erea



o *Les pavillons fin XIXe/début XXe*

Ce type d'habitat individuel se retrouve dans de nombreux quartiers péri-centraux ou périphériques. Implantées en recul par rapport à la rue, elles peuvent en revanche se situer en retrait par rapport aux limites séparatives latérales ou être mitoyennes avec d'autres constructions lorsque les parcelles sont étroites. L'architecture est assez variée, notamment en fonction des époques de construction.

La composition générale se caractérise ainsi :

- hauteur : R+1 + combles parfois mansardés ou aménagés ;
- toiture à deux pentes (45°), parfois ouvragée ;
- surélévation sur un sous-sol semi-enterré ;
- habitation unifamiliale pouvant être divisée en petits logements ;
- petite emprise au sol ;
- distribution avec un escalier central.

Les caractéristiques architecturales sont les suivantes :

- composition souvent symétrique de la façade ;
- façades en pierre de taille calcaire ou en brique ;
- encadrements des fenêtres en pierre ou en brique ;
- pignons en moellons ;
- couverture en tuile ;
- modénature prononcée (mélange des matériaux, détail d'ornementation en céramique dans le cas de façade en brique) ;
- volets en bois persiennés ou en métal pliants.



Source : erea

o *Les maisons de ville et petits immeubles fin XIXe/début XXe*

Ce type de bâti se trouve principalement dans les secteurs République, Charles de Gaulle et Carnot. Prenant la forme de bâtiments en bande souvent accolés et réalisés en série, il est lié au développement industriel du territoire et a longtemps constitué un habitat ouvrier. La construction est implantée à l'alignement ou légèrement en retrait de la rue ; dans ce cas, elle est séparée de l'espace public par un jardinet avec un muret et une grille, avec un escalier d'entrée donnant directement sur le trottoir.

La composition générale se caractérise ainsi :

- hauteur : R+1 + combles parfois aménagés ;
- toiture à deux pentes (45°) ;
- surélévation sur un sous-sol semi-enterré en cas de retrait, parfois reconverti en garage ;
- façade étroite et bâtiment profond ;
- habitation unifamiliale pouvant être divisée en petits logements ;
- distribution verticale avec entrée et escalier donnant sur le côté.

Les caractéristiques architecturales sont les suivantes :

- façades en pierre de taille calcaire ou en brique, association de matériaux ;
- encadrements des fenêtres en pierre ou en brique ;
- pignons en moellons ;
- couverture en tuile ;
- modénature prononcée (mélange des matériaux, détail d'ornementation en céramique dans le cas de façade en brique) ;
- volets en bois persiennés ou en métal pliants.



Source : erea

○ *Les autres éléments du patrimoine historique nogentais*

• La grotte du Retiro

Découverte en 1816, au lieu-dit le Retiro, à proximité du château des Rochers, cette grotte sépulcrale néolithique (3400 à 2800 av J.C.) de 12 mètres sur 6 mètres refermait les ossements de plus de cent squelettes. De nombreuses haches de silex permettent de dater ce sépulcre au paléolithique moyen.

• L'ancienne croix de cimetière, place de l'Église

Le cimetière a été depuis longtemps transféré rue de l'Argillère, mais l'on a laissé en place plusieurs pierres tombales (à gauche du portail), la chapelle funéraire de la famille du maréchal Gérard (à droite de l'entrée de la place), et l'ancienne croix de cimetière (à gauche de l'entrée). Un piédestal de trois marches d'escalier porte un pupitre octogonal dont l'envergure diminue graduellement, et qui sert comme support à une haute colonne monolithique avec une petite croix en fer forgé en son sommet.



• Le Pigeonnier

L'ancienne rue de l'AUBIER, qui partait du carrefour des Trois Rois et conduisait à Montataire, faisait partie de l'un des quartiers les plus anciens de Nogent. (**peut-être** constructions du XVIIIème : en effet, du bâti est visible sur le plan dressé par M. Delaître, arpenteur et certifié en 1783).

Son nom de LAUBIER lui venait d'un nom de fief très ancien. Au cours du temps ce nom fut quelquefois orthographié à tort OBIER (c'est celui qui a été donné à un quartier de la Z.U.P).

Dans cette rue à caractère agricole (« le clos de l'Obier ») et viticole (« les vignes de l'Obier »), il y avait plusieurs fermes. Au cours du XXème siècle, leur nombre fut réduit. L'une d'elle située à hauteur du N°25 de la rue, vit d'abord l'activité d'un chiffonnier (en 1936 Mr FERRAND) remplacé lors de la dernière guerre par un laitier Mr STASSART (auquel succéda un autre laitier-épiciers Mr QUIGNON) (recensements de 1936 et suivants)

C'est dans la cour de cet établissement que se trouvait depuis les temps de l'ancienne ferme, "le Pigeonnier" **qui est resté sur son emplacement**. Tous ses alentours ont été rasés lors de la transformation de Nogent.

La partie de la rue de l'AUBIER comprise entre le carrefour des Trois Rois et ce Pigeonnier, qui était devenue le 4/11/1936 " rue Jean JAURES" a été supprimée vers 1972 lors de la transformation du quartier.

(sources : ouvrage « mémoire de Nogentais » ; recensements de 1936 jusqu' en 1962)



- Enfin, pour information, Nogent-sur-Oise comptait plusieurs anciens moulins, dont il ne subsiste aujourd'hui plus aucun vestige

- Le moulin coquille

Moulin à Blé attesté au milieu du XVIIIème siècle, il est situé sur le second bras dit "Petite Brèche". Désaffecté sous la Révolution, il fut employé sous l'Empire par la faïencerie Saint-Cricq-Cazeaux de Creil pour la pulvérisation des silex provenant de Précý-sur-Oise et de Blaincourt. Il reçut alors le nom de moulin à Cailloux. En 1843, il est reconverti en moulin à blé. Vers 1885, c'est une usine de fabrication de pompes hydrauliques à vapeur. Après avoir fabriqué des pompes, des compresseurs et du matériel de perforation mécanique durant la Première Guerre mondiale, ce sont les établissements Burton et Corblin, qui emploient aujourd'hui une centaine de personnes à la fabrication de compresseurs d'air. La société appartient au groupe britannique Howden BC Compressors, s'étalant sur une superficie de près de 14 000 m². En 2019, il n'y a désormais plus d'emplois sur ce site qui est en voie de fermeture.

- Le moulin de RoYaumont ou de la papeterie

Il est situé près de l'église. Dénommé Moulin d'en Bas de Nogent en 1566, d'importantes quantités de farine y étaient alors produites. En 1828, son propriétaire, Cadet-Devaux en fit une fabrique de carton, selon les principes des savants que Bonaparte avait introduit avec lui en Egypte. Puis dès 1832, il y fut fabriqué du papier et le site s'étend entre les deux bras de la petite Brèche avec l'implantation de bassins épurateurs reliés aux installations par des conduites en bois. Le moulin devint inactif en 1917 et un lotissement fut construit à l'emplacement des bâtiments en 1984.

- Le moulin de la vallée

Moulin à farine datant d'avant la Révolution, situé sur la Petite Brèche. Établi rue de la Vallée, en aval de la voie ferrée, ce moulin à un seul tournant produisait de la farine. A la fin des années 1960, il devint fabrique de lampes à essence et de chauffages au gaz, puis scierie mécanique. Racheté en 1886 par la congrégation des religieuses non cloîtrées des filles de la Charité de saint Vincent de Paul, un hospice est établi pour accueillir des ouvriers âgés et

malades. Il est aujourd'hui incorporé dans les bâtiments de la maison de retraite de Saint Vincent de Paul, à laquelle il a fourni longtemps le courant électrique.

- Le moulin de la Filature

Avec un seul tournant, il fut construit pour une tannerie qui fut saccagée par les troupes alliées en 1815. En 1819, il devint filature de lin, puis minoterie et enfin dépendance du château voisin, transformé en ferme. Sa chute était la plus faible de la région avec seulement 43 centimètres. Il s'est longtemps appelé la Tannerie.

Constats :

- Trois monuments classés *Monument historique* sont présents dans la ville : l'Eglise Saint-Maurice et Saint Brigide, La Croix des Vierges, la façade du Château Sarcus. ☒
- De nombreux bâtiments et ensembles urbains remarquables, témoignant de l'histoire du développement urbain de la commune, mais ne bénéficiant pas de protection au titre des MH : l'hôtel de ville, le château des Rochers, la grotte du Retiro, le bâti ancien (noyau villageois historique, anciennes fermes), les villas, maisons de ville et pavillons de la fin XIXe/début XXe

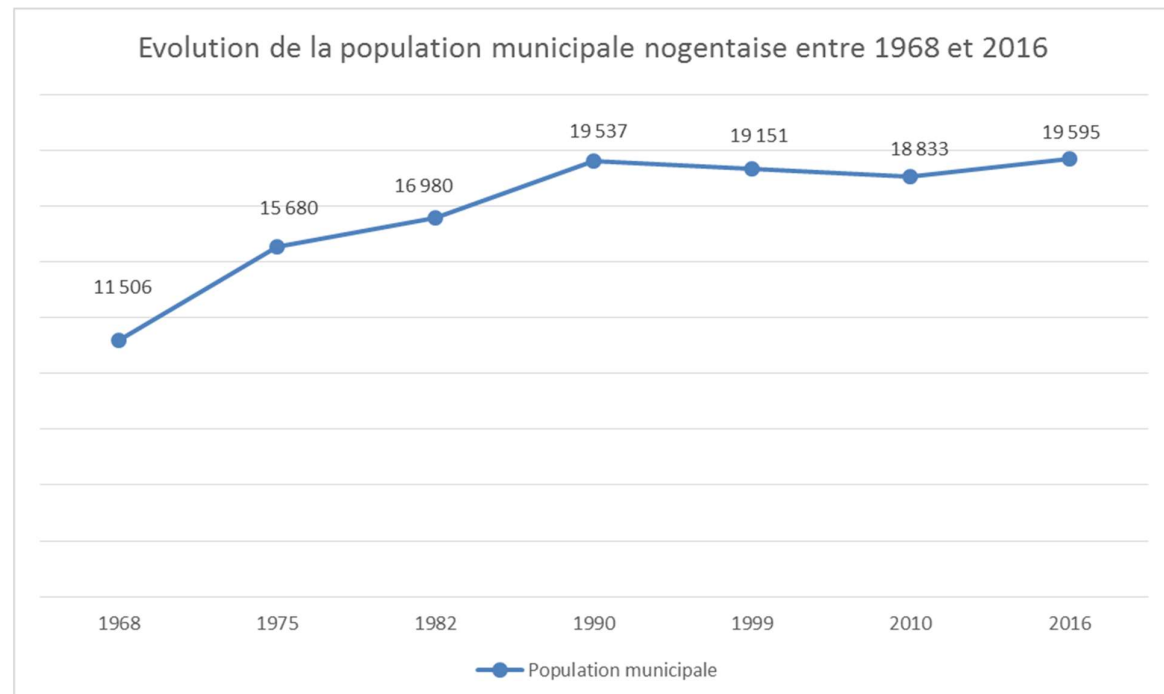
2^{ème} partie : Le dynamisme sociodémographique

1 : L'évolution et la structure démographique

1.1 : Le poids démographique de la commune de Nogent-sur-Oise

Avec une population de 19 595 habitants en 2016 (source : INSEE 2019), Nogent-sur-Oise est la quatrième ville du département de l'Oise, derrière Beauvais, Compiègne et Creil (comptent respectivement 56 020 habitants, 40 258 habitants et 35 747 habitants en 2016).

Avec 19 595 habitants en 2016, Nogent-sur-Oise représente ainsi près de 23% de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO), qui compte 86 331 habitants en 2016, avec une population qui reste relativement stable depuis les années 1990. On note néanmoins une reprise sensible de la croissance avec 1 382 habitants supplémentaires entre 2014 et 2016.



Source : INSEE

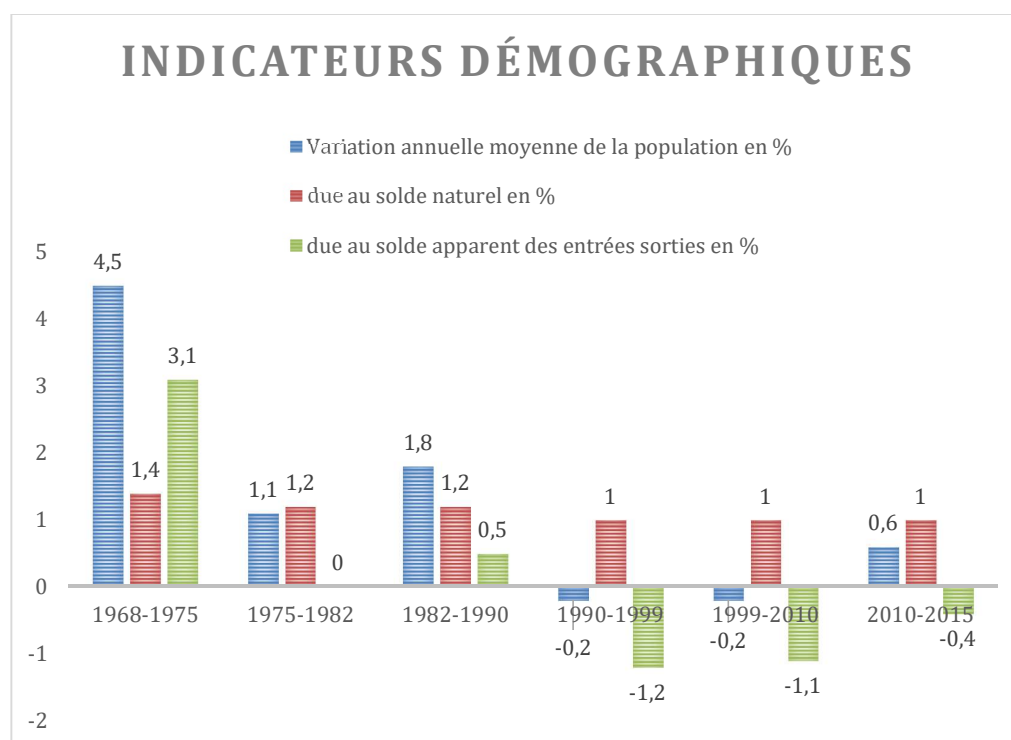
La très forte augmentation démographique entre 1968 et 1990 s'explique par l'urbanisation massive de la plaine au cours de cette période, alors que Nogent-sur-Oise ne constituait

auparavant qu'un bourg ; on assiste notamment à la construction de quartiers très denses, à savoir Obier-Granges, les Fonds (Sud-Ouest) et la Commanderie à partir de 1964.

1.2 : Le taux d'accroissement

Le solde naturel de la commune, depuis 1968, est toujours resté positif et relativement stable. Cette constatation est à l'image de l'ACSO.

Le solde migratoire, toujours suivant la tendance de l'ACSO, connaît quant-à-lui de fortes décroissances depuis les années 1980. Malgré tout, fait est de constater que depuis une forte décroissance en 1990, la commune voit son solde migratoire se rapprocher du « 0 ». Nous pouvons ainsi envisager, qu'à terme, avec le développement du territoire, les départs soient compensés par les arrivées, voire même qu'ils y soient inférieurs.



Source : INSEE

2.3 : La prospective démographique

Rappelons que dans le PLU précédent, deux hypothèses avaient été émises concernant la prospective démographique de la commune, à partir des taux de variation de 1982 à 1990 (+1,8%), de 1990 à 1999 (-0,2%) et de 1999 à 2009 (0%) :

➤ Hypothèse 1

Nogent-sur-Oise stabilise sa population et connaît une très légère croissance démographique que l'on estime à 0,2%.

On obtient ainsi les résultats suivants :

Taux de variation annuel de la population 0,2%			
Année	2015	2020	2025
Population	19 330	19 524	19 720

➤ Hypothèse 2

Nogent-sur-Oise accroît son attractivité pour atteindre la croissance de la Communauté de l'Agglomération Creil Sud Oise, par conséquent le taux de variation annuel de la population nogentaise correspond à 0,60%.

On obtient ainsi les résultats suivants :

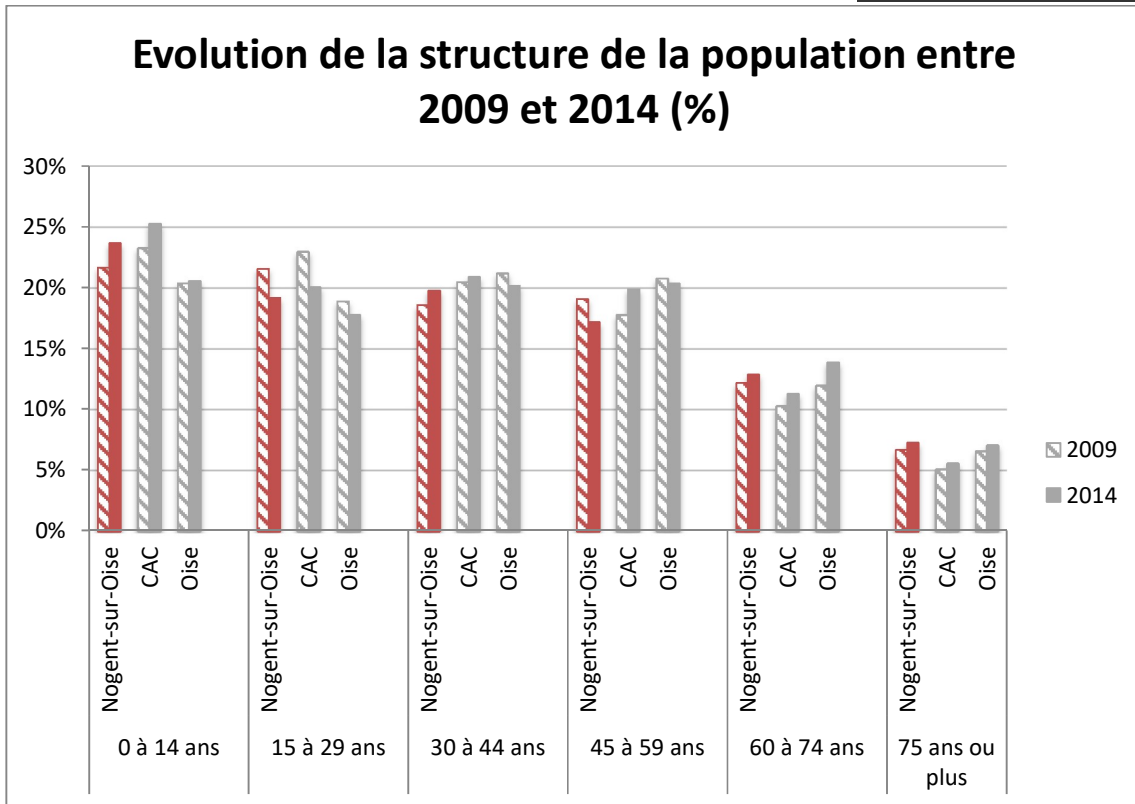
Taux de variation annuel de la population : +0,6%			
Année	2015	2020	2025
Population	20 797	20 399	21 018

Sur le court terme, nous pouvons donc constater que c'est l'hypothèse n°1 qui s'est vérifiée (puisque les chiffres officiels de l'INSEE indiquent une population de 19 414 habitants en 2015).

2.4 : La structure par âge

On observe une légère évolution de la structure de la population depuis 2009. Le dernier recensement nous montre une légère augmentation du nombre d'enfants (0 à 14 ans : + 2 pts) et des plus de 60 ans (+1,9 pts). Cette tendance est aussi visible dans l'Agglomération Creil Sud Oise et dans le département de l'Oise.

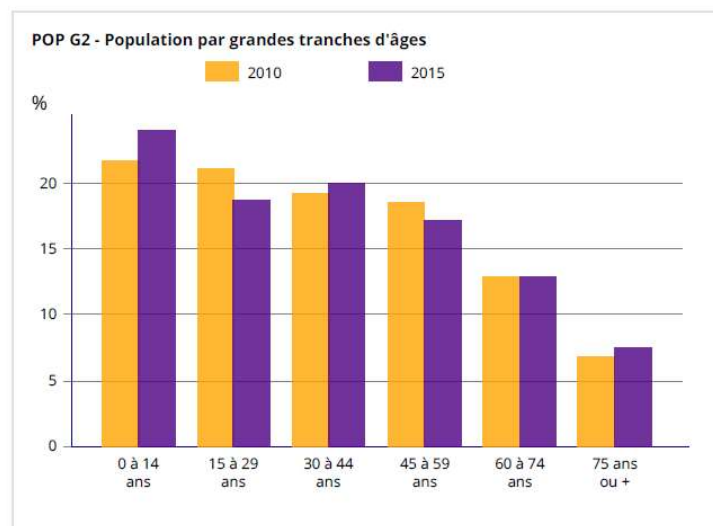
Une petite différence : la croissance des 30 à 44 ans dans la ville (+1,2 pts) et dans l'intercommunalité alors que les chiffres du département sont en baisse.



Source : INSEE

Les données du recensement 2015 s’inscrivent dans la continuité des grandes tendances constatées entre 2009 et 2015.

Le graphique ci-dessous illustre l’évolution 2010-2015 pour la commune de Nogent-sur-Oise.



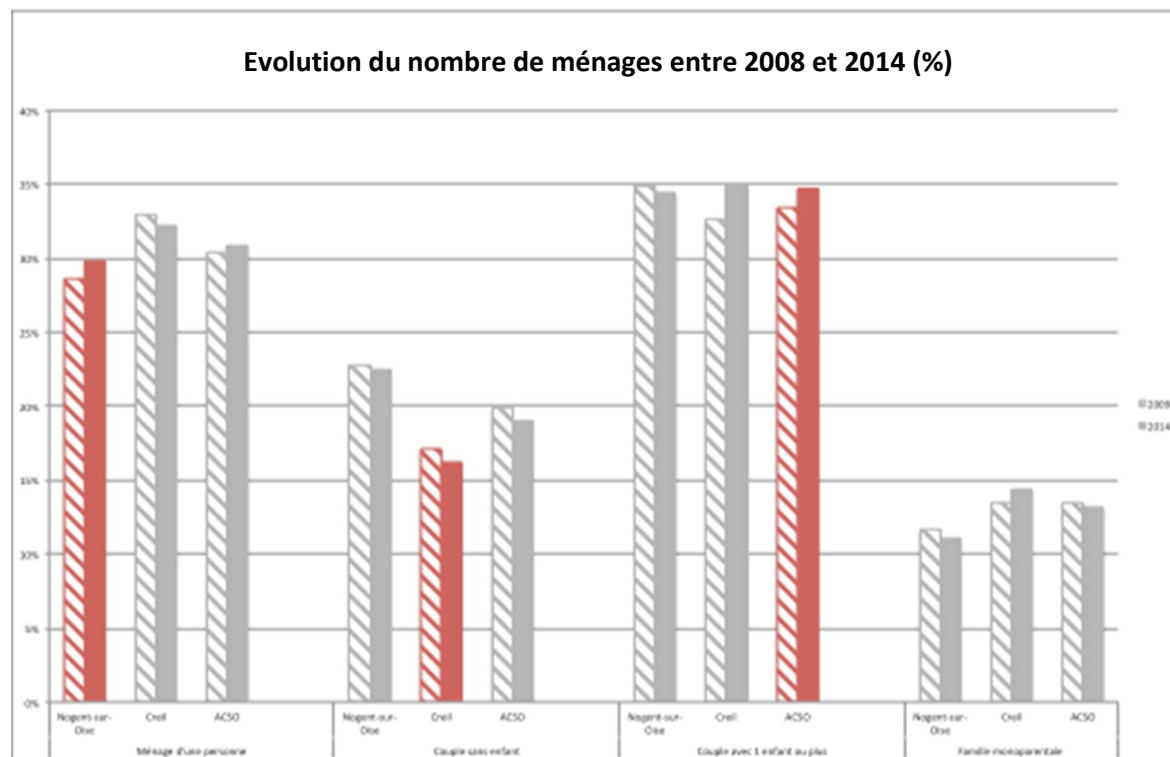
Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

2.5 : La composition des ménages

Entre 2009 et 2014 à Nogent-sur-Oise, seul le nombre de ménage d'une personne a augmenté (+1,2 pts).

La baisse des familles monoparentales et la hausse des ménages d'une personne au sein de la commune peut s'expliquer par la hausse de la décohabitation des jeunes et le vieillissement de la population.

Le nombre de couples avec au moins un enfant reste la typologie la plus représentée dans les trois collectivités, malgré les évolutions.



Source : INSEE

Là encore, les données INSEE 2015 confirment les tendances constatées à Nogent-sur-Oise en 2014, comme l'indique le tableau ci-après, extrait du dossier complet de l'INSEE sur Nogent-sur-Oise.

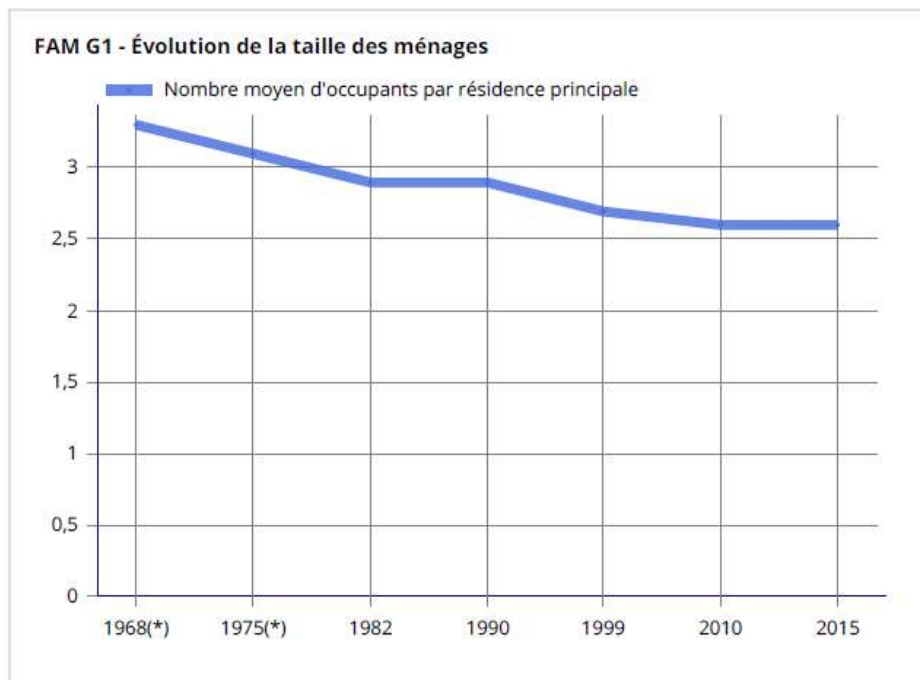
	Nombre de ménages				Population des ménages	
	2015	%	2010	%	2015	2010
Ensemble	7 101	100,0	6 925	100,0	18 618	18 063
Ménages d'une personne	2 126	29,9	2 039	29,4	2 126	2 039
Hommes seuls	730	10,3	737	10,6	730	737
Femmes seules	1 397	19,7	1 302	18,8	1 397	1 302
Autres ménages sans famille	160	2,3	136	2,0	415	373
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	4 814	67,8	4 750	68,6	16 077	15 651
Un couple sans enfant	1 591	22,4	1 572	22,7	3 269	3 281
Un couple avec enfant(s)	2 397	33,8	2 392	34,5	10 446	10 130
Une famille monoparentale	826	11,6	786	11,3	2 362	2 240

Source : INSEE, 2015

2.6 : La taille des ménages

La taille des ménages, qui correspond au nombre moyen d'occupants par résidence principale, ne cesse de diminuer depuis les années 1960, une tendance classique constatée à toutes les autres échelles de territoire (intercommunalité, département et territoire national), passant de 3,3 en 1968 à 2,6 en 2014. Cela s'explique en effet par plusieurs facteurs, notamment le phénomène sociodémographique de décohabitation et le vieillissement de la population.

Néanmoins, avec 2,7 personnes par ménage en moyenne en 1999, puis 2,6 en 2009 et 2014, on constate un ralentissement de cette tendance, voire une stabilisation. Cette stabilisation se confirme en 2015 avec une taille des ménages de 2,62 constatée au dernier recensement. Enfin, il convient de rappeler que le chiffre de 2,6, identique à celui de l'intercommunalité, reste plus élevé que la moyenne nationale (2,2), départementale (2,4), indiquant une composition des ménages plus familiale.



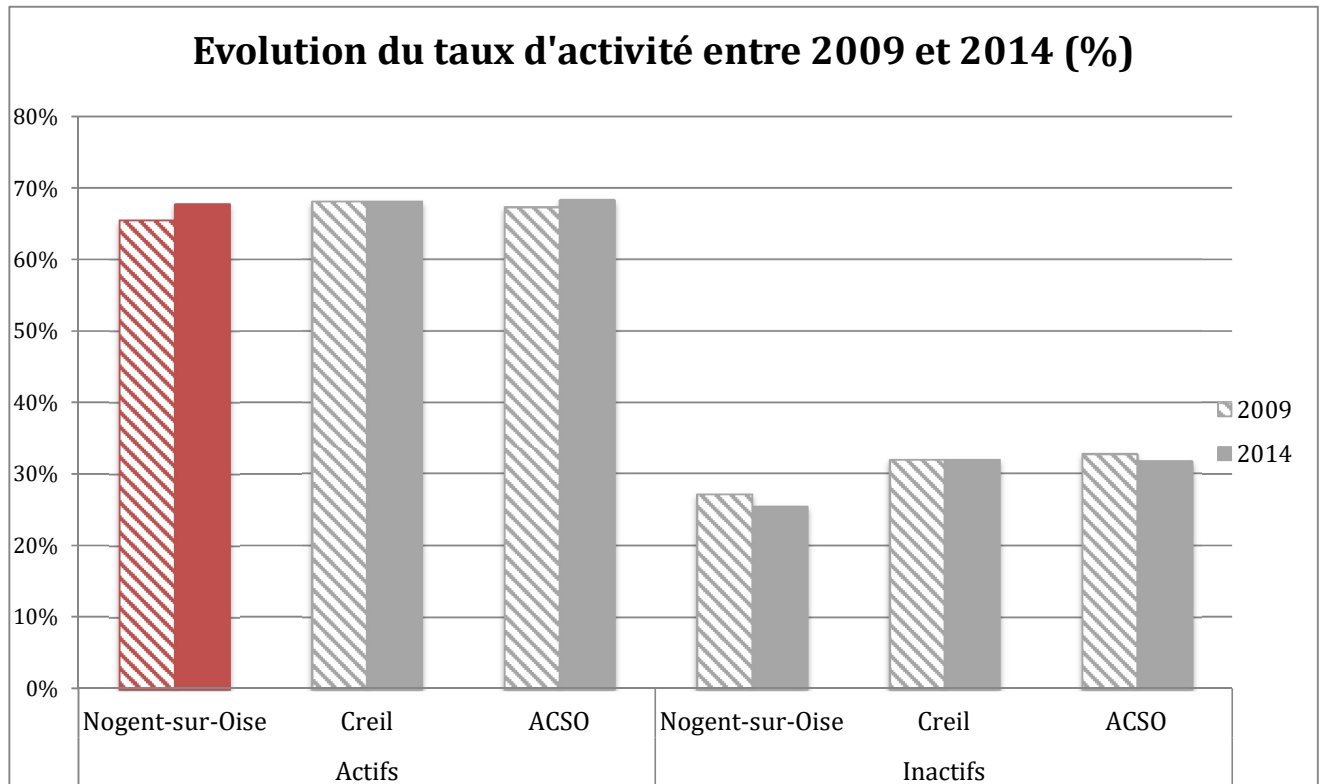
Source : INSEE

2 : L'activité et l'emploi

2.1 : La population résidente active

La part de la population active présente sur la commune a connu une augmentation de 1,6 point entre 2010 et 2015. Cette tendance à la hausse s'observe au sein de la Communauté d'Agglomération et du département, avec une hausse de 1 et 1,5 points.

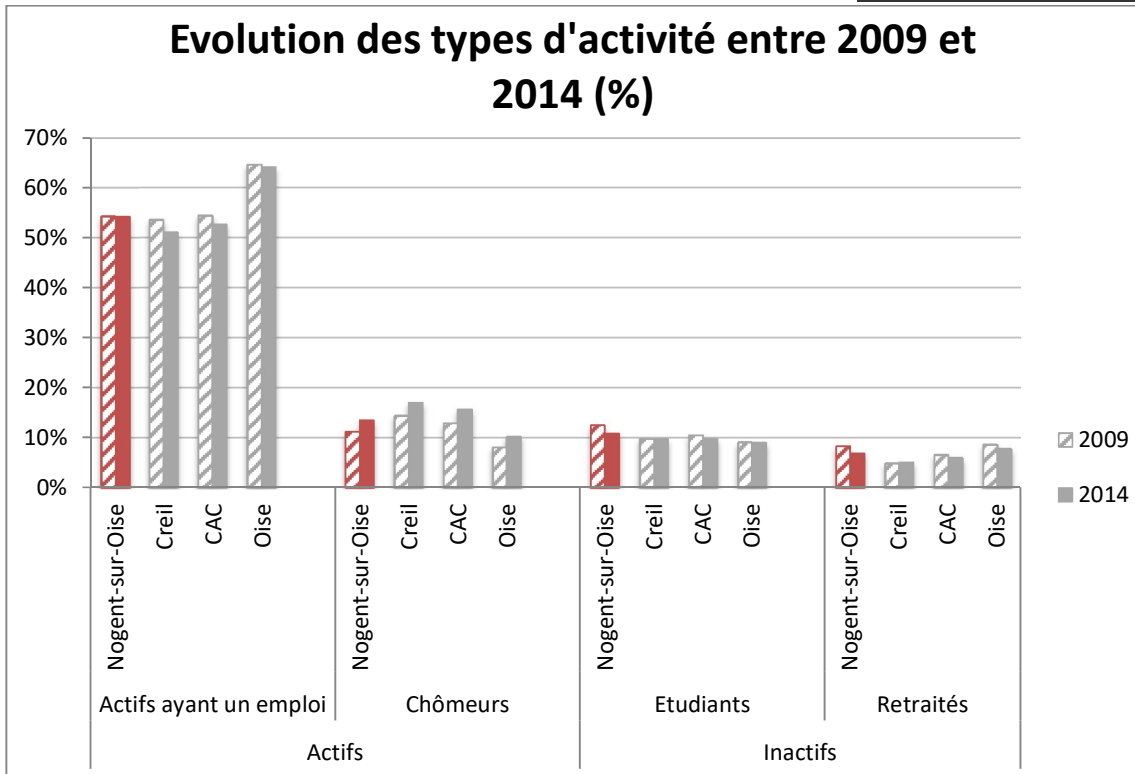
La part des inactifs dans la commune a diminué en l'espace de 5 ans de 1,6 point. L'ACSO et l'Oise suivent encore une fois la tendance, avec une baisse respective de 1 et 1,5 points. Les taux de la commune sont, dans les deux cas, inférieurs à ceux des échelles territoriales supérieures (intercommunale et départementale).



Source : INSEE

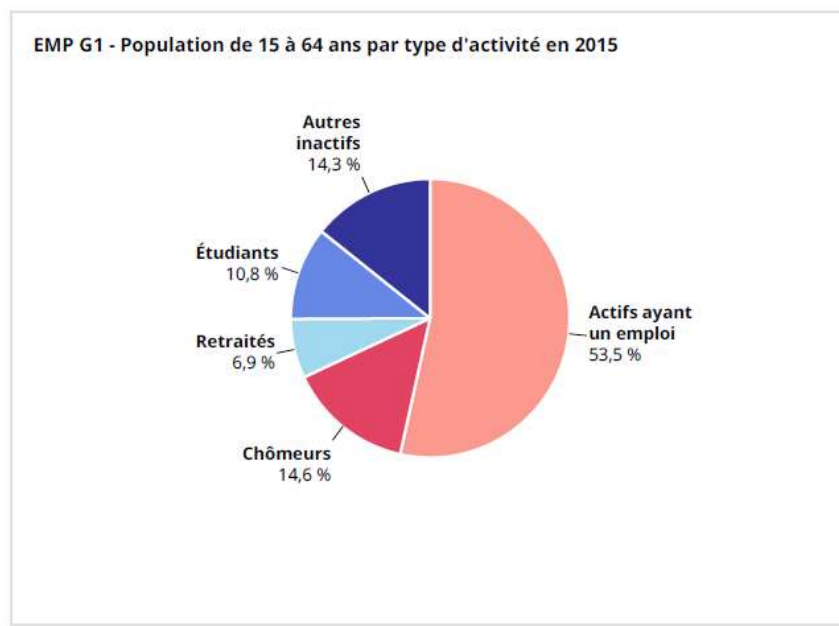
Parmi la population active, entre 2010 et 2015, la part des actifs ayant un emploi a diminué, passant de 55.1% en 2010 à 53.5% en 2015. Le taux d'actifs possédant un emploi à Nogent-sur-Oise est assez semblable à celui de l'ACSO (53.9% en 2009). Nous pouvons néanmoins constater une différence conséquente entre les taux de la commune et de l'Oise (respectivement 53,5% contre 64,1% en 2015).

Cet écart est aussi fortement marqué en ce qui concerne la part des chômeurs au sein de la population active, au sens de l'INSEE, avec une différence de près de 4 points : 14.6% à Nogent-sur-Oise en 2015 contre 10.4% dans l'Oise. La part des chômeurs au sein de la population active à Nogent-sur-Oise reste inférieure à celle de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (15.1% en 2015).



Source : INSEE

Les données 2015 confirment les tendances constatées en 2014.



Source : INSEE, 2015

2.2 : L'emploi

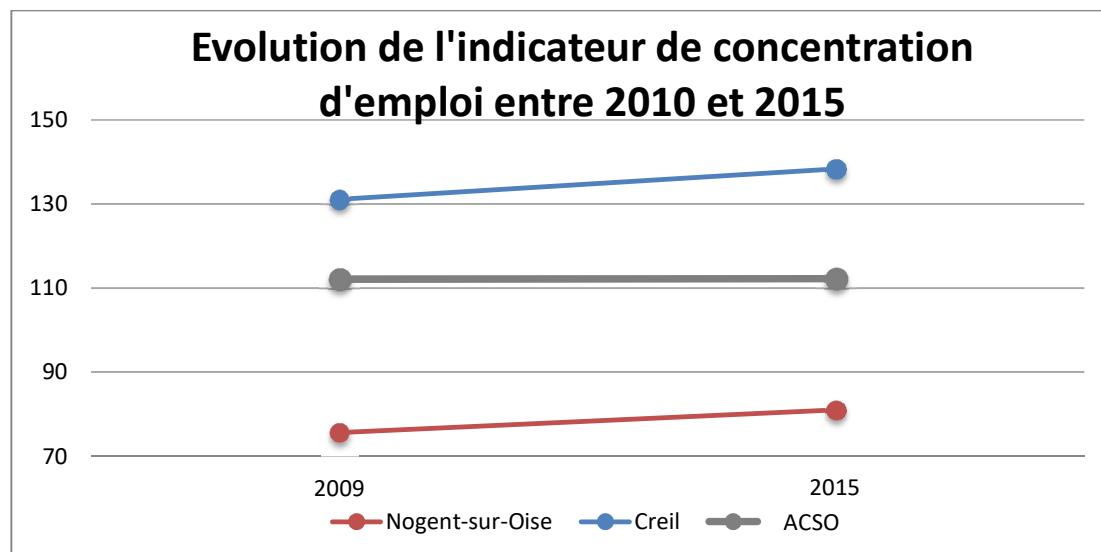
Au sein de Nogent-sur-Oise, entre 2010 et 2015, le nombre d'emploi a augmenté de 308, soit plus de 6% d'évolution en 5 ans. A contrario, la Ville de Creil et le département de l'Oise ont vu le nombre de leurs emplois diminuer (-666 emplois pour Creil, soit une diminution de plus de 4% ; -5 000 pour le département, soit -2% d'évolution).

A l'échelle de l'agglomération, le nombre d'emplois a augmenté de plus de 4 200 emplois.

Evolution des emplois présents sur le territoire entre 2010 et 2015		
	2010	2015
Nogent-sur-Oise	5 028	5 336
Creil	16 031	15 365
ACSO	29 013	33 217
Oise	277 088	272 012

Source : INSEE, RP 2015

En parallèle de la hausse de l'emploi sur la commune, le nombre d'emplois pour 100 habitants a augmenté de 74.7 à 83.1. Néanmoins cela reste relativement insuffisant, tout comme l'indicateur relevé au sein du département.

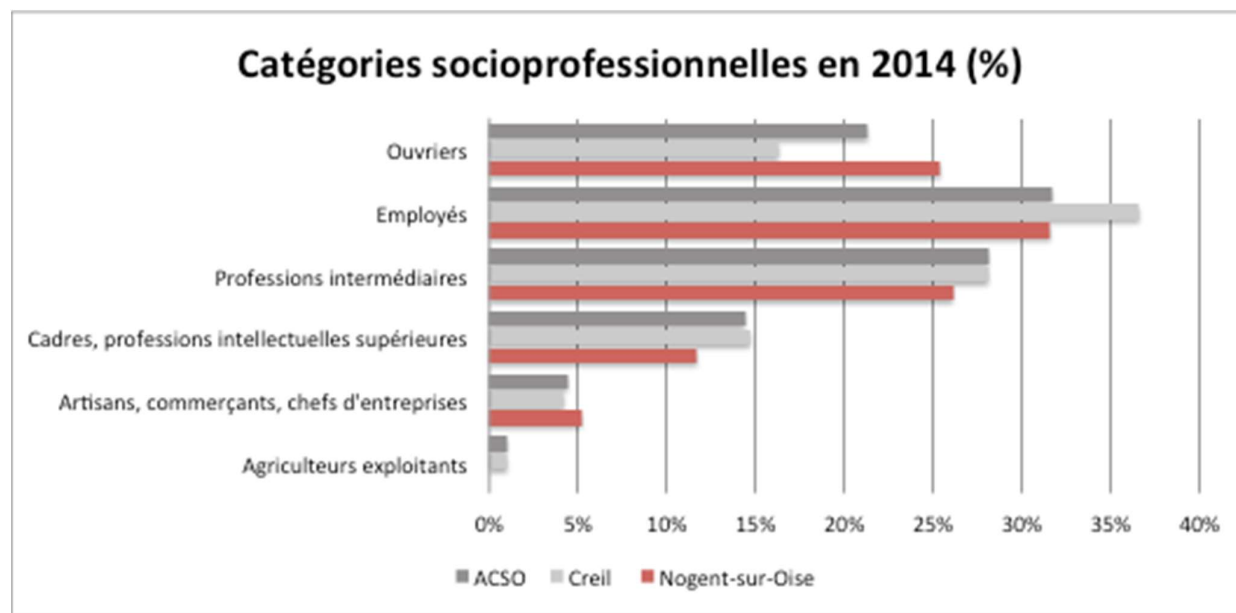


Source : INSEE, RP 2015

Les emplois présents à Nogent-sur-Oise sont essentiellement destinés à la catégorie socio-professionnelle des employés.

Néanmoins, depuis 2010, on constate un fort recul du nombre d'employés et d'ouvriers au profit des artisans, commerçants et chefs d'entreprises.

Cela peut s'expliquer par l'augmentation de la création d'entreprises de commerces et transport nécessitant une qualification spécialisée.



Source : INSEE, RP 2014 exploitations principales

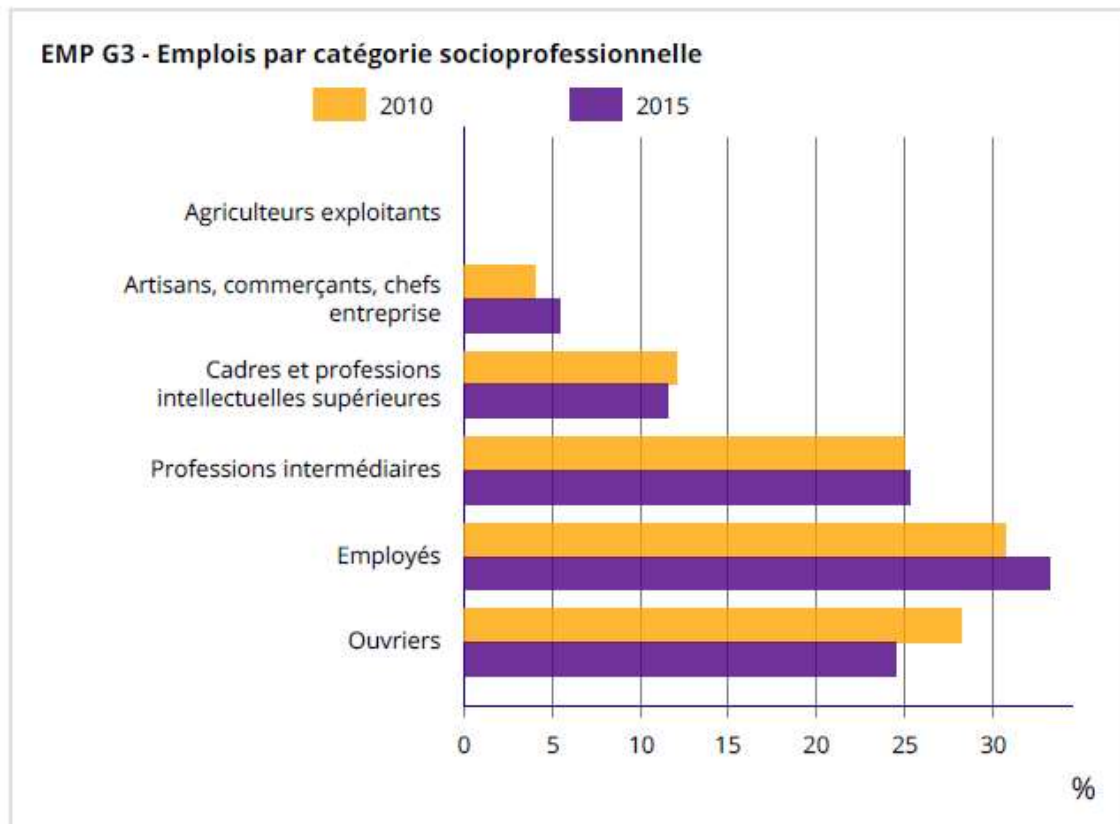
Le profil des emplois de la ville de Nogent-sur-Oise se rapproche plus de celui de l'Agglomération Creil Sud Oise mais diffère de celui de Creil où sont présents beaucoup plus d'emplois destinés aux employés et moins aux ouvriers.

A noter la très faible part des agriculteurs exploitants à Nogent-sur-Oise malgré la proximité du plateau agricole de l'Oise.

Les données du recensement 2015 confirment les tendances observées entre 2009 et 2014, avec :

- Une diminution constatée des emplois destinés aux ouvriers ;
- Une forte augmentation de la part des employés ;
- Une diminution globale des emplois des secteurs d'activités suivants : agriculture, construction, commerce, transports et services divers au profit de l'industrie (+1 point) et surtout de l'administration publique, enseignement, santé, action sociale (+2.4 points).

Nogent-sur-Oise se démarque donc par un emploi industriel qui se maintient.



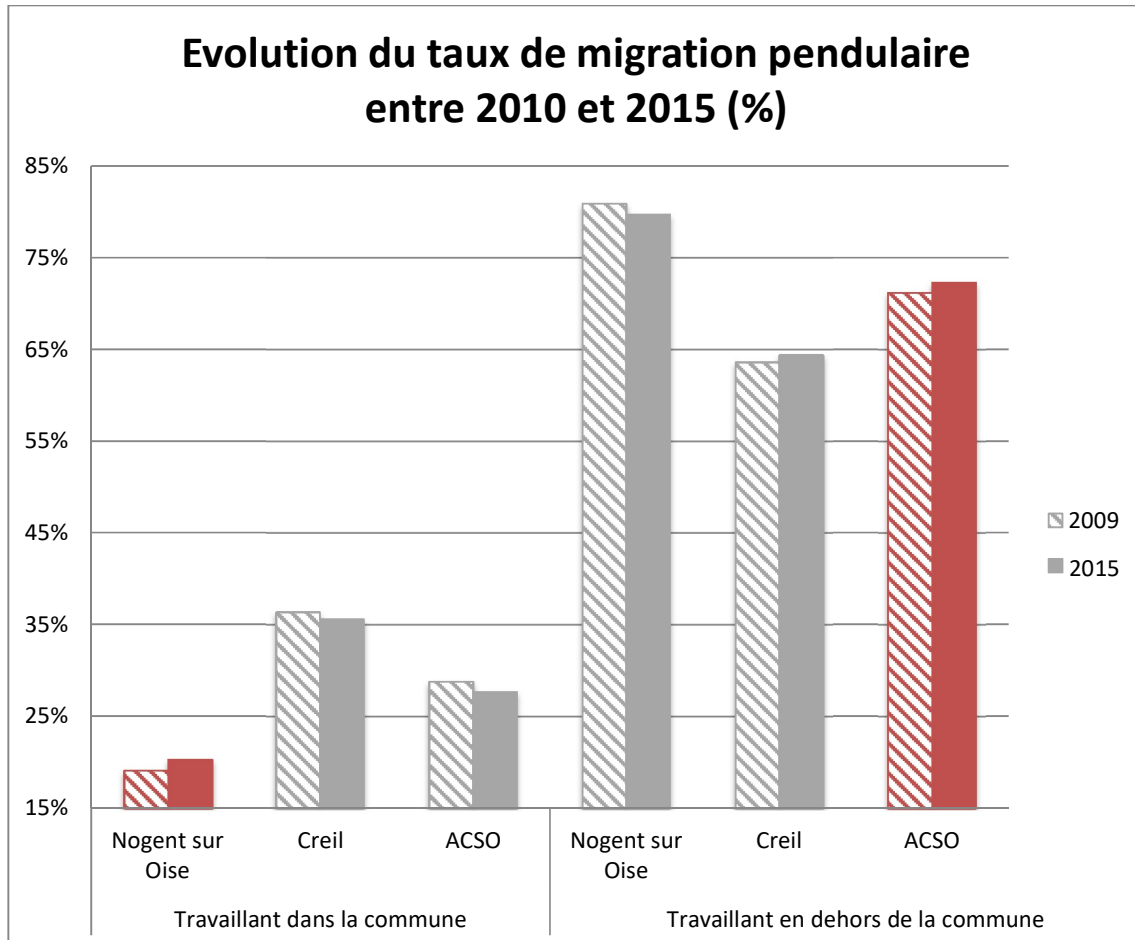
Source : INSEE, RP 2015

	2015				2010	
	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %	Nombre	%
Ensemble	5 350	100,0	47,3	92,8	4 975	100,0
Agriculture	15	0,3	0,0	67,5	5	0,1
Industrie	729	13,6	23,7	95,0	629	12,6
Construction	365	6,8	6,0	85,4	349	7,0
Commerce, transports, services divers	2 591	48,4	46,6	90,5	2 580	51,9
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	1 649	30,8	68,3	97,5	1 412	28,4

Source : INSEE, RP 2015

2.3 : Les migrations pendulaires

La légère hausse d'emploi constatée sur la commune semble concordante avec l'augmentation de la proportion d'actifs nogentais travaillant sur la commune (+2 points entre 2010 et 2015). Ce taux reste néanmoins inférieur aux taux remarqués sur la commune de Creil, ainsi que celui de l'ACSO.

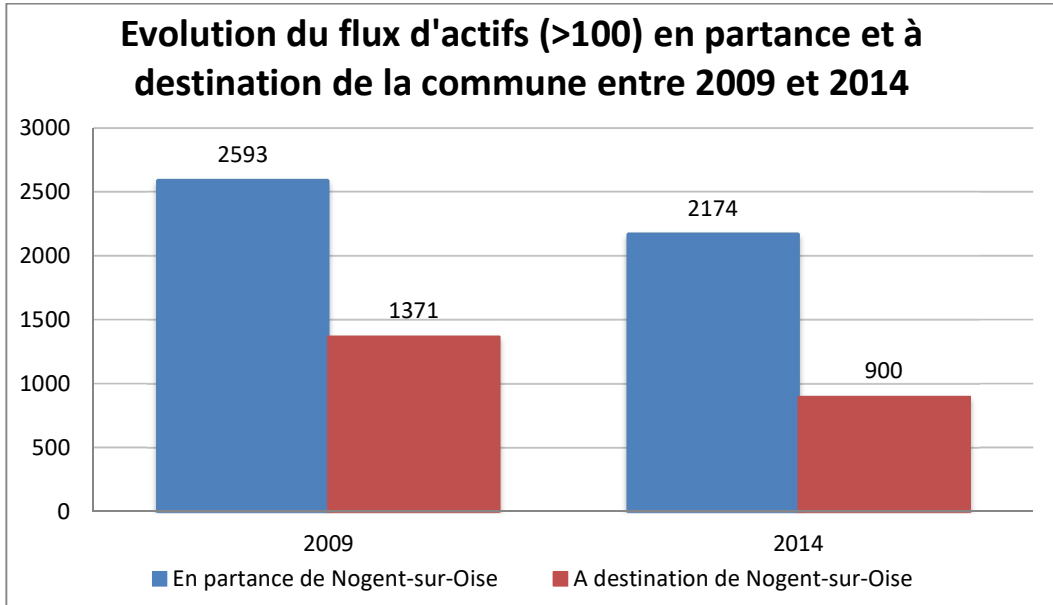


Source : INSEE, RP 2015

Concernant les flux supérieurs à 100 actifs, ils représentaient 2 593 déplacements journaliers en 2009. Ils ont subi une chute de 419 déplacements en l'espace de 5 ans.

Le décroissement des flux à destination de Nogent-sur-Oise montre que l'attractivité de la commune en matière d'emplois a été fortement mise à mal entre 2009 et 2014. La commune a en effet connu une diminution de 471 flux entrants.

Les flux entrants et sortant de la commune correspondent principalement à des flux en provenance ou à destination de Creil et de Montataire.

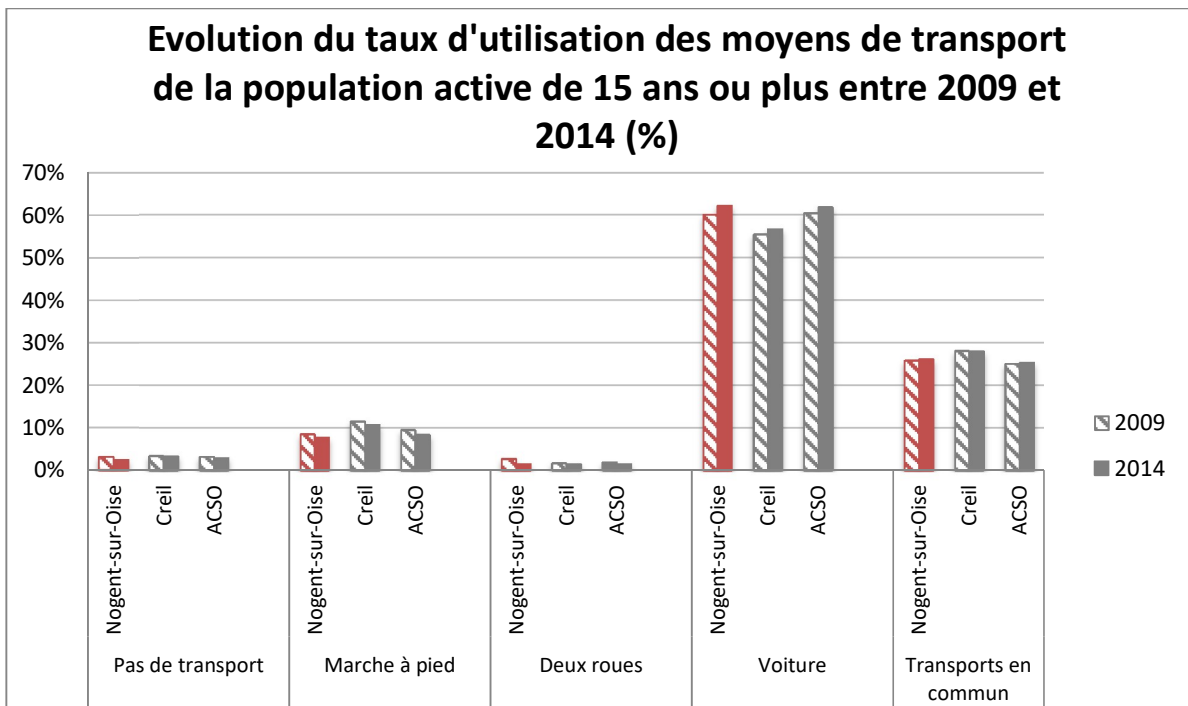


Source : INSEE, RP 2009 et RP 2014 exploitations complémentaires

2.4 : Les modes de transport

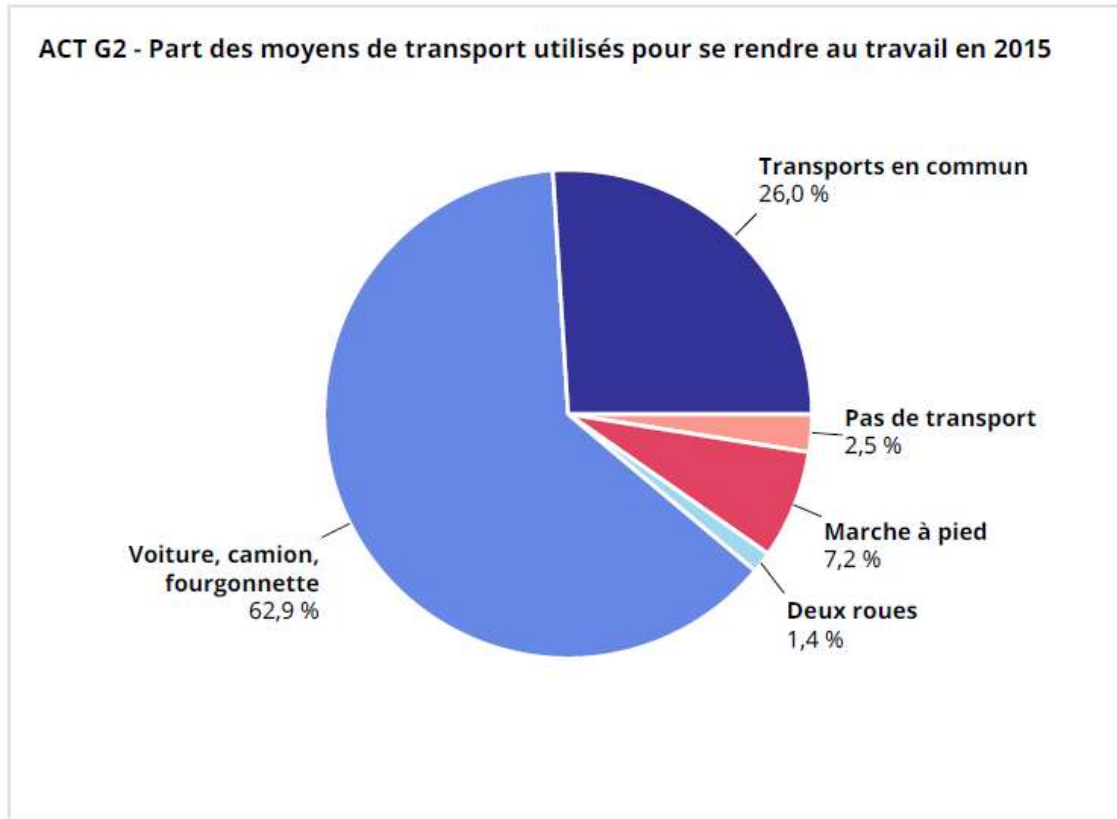
L'ensemble des modes de transport domicile / travail a sensiblement évolué avec une légère augmentation des transports en commun. La voiture reste néanmoins le mode de transport prédominant avec plus de 60%.

Moins de 10 % de la population fait usage de la marche pour se rendre au travail. Afin de renforcer cette part aujourd'hui minoritaire, inférieure à celle de Creil et de l'Agglomération, un Plan Déplacement Urbain est en cours d'élaboration sur la commune.



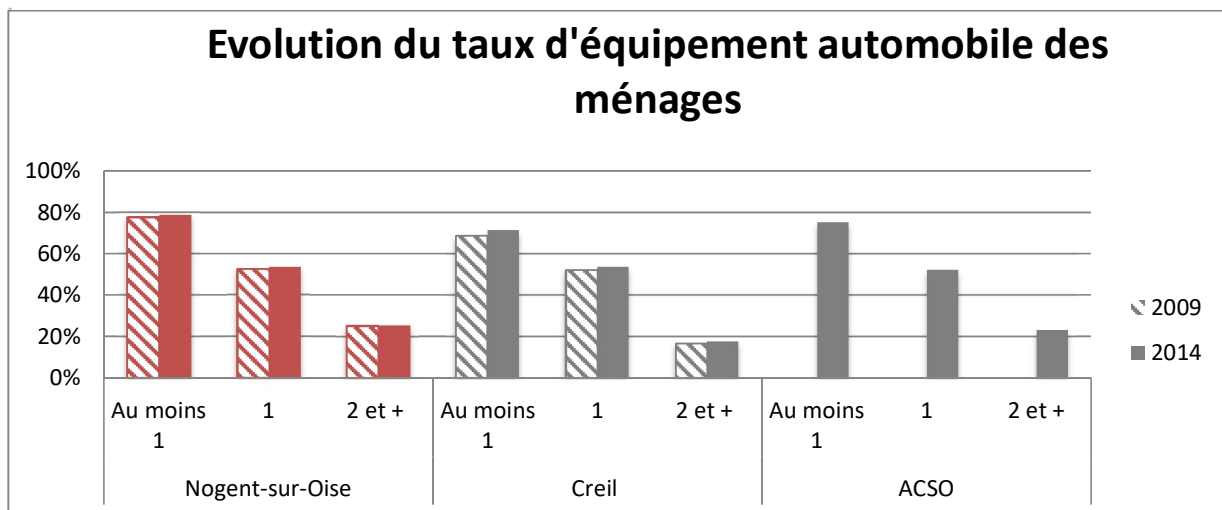
Source : INSEE, RP 2009 et RP 2014 exploitations complémentaires

Les données du recensement 2015 confirment les tendances constatées sur la période 2009-2014.



Source : INSEE, RP 2015

2.5 : L'équipement automobile des ménages



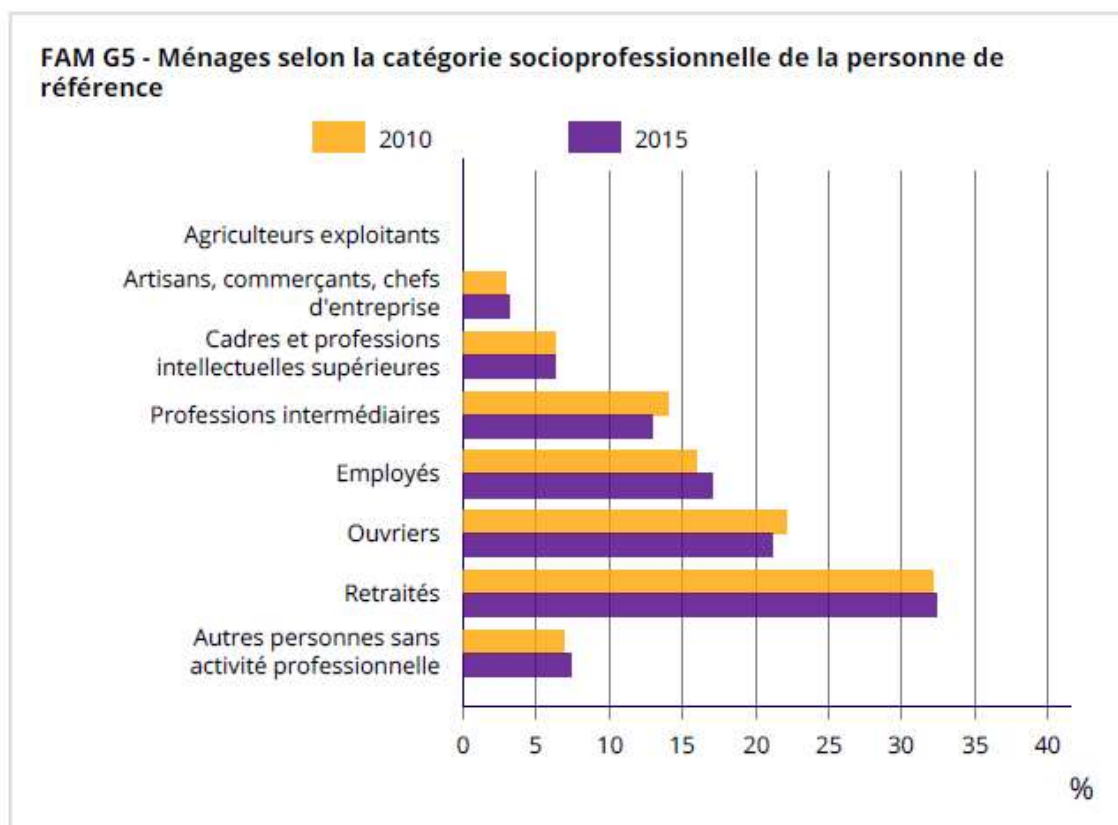
Source : INSEE, RP 2009 et RP 2014 exploitations principales

On constate une stagnation des chiffres entre 2009 et 2014 à Nogent-sur-Oise. En général, la population nogentaise est motorisée avec 80 % de la population possédant au moins 1 voiture.

En 2015, 79,1% des ménages nogentais possèdent au moins une voiture. 53,4% en possèdent une seule, 25,7% en possèdent 2 ou plus.

Ainsi, si le taux de motorisation des ménages a augmenté entre 2010 et 2015, passant de 77,8% des ménages à 79,1%, le nombre de ménages multimotorisés a quant à lui légèrement diminué de 0,3 point sur la même période.

2.6 : Les catégories socioprofessionnelles des ménages



Source : INSEE, RP 2010 et 2015

La population des ménages nogentais se caractérise par une forte proportion de retraités qui a légèrement augmenté entre 2010 et 2015, confirmant la tendance au vieillissement de la population.

Malgré une légère diminution au cours de la période, la catégorie socio-professionnelle la plus représentée à Nogent-sur-Oise, après les retraités, demeure celle des ouvriers, témoignant du caractère industriel et ouvrier de la commune.

Constats :

- Une stabilisation autour de 19 000 habitants depuis les années 1990, après une phase de forte croissance ;
- Une augmentation sensible entre 2013 et 2015 (661 habitants supplémentaires) ;
- Un solde migratoire négatif depuis plusieurs décennies, une tendance constatée à l'échelle intercommunale ;
- Une tendance au vieillissement de la population (plus de 60 ans) mais une augmentation de la part des moins de 14 ans, comme à l'échelle intercommunale ;
- Une taille des ménages en baisse depuis les années 1960 mais qui semble se stabiliser autour de 2,6 ; un chiffre sensiblement plus élevé qu'à l'échelle départementale et nationale ;
- Un nombre d'emplois en hausse entre 2009 et 2014 mais à contrario une diminution du nombre d'actifs ayant un emploi ;
- Une majorité d'emplois destinés aux employés malgré une légère baisse ces dernières années mais une hausse significative du nombre d'emplois destinés aux cadres, professions intellectuelles supérieures et des artisans, commerçants , chefs d'entreprises.
- Une population des ménages composée majoritairement de retraités et d'ouvriers.

3^{ème} partie : L'habitat

1 : Les caractéristiques du parc de logements

1.1 : L'évolution du parc de logements

	1999	2009	2015
Population totale	19 150	19 100	19 414
Résidences principales	93%	92,00%	93%
Résidences secondaires et logements occasionnels	0,76%	0,46%	0,72%
Logements vacants	5,79%	7,54%	6,17%
Ensemble	7 226	7 338	7 629

Source : INSEE, RP 2014 exploitations principales

	2009	2015
Agglomération Creil Sud Oise	28 265	34 146
Département de l'Oise	342 914	365 879

Source : INSEE, RP 2014 exploitations principales

La construction de logements a légèrement augmenté parallèlement à l'augmentation du nombre d'habitants. On constate donc le dynamisme du parc de logement entre 2009 et 2015 avec notamment une baisse de près de 1.4 points de la part des logements vacants.

La commune de Nogent-sur-Oise se caractérise par un taux de logements vacants faibles, qui témoignent d'une certaine tension du marché du logement. Pour assurer un parc résidentiel satisfaisant, le taux de logements vacants doit être autour de 7,5%.

A titre de comparaison, la production de logements a également beaucoup progressé dans le département de l'Oise avec plus de 20 000 logements construits entre 2009 et 2015.

Depuis 2014, le parc nogentais a continué à augmenter, avec de nombreux projets de construction dont certains sont aujourd'hui en cours d'achèvement. Ainsi, les données SITADEL établissent un nombre de 140 logements autorisés en 2015 et 426 en 2016.

1.2 : Le type de logements des résidences principales

Répartition du type de logements (%)		
	Maisons	Appartements
Nogent-sur-Oise (2015)	41,3%	58,2%
Nogent-sur-Oise (2009)	40,3%	58,9 %
Agglomération Creil Sud Oise (2015)	34,2%	62,9%
Département de l'Oise (2015)	67,2%	31,8%

Source : INSEE, RP 2009 et RP 2014 exploitations principales

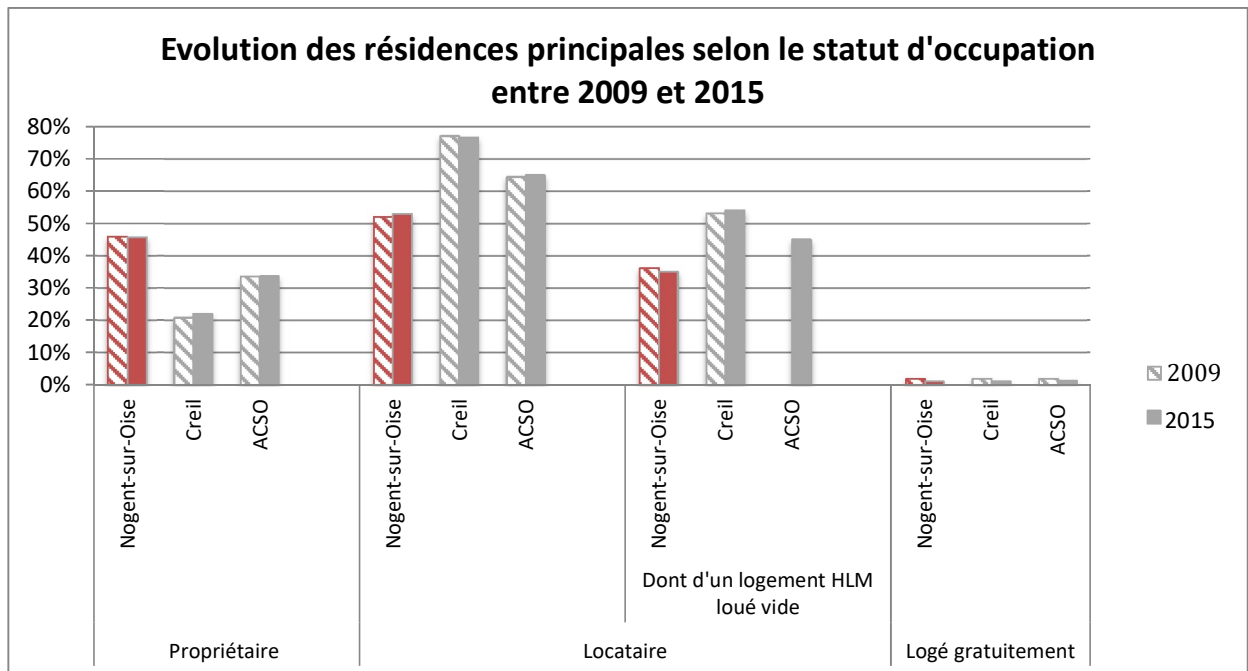
Nogent-sur-Oise se caractérise par une part importante de logements collectifs. A noter qu'entre 2009 et 2015, le rapport entre appartements et maisons individuelles n'a quasiment pas évolué.

Notons également qu'en 2017, la proportion de maisons descend à 38,91 % pour un nombre total de foyers à 8 157 (source : Logiciel OFEA, Rôle des Impôts Fonciers). Elle était à 41,3 % en 2014.

L'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) compte également plus d'appartements que de résidences individuelles. Ces chiffres sont néanmoins très influencés par le nombre important de logements collectifs à Creil par rapport aux villes voisines.

Contrairement à l'intercommunalité et à la ville de Nogent-sur-Oise, le département de l'Oise compte un nombre plus important de maisons (67,2%). Ce chiffre est légèrement en diminution par rapport à 2009 (67,7%).

1.3 : Les propriétaires et les locataires des résidences principales

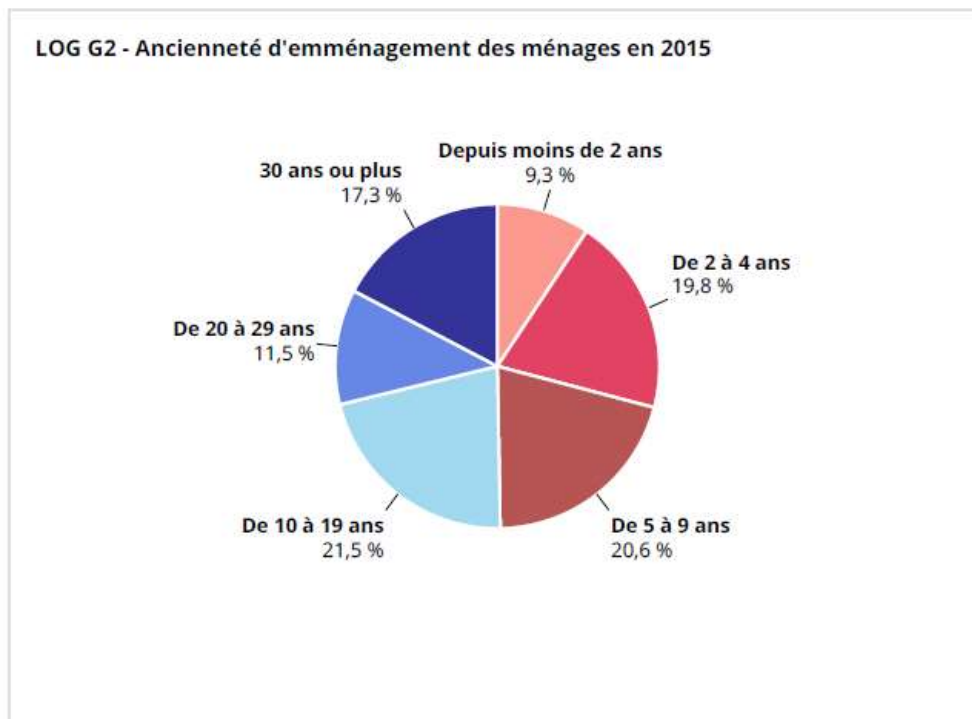


Source : INSEE, RP 2015

La part totale des locataires à Nogent-sur-Oise est supérieure à celle des propriétaires. On constate une légère diminution des propriétaires et des logés gratuitement. A noter que le nombre de locataires d'un logement HLM loué vide à également diminué depuis 2009.

En comparaison, la ville voisine, Creil, possède également une part plus importante de locataires avec 77,2% contre 21% de propriétaires. Ces chiffres peuvent s'expliquer par la présence de plusieurs grands ensembles dans la ville contrairement à d'autres villes de l'Agglomération. Cette dernière suit la tendance et comptabilise un plus grand nombre de locataires que de propriétaires.

1.4 : L'ancienneté des ménages

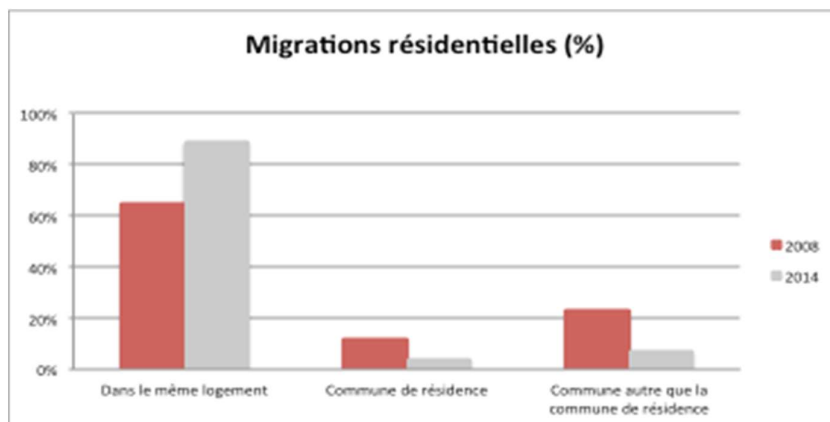


Source : INSEE

On compte 50,3% de logements occupés depuis plus 10 ans, seul 9,3% des logements sont occupés depuis moins de 2 ans.

En comparaison, l'Agglomération Creil Sud-Ouest compte 11,1% d'occupation de moins de 2 ans.

1.5 : La mobilité résidentielle de la population nogentaise

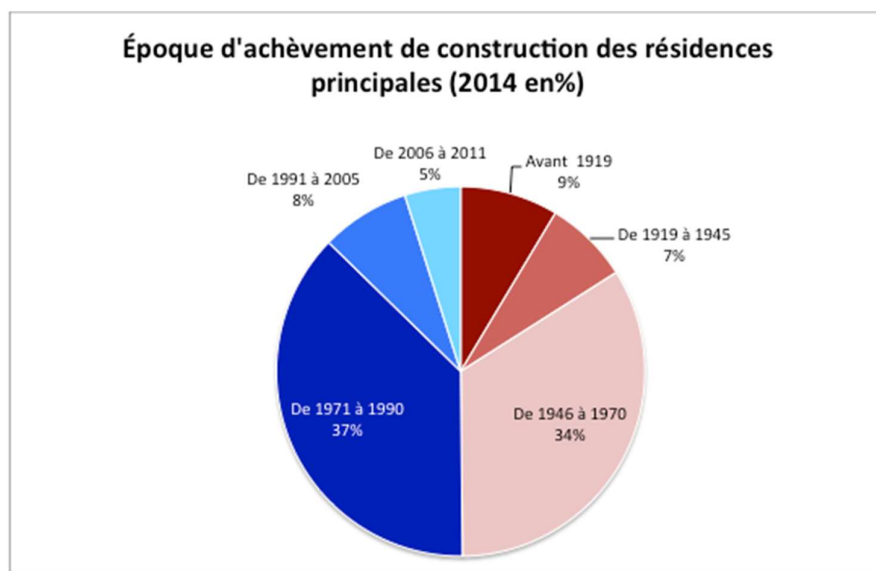


Source : INSEE, RP 2008 et RP 2014 exploitations complémentaires.

On constate que le nombre de migrations au sein de la même ville ou vers une autre ville de résidence a fortement diminué depuis 2008. Au contraire, on observe une augmentation du nombre d'habitants vivant dans le même logement.

Ces chiffres font écho à ceux de l'ancienneté d'emménagement et pointent une tendance à la sédentarisation des Nogentais.

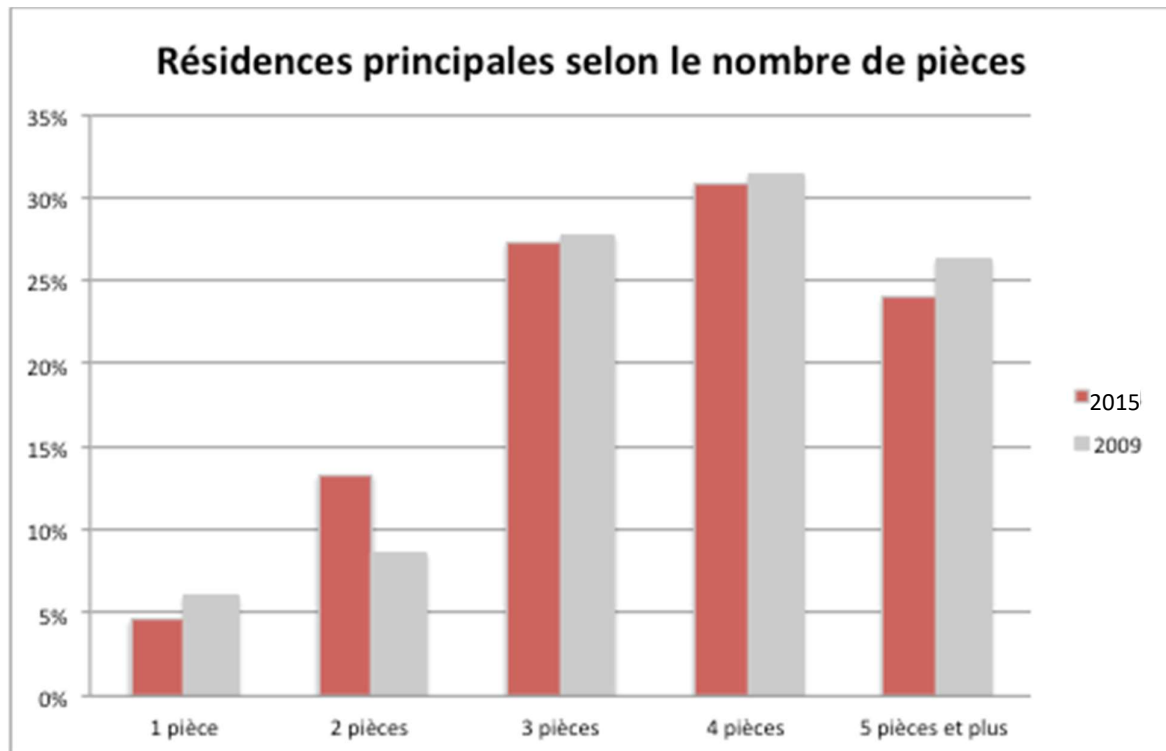
1.6 : L'époque d'achèvement des résidences principales



Source : INSEE, RP 2014 exploitations complémentaires.

Le parc de logement est relativement ancien avec 34% datant des années 1946 à 1970 et 37% entre 1971 et 1991. Seul 5% du bâti a été construit après 2005. Si une partie de ce parc ancien, social ou privé, a pu être réhabilité, une problématique d'inconfort voire de logements indécents subsiste dans certains quartiers.

1.7 : Le nombre de pièces des résidences principales



Source : INSEE, RP 2009 et RP 2015 exploitations complémentaires.

La ville compte principalement des logements de 4 pièces en 2015 bien qu'on puisse observer une légère baisse depuis le dernier recensement (de 31,4% à 30,8%). Par ailleurs, on remarque que le nombre de 5 pièces (26,3%) est également plus important que le nombre de studios (6%).

Cela peut s'expliquer par la taille des ménages qui compose la ville. En effet, cette composition peut être qualifiée « familiale » avec une majorité de couple avec au moins un enfant.

En comparaison, la répartition des types de résidences principales dans l'Agglomération Creil Sud-Oise est relativement similaire avec une majorité de 4 pièces et 5 pièces.

1.8 : Le point mort

« Le "point mort" exprime le nombre de logements nécessaires, dans le contexte de desserrement de la taille des ménages - c'est-à-dire de diminution de la taille des ménages due à des causes sociologiques (augmentation des familles mono-parentales, allongement de la durée de vie, accroissement du célibat géographique pour cause de mobilité professionnelle, etc.) - pour assurer le maintien de la population à un niveau constant.

Le **point mort** a été évalué à **364 logements entre 2009 et 2014**, soit 107 logements par an.

2 : Le parc de logements sociaux

2.1 : La typologie des logements sociaux

Les logements sociaux représentent 34% du parc des résidences principales.

Le parc social nogentais est géré par différents bailleurs, dont voici le détail du patrimoine foncier afin de faciliter la lecture de cette partie :

- OPAC de l'Oise
- OSICA (filiale SNI- Caisse des Dépôts)
- Picardie Habitat- Groupe Cilova Procilia
- Oise Habitat
- PROCILIA
- Tandem Immobilier
- ICF Nord

Le quatrième bailleur social est ICF Nord-Est qui regroupe un parc social de 370 logements sur la commune avec une large majorité sur le quartier Carnot qui concentre 293 logements soit près 84% du parc présent sur la commune.

Le parc immobilier nogentais d'ICF Nord-Est est constitué de 81 logements collectifs et 289 logements individuels avec une majorité de T4 qui concentre près de 60% de l'offre en logements.

	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Totaux
Nombre de logements sociaux	2	9	84	215	55	5	370
%	0,54	2,4	22,8	58,1	14,8	1,8	100 %
Logements sociaux individuels	/	/	42	187	55	5	289
%	/	/	14,5	64,7	19,1	1,7	100 %
Logements sociaux collectifs	2	9	42	28	/	/	81
%	2,4	11,3	51,8	34,5	/	/	100 %

Source : données recueillies à partir du site internet ICF

2.2 : Synthèse des caractéristiques du parc social

En résumé, le parc social de Nogent-sur-Oise est composé de 2 498 logements (hors ADOMA, résidence Jean Jaurès et résidence de jeunes travailleurs), avec une très forte majorité de logements collectifs représentant près de 88% du parc total. Les logements individuels sont essentiellement dus à la cité des cheminots, sur le quartier Carnot.

Les logements sociaux sont majoritairement des T3 et des T4, formant à eux deux les deux tiers du parc de logements social nogentais. Il est à noter la faible part des petits et très grands logements - T1 et T5 et plus - qui pénalise certaines catégories de demandeurs comme les jeunes souhaitant quitter le logement de leurs parents pour louer un premier logement et les familles nombreuses.

Le parc social nogentais compte 2 498 logements au total, dont 2 672 logements collectifs et 176 logements individuels.

	T1	T2	T3	T4	T5	T6 et plus	Totaux
Nombre de logements sociaux	176	458	1007	932	248	27	2848
%	6	16	35	33	9	1	100
Logements sociaux individuels	10	0	5	86	60	15	176
%	6	0	3	49	34	8	100
Logements sociaux collectifs	166	458	1002	846	188	12	2672
%	6.21	17.14	37.50	31.66	7.04	0.45	100

Source : données commune

A noter que le programme de l'ANRU a permis la réhabilitation de 800 logements sur le territoire de Nogent-sur-Oise.

2.3 : Les demandes de logements sociaux sur la commune

Aujourd'hui la mairie enregistre près de 900 demandes de logements sociaux qui proviennent à 75% de ménages nogentais dont 35% sont déjà hébergés au sein du parc social, soit 315 demandes.

23% des ménages habitants le parc social et cherchant à déménager ont pour motif un agrandissement de leur famille.

Au 31 décembre 2017, 539 demandes étaient en cours au CCAS, dont 22 en attente de renouvellement au 26 décembre 2017. Au total, 557 demandes ont été déposées au cours de l'année 2017, dont 361 de premières demandes pour 196 de demandes de renouvellement.

Les demandes de logements portaient principalement sur des T3 et T4 (respectivement 145 et 184 demandes). Viennent ensuite les demandes pour des T2, à peu près à même importance que celles pour des T5 (respectivement 76 et 96 demandes en 2017). Seules 16 demandes concernent des T1.

Les demandeurs habitent principalement sur l'ACSO (478 demandeurs, pour 61 personnes habitants hors du territoire). La très grande majorité est déjà résident de la commune (sur les 478, 345 sont habitants de Nogent-sur-Oise. Creil vient en seconde position (84 demandeurs) puis Montataire (31 demandeurs).

66 logements ont été attribués en 2017 à part à peu près équivalente entre contingent « Ville » (34 logements) et en dehors du contingent « Ville » (32 logements). Oise Habitat est le principal bailleur au titre du contingent ville avec 15 logements attribués. En dehors du contingent Ville, c'est l'OPAC de l'Oise qui a le plus de logements attribués, 15 logements également.

Les demandes en cours relèvent d'une typologie de ressources variées : minimas sociaux, retraite, activité professionnelle,... Les personnes exerçant une activité professionnelle sont plus nombreuses à faire une demande que les retraités ou personnes bénéficiant de minimas sociaux (338 demandeurs ont une activité professionnels, 153 sont bénéficiaires de minimas sociaux, 42 ont une retraite).

2.4 : Les résidences sociales

Nogent-sur-Oise compte cinq centres d'accueil social. Les foyers peuvent être mixtes ou destinés à un type de population exclusive (hommes isolés, jeunes travailleurs).

- L'Association Départementale de l'Oise pour l'Habitat des Jeunes (ADOHJ) propose deux résidences dans la ville :
 - o Résidence La Fruitaie situé au 50 rue du général de Gaulle, dispose de 77 chambres individuelles.

- Résidence Les 3 Rois, situé au 1 rue de Verdun, propose 33 appartements meublés (T1).
- L'ADOMA dispose de 4 résidences offrant 304 logements :
 - Résidence Jean Jaurès, 129 rue Jean Jaurès, est un complexe de 81 logements (T1).
 - Résidence E. Branly RS, 2 boulevard Branly, de 75 logements (T1 et T1 bis).
 - Résidence Semaphore RS, 17 rue du Semaphore, propose 63 logements (T1 et T1 bis)
 - Résidence Moulins RS, 14 rue des Ouvriers Fondateurs, se compose de 85 logements (T1 et T1 bis)
- Centre d'Accueil est géré par l'organisme Tandem immobilier est un centre d'accueil d'urgence pouvant offrir 10 places d'hébergement de nuit éclaté.

La ville encourage, en fonction de la situation, à faire des demandes dans des centres situés dans la ville voisine de Creil :

- Les Compagnons du Marais se compose de trois centres offrant au total 61 places à savoir 18 places au CHRS femmes isolées (3 impasse de la Chapelle du Marais, Creil) ; 18 places au CRHS hommes isolés (137 rue Jean Jaurès, Creil) ; enfin 25 places mixtes à la maison relais (136 Rue Jean Jaurès, Creil)
- COALIA dispose de 2 résidences et 2 centres d'hébergements pour un total de 321 places :
 - Résidence sociale Usines, au 24 rue des Usines, propose 33 logements (T1).
 - Résidence sociale Louis Blanc, 188 rue Louis Blanc, propose 178 logements (chambres à 2 lits, Studettes, Studios, T1 bis).
 - AUDA Creil, au 188 rue Louis Blanc, dispose de 26 places (studettes). Il s'adresse aux demandeurs d'asile primo-arrivants, réfugiés statutaires, régularisés et déboutés.
 - Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) de Creil, au 188 rue Louis Blanc, propose 84 places (studettes).

2. 5 : Les projets de construction, reconstruction et acquisition de logements locatifs sociaux

Aujourd'hui, l'ensemble des bailleurs sociaux présents sur la commune compte un certain nombre de projets portant sur la création, la démolition / reconstruction ou encore l'acquisition de logements. Pour rappel, le nombre de logements sociaux s'élève aujourd'hui à 2 498 avec les logements des différents bailleurs auxquels viennent s'ajouter les six résidences sociales. ☒Concernant les projets : ☒

- l'OPAC de l'Oise : démolition de 150 logements des tours Calmette et reconstruction de 199 nouveaux logements auxquels s'ajoutent l'acquisition de 26 nouveaux logements ; ☒
- OSICA : démolition de 18 logements rue François Villon et reconstruction de 36 nouveaux logements auxquels s'ajoute l'acquisition de 16 nouveaux logements; ☒
 - Procilia : acquisition de 98 nouveaux logements ; ☒
 - ICF Nord-Oise : acquisition de 20 nouveaux logements ; ☒
 - Oise Habitat : acquisition de 133 nouveaux logements ; ☒
- Association Foncière Logement : construction de 41 logements ; ☒

- Résidence ADOMA : déconstruction de 293 logements et reconstruction de 220 logements.

Ainsi, au total, il y a :

- 461 déconstructions ;
- 496 reconstructions ;
- 293 acquisitions.

Soit 328 nouveaux logements auxquels s'additionnent les 2 498 logements existants soit un total de 2 826 logements sociaux à l'horizon 2014 / 2015.

En résumé, le parc social par bailleur s'établira comme suit :

- l'OPAC de l'Oise : 1 432 logements ;
- OSICA : 463 logements ;
- Procilia : 514 logements ;
- ICF Nord-Oise : 369 logements ;
- Oise Habitat : 190 logements ;
- Association Foncière Logement : 10 logements ;
- Résidence ADOMA : 220 logements ;
- Résidence Jean Jaurès : 86 logements ;
- Résidence des jeunes travailleurs : 95 logements.

Ces 328 nouveaux logements permettront donc de répondre en partie aux 900 demandes de logements sociaux enregistrées sur la commune, dont 35% sont déjà hébergés au sein du parc social, soit 315 demandes.

2.6 : Les projets en cours et à venir

Afin de mieux répondre aux besoins des habitants actuels et futurs, certaines opérations de logements sont actuellement en cours de réalisation :

- le projet de Renouvellement Urbain (PRU) des quartiers Obier et Granges ;
- la reconversion de l'ancienne friche sur le site Montupet (environ 260 logements) et l'opération au niveau de la rue du Moustier (69 logements), qui s'inscrivent dans le cadre du PRU mentionné précédemment ;

Des projets sont programmés à court/moyen terme :

- au niveau de l'îlot situé face à la mairie, entre la rue du Général de Gaulle et l'avenue de la Rotonde ;
- sur le cœur d'îlot au niveau de l'impasse Anatole France (70 logements) ;
- un projet sur l'ancien site Citroën (70 logements) porté par le groupe CILOVA ;
- dans le cadre du projet Gare Cœur d'Agglo : site Midas/restaurant chinois (50 logements), zone Sernam (200 logements) et un troisième projet entre la voie ferrée et la rue du Pont Royal (80 logements) ;
- au sein du quartier Carnot, la construction de petits collectifs dans le cœur d'îlot délimité par les rues Ducrocq, Demagnez, Ribot et Carnot, en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise (EPFLO) qui assure le portage foncier.

2.6 : L'accueil des gens du voyage

L'Oise est très concernée par ces questions, principalement dans le sud où on relève une forte présence de gens du voyage.

On distingue trois axes principaux :

- Accompagnement social : La sédentarisation n'est actuellement pas inscrite dans l'action sociale locale. Il se pratique en lien avec la domiciliation.
- Domiciliation : La DDCS a approuvé un Schéma de la domiciliation permettant par exemple une validation postale dans certains cas.
- Scolarisation : Il s'agit d'un des principaux enjeux d'intégration. Le nombre d'inscrit en pré-scolaire et en primaires augmente au fil des années, toutefois l'inscription au collège reste difficile.

En 2011, la DDT relevait un à dix ménages installés dans un recensement des sédentaires. La création de 200 places dans une aire de grands passages (AGP) est envisagée dans le département.

Aujourd'hui, la compétence « Gens du Voyage » ne relève plus de la commune de Nogent-sur-Oise, mais de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise.

D'un point de vue réglementaire, un Schéma Départemental d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage a été approuvé en 2012, puis annulé en 2014. C'est désormais le Schéma Départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage approuvé le 11 juillet 2003 qui est de nouveau applicable.

Un nouveau Schéma 2018-2024 est en cours d'élaboration. Il crée l'obligation pour l'ACSO d'aménager, de gérer et d'entretenir 30 places en aires d'accueil et 77 places en terrains familiaux locatifs.

Pour Nogent-sur-Oise, sont programmées, dans le cadre du projet de schéma, **10 places d'aires d'accueil (AA) ou aires permanentes d'accueil et 14 places en terrains familiaux locatifs (TFL).**

Le projet de schéma prévoit, en outre, la mise en place d'une MOUS opérationnelle pour le relogement de ces populations locales.

Il prévoit également la **création de 55 places en Habitat adapté à l'échelle de l'agglomération creilloise, dont 6 places à Nogent-sur-Oise.**

Un terrain familial, contrairement à l'aire d'accueil, n'est pas un équipement public mais correspond à un habitat privé ; cette formule répond à une demande des gens du voyage qui souhaitent disposer d'un « ancrage territorial » sans pour autant renoncer au voyage une partie de l'année.

Lorsque le projet de schéma sera approuvé, un travail de localisation des emplacements à réaliser sur la commune de Nogent-sur-Oise sera mené avec l'Agglomération Creil Sud Oise. Le choix de ces terrains sera fonction, notamment, des capacités d'accueil des groupes scolaires de Nogent-sur-Oise pour accueillir des élèves supplémentaires.

Constats :

- Une évolution dynamique du parc de logements avec une baisse des logements vacants (-2 points) ;
- Une ville marquée d'un caractère urbain illustré par une majorité de locataires d'appartements ;
- Une tendance à la « sédentarisation » des logements souvent occupés depuis 10 ans ou plus. La commune garde d'avantage ses habitants ;
- Une ville « familiale » avec une majorité de logements de 4 pièces ou 5 pièces ;
- 88% du parc de logements est du logement collectif dont 34% se compose de logements sociaux ;
- Plusieurs projets de construction en cours ou à venir, permettant de diversifier l'offre en logements et ainsi de mieux répondre aux besoins des habitant actuels et futurs ;
- 10 places d'aires d'accueil dans la ville à destination des gens du voyage, ainsi que 14 terrains familiaux.

4^{ème} partie : Les équipements

1 : Un taux d'équipements satisfaisant

Nogent-sur-Oise dispose d'un ensemble d'équipements qui répond bien, dans l'ensemble, aux besoins de sa population.

1.1 : Les équipements administratifs et de services

L'Hôtel de ville de Nogent-sur-Oise se situe au centre ville. Il bénéficie donc d'une bonne accessibilité. L'édifice a fait l'objet d'une rénovation importante, offrant aux habitants un équipement de qualité regroupant l'essentiel des services administratifs de la commune. Les ateliers municipaux des Services Techniques se situent rue Pierre Séward, à proximité de la division du faisceau ferroviaire.

La ville a mis en place une police municipale, implantée provisoirement rue Pierre Séward et gérée par la Direction de la Tranquillité Publique. Elle assure des missions de pilotage et de surveillance sur toute la commune. La police municipale à la charge d'assurer l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules épaves et de mener des actions ciblées notamment sur la prévention routière, en lien avec les établissements scolaires de la commune. Au total, elle est composée de neuf agents dont quatre ASVP, Agent de Sécurité Voie Publique. De plus, la ville a mis en place une vidéo protection.



Hôtel de Ville de Nogent-sur-Oise
Rue du Général de Gaulle

Source : PLU 2013



Ateliers municipaux
Rue Pierre Séward

Il existe plusieurs équipements administratifs supra-communaux sur la commune :

- Partenaire pour l'emploi – Conseil Départemental de l'Oise, rue du Docteur Schweitzer ;
- les Pôle emploi de Picardie (agence Creil-Nogent-sur-Oise), avenue de l'Europe ;

- le Centre de Formation par Alternance, rue Charles Somasco ; ☐
- la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise, rue Charles Somasco ; ☐
- le Centre Départemental de Documentation Pédagogique, rue Diderot ; ☐
- la police nationale, avenue Saint-Exupéry. ☐

Cependant, la majeure partie des services supra communaux est installée sur Creil, tels que, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, le Conseil des Prud'hommes, la Maison de la Justice et du Droit, le Centre des Impôts ou encore la gendarmerie ; également à Beauvais telles que la Direction du Travail de l'Oise et la Caisse d'Allocations Familiales. Le siège de la Communauté de l'Agglomération Creil Sud Oise est à Montataire.

1.2 : Les équipements de la petite enfance

Nogent-sur-Oise compte quatre types de structures pour l'accueil de la petite enfance dont l'objectif est de permettre aux parents de concilier vie familiale et professionnelle et d'offrir aux tous petits un éveil et un développement personnel de qualité. En 2013, Nogent-sur-Oise comptait 1 934 enfants de moins de 5 ans dont 1049 scolarisés en maternelle, soit 885 enfants de moins de 3 ans.

Ainsi, la commune propose :

- la Maison de la Petite Enfance ou multi-accueil, rue du Docteur Schweitzer, a été réhabilitée en 2007 et s'étend sur une surface de 863 m². Cette structure offre, 54 places d'accueil régulier, du lundi au vendredi, de 7 heures à 19 heures. 11 places d'accueil occasionnel sont proposées du lundi au vendredi, de 8h30 à 11 heures et de 14 heures à 17h30. La Maison de la Petite Enfance ou multi-accueil comporte trois sections : la section des petits de 2 mois et demi à 1 an, 2 sections de moyens/grands de 1 à 3 ans.
- un multi-accueil de 35 places, au sein du quartier Carnot accueillant 25 enfants de 1 à 3 ans en accueil collectif dans la structure sise rue Hélène Boucher, et 10 enfants de 2 mois et demi à 3 ans en crèche familiale chez des assistantes maternelles.
- la halte garderie du quartier des Rochers a été inaugurée en septembre 2010. Cette structure, installée au cœur du quartier, peut accueillir 10 enfants âgés de trois mois à trois ans, tous les jours - excepté le mercredi - de 13 h 30 à 17 h 30 et pendant les vacances scolaires.
- le relais assistante maternelle, ou RAM, rue du Docteur Schweitzer, est tenu par une éducatrice à plein temps. Des permanences sont organisées pour accueillir et faire le lien entre les parents et les assistantes maternelles, ainsi que pour animer des ateliers d'éveils pour les enfants, qui ont lieu deux fois par semaine, le mardi et le vendredi. ☐ A savoir que deux types de services sont proposés : l'accueil des enfants à domicile, chez une assistante maternelle agréée par la ville et l'accueil par une assistante maternelle titulaire d'un agrément spécifique délivré par le Conseil Départemental de l'Oise. ☐

A ces structures vient s'ajouter une "Classe Passerelle". Il s'agit d'une structure placée sous la coresponsabilité de la municipalité de Nogent-sur-Oise et de l'Inspection Académique de l'Oise, en partenariat avec la CAF de l'Oise et le Conseil Départemental de l'Oise.

Cette Classe Passerelle, destinée aux enfants âgés de 20 mois à 26 mois du quartier Jean Moulin, a pour objectif de favoriser la lutte contre les inégalités et les exclusions et d'encourager la réussite scolaire en préparant la scolarisation de ces enfants. ☒

A noter que la commune recense, fin 2017, 134 assistantes maternelles dont 86 en activité.

Toutefois, les équipements existants sont saturés et le taux de demande non satisfaites est d'environ 50%.

1.3 : Les équipements de l'enfance, l'adolescence et les jeunes adultes

➤ Les enfants

Pour les tous petits, en périodes de vacances scolaires, de nombreuses animations sont proposées aux enfants de 3 à 6 ans dans des lieux adaptés. Deux centres d'accueil existent :

- l'accueil de loisir des Coteaux, 90 rue Jean Jaurès, destinés aux enfants de 3 à 6 ans ;
- l'accueil de loisirs Serge Lamarche, 19 avenue Saint-Exupéry.

Pour les enfants de 6 à 12 ans, l'accueil de loisirs Berthelot, 7 rue Marcelin Berthelot, propose un panel d'activités manuelles, artistiques, culturelles et sportives, par tranches d'âge. Ce lieu fonctionne pendant les vacances scolaires et également le mercredi hors des périodes scolaires. ☒

➤ Les adolescents

Il existe, également, pour les adolescents de 13 à 17 ans, plusieurs structures qui leur sont destinées.

Anim'Ado, 46 rue du Général de Gaulle, propose des activités manuelles, artistiques et culturelles ainsi que de nombreuses sorties. Les objectifs de l'équipe d'animation sont d'inciter les adolescents à construire et à vivre leurs propres loisirs.

Le Point Information Jeunesse, PIJ, installé au service jeunesse, est un lieu qui permet aux 12 / 17 ans d'obtenir des informations sur l'orientation scolaire et professionnel, ainsi que de l'aide pour des projets personnels et / ou professionnels. Pendant les périodes scolaires, une salle d'activités est prêtée aux jeunes pour leur permettre de pratiquer différentes activités comme le ping-pong, la vidéo, le baby-foot, la danse hip hop, de visionner des films et de faire du graphisme. Un accès Internet est également disponible.

➤ Les jeunes adultes

Enfin, pour les 18 / 25 ans, la ville a mis en place quatre relais de quartier sur les Rochers, l'Obier, Saint-Exupéry et à proximité du centre commercial Auchan.

Ces lieux ont pour objectif de favoriser le lien social entre les jeunes adultes en leur offrant des espaces de rencontre, mais également de les orienter vers les structures municipales existantes qui leur sont destinées. Ces lieux sont ouverts du lundi au samedi, avec la présence permanente d'un agent municipal.

1.4 : Les équipements scolaires

Nogent-sur-Oise recense un nombre important d'écoles maternelles et primaires sur son territoire, huit et six respectivement. Ces écoles sont regroupées en six groupes scolaires, réparties sur l'ensemble du territoire communal.

➤ Pour les écoles maternelles, il s'agit de :

- l'école maternelle Paul Bert, appartenant au groupe scolaire Paul Bert, 5 rue Paul Bert ; ☒
- l'école maternelle Carnot, appartenant au groupe scolaire Carnot, 144 rue Carnot ; ☒
- l'école maternelle de l'Obier, appartenant au groupe scolaire de l'Obier, 4 rue du Professeur Calmette ; ☒
- l'école maternelle Charles Perrault, appartenant au groupe scolaire des Coteaux, 84 rue Jean Jaurès ; ☒
- l'école maternelle Pauline Kergomard, appartenant au groupe scolaire des Coteaux, 84 rue Jean Jaurès ; ☒
- l'école maternelle Jean Moulin, appartenant au groupe scolaire Jean Moulin, 28 bis rue de la Liberté ; ☒
- l'école maternelle Granges Est, appartenant au groupe scolaire des Granges, 9 allée Philéas Lebesgue ; ☒
- l'école maternelle Granges Ouest, appartenant au groupe scolaire des Granges, 15 allée Philéas Lebesgue.



École Les Obier



École Paul Bert

Source : PLU 2013

Au total, l'ensemble de ces établissements accueille, pour l'année scolaire 2016 / 2017, 1030 élèves. Il est à noter que les effectifs ne cessent de décroître depuis 2014 / 2015, année scolaire qui enregistrait 1058 élèves. Paradoxalement, le nombre de classes a augmenté depuis 2014/2015, il a atteint son plus haut niveau depuis 2010 avec 42 classes.

Ecoles	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Jean Moulin	102	115	121	123	147	144
Paul Bert	231	230	220	231	224	219
Carnot	162	159	155	166	151	151
Les Granges	193	221	229	224	207	197
Les Coteaux	121	120	119	111	117	121
L'Obier	198	194	205	203	200	198
Total	1007	1039	1049	1058	1046	1030

Source : Mairie, 2016

A noter que sur les six dernières années (2010-2016), quatre classes ont été ouvertes en 2011 et 2012 et une seule ouverture sur les quatre dernières années. Seuls les écoles Paul Bert (2011), Les Coteaux (2011), Les Granges (2012) et Jean Moulin (2015) ont ouvertes des classes.

Par ailleurs, parmi les sept écoles maternelles de la ville, cinq sont classées en REP.

➤ Pour les écoles élémentaires, il s'agit de :

- l'école élémentaire Paul Bert, appartenant au groupe scolaire Paul Bert, 9 rue Paul Bert ; ☒
- l'école élémentaire Carnot, appartenant au groupe scolaire Carnot, 148 rue Carnot ; ☒
- l'école élémentaire de l'Obier, appartenant au groupe scolaire de l'Obier, 10 rue du Professeur Calmette ; ☒
- l'école élémentaire Jules Verne, appartenant au groupe scolaire des Coteaux, 84 rue Jean Jaurès ; ☒
- l'école élémentaire Jean Moulin, appartenant au groupe scolaire Jean Moulin, 28 bis rue de la Liberté ; ☒
- l'école élémentaire Georges Charpak, appartenant au groupe scolaire des Granges, 13 allée Philéas Lebesgue. ☒



École primaire Les Obier



École primaire Jean Moulin

Source : PLU 2013

Au total, l'ensemble de ces établissements accueille, pour l'année scolaire 2016 / 2017, 1 652 élèves. Il est à noter que les effectifs ne cessent d'augmenter depuis 2011 / 2012, année scolaire qui enregistrait 1 376 élèves. On observe donc une hausse de 20% par rapport à 2011 / 2012.☐

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Jean Moulin	159	160	160	170	179	191
Paul Bert	303	324	328	332	324	345
Carnot	214	240	246	258	288	296
Les Granges	272	272	293	306	325	344
Les Coteaux	164	149	158	175	165	158
L'Obier	264	276	276	286	304	318
Total	1376	1421	1461	1527	1585	1652

Source : Mairie, 2016

Concernant le nombre de classes, il est en augmentation depuis 2011 / 2012 avec un total de 66 classes élémentaires en 2016. ☐

A noter que depuis 2011, 12 classes ont été créées du fait de l'augmentation du nombre de jeunes nogentais. Seul le groupe scolaire Les coteaux n'a ouvert aucune nouvelle classe.

Au court terme, quatre à cinq classes supplémentaires semblent nécessaires.

Par ailleurs, il existe 3 restaurants scolaires sur la commune, dont 1 construit récemment (2013). Compte tenu des problèmes de saturation, certains élèves des écoles primaires iront manger dans des collèges dès la rentrée 2017, la Ville ayant signé une convention avec le Département (1^{er} service entre 11h et 12h).

Egalement, sur les sept écoles référencées, cinq sont classées REP (Réseau d'Éducation Prioritaire).

A noter qu'il existe un accueil périscolaire qui fonctionne les jours d'école le matin de 7h20 à 8h30 et le soir de 16h30 à 18h45 et destiné aux enfants âgés de 3 à 11 ans, scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la Ville.☐

L'accueil périscolaire est un service proposé aux familles. Il a pour but de mettre en place des dispositions d'accueil et de prise en charge éducative des enfants avant et / ou après le temps scolaire quotidien.

➤ La ville compte également trois collèges :

- le Collège Marcelin Berthelot, 13 rue du Moustier

Le collège accueille 592 élèves et possède une classe d'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) permettant d'accueillir les élèves présentant des troubles des fonctions cognitives,

mentales, du langage et des apprentissages, envahissants du développement, motrices, auditive, visuelles ou multiples associés

- le Collège Edouard Herriot, 45 rue Edouard Herriot

Le collège accueille 562 élèves, il propose une classe d'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) et une Classe d'Accueil (CA) qui a pour objectif d'accueillir les élèves étrangers n'ayant pas une maîtrise suffisante de la langue française de leur fournir une connaissance suffisante à l'intégration future d'une classe non spécialisée.

- le Collège Marcel Callo - Apprentis d'Auteuil, 8 Avenue du 8 mai 1945

Le collège Marcel Callo a été inauguré en 2015, il s'agit d'un établissement catholique d'une capacité d'accueil de 140 élèves spécialisé dans l'accueil d'élèves en difficultés ou décrochage scolaire.



Marcelin Berthelot



Édouard Herriot



Marcel Callo

Source : PLU 2013

Le collège Édouard Herriot, les écoles élémentaires de l'Obier, Jules Verne, Jean Moulin et Georges Charpak ainsi que les écoles maternelles de l'Obier, Charles Perrault, P. Kergomard, Jean Moulin, Granges Est et Granges Ouest sont inscrits dans le Réseau Ambition Réussite. Le collège Marcelin Berthelot ainsi que les écoles maternelles et élémentaires de l'Obier et Jean Moulin, sont inscrits dans le Réseau Réussite Scolaire.

Ces deux réseaux ont pour objectifs de lutter contre les inégalités sociales et économiques dans le cadre du dispositif "Espoir Banlieues", de prévenir les décrochages scolaires en améliorant l'accompagnement pédagogique, éducatif et social au sein des établissements concernés, de favoriser l'ambition scolaire et professionnelle, et enfin de coordonner les actions engagées pendant et en dehors du temps scolaire.

- Le lycée public de Nogent-sur-Oise :

Le lycée Marie Curie, situé au 47 boulevard Pierre de Coubertin, dispense un enseignement scientifique, technologique et professionnel.

Il accueille environ 2 200 élèves dont 400 étudiants Post-Bac (BTS, CPGE, Licence) et 300 élèves dans les sections du lycée professionnel.

Le Lycée d'Enseignement Scientifique Technologique Professionnel Marie Curie propose :

- un baccalauréat général, des baccalauréats technologiques (série "STL", Sciences et Techniques de Laboratoire et série "STI2D", Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable) et des baccalauréats professionnels accessibles après la classe de 3ème et amenant en 3 ans au niveau du baccalauréat (baccalauréat "ELEEC", Electrotechnique, Energie et Equipements Communicants, le baccalauréat "MEI", Maintenance Equipements Industriels, le baccalauréat "TU", Technicien d'usinage, le baccalauréat TO, Technicien Outilleur et le baccalauréat "TMF", Technicien Modeleur et Fonderie) ;²
- neuf BTS qui sont des formations BAC+2 : le BTS Fonderie, le BTS Conception de Produits Industriels, le BTS Industrialisation des Produits Mécaniques, le BTS Forge, le BTS Chimiste, le BTS Electrotechnique, le BTS Outilleurs Moulistes, le BTS Analyse de Biologie Médicale, le BTS Contrôle Industriel et Régulation Automatique ;²
- deux filières de Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles : la filière Physique Technologie Sciences de l'ingénieur, "PTSI/PT" accessible aux titulaires d'un baccalauréat de série S et la filière Adaptation Technicien Supérieur, "ATS" accessible aux titulaires d'un BTS ou d'un DUT du domaine industriel ;²
- deux licences qui sont des formations BAC+3 : la licence Chimie et la licence professionnelle Robotique et Vision Industrielle.

De plus, le lycée Marie Curie propose une formation continue pour les BTS Chimiste, Contrôle Industriel et Régulation Automatique, Mise en Forme des Matériaux par Forgeage et Fonderie.

²Enfin, par le biais des contrats de professionnalisation, l'ensemble des BTS est accessible via le GRETA² de l'établissement. ²

Le Lycée Marie Curie dispose d'un internat lycéen filles et d'un internat lycéen garçons, situés dans deux bâtiments différents et indépendants. L'établissement propose également un internat pour étudiant, qui se compose de 176 chambres individuelles.

Les deux collèges et le lycée ont leur propre cantine qui n'est pas gérée par la commune.

A noter la présence d'un Centre de Formation d'Apprentis (CFA) dans la zone industrielle de Nogent-sur-Oise, qui compte environ 600 apprentis (nombre fluctuant), et qui propose la préparation de 21 diplômes du CAP au BTS et au Bac + 3.

² Un Greta est un groupement d'établissements publics d'enseignement qui mutualisent leurs compétences et leurs moyens pour proposer des formations continues pour adultes. Il s'appuie sur les ressources en équipement et personnel des établissements pour construire une offre de formation adaptée à l'économie locale.

1.5 : Les équipements culturels

Les équipements culturels présents sur la commune permettent aux nogentais une pratique culturelle diversifiée.

➤ La Médiathèque

La Médiathèque Maurice Schumann, situé 1 rue Diderot, apparaît comme un des équipements culturels phares de la commune. Son objectif est double : d'une part, il s'agit de promouvoir et de développer la lecture publique et l'accès à toutes les formes d'expression culturelle, et d'autre part, il s'agit de garantir l'accès à l'information de tous les usagers.

Ouverte depuis 1999, la médiathèque s'étend sur une superficie de 2 000 m² et propose en libre accès environ 60 000 documents, tous supports confondus, répartis en quatre secteurs :

- le secteur adulte. Situé au rez-de-chaussée, ce secteur accueille tous les publics à partir de 14 ans et propose environ 26 000 documents dont des romans, des bandes dessinées, des documentaires et usuels, des livres en grands caractères, des livres audio, un fonds spécialisé sur la Picardie et un coin presse ;
- le secteur jeunesse. Situé au premier étage, ce secteur propose aux enfants environ 18 000 documents tels que des albums, des bandes dessinées, des romans, des documentaires et usuels, et des revues. De plus, l'équipe du secteur jeunesse accueille, tout au long de l'année, les enfants pour des séances de contes ou d'ateliers créatifs thématiques ;
- le secteur discothèque. Situé au premier étage, la discothèque met à disposition du public plus de 15 000 CD dans des genres très divers tels que musique classique, jazz, chansons françaises, variétés internationales ou encore musique pour enfants. Ce secteur est également enrichi d'un fonds de partitions et de revues sur la musique ;
- le secteur images regroupe la vidéothèque et le pôle multimédia. Ici, il s'agit de faire



découvrir le patrimoine cinématographique français, européen et étranger ainsi que des films documentaires. Située au premier étage, la vidéothèque propose des films de fiction et des documentaires pour les adultes et les enfants avec plus de 4 600 titres en DVD ou VHS. Située au rez-de-chaussée, la salle multimédia met à disposition de tous les usagers six postes permettant l'accès à internet.

De plus, la Médiathèque Maurice Schumann organise plusieurs animations dans le cadre de son projet pluri annuel « dehors, dedans : la médiathèque autrement » :

- les animations régulières du secteur jeunesse. Il s'agit ici d'ateliers créatifs pour les plus grands et de lecture d'histoires pour les plus petits ;
- les évènements annuels avec notamment :
 - le salon coup de polar, la nuit de la lecture, le printemps des poètes le mois du film documentaire, fête du cours métrage, dehors les livres

- les évènements mensuel avec notamment :
 - les samedi musicaux “zik in med”;
 - Le portage de livre « des livres et vous »
 - La mise en place d’une galerie d’exposition
 - NOS JEUX DU SAMEDI
 - Apero bulle, des livres et ceatera,

La médiathèque a vu sa fréquentation diminuer au cours des dernières années. Une nouvelle tarification avec gratuite pour les moins de 18 ans a été mise en place en 2018 afin de palier à cet effet.

L’étude sur l’adaptation et l’augmentation des créneaux d’ouverture est en place afin de passer à une médiathèque troisième lieu.

La question d’une mutualisation des différentes médiathèques du territoire intercommunal se posera si les compétences de l’agglomération évoluent.

- L’espace culturel du Château des Rochers.



Source : erea

Situé au 1 rue Faidherbe, il abrite le Conservatoire Communal de Pratiques Musicales et une salle de spectacles de 715 m², dont une scène de 70 m² environ. C’est à l’intérieur de cette salle, qui peut contenir jusqu’à 700 personnes assises, que se déroulent les spectacles de la saison culturelle. C’est un équipement qui est aujourd’hui saturé dont les réservations se font plus d’1,5 mois à l’avance.

☐

- Le Conservatoire Communal de pratiques Musical (CCPM)

Le CCPM est situé au 1 rue Faidherbe, au sein de l’espace culturel du Château des Rochers. Ce conservatoire s’adresse aux enfants à partir de 5 ans pour la classe éveil, aux enfants à partir de 6 ans pour la formation musicale et instrumentale et aux adultes débutants et confirmés. Le CCPM compte plusieurs départements tels que celui des instruments à cordes, à vents, les claviers et percussions, la formation musicale ou encore celui de l’ouverture musicale. Il comptait 235 inscrits en 2017 et a atteint le maximum de sa capacité.

. ☐

Le CCPM favorise également la pratique musicale collective avec l’aide aux groupes, l’accompagnement artistique, des ateliers jazz et improvisation, des ateliers percussions, une chorale enfants, une chorale ados et adultes, des interventions de culture musicale en milieu

scolaire, un ensemble de guitares, un ensemble de flûtes et des stages de création musicale et vidéo durant les vacances scolaires.

De plus, le CCPM, en partenariat avec les villes de Creil et Montataire, a mis en place un ensemble à cordes minime et junior, un orchestre de chambre, un ensemble de cuivres, un big-band jazz junior, et un partenariat avec le studio son dans le cadre de la mise en place de concert suivi d'une jam session .

De plus, le CCPM, en partenariat avec les villes de Creil et Montataire, a mis en place un ensemble à cordes minime et junior, un orchestre de chambre, un ensemble de cuivres, un big-band jazz junior, une résidence d'artiste autour de l'improvisation libre du jazz et de l'électro-acoustique et un partenariat avec le studio son. Enfin, ce conservatoire a permis la création d'une sixième option musique au collège Berthelot. ☒

➤ Le Studio-Son Nogent-sur-Oise

Il s'agit d'un équipement unique en son genre dans le département de l'Oise. Le Studio a été créé, en 2010, avec un volet vidéo rajouté en 2015, à l'initiative de la Mairie de Nogent-sur-Oise dans le cadre de l'ouverture à la culture pour tous. Implanté au cœur de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO), dans le Château des Rochers, il jouit de la proximité des autres équipements culturels du site que sont le Conservatoire Communal de Pratiques Musicales et la salle de spectacle. Au niveau technique, le studio s'articule autour d'une console analogique et d'une station numérique. Cet équipement professionnel, doublé d'une équipe d'encadrement qualifié, permet aux porteurs de projets nogentais ou d'ailleurs, de réaliser leurs ambitions artistiques.

➤ L'Office Municipal Culturel et Evènementiel (OMCE)

L'OMCE est une association qui œuvre à l'émulation et la mise en œuvre des spectacles, fêtes et événements engagés avec les services culturels de la municipalité de Nogent-sur-Oise. En effet, la commune a décidé de déléguer le développement et l'organisation de sa politique culturelle à cet Office Municipal qui est une association indépendante travaillant en étroite concertation avec le service culturel de la municipalité. L'objectif de l'OMCE est d'ouvrir la culture à tous et de renforcer le lien social.

L'OMCE programme une partie des spectacles en lien étroit avec les services de la ville et les élus de référence.

Enfin, l'omce met un point d'honneur à développer les séances en direction des scolaires afin de privilégier l'art et la culture des le plus jeune âge.

➤ Maison d'Activités des Sciences et Technologies (MAST/ Créathèque)

L'établissement ouvert en décembre 2015, est lieu spécifique dédié à la découverte et à la pratique d'activités scientifiques et technologiques, permettant ainsi de contribuer au développement du savoir et de la culture pour tous par l'accès aux moyens de fabrication (numérique et classique), de faciliter la transmission et les échanges de savoir-faire et de connaissances (en particulier par l'intermédiaire d'ateliers, d'initiations, d'expériences ludiques, etc.). Des ateliers sont proposés tout au long de l'année pour les enfants comme pour les adultes.

➤ Les autres équipements

Il existe un projet de mutualisation (coordination des activités et des agents) des Temps d'Art avec le CMAR (Centre municipal Arthur Rimbaud) dans le cadre du projet d'éco-village sportif et socio-culturel construit dans le cadre du projet obiers granges.

Il existe actuellement deux relais de quartier dont un situé dans des Algeco et un dans un local commun résidentiel.

Le centre de ressources culturelles « Maison du Lac » est situé à l'une des extrémités du Parc Hébert.

Le service culturel gère la coordination des différentes manifestations des différents acteurs culturels qui se déroule sur le territoire communal. Il s'occupe aussi de l'organisation de certains événements : carnaval des enfants, un dimanche à la campagne, les fêtes de Noël,...

Il met aussi en place des résidences d'artiste et une programmation art de rue.

Les centres de loisirs Coteaux et Berthelot sont saturés et nécessiteraient une réhabilitation.

Il existe un projet de mutualisation (coordination des activités) de les Temps d'Art avec le CMAR (Centre municipal socioculturel Arthur Rimbaud) mais les deux structures conserveront leur implantation.

Par ailleurs, l'Association les Temps d'Art va intégrer des locaux réservés pour elle dans le projet d'éco-village sportif. Le service jeunesse intégrera alors les anciens locaux de l'association, boulevard Branly.

Il existe actuellement deux relais de quartier dont un situé dans des Algeco et un dans un local commun résidentiel.

Le centre de ressources culturelles « Maison du Lac » est situé à l'une des extrémités du Parc Hébert.

Les centres de loisirs Coteaux et Berthelot sont saturés et nécessiteraient une réhabilitation.

1.6 : Les équipements sportifs et de loisirs

Les équipements sportifs et de loisirs sont importants et proposent une offre variée d'activités, mais apparaissent relativement saturés et vieillissant. Ils sont répartis sur plusieurs secteurs de la commune.

On relève quatre équipements structurant dans la ville :

➤ Centre Aquatique Nogent-sur-Oise



Source : Mairie de Nogent-sur-Oise

Le centre est situé 148 avenue de l'Europe. Il s'agit d'un équipement du syndicat intercommunal Nogent-sur-Oise / Villers-Saint-Paul. Cet équipement phare, très attractif, accueille plus de 150 000 personnes par an.

Le centre nautique se compose d'un bassin sportif de 6 couloirs, et d'un bassin ludique de 300 m² agrémenté d'une cascade et d'un toboggan. Le centre possède un centre de mise en forme avec un sauna, un hammam, un jacuzzi et un solarium.

De nombreuses activités sont proposées telles que le jardin aquatique, les activités prénatales, l'aquajogging, l'aquagym, l'aquaforme ou encore l'apprentissage découverte.☒

En 2005, le centre nautique a reçu le label national tourisme et handicap pour l'accueil et l'encadrement des personnes en situation de handicap physique ou mentale. En effet, les bassins ne comportant pas de rebords, ils sont directement accessibles aux personnes en fauteuil roulant qui peuvent ainsi s'en approcher au plus près afin d'être transférées par les maîtres-nageurs. Le personnel a été formé à l'accueil des personnes en situation de handicap et est titulaire du brevet de sauveteur. De plus, des alarmes visuelles de sécurité dans les vestiaires et au niveau des bassins permettent aux déficients auditifs de profiter en toute sécurité de la baignade.

➤ Le Complexe sportif Georges Lenne :



Situé au Nord-Est de la commune, au 150 avenue de l'Europe.

Source : Mairie de Nogent-sur-Oise

Cet équipement s'étend sur une surface de 39 436 m² et comporte 13 installations :

- un terrain d'honneur accompagné de tribunes pouvant accueillir jusqu'à 1 500 spectateurs
- deux terrains annexes rénovés en 2017 avec un terrain engazonné et un terrain synthétique
- une piste d'athlétisme de six couloirs, un sautoir, des lancers,
- deux courts de tennis extérieurs réalisés en 2017 et deux courts de tennis couverts
- un site de tir à l'arc.
- Le complexe sportif Georges Lenne accueille les associations sportives de football, d'athlétisme, de tennis ou encore de tir à l'arc ainsi que des séances scolaires ouvert aux primaires et aux collèges.

Le complexe pourra également être étendu au terrain des anciens établissements Lorge, situé juste en face (avec notamment la création d'une piste d'athlétisme) dans le cadre des appels à projets liés au JO Paris 2024.

➤ Le stade couvert Marie Curie

Le stade est situé au Sud-Ouest de la commune, au 6 boulevard Pierre de Coubertin. Il est essentiellement utilisé par les scolaires et peut être alloué aux associations en dehors des heures de cours.

Il est géré par l'agglomération Creil sud Oise

➤ Le Stade du Moustier

Le stade du Moustier, rue du Comte d'Archiac, est un lieu où sont notamment organisées des manifestations communales. Il se compose d'un terrain de football homologué datant de 2004-2005 avec vestiaires et gardiennage, d'une aire de skate parc et d'une salle d'activités. Cet équipement est aujourd'hui saturé.

Outre ces équipements structurants, la ville est équipée de dix gymnases répartis sur l'ensemble de la ville. On relève des gestions et utilisateurs différents :

- deux d'entre eux appartiennent à la Communauté de l'Agglomération Creil Sud Oise. Ils sont utilisés par les groupes scolaires et sont mis à la disposition des associations en dehors des heures de cours sur demande. Il s'agit :

- du gymnase Berthelot, rue du Moustier ; ☒
- du gymnase Herriot, rue Édouard Herriot. ☒

- quatre d'entre eux constituent les plus grands gymnases de la ville. Ils sont utilisés par les associations sportives pour la pratique du basket-ball, du volley-ball, du tennis ou du tennis de table. Ils accueillent également les manifestations d'envergure en intérieur ainsi que des spectacles ou des expositions. Il s'agit :

- du gymnase Marcel Binet, rue de la Paix. Cet équipement, dont les agrées sont installés de manière permanente, est mis à disposition de l'Etoile de Nogent qui est le club municipal de gymnastique ; ☒
- du gymnase des Coteaux, allée Georges Bizet ; ☒
- du gymnase des Granges, Allée Philippe Lebesgue, qui a la particularité de posséder des ☒gradins ; ☒
- du gymnase de l'Obier, avenue du 8 mai. ☒

- trois d'entre eux, plus petits que les précédents, sont directement liés au groupe scolaire auquel ils appartiennent. Il s'agit :

- le gymnase Carnot, avenue de l'Europe, récemment réhabilité ; ☒
- le gymnase Jean Moulin, rue de la Liberté ; ☒
- le gymnase Paul Bert, rue Paul Bert. ☒

- le dernier, situé dans le Parc d'Activités Sud à proximité du Centre de Formation en Apprentissage, est principalement utilisé par les élèves du CFA. Il s'agit : ☒

- du gymnase David Douillet, rue Charles Somasco.

Par ailleurs, d'autres équipements ont été recensés sur l'ensemble du territoire :

- la salle du marché couvert, permet la pratique du football pour les enfants, du basketball et du step ;
- un boulodrome situé dans le parc Hebert ;
- un skate parc à rénover à la rue du Comte d'Archiac (ouvert tous les jours, en libre accès) ;

Plusieurs city stade : quartiers des Rochers, Curie et Carnot.

D'autre part, il existe deux parcs au sein du tissu urbain offrant aux habitants des lieux de détente et de promenade : le parc Hébert au centre ville et le parc de la mairie, allée Lucie Aubrac

Les équipements sportifs nogentais font face à de nombreux problèmes de mises aux normes et par conséquent d'homologation ainsi qu'une saturation de leurs créneaux d'utilisation.

LE SERVICE DES SPORTS

Il gère entre autres :

-Le sport scolaire avec la mise a disposition d'un éducateur sportif au sein des écoles pour tous les élèves de cycle 3

-Ecole Municipale des Sports : Initiation et découverte de différents sports pour les enfants du CP au CM2. Les activités sont encadrées par des éducateurs diplômés dans les équipements sportifs municipaux

Selon un planning établi, les séances auront lieu deux fois par semaine, les lundis et jeudis ou les mardis et vendredis de 17h à 18h.

-Stages sportifs : Le service des sports de la ville de Nogent-sur-Oise organise des stages sportifs pendant les petites vacances scolaires. Découverte, initiation ou perfectionnement, ces stages sont ouverts aux jeunes du CM2 à la 3ème.

Il proposera aussi en 2018 la fête du sport, 4 dimanches après midi « nogent roller tour », ainsi qu'un projet de course à obstacle.

1.7 : Les équipements sociaux

La commune dispose d'un Centre Communal d'Action Sociale - C.C.A.S.-, rue du Docteur Schweitzer, qui a notamment comme mission l'instruction et l'étude des dossiers de demande d'aide légales (RSA, Election de Domicile, Obligation alimentaire...) et facultatives (aide alimentaire, aide au départ en vacances, aide financière famille enfance, aide aux transports, ...)

Le CCAS intervient au niveau du logement :

- dans le cadre des procédures d'impayés de loyer (Commandement de payer, Assignations, Concours Force Publique).
- L'accès au logement : Propositions de candidats sur le contingent ville.
- Au niveau de l'hébergement : Situations d'urgence, orientation 115/SIAO.

Le CCAS peut proposer un accompagnement social adapté suite à des difficultés budgétaires, à divers impayés.

Le CCAS propose l'échange citoyen ou le Pass Permis Citoyen (en partenariat avec le CD60) pour que des jeunes puissent obtenir une aide financière pour le permis de conduire ou le BAFA.

Le CCAS en partenariat avec des organismes bancaires, propose le Micro Crédit Personnel afin d'obtenir une aide au financement d'un projet mobilité, d'insertion....

Le CCAS propose des actions collectives notamment dans le cadre de différentes conventions : Avec EDF, des actions de lutte contre la précarité énergétique (Ateliers, distributions de Kits, Accompagnement individuel pour faire face à des impayés...) Mais également, des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire (Ateliers cuisine). Avec Tandem Immobilier, des ateliers thématiques autour du « bien vivre dans son logement »

Le CCAS a une mission insertion par la référence RSA, ou le développement de cours d'Alphabétisation et d'actions de lutte contre l'illettrisme.

Au niveau de la santé, le CCAS développe en partenariat avec la CPAM des bilans de santé.

Pour la partie séniors : Le Centre Communal d'Action Sociale gère également un établissement d'hébergement permanent pour personnes âgées, avenue Saint-Exupéry. La Résidence Autonomie Saint-Exupéry compte 63 studios de 35 m² environ. Le pôle séniors développe des actions de lutte contre l'isolement, intervient au niveau du plan canicule, constitution de dossiers ASPA, APA... Il est proposé des actions pour les seniors (Ateliers informatique en lien avec la MAST, Entr'aïdants qui permet d'accompagner les aidants familiaux...).

Pour les services sociaux du département : il s'agit de la Maison départementale de la Solidarité (MDS) qui comprend plusieurs services, AED (Accueil), CSI (Insertion) PMI (petite enfance). Celle-ci est composée d'équipes pluridisciplinaires (AS, ES, Infirmières...) d'intervenants sociaux.

La P.M.I. remplit différentes missions au service des familles :

- des actions de prévention et de promotion de la santé avec des consultations et la vaccination des bébés et des enfants jusqu'à 6 ans, des consultations prénuptiales, la planification des naissances, la surveillance de la grossesse, l'IVG, le dépistage des Infections Sexuellement Transmissibles, la prévention de la maltraitance ou encore la prise en charge des enfants, des mineurs et des femmes enceintes en difficulté ; ☒
- des actions de proximité avec des visites à domicile en fonction des besoins ; ☒
- des actions d'éducation avec des activités d'éveil pour les jeunes enfants, des conseils pour les femmes enceintes ou encore des informations sur la contraception pour les collégiens ;
- la P.M.I. assure aussi l'agrément des Assistantes maternelles et des Assistantes familiales, mais également l'agrément et le suivi de la qualité des lieux accueillant les jeunes enfants tels que les crèches, les garderies, les jardins d'enfants ou encore les écoles maternelles. ☒

1.8 : Les équipements de la santé

Le Centre Hospitalier le plus proche se situe sur la commune de Creil, avec le Centre Hospitalier Laennec. Il s'agit d'un établissement public de santé intercommunal de court séjour en médecine, chirurgie et obstétrique. Le Centre Hospitalier Laennec est rattaché aux communes de Creil, Nogent-sur-Oise, Montataire et Villers-Saint-Paul. Placé sous la tutelle de l'Agence Régionale de Santé, il a une capacité d'accueil d'environ 451 lits et places installés.

Nogent-sur-Oise dispose de deux maisons de retraite :

- La première, la Résidence Saint-Exupéry, avenue de Saint-Exupéry, compte 63 logements et est gérée par le C.C.A.S. de Nogent-sur-Oise qui en a seulement l'usufruit, le bâtiment appartenant à l'OPAC ;
- La seconde, la Résidence Saint Vincent de Paul, est un EHPAD situé rue de la Vallée. Il accueille 130 personnes âgées autonomes ou non. L'établissement est habilité à

l'Aide Sociale et conventionné avec le Département et l'Etat l'engageant dans une démarche qualité. Les 130 chambres individuelles se répartissent en cinq unités de vie dans un bâtiment composé de 3 niveaux. Deux unités protégées accueillent des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Le nombre de médecins présents dans le département de l'Oise s'établit à 1753³ en 2013. Il s'agit de la plus faible densité de médecins par habitants de l'ensemble des trois départements picards que sont l'Aisne, l'Oise et la Somme.

Le département de l'Oise recense, en 2017, 1 836 médecins, soit 222 médecins pour 100 000 habitants (INSEE). La moyenne nationale s'élève à 284 médecins pour 100 000 habitants soit un médecin pour 350 habitants environ.

Si l'on se rapproche de la commune de Nogent-sur-Oise, il est à noter que la moyenne des médecins généralistes et spécialistes est encore inférieure à celle du département, puisque Nogent-sur-Oise compte 11 médecins généralistes pour 18 753 habitants, soit un médecin généraliste pour 1704 habitants auxquels s'ajoutent SOS médecins, et seulement 7 médecins spécialistes. La ville est donc confrontée à un phénomène de désertification médicale. Une étude menée sur l'accès à la santé de la population permet de caractériser socialement les difficultés rencontrées par les habitants. Elle révèle notamment que 60 % des nogentais consultent un médecin sur le territoire de la commune. Elle précise également les difficultés auxquelles les habitants sont confrontés dans l'accès à un suivi par un spécialiste. Ainsi, il existe une forte inégalité de l'accès aux soins (70 % des habitants du centre-ville, contre 30 % des habitants QPV ont eu accès à un spécialiste les 12 derniers mois). De fait, la première barrière énoncée est de « trouver une spécialiste ». Aussi seuls 29% des intéressés trouvent le spécialiste dont ils ont besoin dans la commune, 58 % se rendent à Creil.

Pour compenser en partie cette désertification, des dispositifs contractuels de prise en charge d'une centaine d'enfants chaque année, qui sont suivis par des spécialistes venus de l'extérieur de la commune (psychologues, diététiciens, etc.), sont mis en place dans le cadre du Programme de la Réussite Scolaire.

Par ailleurs, un projet de cabine de télé-médecine est actuellement à l'étude.

1.9 : Les équipements numériques

Nogent-sur-Oise est depuis plusieurs années couverte à 100% en haut débit numérique - ADSL -. En 2004, la notion de Haut Débit correspondait à 512 Kbps. Le Haut Débit en 2010 est défini par la Commission Européenne par le seuil de 2 Mbps, soit 4 fois plus élevé qu'en 2004⁴.

NC Numéricable, fournisseur TV via son réseau câblé sur Nogent-sur-Oise, fournit uniquement la télévision, mais utilise le réseau de France Télécom pour fournir un bouquet

³ Source : Démographie médicale en région Picardie . URL : https://www.conseil-national.medecin.fr/sites/default/files/picardie_2013.pdf

⁴ Source : SDTAN- Département de l'Oise

ADSL à ses abonnés dont le nombre est en forte diminution depuis plusieurs années pour s'établir à 357 au 31 décembre 2010.

Elément important à prendre en compte sur le développement du numérique, le Schéma Départemental d'Aménagement Numérique du Territoire, SDTAN, porté par le Conseil Départemental de l'Oise, qui a été approuvé le 21 mai 2012 et révisé en mars 2014.

Depuis 2004, le Département s'est engagé dans une politique volontariste en faveur du haut débit pour tous en garantissant à chaque foyer et à chaque entreprise, quelle que soit la localisation, un accès à internet à au moins 512kbits, le seuil minimal du haut débit. Pour relever ce défi, le Conseil Départemental a choisi de construire un réseau départemental de télécommunication, dans le cadre d'une délégation de service public confiée à Téloise. Pour cela, plus de 61 millions d'euros d'investissements ont été mobilisés, dont la moitié par le Département et la Région.

Le réseau TELOISE se caractérise par :

- 1 138 km de câbles optiques ;
- 153 centraux téléphoniques raccordés et dégroupés, dont 47 NRA-ZO (NRAZone d'Ombre) ;
- 350 communes raccordées et/ou traversées ;
- 355 000 lignes téléphoniques raccordables ;
- 130 000 lignes téléphoniques dégroupées à ce jour ;
- Hormis Orange, les 3 principaux fournisseurs d'accès à internet nationaux présents dans l'Oise (SFR, Free, Bouygues Télécom) ;
- le raccordement optique (en entrée) de 75 zones d'activité économique ;
- 81 collèges isariens raccordés par fibre optique ;
- 63,3 M€ d'investissement à fin 2011, dont près de 50% de financement publique ;
- 1,5 à 2,0 M€ d'investissement / an sur fonds propres du concessionnaire jusqu'au terme de la concession. La réalisation par le Département de l'Oise de son SDTAN s'inscrit donc dans la continuité des actions conduites jusqu'à présent :
 - opticalisation de tous les collèges ;
 - amélioration de la couverture haut débit par le fibrage de nouveaux NRA via le réseau TELOISE et ouverture de 47 NRA ZO eux-mêmes fibrés (10.000 lignes traitées, dont 2.000 jusque-là totalement inéligibles) ; le taux de couverture ADSL à l'issue du programme de NRA-ZO atteint quasiment 100%, quelque 250 lignes restant inéligibles pourront disposer de solutions satellitaires cofinancées par TELOISE ;
 - extension du réseau TELOISE vers les zones d'entreprises.

La stratégie en faveur du numérique du Département a donc vu en 2004 la mise en place du Réseau d'Initiative publique, TELOISE, ainsi que celle d'un Observatoire des impacts socio-économiques du RIP, dans une première étape en 2008, puis en 2010. Il s'agit, aujourd'hui, de s'appuyer sur ces acquis pour construire une nouvelle génération de réseaux d'accès, à Très Haut Débit (THD), et être en mesure de répondre à la montée en puissance des besoins de la part des différentes communautés d'utilisateurs, les particuliers, les entreprises, les services publics, et accompagner, ainsi, le développement de la société de l'information et de la communication.

Si le Conseil Départemental a pris en charge les secteurs ruraux, les agglomérations, qui représentent près de 100 000 logements, sont quant à elles réservées aux opérateurs privés comme SFR, Orange ou encore Bouygues Télécom (selon un accord national datant de juin 2010).

Ainsi, la commune de Nogent-sur-Oise a été identifiée comme zone urbaine dans le SDTAN. Elle a été retirée du périmètre de couverture car elle est prise en charge par les investissements privés pour le déploiement du réseau FTTH. Nogent-sur-Oise fait, en effet, partie des 52 communes, regroupant au total quelque 103.400 foyers, qui sont dans les Zones AMII, Appel à Manifestations d'intentions d'investissements, par les opérateurs privés. Il s'agit de France Telecom et SFR.

L'opérateur privé SFR a été choisi en février 2013 lors d'un accord national entre les deux opérateurs privés. Il dotera, en fibre optique, les communautés d'agglomération de Compiègne et de Beauvais, ainsi que trois communes du Bassin creillois (Creil, Montataire et Nogent-sur-Oise). Cela représente 97 961 logements dans le département.

Le Plan National Très Haut Débit (PNTHD) de 2010 puis le Plan France Très Haut Débit (PFTHD) de 2013 ont par ailleurs délimité une zone d'initiative privée dans l'Oise, également désignée comme zone AMII (et désormais zone conventionnée), c'est-à-dire celle regroupant les communes ayant fait l'objet d'intentions d'investissement par Orange et SFR en janvier 2011, qui concerne 52 communes isariennes.

La zone AMII regroupe 28 % des besoins télécoms du département et l'essentiel des prises FttH les moins coûteuses. C'est un véritable écrémage au profit des opérateurs privés, remettant en cause toute possibilité de péréquation sur l'ensemble du territoire isarien, ceci contrairement à ce qui a pu être favorablement pratiqué et constaté avec la DSP TELOISE pour le haut débit.

En 2016, les travaux de fibrage du Département de l'Oise sont engagés. A ce jour, la Communauté d'Agglomération du Beauvais et celle de l'Agglomération de la Région de la Compiègne ont déjà été équipés.

Nogent-sur-Oise (7 568 logements) est la première ville du département de l'Oise à avoir été fibré. Les travaux déjà entamés à Creil (13 563 logements) et Montataire (5 011 logements) devraient être terminés d'ici 2018.

Ainsi, les utilisateurs d'internet vont être reliés à un réseau de fibre optique qui va augmenter le débit moyen de circulation des informations : 100 méga-bits contre 12 actuellement pour les particuliers disposant du haut débit.

2 : Les projets et intentions

La commune de Nogent-sur-Oise porte plusieurs projets et intentions afin d'améliorer et de développer l'offre existante.

- Pour les équipements scolaires :

- à court ou moyen terme, une restructuration du groupe scolaire Carnot est envisageable afin de créer des classes supplémentaires ; sur les années 2018 et 2019, le nombre de CP et CE1 sera porté à 12.
 - au long terme, la construction d'une nouvelle école aux abords du groupe scolaire Paul Bert, saturé. Cette intention fait suite à une étude menée par le cabinet OPERIS sur la démographie scolaire qui a démontré la saturation des établissements actuels.
 - L'augmentation de la démographie scolaire sera anticipée pour les groupes scolaires Jean Moulin, Paul Bert et Carnot.
- Pour les équipements culturels :
- le développement d'un équipement spécialisé dans l'image, sur le château des Rochers, pouvant ainsi compléter le studio son, équipement phare de la commune.
- Pour les équipements sportifs et de loisirs :
- des travaux de réhabilitation du centre nautique (septembre 2018);
 - extension complexe Georges Lenne (2018) avec la réhabilitation d'une piste d'athlétisme ;
 - la construction d'un éco-village sportif et socio culturel dans le quartier Obier. Il se composera, entre autre, d'un dojo et d'une salle de gymnastique, (2018) ;
 - une nouvelle salle de boxe (avenue de l'Europe) réalisée en 2017 ;
 - la rénovation du toit des tribunes du terrain d'honneur du complexe sportif Georges Lenne pour lutter contre des problèmes d'étanchéité.
- Pour les équipements de sociaux et de santé :
- l'implantation d'un Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) sur le site actuellement occupé par les jardins familiaux au Sud du Château des Rochers, le long de la RD 200 ;
- un projet de Télé médecine actuellement en réflexion quant au lieu d'implantation ;
 - l'agrandissement de l'épicerie sociale, se situant dans les locaux du C.C.A.S et gérée par l'association La Main Tendue. A terme, la commune souhaiterait que cette épicerie sociale soit géographiquement dissociée du C.C.A.S.

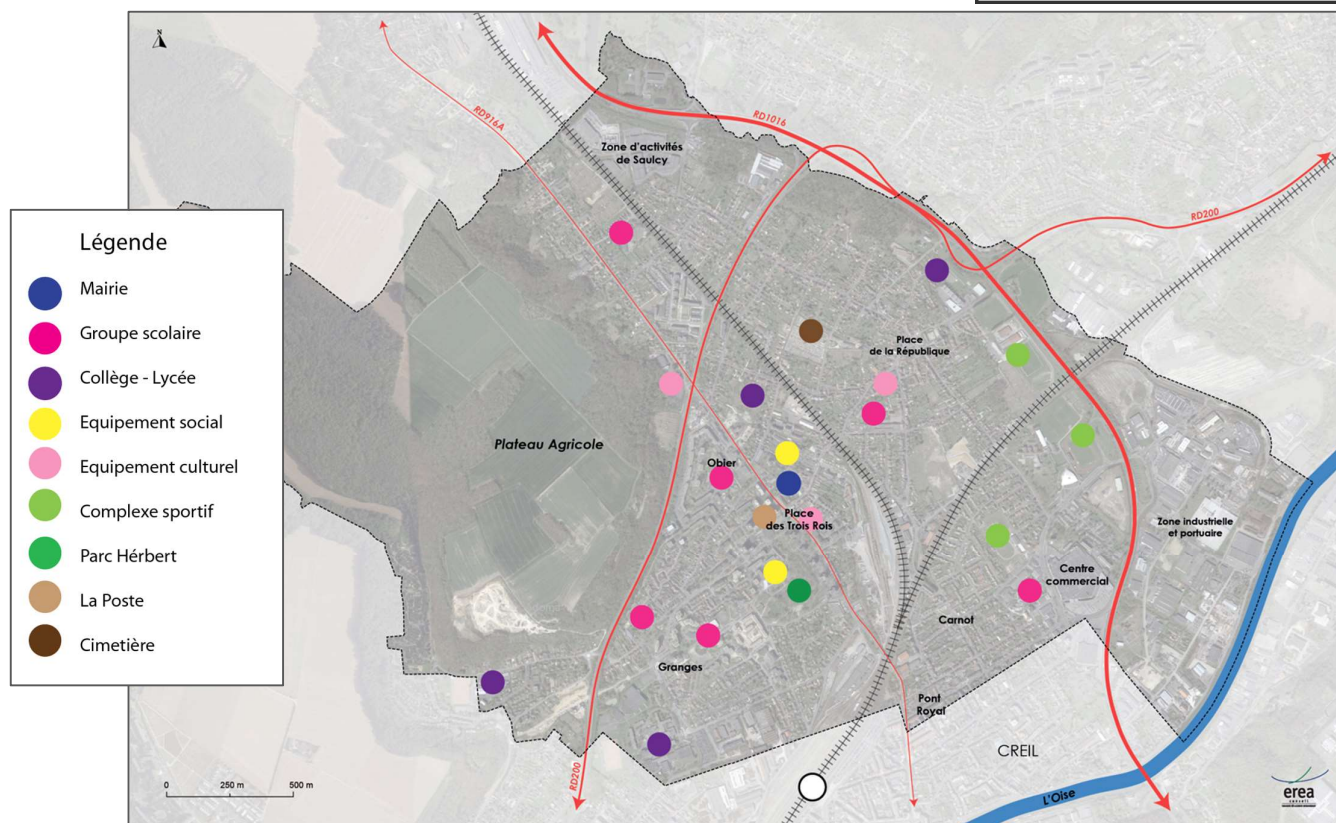
3 : Les associations nogentaises

Nogent-sur-Oise compte un riche tissu associatif rassemblant 107 associations recensées par les Services Municipaux. Le domaine le plus représenté est celui de la solidarité suivi par les associations de culture et de loisirs. En troisième position viennent les associations sportives.

Domaines	Nombre d'associations
Solidarité	37
Loisirs et culture	29
Jumelage	7
Sportives	28
Vie de quartiers	8
Groupements politiques	10
Education	3
Patriotique	5

Source : Mairie, 2016

La commune compte un club sportif de division nationale 1, le CCNO - Cyclo Club Nogent-sur-Oise qui est momentanément installé dans des locaux, rue Vallière (anciens établissements LEJEUNE)



Source : erea-conseil

Constats :

- Un taux d'équipements globalement satisfaisant ;
- Une majorité d'équipements supra communaux situés hors de la commune (principalement à Creil ou Beauvais) ;
- Des équipements de la petite enfance nombreux mais souvent saturés ;
- Une présence d'équipements ciblés pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes ;
- Six groupes scolaires maternelles et primaires avec une augmentation des effectifs et une nécessité d'ouverture de classes supplémentaires ;
- Trois collèges en hausse d'effectif dont un avec accompagnement spécifique (décrochage scolaire...) ;
- Un réseau d'accompagnement pédagogique spécifique ;

- Un lycée d'enseignement exclusivement scientifique et technologique, offrant des enseignements professionnalisants, des prépas et des licences. L'établissement est en hausse de fréquentation ;
- Des équipements culturels offrant une pratique diversifiée ;
- Un équipement culturel spécifique et unique : le Studio Son Nogent-sur-Oise ;
- Des équipements sportifs nombreux mais saturés avec des problèmes de mise aux normes. Toutefois ces problèmes diminuent avec notamment la création d'un nouveau centre sportif ;
- Un équipement sportif attractif à vocation supra communale : le Centre Nautique ;
- Des équipements sociaux bien développés ;
- Des équipements de santé présents essentiellement hors du territoire communal ;
- Une commune couverte à 100% en haut débit numérique, dotée du réseau FTTH (groupe SFR) ;
- Un tissu associatif très riche, dominé par les associations de solidarité et de loisirs & culture ;
- Un club sportif de division nationale 1 : le Cyclo Club Nogent-sur-Oise (CCNO) ;
- De nombreux projets et intentions dans les domaines culturels, sportifs, sociaux, de la santé et éducatifs.

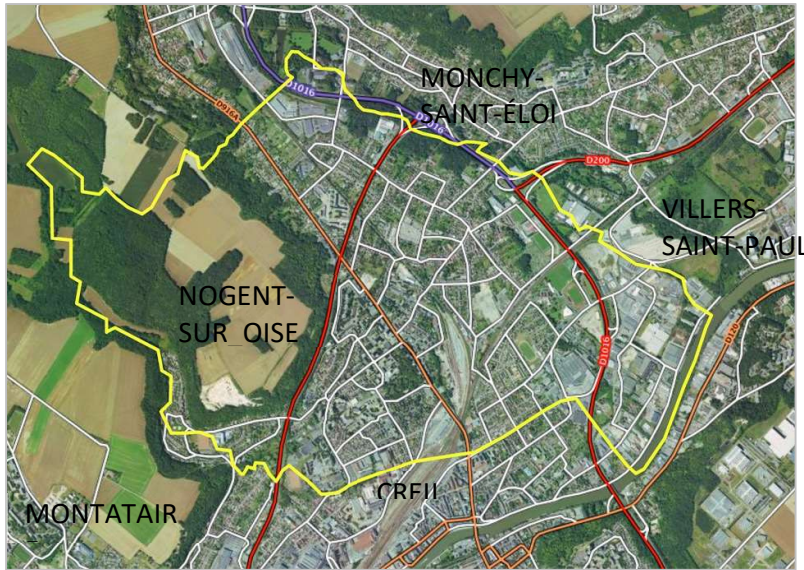
5^{ème} partie : Les déplacements, la circulation et la structure viaire

1 : L'accessibilité routière

Nogent-sur-oise, situé au Sud du Département de l'Oise, se trouve à proximité de deux axes routiers nationaux majeurs : l'autoroute du Nord, l'A1, à 20 km par les RD 200 et 1016, et l'A16 à 30 km via plusieurs départementales qui lui offrent une accessibilité aisée avec le Nord de la France, notamment avec Amiens à 90 km et Lille à 170 km.

Par l'intermédiaire des deux axes autoroutiers que sont l'A1 et l'A16, ainsi que plusieurs départementales, dont certaines sont en deux fois deux voies, la commune détient une bonne desserte routière avec :

- la préfecture du Département de l'Oise, Beauvais, à environ 40 km via la RD 1016 puis la RN 13 ; ☐
- les principales villes du Département de l'Oise : Clermont à 13 km via la RD1016, Chantilly à 15 km via les RD 1016 et 924, Senlis à 18 km via les RD 1016, 1330 et 1017, Compiègne à 40 km via la RD 200 ainsi que son pôle technologique, ou encore Noyon à 63 km via les RD 200 et 1032 ; ☐
- deux aéroports situés tous deux à une quarantaine de kilomètres : celui de Roissy Charles de Gaulle et celui de Beauvais-Tillé, ainsi que les secteurs du bassin d'emplois générés par ces aéroports ; ☐
- la gare TGV Roissy Charles de Gaulle à 40 km et celle de Haute Picardie, située sur les communes Estrées-Deniécourt à 87 km via l'A1 ; ☐
- Paris qui se situe à une soixantaine de kilomètres par les RD 1016, 1033 puis l'A3 ; ☐
- l'ensemble de l'Île-de-France avec la Francilienne depuis l'A3. ☐ Cette bonne desserte routière permet, ainsi, à Nogent-sur-Oise d'être proche des principaux bassins d'emplois qui l'entourent tels que celui du pôle technologique de Compiègne, ceux des aéroports Roissy Charles de Gaulle et de Beauvais-Tillé, ou encore celui du nord de l'Île-de-France. ☐



Accessibilité de Nogent-sur-Oise

Source : Géoportail



2 : Les transports en commun

2.1 : Une proximité avec une gare TER et Grandes lignes

➤ La desserte de la gare de Creil/Nogent

La gare SCNF Creil/Nogent, sur la commune de Creil, est en limite avec Nogent-sur-Oise. Plusieurs lignes du réseau Picardie se connectent à cette gare. Ainsi, Nogent-sur-Oise, via la gare de Creil/Nogent, est reliée aux grandes villes de la région Picardie telles Beauvais, Amiens ou encore Compiègne et au Nord de l'Île-de-France avec Paris, Roissy Pôle et Pontoise. Creil est ainsi traversée par des TER, des Corails Intercités et des Transiliens du RER D.

Le bâtiment voyageur de la gare Creil/Nogent est situé place du Général de Gaulle sur la commune de Creil. Il est ouvert de 4h00 à 23h30 et est accessible aux personnes à mobilité réduite. Il existe un parking payant, comptant 580 places, géré par société Effia.

La commune de Nogent-sur-Oise, via la gare de Creil/Nogent, est connectée à :

- Paris Gare du Nord :

- via le réseau TER et Corail Intercités, en un temps compris entre 25 minutes et 35 minutes du lundi au vendredi selon les plages horaires. Le matin, Paris est desservi par un premier train partant à 5h40, puis par 9 trains entre 6h15 et 7h50, 10 trains entre 8h00 et 11h40, 10 trains entre 12h00 et 16h40, 10 trains entre 17h00 et 19h40 et enfin 4 trains entre 20h00 et 21h30. ☒ Dans le sens Paris / Creil, Creil est desservi par un premier train partant à 6h30, puis par 7 trains jusqu'à 7h50, 8 trains entre 8h00 et 11h30, 10 trains entre 12h00 et 16h50, 13 trains entre 17h00 et 19h50 et enfin 7 trains entre 20h00 et 22h30 ; ☒
- via le réseau Transilien ligne D, en un temps de 55 minutes environ, du lundi au vendredi. Le matin, Paris est desservi par deux Transiliens - un à 4h45 et l'autre à 5h50, puis à 10h30, 11h30, 12h00, 13h00, 14h00 et 16h00. Le soir, un Transilien par heure dessert Paris entre 20h30 et 23h30. ☒ Dans le sens Paris / Creil, le matin Creil est desservi par deux Transiliens - un à 5h00 et l'autre à 5h30 - puis à 8h30, 10h30, 11h30 et 12h30. Le soir, 7 Transiliens desservent Creil entre 21h00 et 23h00 ; ☒

- Roissy Pôle, via la ligne Creil / Senlis / Roissy par car, en un temps compris entre 40 minutes et 50 minutes du lundi au vendredi selon les plages horaires, avec une moyenne de 8 cars de 4h00 à 12h40 et de 8 cars entre 14h40 et 21h30. Dans le sens Roissy Pôle / Creil, 7 cars circulent entre 5h40 et 12h40 et 9 cars entre 14h00 et 23h30 ; ☒

- Pontoise, via la ligne Creil / Persan Beaumont / Pontoise du réseau Transilien, en 60 minutes environ du lundi au vendredi avec une moyenne de 1 train toutes les heures entre 6 heures et 21 heures dans les deux sens ; ☒

- Amiens, via la ligne Paris / Creil / Amiens du réseau TER et Corail Intercités, en un temps compris entre 50 minutes et 1h30 du lundi au vendredi selon les plages horaires, avec une ☒moyenne de 8 trains entre 6h00 à 12h00 et d'une dizaine de trains entre 12h00 à 20h. Dans le sens Amiens / Creil, 11 trains circulent entre 4h30 et 12h30 et 8 trains entre 13h30 et 18h50 ;

- Beauvais, via la ligne Paris / Creil / Beauvais du réseau TER et Corail Intercités, en un temps compris entre 35 et 50 minutes du lundi au vendredi selon les plages horaires, avec une

moyenne de 6 train entre 7h00 à 11h30 et de 6 trains entre 13h00 et 18h30. Dans le sens Beauvais / Creil, 8 trains circulent entre 5h30 et 11h30 et 4 trains entre 13h00 et 17h30 ;
- Compiègne, via la ligne Paris / Compiègne / Saint Quentin / Busigny du réseau TER et Corail Intercités, en un temps compris entre 25 minutes et 35 minutes du lundi au vendredi selon les plages horaires, avec une moyenne de 7 trains de 6h30 à 12h30 et de 16 trains entre 13h30 et 22h30. Dans le sens Compiègne / Creil, 11 trains circulent entre 5h00 et 12h00 et 11 trains entre 13h00 et 21h00.

Malgré la proximité géographique de la gare Creil/Nogent, l'accès à pied à la gare n'est pas aisé pour les nogentais. Le faisceau ferroviaire au niveau de la rue de Verdun forme, en effet, une barrière infranchissable. Aucune passerelle n'existe actuellement. Le seul franchissement des voies ferrées se situe au niveau de la rue du Pont Royal, ce qui oblige le piéton à faire un détour important. Il faut plus de 20 minutes de marche à pied pour arriver au centre-ville de Nogent-sur-Oise ou au quartier Granges depuis la gare, pour parcourir une distance de près de 2 km.

Toutefois, le réseau de bus de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) permet de pallier en partie cette difficulté, plusieurs quartiers étant desservis par une ligne de bus dont le terminus est la gare de Creil.

➤ Le rôle et le fonctionnement de la gare de Creil/Nogent

La gare de Creil/Nogent se positionne sur l'étoile ferroviaire de Creil. Le réseau ferroviaire s'est installé fin du 19ème siècle sur les anciens marécages de la vallée de l'Oise et sur les limites communales de Creil, de Nogent-sur-Oise et de Montataire, à distance du centre de ces communes. La gare de Creil/Nogent, située à exactement 50 km de la gare de Paris Nord, bénéficie d'une position particulièrement centrale au cœur de l'espace ferroviaire. Elle est le centre d'une étoile ferroviaire à 5 branches réparties géographiquement, constituée comme suit :

- en axe majoritairement Sud - Nord, la ligne de Paris Nord à Creil, comportant 4 puis 3, puis 2 voies électrifiées et qui assure un important trafic de voyageurs (trains internationaux hors Grande Vitesse avec la Belgique et au-delà, Trains Intercités et TER des Régions Picardie et Nord-Pas de Calais, Ligne D du RER d'Ile de France), et de fret (nationaux et internationaux).

- en axe Sud-Ouest : la ligne de Creil à Persan-Beaumont et Pontoise, à double voie électrifiée, assure des services de TER Picardie et de fret.

- en axe Nord-Ouest, la ligne de Creil à Beauvais, principalement à voie unique, non électrifiée. Le trafic de cette ligne est majoritairement constitué par des TER de Picardie. Quelques trains de dessertes locales et terminales de fret circulent aussi sur la ligne.

- en axe Nord-Est, la ligne de Creil à Tergnier (et au-delà, vers Aulnoye et la frontière belge), est une ligne à double voie électrifiée, équipée de block automatique lumineux. Son trafic est constitué de trains internationaux de voyageurs, de TER Picardie, et de trains de fret.

Cette position confère au complexe ferroviaire de Creil un intérêt stratégique pour la maintenance et l'exploitation du réseau régional. Les moyens mis en œuvre par les acteurs

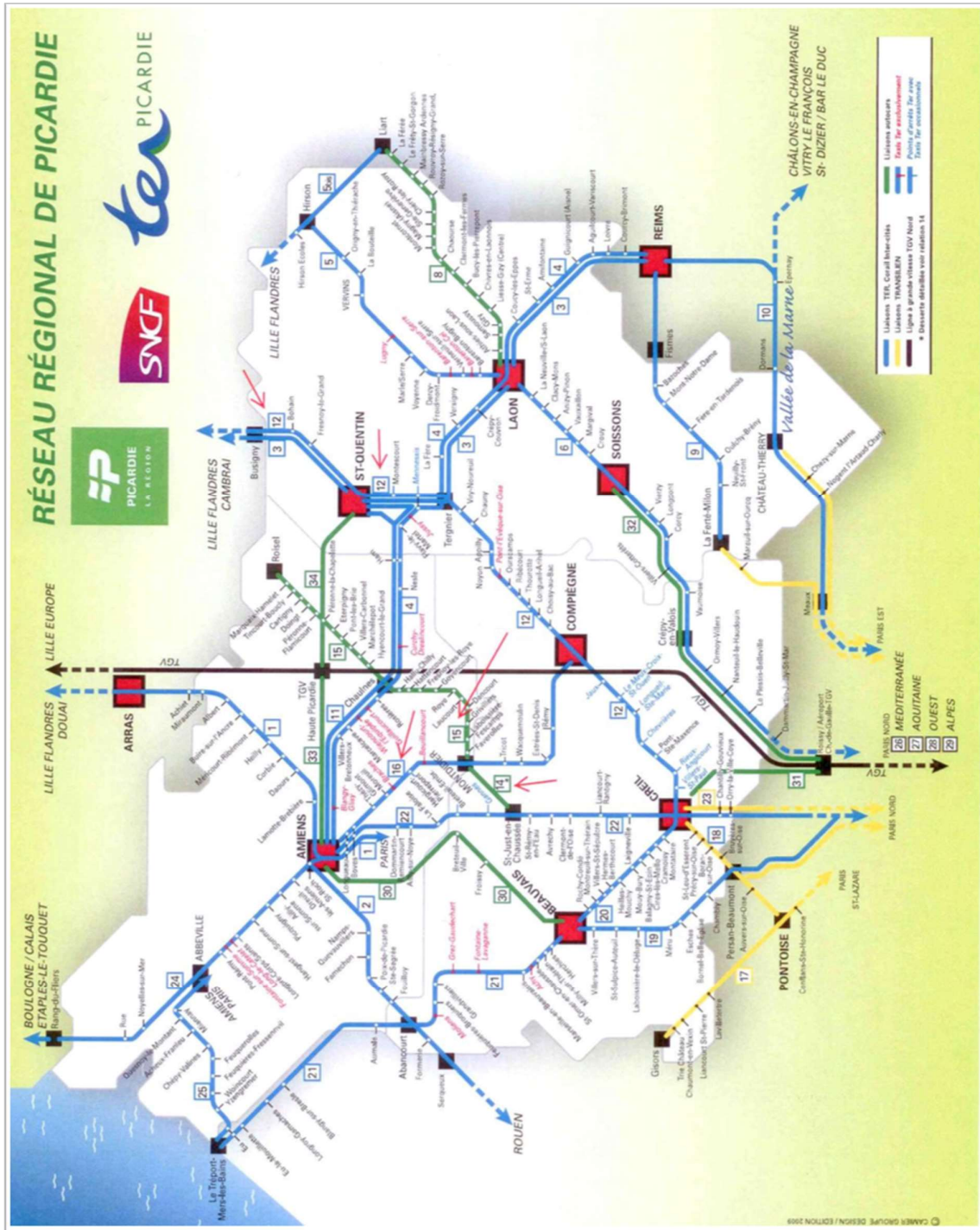
ferroviaires pour le fonctionnement du réseau sont donc logiquement concentrés sur Creil. La gare de Creil n'est donc pas seulement une gare de voyageurs.

Le site de Creil Gare s'étend sur une superficie d'environ 26,6 hectares. RFF est propriétaire de 75% de ces emprises (environ 20 hectares), regroupant les voies principales, les voies de services ainsi que des emprises utilisées comme base travaux. La SNCF est gestionnaire pour le compte de l'état de 25% des emprises regroupant essentiellement le bâtiment voyageur et les locaux et parking attenants ainsi que les emprises utilisées historiquement par le SERNAM.

Les activités engendrant des circulations ferroviaires sur les emprises ferroviaires sont les suivantes :

- les circulations voyageurs. Il faut noter que la gare de Creil/Nogent est de loin la première gare voyageurs de l'Oise avec près de 20 000 voyageurs par jour ouvré dont 37% de migrants vers l'Ile de France. ☒
- les chantiers de préparation, formation et de garage des rames voyageurs. Plusieurs voies de service de la gare sont affectées au stationnement de trains soit Régionaux, soit de Transilien (Lignes D du RER et H). Les stationnements régionaux ont lieu sur toute l'étendue des 24 heures. Les stationnements Transilien sont principalement concentrés en période nocturne. ☒
- l'activité Fret qui utilise les installations ferroviaires de Creil Gare pour desservir des Installations Terminales Embranchées (ITE). La formation et l'entretien de ces trains sont réalisés sur des voies de services dédiées en gare de Creil. ☒
- la maintenance du réseau ferré national. La position stratégique de Creil Gare et le site ferroviaire de Nogent-sur-Oise dans le réseau de l'Oise offre une base centrale et permettant des actions rapides sur l'ensemble du réseau ferroviaire couvert. Ainsi d'importants moyens de maintenance de l'infrastructure sont concentrés sur le site de gare de Creil et de Nogent-sur-Oise. Cette activité occupe notamment une grande base logistique et des voies de services en gare. De nombreux locaux administratifs, ateliers et espaces de stockage variés sont également utilisés par ces « établissement de maintenance de l'équipement ». ☒

TER Picardie



Source : SNCF

La commune de Nogent-sur-Oise est concernée par le projet "liaison Roissy - Picardie" qui comprend la réalisation d'un barreau LGV entre Roissy et Amiens et de liaisons TER entre Creil et Roissy. Ce projet connectera 20 villes picardes au réseau à grande vitesse. Il constituera un accès plus facile au Pôle de Roissy Charles de Gaulle et aux autres villes et régions sans changer systématiquement de train et de gare à Paris.

Ce projet d'envergure permettra un désenclavement de l'agglomération Creil Sud Oise, dont fait partie Nogent-sur-Oise, facilitera les déplacements collectifs et améliorera l'accès des nogentais, des creillois et de l'ensemble des picards aux emplois de la plateforme aéroportuaire de Roissy.

Il s'agit d'un projet national et interrégional, conduit par Réseau Ferré de France. La mise en chantier devait débuter en 2015 mais la décision a été prise par le ministère des Transports de retarder la mise en route des travaux. Le projet devrait voir le jour en 2030.

L'arrivée de la ligne TGV/TER en gare de Creil/Nogent concerne donc directement la Communauté de l'Agglomération Creil Sud Oise, mais également les communes du bassin de vie du Grand Creillois qui regroupe près de 90 000 habitants. Ainsi, de nombreuses opérations sont en cours d'étude ou de réflexion telles que :

- le réaménagement de la gare de Creil/Nogent avec une ouverture de cette gare sur la ville de Nogent-sur-Oise en créant une gare double face ;
- l'accueil de nouvelles entreprises ;
- la création de nouveaux équipements ;
- l'amélioration de l'offre intermodale des transports régionaux et urbains.

Le projet « Liaison Roissy Picardie »



Source : Conférence de presse du 26 novembre 2010, Dossier de Presse : La décision de RFF à l'issue du débat public

2.2 : Les transports interurbains

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a confié aux régions l'organisation des transports interurbains depuis le 1^{er} janvier 2017 et des transports scolaires depuis le 1^{er} septembre 2017.

L'organisation et le fonctionnement des services de transport scolaire des élèves et étudiants handicapés demeurent à la charge du Département.

Depuis le 1er janvier 2009, l'exploitation des transports interurbains de voyageurs, y compris les services scolaires dans l'Oise, est confiée à trois délégataires répartis sur les trois lots géographiques suivants :

- le secteur de Beauvais par la société Atriom du Beauvaisais ; ☐
- le secteur compiégnois par la société Atriom du Compiègnais ; ☐
- le secteur de Creil par à la société Kéolis Réseau Départemental Sud Oise. Les transporteurs interurbains sont regroupés au sein d'une Association Professionnelle des Transporteurs Routiers de l'Oise (APTR 60). ☐

Concernant plus précisément Nogent-sur-Oise, la commune est desservie par 10 lignes interurbaines : ☐

- la ligne n°1 : Creil / Bailleval; ☐
- la ligne n°12A : Creil / Clermont ; ☐
- la ligne n°12C : Rantigny/ Montataire ; ☐
- la ligne n°14 : Orry-la-Ville / Chantilly ; ☐
- la ligne n°2 : PCinqueux/ Creil ; ☐
- la ligne n°3A : Fleurines / Creil ; ☐
- la ligne n°4 : Creil / Chantilly ; ☐
- la ligne n°5B : Precy / Montataire ; ☐
- la ligne n°61 : Moulincourt/ Montataire/ Creil ☐
- la ligne n°7 : Senlis / Creil ; ☐
- la ligne n°8 : Creil /Sacy

dont plusieurs lignes scolaires :

- la ligne n°104
- la ligne n°122 Scolaire de Clermont
- la ligne n°123 scolaire M. Curie
- la ligne C14 Navette du Lycée A. Malraux

Par ailleurs, pour favoriser le covoiturage, le Conseil Départemental a mis en place une bourse au covoiturage sur le site internet : oise-mobilite.fr. Elle offre la possibilité de proposer ou de trouver des trajets par covoiturage, réguliers ou occasionnels. ☐

2.3 : Le réseau de bus de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)

➤ Rôles et Objectifs des Service de Transport en Commun de l'ACSO

La Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) est compétente en matière de transport en commun.

Ainsi, elle est en charge d'organiser les transports publics et a une quadruple mission consistant à :

- mettre en place un réseau efficace de transports en commun urbain ; ☐
- gérer les abribus et le système d'information voyageurs ; ☐
- élaborer, en concertation avec les villes, des projets renforçant l'intermodalité ; ☐
- rechercher une complémentarité avec les réseaux des autres intercommunalités. ☐

Le réseau de transports collectifs de la Communauté de l'Agglomération Creil Sud Oise se nomme le Service de Transport de l'Agglomération Creilloise - STAC - filiale de Kéolis. ☐ Ce réseau dessert les quatre communes membres de l'Agglomération que sont Creil, Montataire, Nogent-sur-Oise et Villers-Saint-Paul. ☐

Un des enjeux du projet de territoire 2009 / 2014 était l'amélioration du réseau de transport public dans une perspective de développement durable. C'est ce qui a été fait depuis avril 2012, avec une modification du réseau existant afin de mieux le structurer pour mieux répondre aux besoins en mobilité des habitants de la Communauté de l'Agglomération Creil Sud Oise.

Ainsi, les points essentiels du nouveau réseau sont :

- la desserte, sur réservation, du parc Alata, de la zone industrielle Nogent / Villers et de la ZAET de Creil ;
- une meilleure desserte des pôles administratifs et de loisirs de l'agglomération ; ☐
- une extension du service en soirée, jusque 21h50.

Ce réseau de transport est composé de : ☐

- 5 lignes régulières avec, pour chacune d'elle, un arrêt sur la gare de Creil/Nogent, ☐
- 3 lignes résago, qui sont des lignes sur réservation ; ☐
- 3 lignes flexo, qui sont des lignes de soirée ; ☐
- 4 lignes scolaires qui desservent les établissements scolaires dont 2 lignes express.

Le STAC se compose de 71 salariés à temps plein dont 55 conducteurs, de 31 autobus dont 2 articulés, 26 de ces véhicules appartenant à l'ACSO. Les transports Evrard assurent l'exploitation des six lignes de transport scolaires gérées par l'ACSO.

Depuis juin 2013, le Schéma Directeur l'Accessibilité du réseau de transport urbain est entrée en vigueur, suivi en mars 2015 par l'Agenda d'Accessibilité Programmée. Un diagnostic de l'état du réseau a été réalisé, ce qui a permis à l'Agglomération Creil Sud Oise d'identifier 180 points d'arrêt à remettre aux normes dont 50 points d'arrêts considérés comme prioritaires. Les travaux ont été effectués sur ces derniers.

Un Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise – SMTCO – a été créée en 2006 à l'initiative du Conseil Départemental de l'Oise. Il a pour mission de coordonner les transports collectifs de l'Oise. L'ACSO (CAC à l'époque) a adhéré à ce syndicat dès sa création.

Le SMTCO répond à plusieurs objectifs :

- coordonner les transports dans un but d'inter modalité ;
- concourir à mieux informer les usagers ;
- mettre en place une tarification unifiée ;
- subventionner les améliorations de dessertes de transport en commun et de transport à la demande.

Depuis sa création, le SMTCO a mis en place une centrale de covoiturage, une plateforme téléphonique d'informations voyageurs Oise mobilité et le projet Système Intégré de Services à la Mobilité de l'Oise - SISMO - dispositif assurant une billettique unique et un système d'information aux voyageurs en temps réel pour lequel la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) a été désignée site pilote

- Lignes et fréquences du Service de Transport en Commun des lignes régulières sur Nogent-sur-Oise

Concernant plus précisément Nogent-sur-Oise, la commune est desservie par cinq lignes régulières :

- Ligne A : Montataire Mairie - Creil Hôpital

Cette ligne dessert deux arrêts sur la commune : Murat (rue de Verdun) et Pont Royal (rue du Pont Royal).

La fréquence est d'un bus toutes les 11 / 13 minutes de 5h30 à 20h30, du lundi au vendredi. Le samedi entre 5h 45 et 20h45 les bus passent toutes les 15/ 20 minutes ; et le dimanche, la fréquence passe à 1 bus toutes les 50 minutes de 9h00 à 18h30.

- Ligne B : Creil Becquerel - Nogent-sur-Oise Herriot

Cette ligne dessert huit arrêts sur la commune : Pont Royal (rue du Pont Royal), Gambetta (rue Gambetta), Médiathèque (rue Gambetta), Saint-Exupéry (avenue Saint-Exupéry), Les Granges (avenue Saint-Exupéry), Les Coteaux (avenue Saint-Exupéry), La Cavée (rue Edouard Herriot), Herriot (rue Edouard Herriot).

La fréquence est d'un bus toutes les 15/ 20 minutes de 5h15 à 20h30, du lundi au vendredi. Le samedi entre 6h00 et 20h30 les bus passent toutes les 15/30 minutes ; et le dimanche, la fréquence passe à 1 bus toutes les 50 minutes de 9h30 à 18h30.

- Ligne C : Creil - Nogent-sur-Oise

Cette ligne dessert quinze arrêts sur la commune : Herriot (avenue Saint-Exupéry), Saint-Exupéry (avenue Saint-Exupéry), Mairie (rue du 8 Mai 1945), Pasteur (rue du 8 Mai 1945), Branly (rue du 8 Mai 1945), Faïdherbe (rue Faïdherbe), Jean Moulin (rue de la Liberté), Le Lech (rue Roland Vachette), Veret (rue Roland Vachette), Deneux, République (rue Marcelin Berthelot), Saint Just (rue Marcelin Berthelot), Frères Péraux (rue des Frères Péraux), Sépard (rue Pierre Sépard), Carnot (rue Carnot).

La fréquence est d'un bus toutes les 25 minutes (Nogent-Creil) et 50 min (Creil – Hôpital) de 5h15 à 20h20, du lundi au vendredi. Le samedi entre 6h00 et 20h00 les bus passent toutes

les 35 minutes (entre Nogent-sur-Oise et Creil) ; et le dimanche, la fréquence passe à 1 bus toutes les 60 minutes de 9h30 à 18h30.

- Ligne D : Creil Villers-Saint-Paul

Cette ligne dessert trois arrêts sur la commune : Parc de la Vallée (avenue de l'Europe), Europe (rue Claude Péroche), Demagnez (rue Claude Péroche).

La fréquence est d'un bus toutes les 25 minutes (Creil - Villers) et 50 min (Creil – Hôpital) de 5h15 à 20h20, du lundi au vendredi. Le samedi entre 6h15 et 20h20 les bus passent toutes les 20/30 minutes (Villers - Creil) ; et le dimanche, la fréquence passe à 1 bus toutes les 60 minutes de 9h30 à 18h30 entre Creil Gare et Villers. -

- Ligne E : Creil Gare SNCF - Montataire Zola

Cette ligne dessert cinq arrêts sur la commune : Pont Royal (rue du Pont Royal), Hoche (rue Hoche), Mauriac (boulevard Pierre de Coubertin), Lycée Marie Curie (rue Louis Blanc), Foyer (rue Louis Blanc).

La fréquence est d'un bus toutes les 30 minutes de 6h00 à 20h00, du lundi au vendredi. Le samedi entre 6h05 et 20h06 les bus passent toutes les 40 minutes. Le dimanche, cette ligne ne fonctionne pas.

Plusieurs remarques peuvent être faites sur l'organisation des lignes régulières des transports en commun sur la commune :

- chaque quartier de la commune est desservi par les transports en commun ;
- le centre de la commune, et notamment la rue du Général de Gaulle, n'est traversé par aucune ligne ;
- l'ensemble des lignes desservent la gare de Creil/Nogent ;
- aujourd'hui, les fréquences des lignes régulières sont beaucoup plus importantes et régulières qu'elles ne l'étaient avant la modification d'avril 2012, mais les fréquences sur certaines lignes sont encore faibles.

➤ Le service de transport à la demande

Le service Résago est un service de transport collectif à la demande. Les départs proposés sont déclenchés uniquement sur demande, par réservation auprès de la centrale de réservation Oise Mobilité.

La Ligne R1 : Creil - Villers-Saint-Paul

Cette ligne dessert quatre arrêts sur la commune : Somasco (rue Charles Somasco), ZI Le Port (rue Charles Somasco), Clos Barrois (rue du Clos Barrois), Marais Sec (rue du Marais Sec).

La fréquence est de 4 bus le matin entre 7h35 et 9h42 et 4 bus en fin d'après-midi entre 16h32 et 18h13.

➤ Le service Flexo

Le service Flexo prolonge le réseau plus tard le soir avec 3 bus au départ de la gare de Creil/Nogent. Chaque bus dessert une partie du réseau. Tous les arrêts des lignes régulières de l'agglomération sont concernés par le service Flexo.

Pour chaque zone, 2 départs sont assurés en face de la gare de Creil :

- du lundi au samedi : 21h00 ; 21h50
- le dimanche et les jours fériés : 19h00 ; 20h00

➤ Le service de transport scolaire?

Nogent-sur-Oise compte également deux lignes desservant les établissements scolaires.

- Ligne Express : Montataire Lycée Malraux - Villers-Saint-Paul ZI Villers?

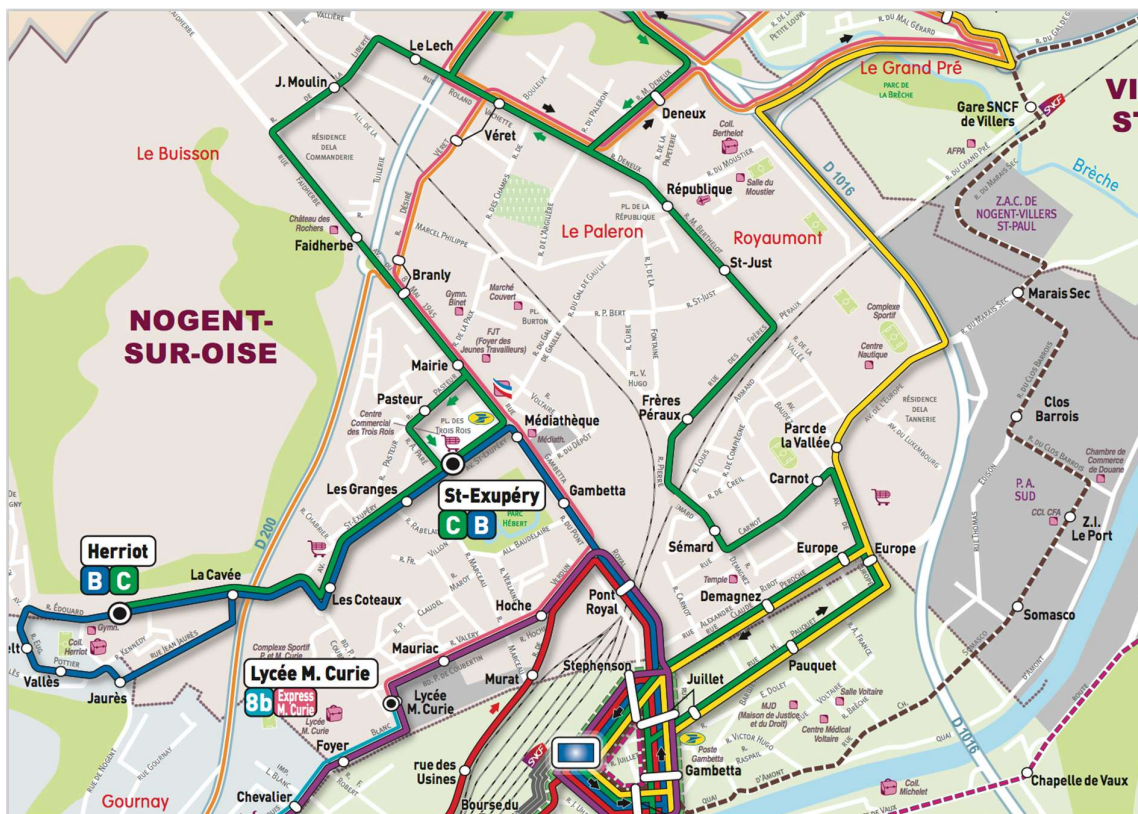
Cette ligne dessert trois arrêts sur la commune : "Branly" rue du 8 Mai 1945, "Veret" rue Veret, "Deneux" rue Marcel Deneux. ?

- Ligne 8B : Montataire Marie - Nogent-sur-Oise Lycée Marie Curie

? Cette ligne dessert deux arrêts sur la commune : "Lycée Marie Curie" rue Louis Blanc, "Foyer", rue Louis Blanc. ?

Transports en commun sur Nogent-sur-Oise

Plan des lignes de bus 2016 de l'Agglomération Creil Sud Oise



3 : Le réseau viaire

La trame viaire de Nogent-sur-Oise se compose de :

- deux axes de transit à l'échelle de l'ACSO qui traversent la commune : les RD 1016 et 200. Ces deux voies sont classées routes à grande circulation, défini dans le décret n° 2010-578 du 31 mai 2010 modifiant le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009. ☐
- trois voies principales sur lesquelles se greffent les voies secondaires :
 - les rues Faidherbe / 8 mai 1945 / Gambetta (anciennement la RD 196a) qui forment un axe ☐Nord-Ouest/Sud-Est ; ☐
 - l'avenue Saint-Exupéry qui constitue un axe Nord-Sud ; ☐
 - et enfin les rue du Général de Gaulle/ R. Vachette qui forment un axe Nord-Sud puis Est-Ouest. ☐
- nombreuses voies en impasse et en boucle, typiques des lotissements qui rendent la trame viaire peu lisible. ☐

La trame viaire de Nogent-sur-Oise est difficilement compréhensible. Le réseau viaire est peu structurant et sans hiérarchie. Le quadrillage irrégulier et lâche des voies secondaires renforce ce manque de lisibilité.☐

De plus, la voie ferrée, avec ses deux faisceaux, forme une véritable coupure dans la trame viaire de Nogent. Il existe seulement sept franchissements par des ponts.

☐A noter des problèmes d'encombrement sur la RD 200 et le giratoire des Rochers qui ont lieu aux heures de pointe. ☐

Des données fournies par le Conseil Départemental, il ressort que : ☐

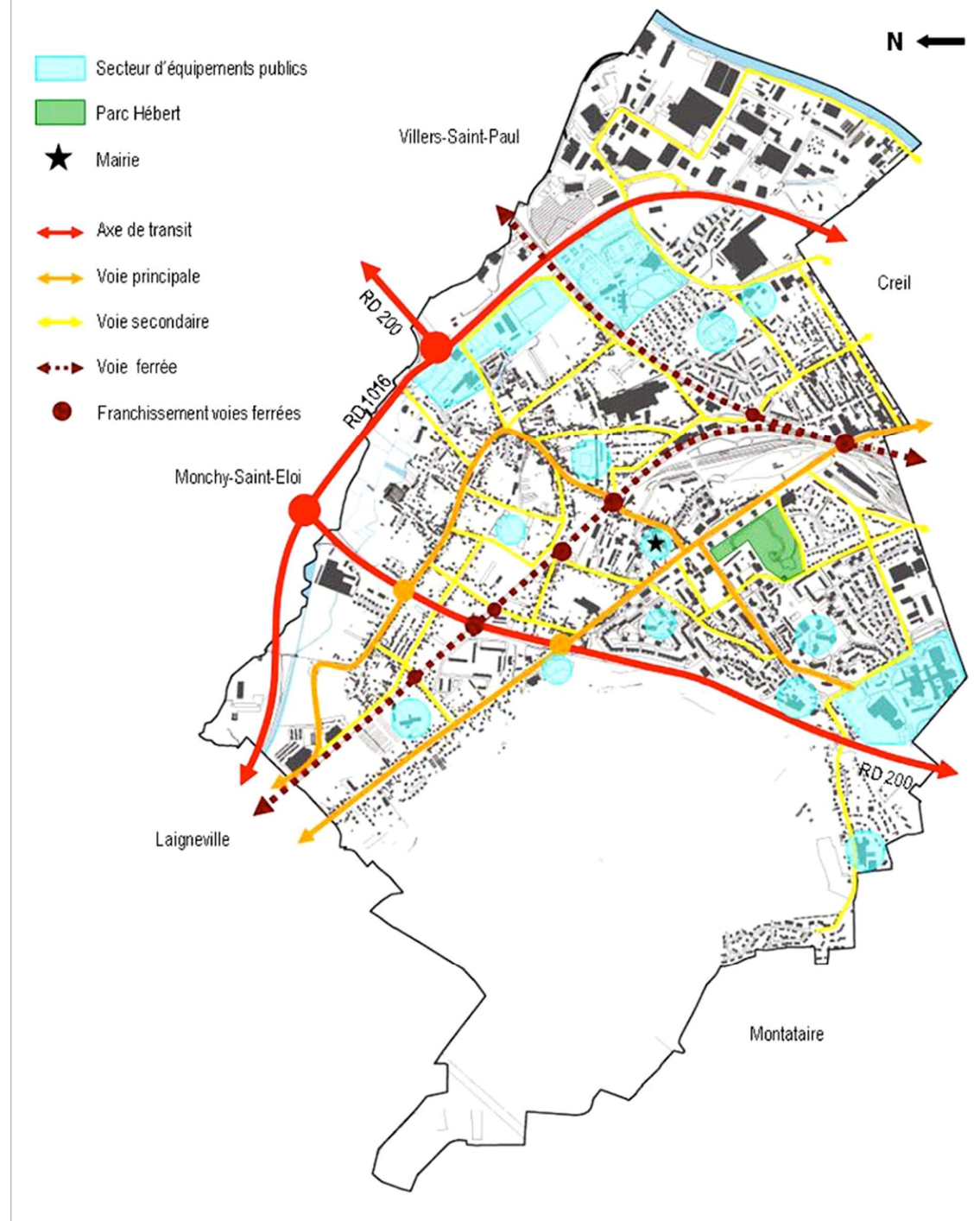
- sur la RD 200 classée en 1ère catégorie, les comptages effectués en 2018 relèvent une moyenne journalière d'environ 32 838 véhicules dont 6 % de poids lourds du PR 16.850.
- sur la RD 1016 classée en 1ère catégorie, les comptages effectués en 2018 relèvent une moyenne journalière près de 56 445 véhicules dont 5 % de poids lourds au PR 18.620. ☐

Les RD 200 et 1016 sont classées routes à grande circulation. Ce classement est défini dans le décret n°2010-578 modifiant le décret n°2009-615 du 3 juin 2009, fixant la liste des routes à grande circulation du 31 mai 2010.

Sur la période courant du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2016, 55 accidents ont été recensés sur la voie communale faisant 1 tué, 43 blessés hospitalisés et 23 blessés non hospitalisés.☐

A noter que seuls sont ici comptabilisés les accidents corporels, sur la base des procès-verbaux établis par les forces de l'ordre. Les accidents matériels sont recensés par les compagnies d'assurance des propriétaires des véhicules, ces données ne sont pas disponibles. ☐

Réseau viaire de Nogent-sur-Oise



Source : PLU 2013

4 : Les entrées de ville

Nogent-sur-Oise est limitrophe avec cinq communes : Villers-Saint-Paul et Monchy-Saint-Eloi au Nord, Creil à l'Est, Montataire au Sud et Laigneville à l'Ouest.

Les entrées de ville ont des ambiances très différentes les unes des autres ; aucune de ces entrées de ville ne fait l'objet aujourd'hui d'aménagement spécifique qualitatif. Seul un panneau indique à l'automobiliste son arrivée sur la commune. Pour certaines d'entre-elles, la chaussée étant assez large et la voie rectiligne offrant une perspective dégagée, l'automobiliste n'est pas incité à réduire sa vitesse.

A noter que la ville a implanté des totems sur certaines voies, notamment à l'intersection de la RD 200 et la rue Rolland Vachette.



RD 200



Rue Jean Monnet

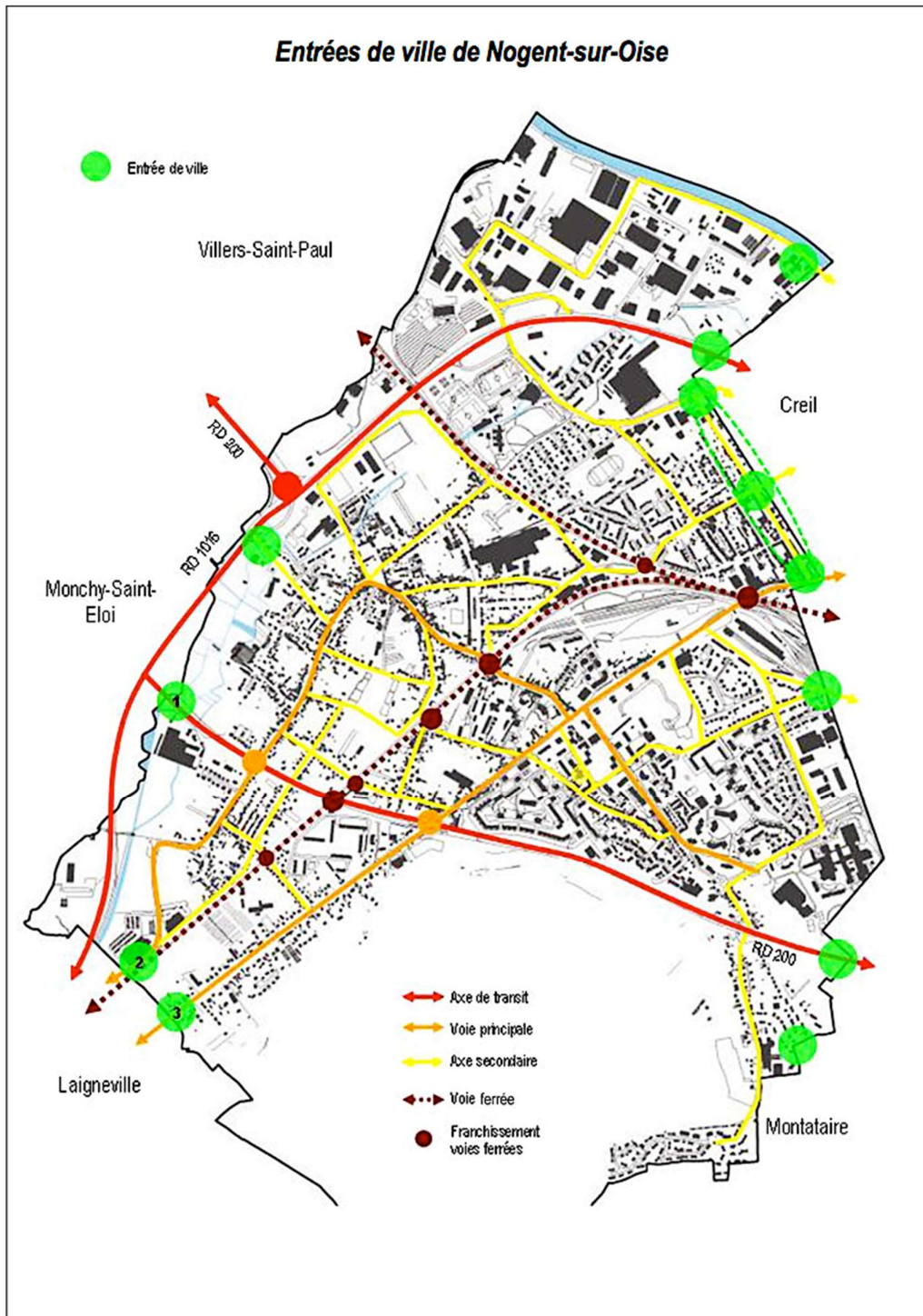


Rue Henri Roger

Source : PLU 2013



Totem d'entrée de ville



Source : PLU 2013

5 : Le stationnement

Rappelons, qu'en 2014, 78,9% des ménages nogentais sont motorisés, et plus de 25% de ces derniers possèdent deux voitures ou plus. Dans l'ensemble, les Nogentais sont moins motorisés que le reste des Isariens (86%). A noter également que sur les 7 073 résidences principales en 2014, il y a 3 502 emplacements réservés au stationnement⁵.

5.1 : Le stationnement public

L'offre actuelle de stationnement communal apparaît globalement satisfaisante au niveau des équipements publics.☐

Des difficultés de stationnement sont néanmoins constatées dans certains quartiers, liés notamment au phénomène de division de maisons individuelles en petits appartements.

Un plan de déplacement urbain est actuellement en cours d'étude par l'Agglomération Creil Sud-Oise. Celui-ci permettra d'affiner le diagnostic sur la problématique du stationnement à Nogent-sur-Oise.

Ainsi, si la commune de Nogent-sur-Oise ne dispose pas, à l'heure actuelle, d'un inventaire exhaustif du nombre de places de stationnement existant sur le territoire nogentais, un premier inventaire a été réalisé dans le cadre de la révision du PLU. Il a permis d'identifier, en partenariat avec les services de la Ville et à partir d'un travail de comptabilisation des places de stationnement par photointerprétation, un **potentiel de 935 places de stationnement réparties sur les 16 principaux parcs de stationnement public.**

En complément, une analyse par quartier a été réalisée, permettant de faire émerger les constats suivants :

Secteur Carnot :

Ce secteur est fortement impacté par la présence de la gare. Le stationnement sur voie publique des usagers de la gare ne permet pas d'assurer dans des conditions satisfaisantes le stationnement résidentiel, aggravé par le fait que les constructions ouvrières du début du 20ème siècle constituant une grande partie de l'habitat de ce quartier, ne permettent pas d'assurer le stationnement des riverains sur leurs parcelles.

Depuis le début des années 2000, la municipalité a mis en place des dispositifs de régulation de stationnement. Dans un premier temps, un stationnement payant a été mis en place. Celui-ci a été remplacé par une zone bleue en 2018. Un diagnostic devra être réalisé pour mesurer les effets de ce nouveau dispositif sur le stationnement dans le quartier.

Ce quartier est appelé à une profonde mutation dans les prochaines années en raison du développement du projet Gare Cœur d'Agglo. Le nouveau PLU tente de mettre en place des

⁵ Source : INSEE RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations principales.

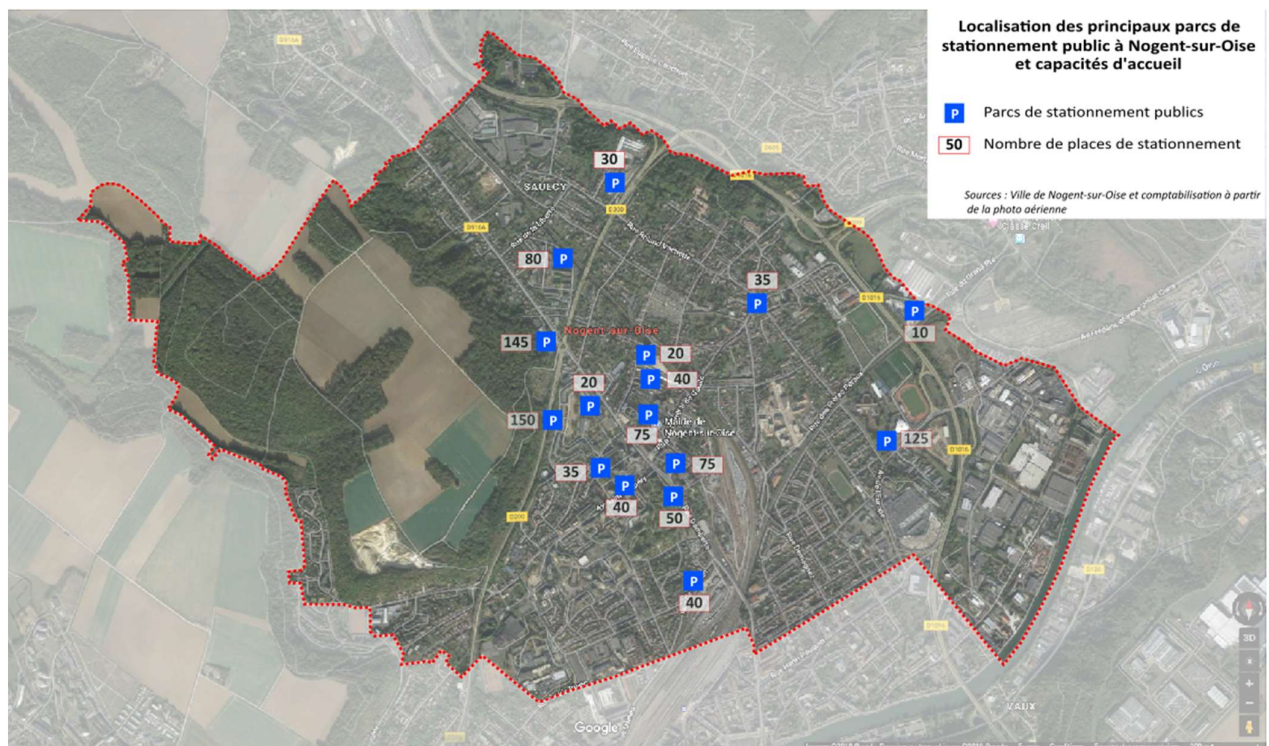
outils permettant de prévoir dans les futures opérations règles d'aménagement une capacité suffisante de places de stationnements publics et résidentiels (règlement et OAP). Enfin, ce quartier connaît l'existence du Centre Commercial AUCHAN, qui a construit un parking sur 3 niveaux, aujourd'hui apparaissant sous-utilisé. Des réflexions sont actuellement en cours au niveau intercommunal pour associer ce parking dans les politiques intercommunales de circulation et de stationnement.

Secteur Centre-Ville (Place des 3 Rois, rue du Général de Gaulle, Place de la République, rue Gambetta, avenue du 8 Mai) :

Des parkings publics existent et permettent d'absorber les besoins de stationnements des usagers (autour de l'Hôtel de Ville, du marché couvert, place de la République et autour de la Place des 3 Rois, Tours de la rue Gambetta, autour de la Médiathèque). Il est prévu un emplacement réservé destiné à la création d'un pont au-dessus de la voie de chemin de fer pour relier la rue du Dépôt à la place Victor Hugo. Ce pont permettra de détourner une partie de la circulation de l'artère centrale de l'Avenue du 8 Mai en direction de Villers-Saint-Paul.

Secteur du quartier des Rochers et secteur Ville Verte, Obier, Granges et Fonds de Nogent :

Des parkings publics existent en nombre suffisant. La problématique rencontrée concerne plutôt des utilisations détournées de mécanique sauvage. Toutefois, la réalisation de futurs équipements nécessitera probablement le renforcement ou l'extension de ces parkings.



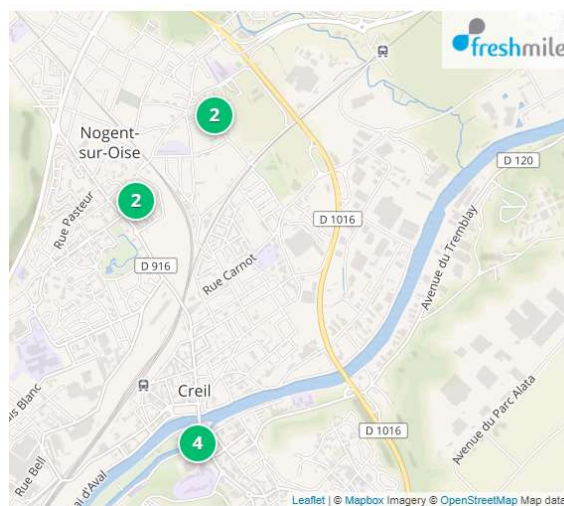
5.2 : Le stationnement des véhicules électriques

Concernant le stationnement des véhicules électriques, la commune de Nogent-sur-Oise est équipée de 2 bornes de recharge situées sur des emprises privées (*source : <https://fr.chargemap.com>*) :

- une borne dans le parking du centre commercial Auchan, 102 avenue de l'Europe ;
- une borne au garage Renault, rue du Marais Sec.

La commune est également dotée de quatre bornes Mouv'Oise sur le domaine public :

- deux au 7 place de l'Eglise ;
- deux au 68b rue du Général de Gaulle (parking de la Mairie).



source : www.mouvoise.fr

Le Projet Mouv'Oise (*source : www.mouvoise.fr*)

Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité depuis 1996, le Syndicat d'énergie de l'Oise SE60 a développé une expertise dans le contrôle du concessionnaire Enedis (ex ERDF) et la maîtrise d'ouvrage de travaux sur le réseau. Le Syndicat a amorcé le virage de la transition énergétique par des actions d'optimisation de l'éclairage public puis par des groupements d'achats d'énergie.

Acteur Energie des collectivités, le SE60 s'est naturellement impliqué dans la voie de l'éco-mobilité pour répondre aux objectifs nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Concrètement, les élus du SE60 ont décidé fin 2015 d'inscrire leur territoire dans le schéma national de déploiement de bornes de recharge de véhicules électriques, en installant 107 bornes dans plus de 80 communes, dont Nogent-sur-Oise.

Le réseau des bornes Mouv'Oise a été conçu pour couvrir l'ensemble du territoire du SE60 avec une borne tous les 30 kilomètres en moyenne.

Il constitue un maillage global, cohérent et équilibré entre les zones urbaines et le milieu rural. L'implantation de chaque borne a été déterminée en concertation avec les intercommunalités suivant les critères définis par l'ADEME : à proximité des points majeurs

d'intermodalité (covoiturage, gares,...), des pôles d'emplois denses, des centres bourgs et de leurs commerces, des lieux touristiques,...

Enfin, il convient de rappeler que le Code de la Construction et de l'Habitation fixe désormais des obligations en matière de création de bornes de rechargement électrique lors de tout projet de construction ou d'aménagement de parc de stationnement (articles R.111-14-2 et suivants du CCH). Ces obligations sont notamment issues :

- du décret n°2016-968 du 13 juillet 2016 relatif aux installations dédiées à la recharge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et aux infrastructures permettant le stationnement des vélos lors de la construction de bâtiments neufs ;
- du décret n°2017-26 du 12 janvier 2017 relatif aux infrastructures de recharge des véhicules électriques et portant diverses mesures de transposition de la directive 2014/94/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs.

6 : Les liaisons douces

En 2016, l'Agglomération Creil Sud Oise a souhaité mettre en œuvre un Schéma intercommunal des circulations douces. Une étude a permis d'établir les objectifs et hypothèses d'aménagement ou de réaménagement de liaisons douces.

Le schéma des circulations douces vise à développer les déplacements doux, utilitaires ou de loisirs, en réalisant des itinéraires et pistes destinés aux piétons, cycles et autres véhicules non motorisés.

Voies cyclables



Rue du Général de Gaulle

Source : PLU 2013



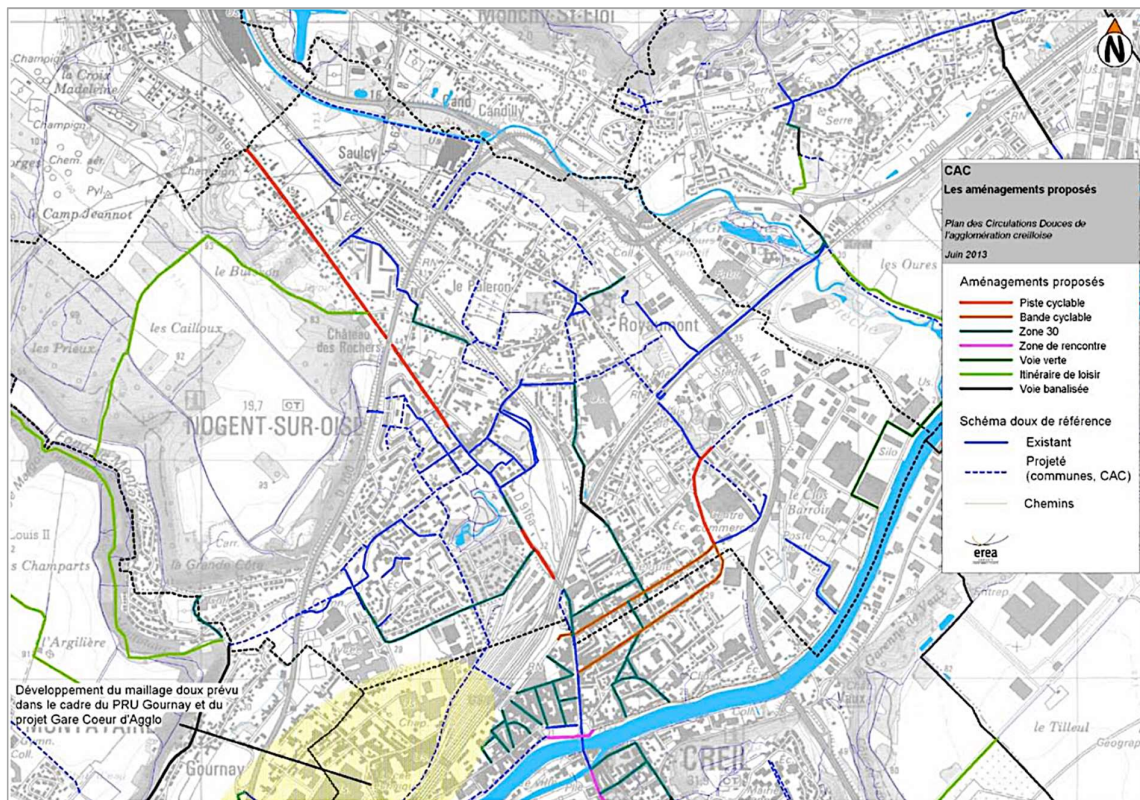
Rue Jean Monnet

S'agissant de Nogent-sur-Oise, plusieurs liaisons reliant quelques grands équipements communaux existent déjà :

- au Sud-Ouest, le parc Hébert est relié au lycée Marie Curie par une voie longeant la rue François Villon puis l'allée Philéas Lebesgue pour aboutir sur le groupe scolaire

des Granges et enfin le gymnase du Lycée Marie Curie. La liaison douce se termine sur le bas de la rue Jean Jaurès ; ☐

- au Nord-Ouest, le parc Hébert est relié au Centre d'animation et de loisirs géré par l'Association « Les Temps d'Art » par une voie parallèle à l'avenue du 8 Mai 1945. Cette voie dessert la Maison de la Petite Enfance, le Centre Communal d'Action Sociale et le groupe scolaire de l'Obier ; ☐
- au Nord, le parc Hébert est relié à la Médiathèque et à la Mairie par une voie empruntant la rue Gambetta, la rue du Général de Gaulle puis se poursuit rue de la Rotonde ; ☐
- au Nord-Est, un cheminement doux relie le centre nautique au collège Marcelin Berthelot. Cette liaison longe la rue de la Vallée, remonte rue des Frères Péraux, traverse le Moustier pour arriver sur le Collège. ☐



Source : ACSO, 2013

La commune souhaite continuer à développer les liaisons douces afin d'arriver à la réalisation d'un réseau permettant de relier l'ensemble des polarités communales entre elles. ☐

Après avoir identifié des "Centres d'Intérêt", autrement dit des pôles majeurs de centralité, un ensemble de cheminements doux sont aujourd'hui en projet afin de faciliter les déplacements non motorisés des nogentais :

- Axe Nord-Sud : avenue du 8 mai 1945, Avenue Faidherbe et Rue Gambetta
- Axe Nord-Sud : Rue du Pont Royal et Impasse Gambetta
- Trans'Oise le long de l'Oise : Rue du Clos Barrois (jusqu'à la rue de la Faïencerie à Creil)

Le Schéma intercommunal des circulations douces fait suite au Schéma départemental des circulations douces élaboré en 2010 par le Conseil Départemental.

Ces liaisons douces s'insèrent dans le projet du Conseil Départemental de l'Oise visant à élaborer un parcours reliant Beauvais au Noyonnais en passant par la vallée du Thérain et la vallée de l'Oise. Le Département a d'ailleurs édité un guide technique des voies de circulation douce qui synthétise les données techniques, juridiques et administratives à l'attention des porteurs de projets.

Le Schéma intercommunal des circulations douces intègre à la fois les déplacements utilitaires mais aussi les déplacements de loisirs/tourisme. Ainsi 6 itinéraires ont été tracés sur 440 km :

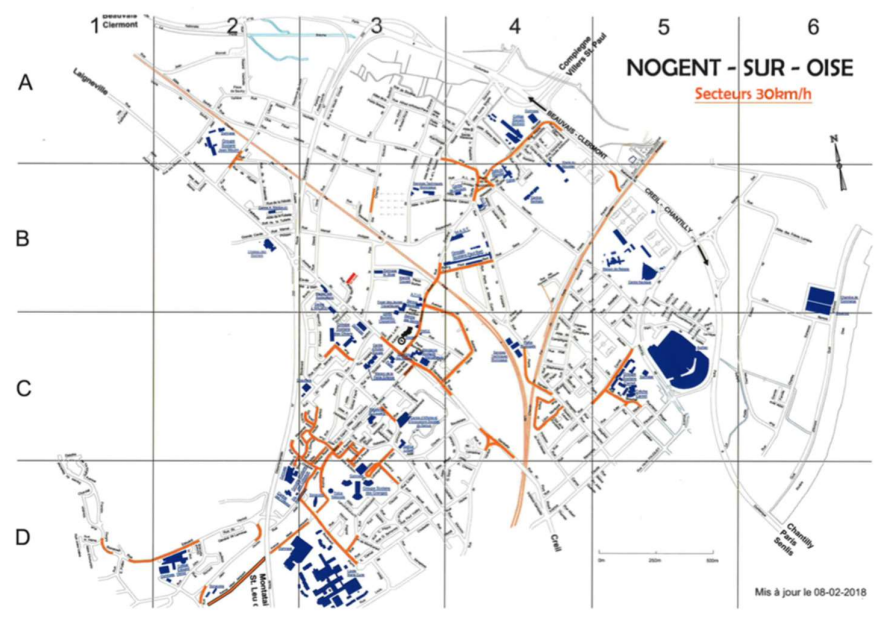
- Trans'Oise
- 2 itinéraires européens
- 1 itinéraire national
- 2 itinéraires régionaux

Le Trans'Oise est une voie verte d'environ 240 km qui traversera le département d'est en ouest et du nord au sud, elle constituera une voie douce structurante du département. L'axe Londres/Paris, passant par l'Oise, comprend le tracé de la Trans'Oise entre Gournay/Beauvais/Clermont/ Pont-Ste-Maxence/Creil et Boran-sur-Oise. La Trans'Oise s'intègre également à l'axe européen Eurovélo 3 (V3) Paris/Moscou, dont le projet de fuseau traverse le département le long de la vallée de l'Oise.

En dehors des liaisons douces, la commune a mis en place des zones « trente », facilitant la bonne déambulation piétonne et par conséquent améliorant le confort du piéton. Ainsi, quatre zones trente existent sur Nogent-sur-Oise :

- une première zone trente existe au centre ville et forme une boucle avec la rue du Général de Gaulle, l'avenue de la Rotonde et les rues du Dépôt et Gambetta ;
- une seconde sur la place de la République ;
- enfin, autour des groupes scolaires Paul Bert, Carnot, des Granges, de l'Obier, Jean Moulin, des Coteaux, et des Collèges Marcelin Berthelot et Edouard Herriot ; et du Lycée Marie Curie.

Quelques rues isolées sont également limitées à 30, telle la rue Pierre Séward, ou encore certains tronçons de l'avenue Jaurès (voir plan ci-dessous)



Source : commune

Ainsi, un cheminement doux le long du quai d'Amont devrait voir le jour, ainsi que le long de l'avenue Claude Péroche afin de desservir le pôle du centre commercial et le groupe scolaire Carnot, et ainsi relier le centre nautique pour se raccorder au cheminement déjà existant.

Plus à l'Ouest, un cheminement est prévu entre le cimetière et le marché couvert et se raccordera à celui existant de la rue du Général de Gaulle.

De plus, le long de la rue Faidherbe, un cheminement est prévu pour desservir le Château des Rochers et le groupe scolaire Jean Moulin et se diriger vers Laigneville.

Enfin, le collège Marcelin Berthelot sera relié au quartier Nord-Ouest par une nouvelle voie douce.

De plus, des jardins thématiques sont prévus le long des trames vertes reliant le collège Berthelot au centre ville et au collège Edouard Herriot.

La commune a également adhéré en 2018 au Rézo Pouce, association dont l'objectif est de promouvoir l'usage de l'autostop au quotidien. Plus d'information à l'adresse suivante : www.rezopouce.fr.

7 : Les Projets

➤ La voirie

Plusieurs aménagements sont envisagés :

- créer une nouvelle voie au niveau de l'îlot situé face à la mairie, entre la rue du Général de Gaulle et l'avenue de la Rotonde, dans le but de faciliter les déplacements du centre ville ;
- créer de nouvelles voiries et en requalifier certaines, dans le cadre du PRU Obier – Granges, pour améliorer la lisibilité du quartier et renforcer son accessibilité depuis la rue du 8 mai 1945 ;

- requalifier l'avenue de l'Europe comme un véritable boulevard urbain pour réintégrer pleinement cette voie dans le tissu urbain ; ☐
- remanier l'échangeur sur la RD 1016 au Nord du collège Marcelin Berthelot, avec la création d'un giratoire coté Villers-Saint-Paul ; ☐
- l'aménagement de l'intersection entre la rue de Verdun et la rue Gambetta afin de gérer les nouveaux flux et de fluidifier davantage la circulation sur un carrefour devenant stratégique dans le cadre du réaménagement de la gare de Creil/Nogent.

La Ville de Nogent-sur-Oise va réaliser dans les prochains mois un diagnostic de la voirie.

Par ailleurs, la commune étudie la possibilité de créer une voie reliant la rue des Frères Peraux à la rue du Pont Royal en traversant le faisceau ferré. L'objectif serait d'offrir une liaison plus directe entre Creil et Villers-Saint-Paul et ainsi réduire le trafic de transit passant par le centre ville. Pour des questions de sécurisation, il s'agirait d'un franchissement dénivelé et non d'un passage à niveau.

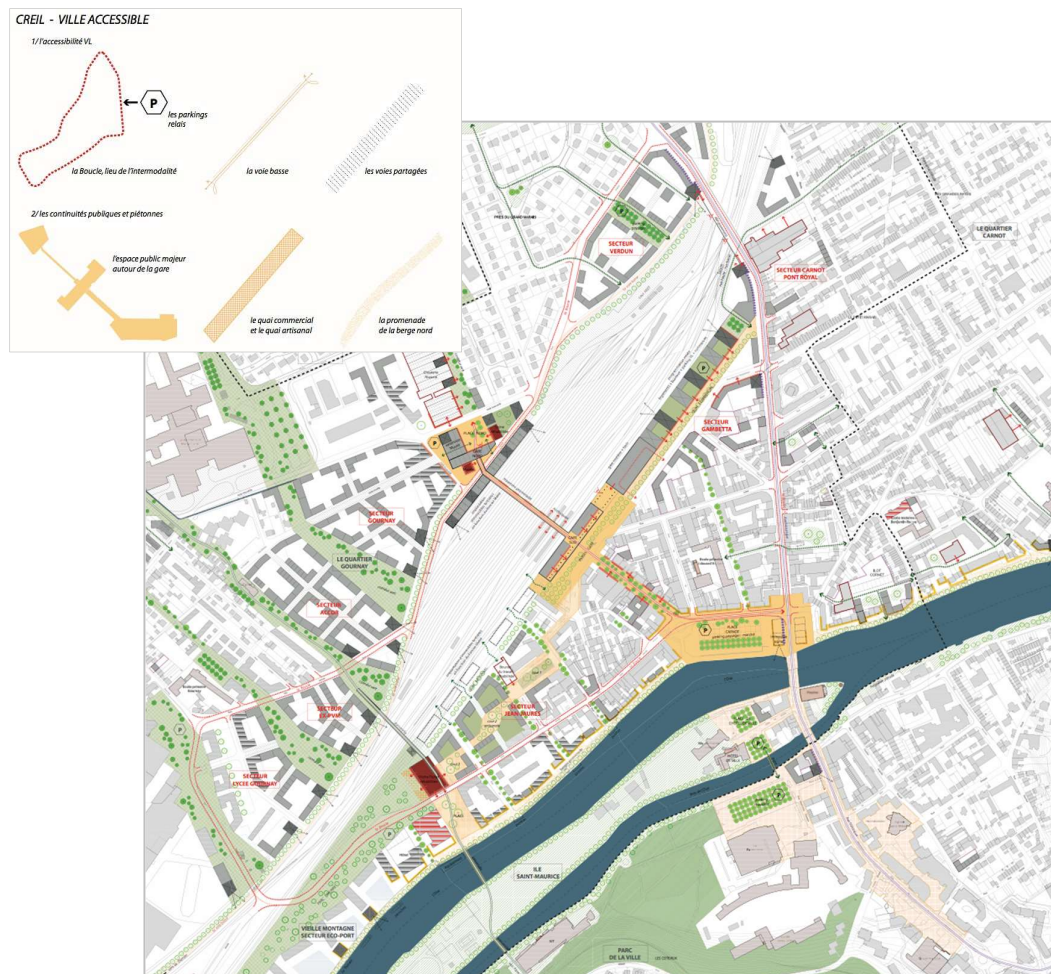
Enfin, les communes de Nogent-sur-Oise et Montataire ont comme intention commune la création d'un barreau entre la rue Louis Blanc et la RD 200 qui permettrait une sortie sur la commune de Nogent-sur-Oise à l'arrière du secteur Marie Curie.

➤ Les liaisons douces

- Elaborer un véritable parcours de circulations douces, en forme de boucle, permettant de relier les principaux équipements publics entre eux ;
- Prendre en compte le schéma de circulations douces de la Communauté d'Agglomération Creilloise qui a notamment pour vocation :
 - de contribuer à relier entre elles les quatre communes de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) ; ☐
 - d'assurer une continuité et une lisibilité d'itinéraires des déplacements doux sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) ; ☐
 - d'améliorer l'intermodalité avec les modes doux, en particulier au niveau du pôle intermodal de la gare de Creil/Nogent ; ☐
 - d'établir des connexions avec les itinéraires de circulations douces et de randonnées des territoires voisins ; ☐
 - de valoriser les atouts naturels et patrimoniaux du territoire ; ☐
- d'envisager des actions d'accompagnement telles que stationnement, entretien, location ou prêt, ... ; ☐
- de desservir les principaux pôles générateurs : pôles d'échanges, établissements scolaires, pôles d'emplois, pôles commerciaux, grands équipements, centre-ville, ... ; ☐
- de privilégier les itinéraires directs ; ☐
- de privilégier aussi bien les liaisons utilitaires que de loisirs ; ☐
- de s'appuyer sur les itinéraires aménagés existants ; ☐
- d'articuler le réseau doux avec le réseau de transports collectifs.

➤ Transport en commun : le projet de Gare Creil/Nogent-sur-Oise

Le site de la gare de Creil constitue un équipement majeur, et qui rayonne largement au-delà des limites de l'ACSO. Comptabilisant quelques 17 750 entrées - sorties par jour⁶, la gare est régulièrement la première gare de Picardie de par sa fréquentation, en alternance avec Amiens.



Source : A/NM/A

⁶ Etude de définition d'un programme fonctionnel pour l'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal autour de la gare de Creil

Le secteur gare concentre ainsi de forts enjeux en matière de stationnement. D'après les données disponibles, pas moins de 5 700 usagers quotidiens de la gare s'y rendent en voiture dont 2 900 conducteurs (équivalent donc à 2 900 voitures stationnées à proximité). L'attractivité du secteur gare est amenée à se renforcer dans les années à venir en raison des projets qui l'impactent :

- Arrivée de la liaison TGV Picardie-Roissy à l'horizon 2020 ;

Le projet consiste en la création au nord de Roissy d'une ligne nouvelle de 6 km environ reliant la Ligne à Grande Vitesse (LGV) d'interconnexion à la ligne conventionnelle Amiens-Creil-Paris et en la réalisation d'aménagements entre Chantilly et la ligne nouvelle et en gare Aéroport Charles-de-Gaulle 2 TGV.

Le projet Roissy-Picardie répond à la fois à des enjeux de déplacements nationaux et interrégionaux. Il vise à :

- raccorder une large partie de la Picardie au réseau à grande vitesse,
- améliorer les déplacements quotidiens vers Roissy,
- développer l'intermodalité air-fer sur le pôle multimodal de Roissy et renforcer ainsi son attractivité,
- préserver la capacité du réseau à grande vitesse grâce au maillage créé.

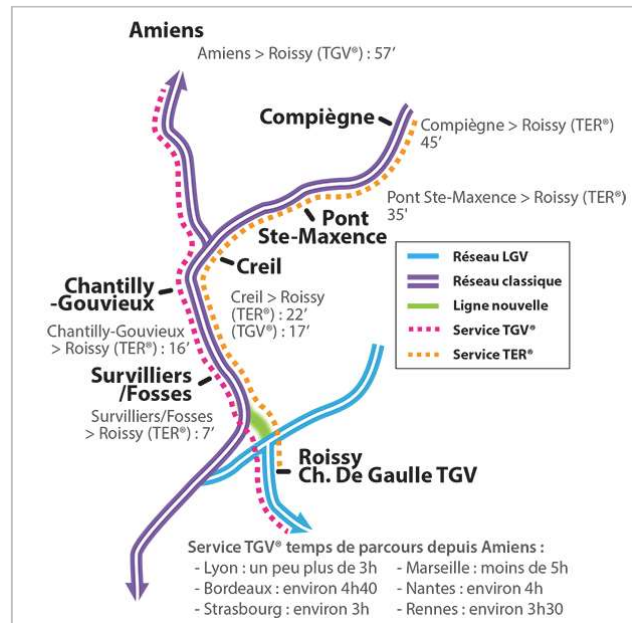


Figure 1 - Le projet de liaison Picardie – Roissy

Source : Site Internet Réseau Ferré de France

Pour cela, le projet prévoit la mise en place de relations à grande vitesse entre Amiens, Creil, Roissy et au-delà, vers les métropoles régionales, ainsi que des services de trains régionaux entre Creil (potentiellement Compiègne) et la gare Aéroport CDG TGV, avec des arrêts à Chantilly-Gouvieux et Surveilliers-Fosses.

- Projet Gare Cœur d'Agglomération.

Dans la perspective de l'arrivée du TGV Picardie – Roissy, l'ACSO, les villes de Creil et Nogent-sur-Oise ainsi que le Conseil Régional travaillent à la métamorphose du quartier de la gare de Creil, dans l'optique d'en faire le cœur du nouveau centre urbain de l'agglomération.

Figure 2 - Périmètre du projet Gare Cœur d'Agglo

Il s'agit d'un projet urbain complet intégrant :

- la construction d'une nouvelle gare et d'un espace voyageur,



- une offre de commerces et de logements,
- les problématiques de circulation et de stationnement,
- le développement du tourisme.

Caractérisé par :

- la construction d'une nouvelle **gare routière** mixte (parkings/gare routière / opérations immobilières) au sud qui créera une silhouette singulière depuis les voies
- la reconfiguration du **parvis sud** avec la transformation de la façade de la gare et l'implantation d'un nouvel îlot en limite sud-ouest du parvis.
- l'implantation de nouvelles constructions au nord du secteur au débouché du pont qui permettra une mise en valeur de la rue du **Pont-Royal**.
- la création d'une **place publique au Nord** autour de laquelle les différents bâtiments devront composer avec les bâtiments conservés.

La présente étude alimentera les réflexions sur les volets circulation et stationnement. Le pôle d'échanges multimodal fait quant à lui l'objet d'études spécifiques, évoquées dans le paragraphe suivant.

Sur le volet accessibilité, l'un des axes de réflexion porte sur la réalisation d'une boucle de circulation interne au périmètre de l'étude, qui aurait vocation à être le lieu de l'intermodalité et pourrait accueillir des parkings relais :

- Au sein du secteur Verdun,
- Au niveau de la gare Nord,
- Au niveau du secteur Gournay, face à l'école primaire du quartier,
- Au sein du parc linéaire du secteur Vielle Montagne éco-port,
- Place Carnot, au niveau de l'actuel parc de stationnement,
- Au niveau de l'actuel parking Effia, dans le secteur Gambetta.

L'arrivée de cette nouvelle gare permettra à Nogent-sur-Oise d'avoir une véritable ouverture vers les quatre villes de l'intercommunalité et plus largement vers l'Oise et les Hauts-de-France.

La nouvelle gare, interface entre Creil et Nogent-sur-Oise, va également apporter des modifications morphologiques, en termes de stationnement notamment.

A noter également que trois bornes de rechargement pour véhicules électriques vont être installées prochainement (dont une à très court terme).

Constats :

- Une bonne accessibilité routière (avec notamment la proximité de deux axes routiers majeurs : l'A1 et l'A16), permettant de relier Nogent-sur-Oise à l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle, Paris et Amiens, Beauvais et son aéroport, Compiègne ;
?
- Une bonne desserte ferroviaire avec la gare de Creil, desservie par le TER, des Corails Intercités, des Transiliens et le RER D, et permettant d'accéder aux grandes villes de la région Picardie (Beauvais, Amiens ou encore Compiègne) et au Nord de l'Île-de-France avec Paris, Roissy Pôle et Pontoise ;

- Un long temps de parcours à pied pour accéder à la gare en raison de l'absence de franchissement du faisceau ferroviaire rue de Verdun ; ☒
- La ville s'inscrit dans le réseau de transports collectifs de l'ACSO qui se nomme le Service de Transport en Commun de l'Agglomération Creilloise, le STAC ☒
- Un réseau de bus qui a fait l'objet d'une récente modification avec une offre qui répond mieux aux besoins des habitants et une augmentation des fréquences ;
- Une desserte communale par cinq lignes de bus : A, B, C, D et E dont le terminus est la gare de Creil ; ☒
- Le quartier Centre ville / République insuffisamment desservi ; ☒
- Un transport scolaire avec deux lignes ; ☒
- Une trame viaire difficilement lisible et compréhensible avec un quadrillage irrégulier et lâche des voies secondaires et de nombreuses voies en impasse et en boucle typiques des lotissements ; ☒
- Deux axes de transit à l'échelle de l'ACSO traversent la commune : la RD 1016 et la RD 200 ;
- Trois voies principales sur lesquelles de greffent les voies secondaires: les rues Faidherbe / 8 mai 1945 / Gambetta, l'avenue Saint-Exupéry et les rues du Général de Gaulle / R. Vachette ; ☒
- La voie ferrée : une coupure dans la trame viaire avec seulement 7 franchissements par des ponts ; ☒
- Le giratoire des Rochers : un point noir ; ☒
- De nombreuses entrées de ville aux ambiances variées, sans traitement paysager spécifique ;
- Des problèmes de stationnement au niveau de l'habitat pavillonnaire et aggravée par le phénomène de division de maisons en petits appartements dans certains secteurs (notamment le quartier Carnot) ; ☒
- Plusieurs zones 30, principalement autour des équipements publics scolaires et sportifs et autour de la mairie ; ☒
- De nombreuses liaisons reliant quelques grands équipements communaux :
 - au Sud-Ouest, le parc Hébert est relié au lycée Marie Curie ; ☒
 - au Nord-Ouest, le parc Hébert est relié au Centre d'Animation et de Loisirs ;
 - au Nord, le parc Hébert est relié à la Médiathèque et à la Mairie ;
 - au Nord-Est, un cheminement doux relie le centre nautique au collège

Marcelin Berthelot.

- Un réseau de liaisons douces en cours de développement, permettant de relier l'ensemble des polarités communales entre elles ;
- Un projet majeur de "liaison Roissy - Picardie" qui comprend la réalisation d'un barreau LGV entre Roissy et Amiens et de liaisons TER entre Creil et Roissy ; cette amélioration de la desserte s'accompagnera d'une vaste restructuration de la gare et de ses abords.

6^{ème} partie : Le dynamisme économique

1 : Les caractéristiques économiques de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise

Selon une *Étude prospective territoriale pour les métiers du commerce, service et artisanat* datant de mai 2017, l'ACSO possède des caractéristiques favorables au développement des activités commerciales telles que le dynamisme de sa croissance démographique, le fait d'être un pôle d'emploi majeur de l'Oise, la présence d'équipements de centralité structurants.

On compte trois parcs d'activités communautaires :

- Marchés de l'Oise (Creil-Montataire)
- Parc Alata (Creil-Verneuil en Halatte)
- Zone de Saulcy (Nogent-sur-Oise)

Le Schéma de développement commercial Creil Sud Oise approuvé par conseil communautaire au 28 juin 2018, précise l'analyse de l'activité commerciale :

- Un pôle commercial majeur : St Maximin
- Des zones commerciales secondaires répondant aux besoins alimentaires
- Des centralités urbaines en perte de dynamisme et peu attractives. Notons que les difficultés rencontrées par les commerçants des centres-villes isariens sont principalement liées à trois facteurs : les problématiques de stationnement et plus globalement de circulation (transports publics...), l'impact du développement des zones commerciales diluant l'offre commerciale et « vidant » encore plus les centres-villes et enfin l'augmentation des loyers commerciaux. (selon le mensuel « Entreprises de l'Oise » n°62 (septembre 2017))
- Un potentiel de développement commercial très restreint pour les années à venir

Les objectifs de l'ACSO sont multiples :

- définir une stratégie commerciale différenciée par rapport aux territoires voisins, tenant compte des spécificités au sein même des communes ;
- affiner la programmation du projet Gare cœur d'agglomération s'agissant du commerce, de l'artisanat et des services, de manière à inscrire le projet dans cette stratégie différenciée ;
- proposer un programme d'intervention à court, moyen et long termes tenant compte de l'évolution des comportements d'achats et des concepts marchands et visant à engendrer une dynamique de développement positive sur ces secteurs ;
- promouvoir l'artisanat local et donner de la visibilité aux différents secteurs d'activités.

Le Schéma de développement commercial Creil Sud Oise de juin 2018 avance les axes stratégiques suivants :

- reconquérir les centres-villes et restructurer la fonction commerciale de ces lieux de vie
- lutter contre la vacance commerciale dans les centres-villes

- limiter le développement commercial dans les zones commerciales de périphérie afin de préserver la fonction commerciale de centre-ville
- favoriser la modernisation des commerces dans les zones commerciales les plus vieillissantes et requalifier ces espaces de manière à préserver leur attractivité
- favoriser des formes alternatives au commerce sédentaire, notamment pour les besoins de proximité en milieu rural

1.1 : Le tissu économique existant

A l'échelle du Département de l'Oise, l'ACSO se positionne comme un pôle majeur en matière d'activités commerciales, artisanales et industrielles.

Compte tenu de son long passé industriel, le territoire de l'agglomération creilloise conserve de nombreuses entreprises industrielles issues de secteurs d'activités divers tels que la métallurgie et le travail des métaux, la chimie, la plasturgie, la fabrication de machines et équipements, le médical ou encore l'industrie agro-alimentaire. ☒

A noter une plus forte représentation d'entreprises en rapport avec les secteurs de la métallurgie et de la chimie faisant de l'emploi industriel un poids économique important. ☒

Outre les Zones d'Activités et Zones Industrielles creilloises, il existe un tissu de commerces de proximité bien développé sur l'ensemble des quatre communes membres, avec des disparités sur le nombre même de commerces présents dans chacune des villes. La zone de Saint-Maximin constitue le pôle commercial majeur du territoire, complétée par des zones commerciales secondaires répondant principalement aux besoins alimentaires et aux besoins plus occasionnels en particulier en bricolage et jardinage, mais l'offre existante est fragile (enseigne discount, turn-over, présence de locaux vacants).

A noter que ces commerces sont majoritairement concentrés sur des axes centraux comme à Montataire sur les rues Lénine, Jaurès, République et Place de la Mairie ou encore à Creil sur les rues du centre ville et du quartier Rouher. Sur Villers-Saint-Paul, les commerces de proximités sont évidemment moins nombreux au regard du nombre d'habitants beaucoup moins important, mais il en existe néanmoins quelques uns, là encore en centre ville sur les rues Aristide Briand, Uhry, Jean Jaurès ou encore Albert Thomas.

Concernant les commerces nogentais, ils sont développés dans la partie "2 : L'activité économique de Nogent-sur-Oise". ☒

1.2 : Les outils d'aide au développement

Les différentes Communautés d'Agglomération et de Communes du Grand Bassin Creillois se sont dotées d'un outil mutualisé en termes de développement économique en créant Sud Oise Développement l'Agence, ou SODA, avec le soutien du Conseil Régional de Picardie. ☒

Sud Oise Développement l'Agence est une association fondée fin 2009. Elle regroupe désormais 14 communes issues des trois structures intercommunales du Grand Bassin

Creillois à savoir L'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO), la Communauté de Communes Pierre Sud Oise (CCPSO), le Syndicat Mixte du Parc d'activité Multi-Site.

L'objectif de la création de cette structure est de relever les défis du développement de l'économie et de l'emploi du territoire ainsi que de valoriser ses forces et ses atouts.

Ainsi, depuis début 2010, une équipe opérationnelle s'est constituée pour accompagner les entreprises qui souhaitent s'implanter et se développer sur le territoire creillois. ☐

Il s'agit de l'unique agence de développement économique de l'Oise. ☐

Les missions de Sud Oise Développement l'Agence sont les suivantes :

- le développement des entreprises installées sur le territoire ; ☐
- la recherche et l'installation d'entreprises extérieures au Sud de l'Oise ; ☐
- le développement technologique, en structurant les entreprises et en leur apportant un soutien dans le financement de l'innovation. ☐

2 : L'activité économique de Nogent-sur-Oise

La CCIT Oise compte 522 ressortissants à Nogent-sur-Oise en juillet 2018. En matière d'emplois, les principaux ressortissants du territoire sont l'activité « Auchan » (392 salariés, catégorie « commerce »), l'activité « GSF Stella » (202 salariés, catégorie « services ») et l'activité « Howden BC Compressors » (175 salariés, catégorie « industrie »). Les autres ressortissants de plus de 100 salariés correspondent à des activités de catégorie industrielle situées dans le parc d'activités sud de Nogent-sur-Oise (« Veolia Propreté Nord Normandie », « Axium produits de sécurité », « Abena - Frantex », « SNCO »).

Sur le territoire, l'inventaire des zones d'activités de la CCIT Oise identifie le parc d'activités Sud de Nogent-sur-Oise, le domaine d'activités de Saulcy, le domaine d'activités Pierre de Coubertin et la ZAC « Avenue de l'Europe ».

2.1: Les Zones d'Activités nogentaises

La commune de Nogent-sur-Oise compte quatre grandes Zones d'Activités dont deux sont principalement destinées à l'activité artisanale et industrielle et deux à du commerce de détail.

L'activité artisanale et industrielle de Nogent-sur-Oise se situe principalement :

- sur le Parc d'Activités Sud, localisée au Sud-Est de la commune et bordée par l'Oise ; ☐
- sur le Domaine d'Activités Pierre de Coubertin au Sud-Ouest en limite de Creil. ☐

Par rapport aux tableaux suivants, exprimant les domaines d'activités des entreprises existantes et les tranches d'effectifs de salariés par entreprise, deux constats s'imposent :

- une forte majorité d'entreprises liées au secteur de la construction suivi de celui des transports - garages - accessoires de voitures ;
- la très forte proportion d'entreprises employant moins de dix salariés.

Parc d'Activités Sud de Nogent-sur-Oise – 76 hectares

Raison sociale	Activité	Tranche d'effectifs
Secteur de la construction		
B.E.R.N.A	Construction de bâtiments	10/19
Bâti Reno service	Travaux de maçonnerie générale	3/5
Société Bâtiments et construction	Travaux de maçonnerie générale	10/19
Entreprise G Crete	Travaux de couverture	20/49
Artisanal	Travaux de menuiserie / ébénisterie / charpente	20/49
Oise Etudes Industrielles	Ingénierie	6/9
CEMEX Béton Nord Ouest	Fabrication de béton	10/19
Holcim Bétons France	Fabrication de béton	10/19
Docks de l'Oise	Commerce de gros de matériaux de construction	20/49
Riche et Sébastien	Commerce de gros de matériaux de construction	1/2
Etablissement Salentey	Commerce de gros de matériel électrique	10/19
Rexel France	Commerce de gros de matériel électrique	3/5
Laubion Métallurgique de l'Oise	Commerce de gros pour la plomberie et le chauffage	20/49
Distribution Sanitaire Chauffage	Commerce de gros de matériel sanitaire	20/49
SFCP	Commerce de gros de matériel sanitaire	10/19
FL Création	Fabrication de portes et fenêtres en métal	3/5
A.M.C	Fabrication de meubles	6/9
Nordgalva	Traitement de métaux	50/99
Transports – garages-accessoires de voiture		
Défi Auto	Commerce de véhicules automobiles	1/2
Objectif Course	Commerce de véhicules automobiles	nc
Palais de l'Automobile Gueudet Frères	Commerce de véhicules automobiles	50/99
Pièces Rechange Organisation France	Commerce de véhicules automobiles	1/2
AB Trucks VO	Commerce de véhicules industriels	nc
Pro France 60	Commerce de gros d'équipements automobile	nc
ZT Trading France	Commerce de gros d'équipements automobile	nc
A Picardie Dépannage	Entretien et réparation de véhicules	3/5
B2M	Entretien et réparation de véhicules	1/2
SARL Garage Dordaquy Père et Fils	Entretien et réparation de véhicules	6/9

Raison sociale	Activité	Tranche d'effectifs
AB Trans Oise	Transport routier de marchandises	20/49
Lease Expansion	Location de véhicules automobiles	nc
Locanor Avis Location	Location de véhicules automobiles	10/19
SARL L.V.I	Location de véhicules automobiles	10/19
Mouliom	Station service	3/5
Socred	Entretien / réparation de véhicules	3/5
Industrie		
Abena Frantex	Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire	50/99
Eurand France	Fabrication de préparations pharmaceutiques	20/49
Société de Distribution d'Articles Breveté	Fabrication de produits en matières plastiques	3/5
SNCO	Transformation de cartons ondulés	50/99
Veolia Propreté Nord Normandie	Collecte de déchets industriels	50/99
Veolia Propreté et Nettoyage et Multiservices Nord et Est	Nettoyage industriel	100/199
Alimentaire		
Société Jouvin	Commerce de gros de charcuterie	20/49
Pomona	Commerce de gros de fruits et légumes	50/99
Demorre Sandrine	Restauration rapide	nc
Divers		
Etablissement Bossu Cuvelier	Commerce de gros de quincaillerie	20/49
Maintenance hydraulique technique	Commerce de gros de produits industriels divers	6/9
PUM Plastique SAS	Commerce de gros de produits industriels divers	nc
Abena Conseil	Conseil de gestion	nc
Coldefy Formation	Ecole de conduite	3/5
Nogent'Oise	Événementiel	1/2
SARL Id'Eco	Agencement de lieux de vente	6/9
L'Amnésia	Discothèque	nc

Source : Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise, MAPECO 60 et EasyTVA.com



Source : PLU 2013

Parc d'Activités Sud

Un trafic important de poids lourd est observé au sein de cette zone d'activités, posant des problèmes de sécurité. Aux heures de pointe, on observe également une certaine saturation du trafic au niveau de la rue du Marais Sec.

Le futur Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) risque d'impacter fortement le développement de ce secteur ; en effet, les entreprises devraient ainsi réaliser des diagnostics de vulnérabilité et le maintien de l'entreprise de traitement des déchets Véolia pourrait être menacé. La commune a donné récemment un avis négatif concernant le projet de révision de ce PPRI.

Domaine d'Activités Pierre de Coubertin – 3,3 hectares

Raison sociale	Activité	Tranche d'effectifs
Meldoise Industrie	Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation	nc
Les Maisons Pierre	Construction de maisons individuelles	nc
Syscom	Commerce de gros de composants et d'équipements électroniques	1/2
Relais Paris Amiens	Entretien et réparation de véhicules	10/19
GSF Stella	Activités de nettoyage industriel	100/199
P.F..O Roc Eclerc	Service funéraire	6/9
MTS Sérigraphie	Imprimerie	3/5
Crageca	Formation continue	nc
CER	Activités de loisirs	nc
CER France	Activités de loisirs	nc

Source : Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise, MAPECO 60 et EasyTVA.com

L'activité des Zones d'Activités liée aux commerces de détail se localise :

- sur la Zone d'Activités Nogent-sur-Oise Europe, située à l'Est de la commune, en limite de Creil et du Parc d'Activité Sud de Nogent-sur-Oise ; ☒
- sur le Domaine d'Activités de Saulcy, au Nord de la commune ; ☒

La Zone d'Activités Nogent-sur-Oise Europe concentre une diversité importante de commerces et de services à la personne avec comme locomotive principale la présence d'un hypermarché. Les trois domaines majoritairement représentés sont l'alimentation, l'habillement / chaussures et la Santé / Beauté. ☒ Depuis septembre 2010, l'ensemble du site accueillant l'hypermarché se restructure. Ainsi, la surface de vente, l'arrière du magasin, la galerie marchande, le parking et la station service connaissent de nouveaux aménagements ayant comme objectif d'améliorer son accessibilité et de renforcer son attractivité. Les grands travaux ont porté : ☒

- sur un parking dalle de trois niveaux augmentant de 500 le nombre de places de parking ; ☒
- une nouvelle galerie commerciale avec, dans un premier temps, la destruction de l'ancienne barre "les boutiques" et la création d'une galerie pouvant accueillir 30 magasins dont une cafétéria ; ☒
- le déplacement de la station service.

Zone d'activités Nogent-sur-Oise-Europe -13 hectares

Raison sociale	Activité	Tranche d'effectifs
Alimentation		
Nogent Sushi	Restauration	Nc
Auchan France	Hypermarché	200/499
Leadis Francile Nord	Supermarché	10/19
Picard Surgelés	Commerce de détail en produits surgelés	3/5
Fleuristes		
French Garden	Commerces de détail en fleurs et plantes	nc
Horlogers – Bijoutiers		
Languedocienne de bijoux	Commerce de détail en matériel d'horlogerie et de bijouterie	nc
Habillement – Chaussures - Maroquinerie		
A Tout Stocks	Commerce de détail d'habillement et accessoires de mode	3/5
Zig Zag Fashion	Commerce de détail d'habillement	Nc
Ken'z	Commerce de détail d'habillement	Nc
La Rose	Commerce de détail d'habillement	1/ 2
PhIdar	Commerce de détail de textile	3/5
Compagnie Européenne de la Chaussure	Commerce de détail de chaussures	6/9
Tabacs – presse		

Raison sociale	Activité	Tranche d'effectifs
Marni	Commerce de détail de journaux et de papeterie	1 / 2
Maison – décoration		
Central Bazar	Commerce de détail spécialisé divers	3/5
SARL Lili	Commerce de détail en équipements du foyer	6/9
Santé – Beauté		
Isis beauté	Institut de beauté / Commerce de détail de parfumerie	nc
Nocibe France	Commerce de détail de parfumerie	nc
Nanda	Salon de coiffure	10/19
Assaraf Salomon	Pharmacie	10/19
Grand Vision France Générale d'Optique	Commerce de détail d'optique	nc
Services divers		
Pressing de l'Oise	Blanchissement / teinturerie de détail	nc
Auchan Carburant	Commerce de détail de carburant	Nc
Consortium Meaux Automobile	Commerce de détail de voitures	1 / 2
Générale de téléphone	Commerce de détail en matériel de télécommunication	6/9
Le Glace Auto France Pare Brise	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	nc

Source : [Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise](#), [MAPECO 60](#) et [EasyTVA.com](#)

Une attention particulière doit être portée au secteur situé de l'autre côté de l'avenue de l'Europe, face au centre commercial Auchan. Situé en entrée de ville, ce secteur est aujourd'hui peu qualitatif et regroupe des cellules commerciales vides dans des bâtiments appartenant à un seul et même propriétaire. Une réflexion sur ce secteur avait déjà été initiée par le passé. Actuellement, de nouveaux commerces se sont implantés, ou sont en voie d'implantation : on dénombre notamment une boucherie et une boulangerie.



Zone d'Activités Nogent-sur-Oise Europe

Autre pôle commercial, le Domaine d'Activités de Saulcy constitue un complément à la Zone d'Activités Nogent-sur-Oise Europe en terme d'offre puisqu'il s'agit d'enseignes toutes spécialisées dans le discount. Toutefois, deux d'entre-elles ont fermé. Une enseigne de distribution de bricolage joue un rôle moteur pour le développement du site.

Domaine d'Activités de Saulcy – 10 hectares

Raison sociale	Activité	Tranche d'effectifs
Bricoman	Commerce de détail de quincaillerie	50/99
Nogent'Or	Commerce de détail en matériel d'horlogerie et de bijouterie	nc
Expression	Commerce de détail en matériel de décoration et de fête	nc
Carter Cash	Commerce de détail d'équipements automobiles	10/19
ACB Restauration 60	Restauration traditionnelle	nc

Source : Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise, MAPECO 60 et EasyTVA.com



Le Domaine d'Activité de Saulcy

2.2: Les polarités commerciales au sein du tissu urbain

Il existe trois polarités commerciales importantes implantées au sein du tissu urbain :

- La première se situe le long de la rue du Général de Gaulle ;
- La seconde place des Trois Rois (au sud de la rue du Général de Gaulle) ;
- La troisième, place de la République (au nord de la rue du Général de Gaulle) ;

Ces trois polarités concentrent des commerces de proximité tels que boulangeries, cours des Halles, fleuriste, banques, tabac / presse, pharmacie, agence immobilière, cafés, restaurants et la place des Trois Rois dispose d'un supermarché.



Rue du général de Gaulle

Source : PLU 2013



Place de la République

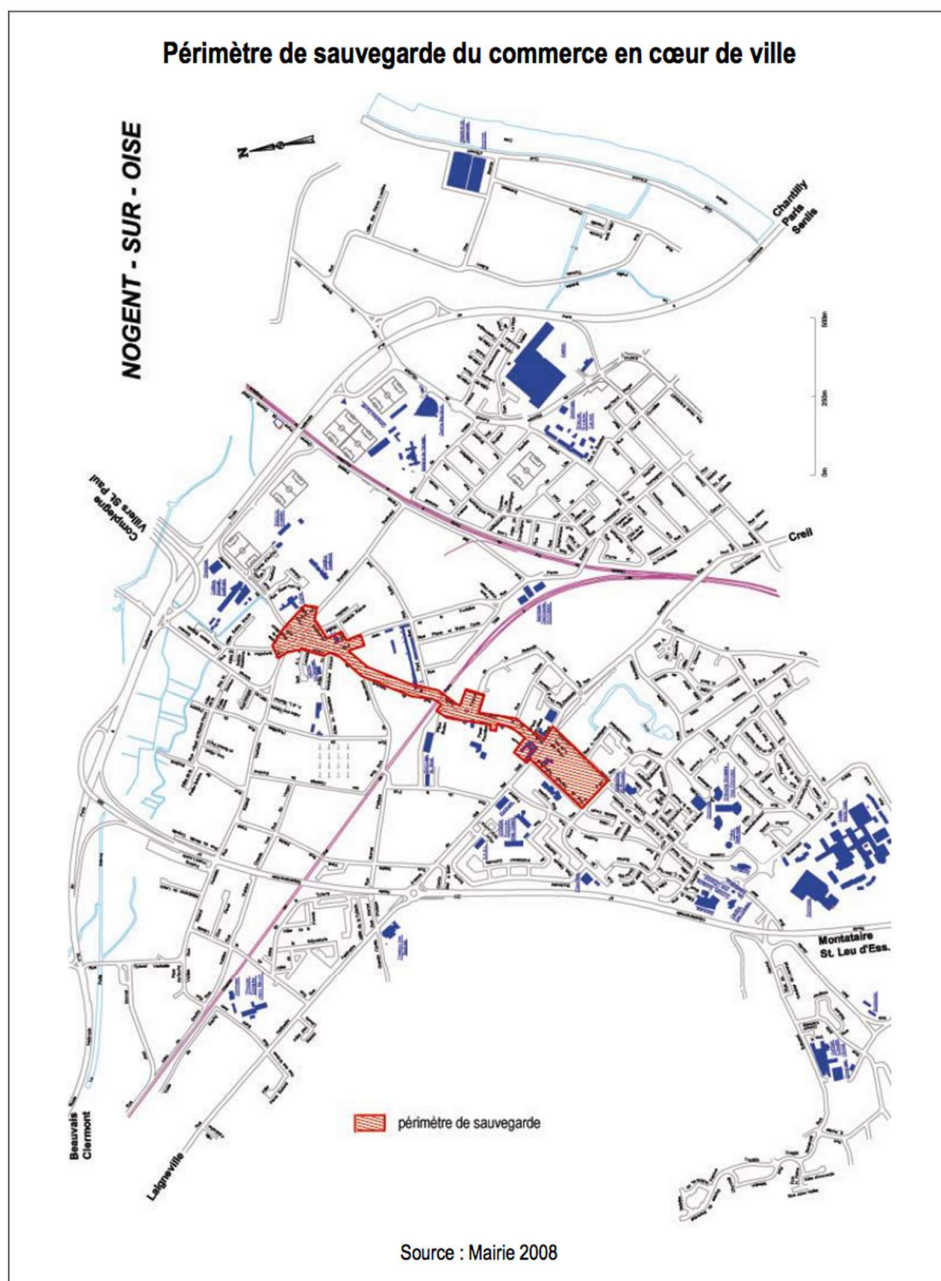
De plus, Nogent-sur-Oise compte la présence d'un marché chaque vendredi, place des Trois Rois.

Concernant l'état du commerce en centre ville, on peut relever deux tendances :

- d'une part, l'équipement commercial de la ville de Nogent-sur-Oise subit une mutation pouvant affecter directement la fréquentation commerciale du centre ville, c'est-à-dire que la diminution du nombre de commerces, couplé au phénomène de remplacement d'activités traditionnelles de commerce de détail par des activités de services, génère une évasion vers d'autres pôles. Ainsi, l'évasion, concentrée au départ sur le produit manquant, entraîne de nouvelles habitudes de consommation sur les pôles périphériques et s'étend, de fait, aux autres produits ;
- d'autre part, le maintien d'activités structurantes permet de contenir l'évasion vers les pôles commerciaux extérieurs. En effet, le rapport d'analyse exprime le fait que le centre ville présente des atouts permettant le maintien d'activités commerciales. En effet, le commerce de centre ville bénéficie de la proximité des équipements publics et de la présence du marché hebdomadaire. Le rapport d'analyse sur l'état du commerce en centre ville insiste fortement sur le fait "que le commerce de proximité ne peut garder son attractivité qu'en assurant le maintien d'une diversité de l'offre entre les différents secteurs d'activités et d'un choix à l'intérieur de chacun d'eux. Elle doit s'accompagner d'un maintien de la densité commerciale sur un périmètre restreint et suivant une continuité en limitant les locaux vacants et les linéaires non commerciaux entre les différents commerces de proximité".

Une certaine fragilité du tissu commercial s'observe notamment au niveau du quartier Carnot (fermetures, transformation en logements...). On trouve également de nombreuses cellules commerciales vides (appartenant à un seul propriétaire) dans la zone Sud-Est (à proximité d'Auchan), malgré l'ouverture récente d'une boulangerie ; une requalification de ce secteur est envisagée à terme par la Ville.

La commune de Nogent-sur-Oise a mis en place un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux afin de lutter contre la disparition des commerces de proximité au cœur de ville et de préserver la diversité de l'activité commerciale et artisanale dans un périmètre bien défini concernant la place des Trois Rois, la rue du Général de Gaulle, la rue Jean de la Fontaine, la rue Marcelin Berthelot et la place de la République.



Source : Commune, 2008

Toujours avec la volonté de préserver le commerce en centre ville, la commune a mis en place une politique d'aide aux activités économiques urbaines. Il s'agit d'aider les entrepreneurs issus des différents quartiers à développer des activités de proximités favorisant l'animation urbaine.

A noter l'implantation d'un supermarché Carrefour Contact à la place des Trois Rois.

Afin de préserver et dynamiser le commerce de centre-ville, la commune souhaiterait également implanter de nouveaux commerces en rez-de-chaussée, dans le cadre du remaniement total de l'îlot situé face à la mairie, entre la rue du Général de Gaulle et l'avenue de la Rotonde.☐

2.3: L'activité portuaire nogentaise

Concessionnaire portuaire depuis 1972, sur un terrain de 5 hectares en rive de l'Oise sur la commune de Nogent-sur-Oise, la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de l'Oise - CCIO - a aménagé et exploite deux ports à destination des professionnels du fret et des entreprises pouvant profiter d'un accès au transport fluvial, moins coûteux et moins polluant.

La CCIO a donc aménagé le port de Nogent-sur-Oise nommé port des "longues raies", situé quai d'Amont, dans le Parc d'Activités Sud de la commune. Les principales étapes de la construction du port sont les suivantes :

- fin 1973 : création d'un premier quai en palplanches de 100 mètres linéaires de quai fluvial situé en face des actuels entrepôts ; ☐



- 1975 / 1976 : construction d'un second quai en palplanches de 100 mètres linéaires et implantation d'un silo céréalier de 16 000 tonnes en face ; ☐

- 1er semestre 1976 : construction d'un premier entrepôt d'environ 4 170 m² et 492 m² de bureaux ; ☐

- 2ème semestre 1978 : construction d'un second entrepôt d'environ 6 300 m² comprenant 680 m² de bureaux et pourvu d'un embranchement ferré. ☐

Les fonctions du port sont aujourd'hui le transbordement sur voie fluviale, l'entreposage, la prestation de commissionnaires avec la douane présente sur le site. Il peut accueillir des péniches d'une capacité allant de 1 500 t à 3 000 t. La souplesse d'exploitation du port, du point de vue de la manutention, permet d'envisager le chargement et le déchargement de différents matériaux. Des équipements mobiles peuvent occuper le port, permettant de l'exploiter et de l'adapter aux différents besoins fluviaux. ☐

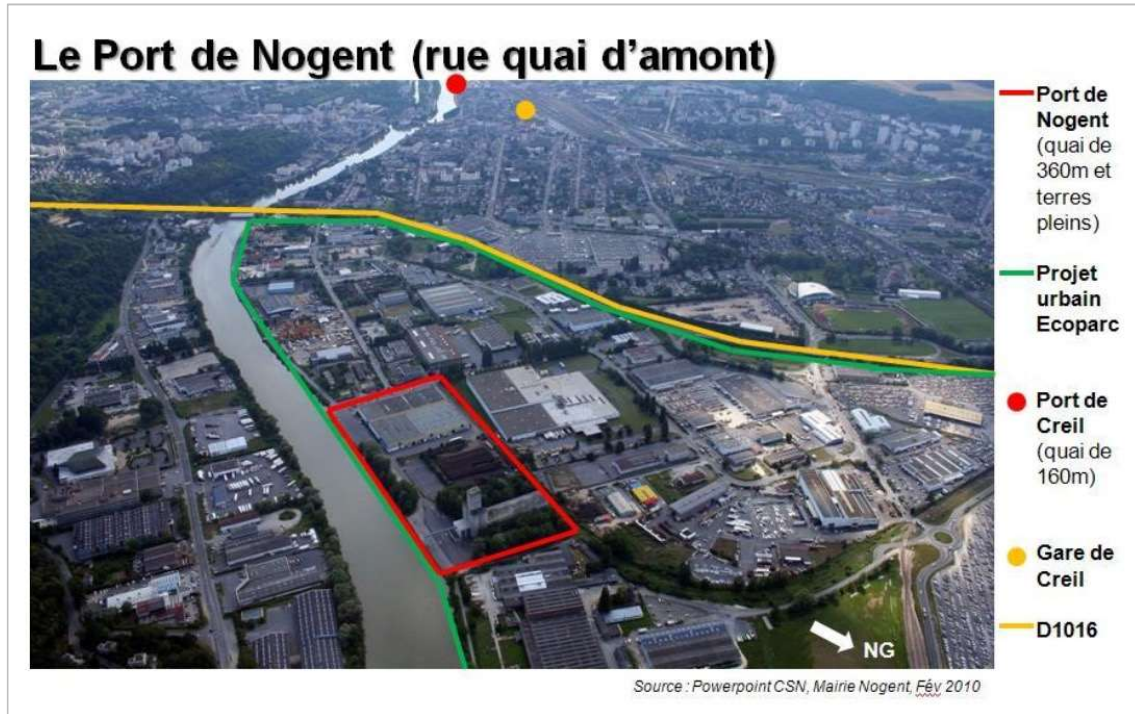
L'ensemble du foncier est aujourd'hui attribué à différents usagers tels que entrepositaires, silo céréalier, traitement de déchets verts.

L'exploitation du port de Nogent-sur-Oise affiche des résultats de tonnages chargés en nette hausse depuis 2008 : 87 173 t en 2008, 112 000 t en 2009 et 113 200 t en 2010 et 82 865 tonnes en 2017. Les produits chargés sont principalement des produits agricoles, grâce notamment au silo et à sa goulotte. Le trafic fluvial, opéré par plusieurs coopératives céréalières, est essentiellement à l'expédition sur les ports maritimes et à l'exportation vers le Nord de l'Europe.

Les perspectives ouvertes par la liaison Seine Nord Europe et l'amélioration de la performance de l'infrastructure fluviale (approfondissement du chenal, augmentation du tirant d'air) via le projet MAGEO, devraient permettre d'accroître l'activité du port de Nogent-sur-Oise.

Dans ce contexte de relance de la dynamique fluviale, la CCI de l'Oise étudie actuellement :

- les besoins actuels et futurs des entreprises locales,
- les possibilités de développement et d'adaptation du port au regard de la zone d'activités.



Source : Commune, 2010

2.4 : Deux activités spécifiques : l'exploitation de carrières et l'activité ferroviaire

La commune possède, au Sud-Ouest de son territoire communal, au niveau du quartier des Fonds de Nogent, une zone de carrière exploitée depuis 1963 par une entreprise privée. L'extraction et la taille de la pierre servent à la construction d'immeubles, de balustrades, de corniches, mais aussi de cheminées. Les exploitants ont fait part d'un besoin d'extension, d'environ 5 hectares.

De par sa position stratégique au sein du réseau ferré, le complexe ferroviaire de Creil/Nogent constitue un intérêt stratégique pour la maintenance et l'exploitation du réseau régional. Les moyens mis en œuvre pour assurer le fonctionnement du réseau sont donc logiquement concentrés sur Creil. Le site de la gare de Creil/Nogent n'est donc pas seulement une gare de voyageurs.

Ce site d'une superficie totale de plus de 26 hectares accueille les activités suivantes :

- les chantiers de préparation, formation et de garage des rames voyageurs. ☒
- l'activité Fret qui utilise les installations ferroviaires de Creil Gare pour desservir des Installations Terminales Embranchées (ITE). La formation et l'entretien de ces trains sont réalisés sur des voies de services dédiées en gare de Creil. ☒

- la maintenance du réseau ferré national. La position stratégique de Creil Gare et le site ferroviaire de Nogent-sur-Oise dans le réseau de l'Oise offre une base centrale et permettant des actions rapides sur l'ensemble du réseau ferroviaire couvert. Ainsi d'importants moyens de maintenance de l'infrastructure sont concentrés sur le site de gare de Creil et de Nogent-sur-Oise. Cette activité occupe notamment une grande base logistique et des voies de services en gare. De nombreux locaux administratifs, ateliers et espaces de stockage variés sont également utilisés par ces « établissement de maintenance de l'équipement ».

L'ensemble de ces activités sont pérennes sur l'étoile ferroviaire de Creil et emploient environ 600 agents. ☒

2.5 : Le plateau agricole

La commune de Nogent-sur-Oise fait partie de la région agricole du Clermontois. ☒
113 hectares d'espaces agricoles ont été recensés en 2010, soit une diminution de 7 ha par rapport à 1992. La Surface Agricole Utile (SAU) est de 89,01 ha à la PAC 2014. Elle représente près de 12% de la surface totale, en légère hausse par rapport au RA2010.

Elle est travaillée par 6 exploitations agricoles, mais il n'y a pas de siège d'exploitation ni d'activité d'élevage dominante sur la commune⁷. Les cultures principalement produites sont les céréales, le blé tendre, l'orge, ...

Particularité du territoire nogentais, ce plateau agricole n'est pas accessible par la route directement depuis la commune.

La commune n'a pas fait de remembrement.

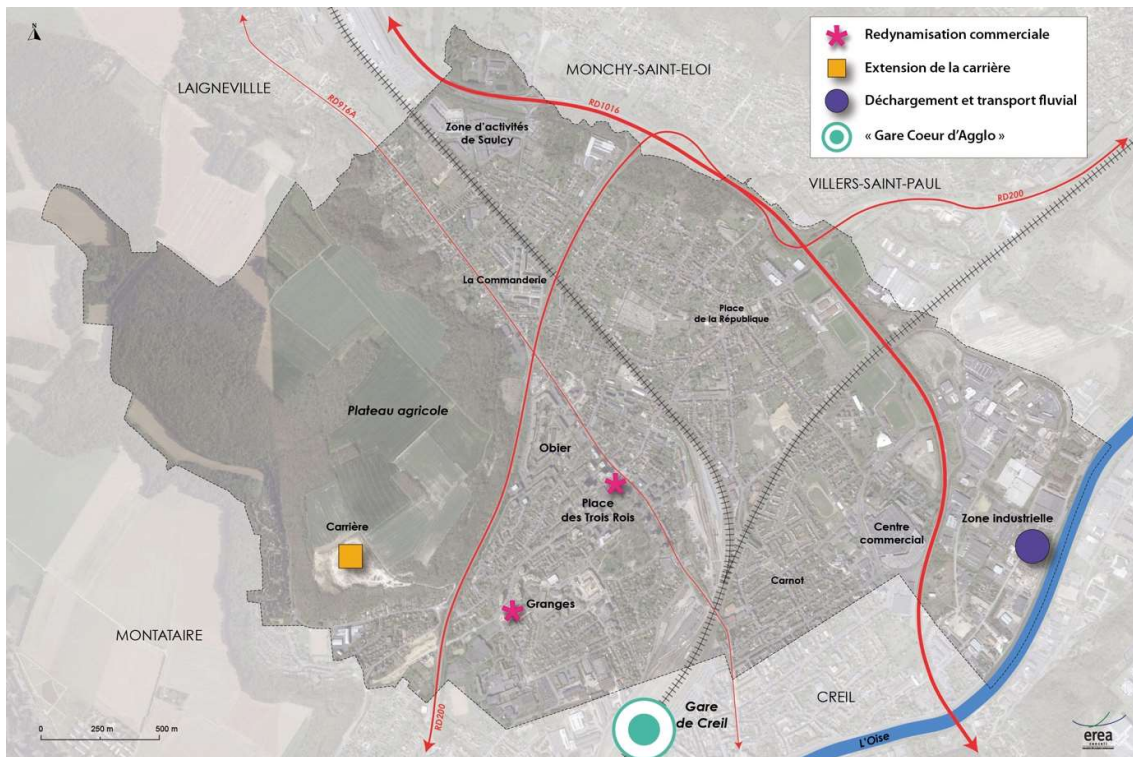
La commune n'ayant pas de siège d'exploitation sur son territoire, le RGA 2010 de l'INSEE ne fournit pas de données sur Nogent-sur-Oise.

⁷ Source : PAC de la DDT de l'Oise, fiche synthétique n°7 : Agriculture.



Source : RPG 2014

3 : Carte de synthèse des projets de développement économique



Source : eresa-conseil

Constats :

- Un environnement économique dynamique de la commune au sein de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO), notamment grâce à la création de la SODA ;
- Trois grandes zones d'activités sur le territoire communal :
 - une forte majorité d'entreprises liées au secteur de la construction suivi de celui du transport-garages-accessoires de voitures ;
 - une forte proportion d'entreprises employant moins de dix salariés;
- Deux zones d'activités spécialisées dans le commerce de détail : la Zone d'Activités Nogent-sur-Oise/ Europe et le Domaine d'Activités de Saulcy avec :
 - sur une Zone d'Activités Nogent-sur-Oise/Europe, une diversité importante de commerces et de services à la personne avec comme locomotive principale un hypermarché ;
 - sur le Domaine d'Activités de Saulcy, une implantation d'enseignes spécialisées dans le discount ;
- Une zone industrielle pouvant être très impactée par le futur Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) actuellement en cours de révision ;
- Trois polarités commerciales importantes implantées au sein du tissu urbain avec des commerces de proximité ;
- Un marché hebdomadaire, place des Trois Rois ;
- La mise en place d'un programme afin de lutter contre la disparition des commerces de proximité au cœur de ville ;
- Une activité portuaire avec des résultats de tonnages chargés en nette hausse depuis 2008 ; un projet de déchargement et de développement du transport fluvial ;
- Une présence de carrière exploitée, avec des projets d'extension.

7^{ème} partie : Sites potentiels d'urbanisation et renouvellement

Le site Montupet qui constituait une friche industrielle vient récemment d'être aménagé, dans le cadre d'une opération de construction de logements sociaux menée par l'opérateur NEXITY. Ce site de 3,8 ha est situé entre la rue Saint-Just, la rue Jean de la Fontaine et la rue des Frères Péraux. Cette ancienne friche industrielle a fait l'objet de travaux de dépollution et accueille désormais un ensemble de 360 logements.

L'opération au niveau de la rue du Moustier (69 logements) en cours d'achèvement s'inscrit dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine Obier Granges.

Par ailleurs, dans le PLU approuvé en 2013, il existe une zone à urbaniser (AU) appliquée à deux parcelles. Cette zone correspond à une partie de l'emprise ferroviaire le long de la rue de Verdun et de la rue Gambetta.

Ce site, occupé en grande partie par le faisceau ferroviaire et quelques entrepôts, est en mutation avec le réaménagement du cœur de l'agglomération creilloise, notamment de la gare de Creil/Nogent lié au projet de la "LGV Picardie Creil Roissy".

Dans le cadre du projet Gare Cœur d'Agglomération, une réflexion est actuellement en cours sur l'ensemble du site avec le projet d'une gare double face Creil/Nogent. Une partie du foncier actuellement occupé par le faisceau et des entrepôts pourrait être libéré et offrirait à la ville de Nogent-sur-Oise une réelle opportunité pour valoriser une partie de la zone ferroviaire le long des rues de Verdun et Gambetta.

Un nouveau front urbain le long de ces rues pourrait voir le jour, qui accueillerait une mixité de fonctions urbaines (logements, activités de services et commerces), devenant ainsi un lieu de vie porté par l'arrivée du barreau du TGV Creil – Roissy.

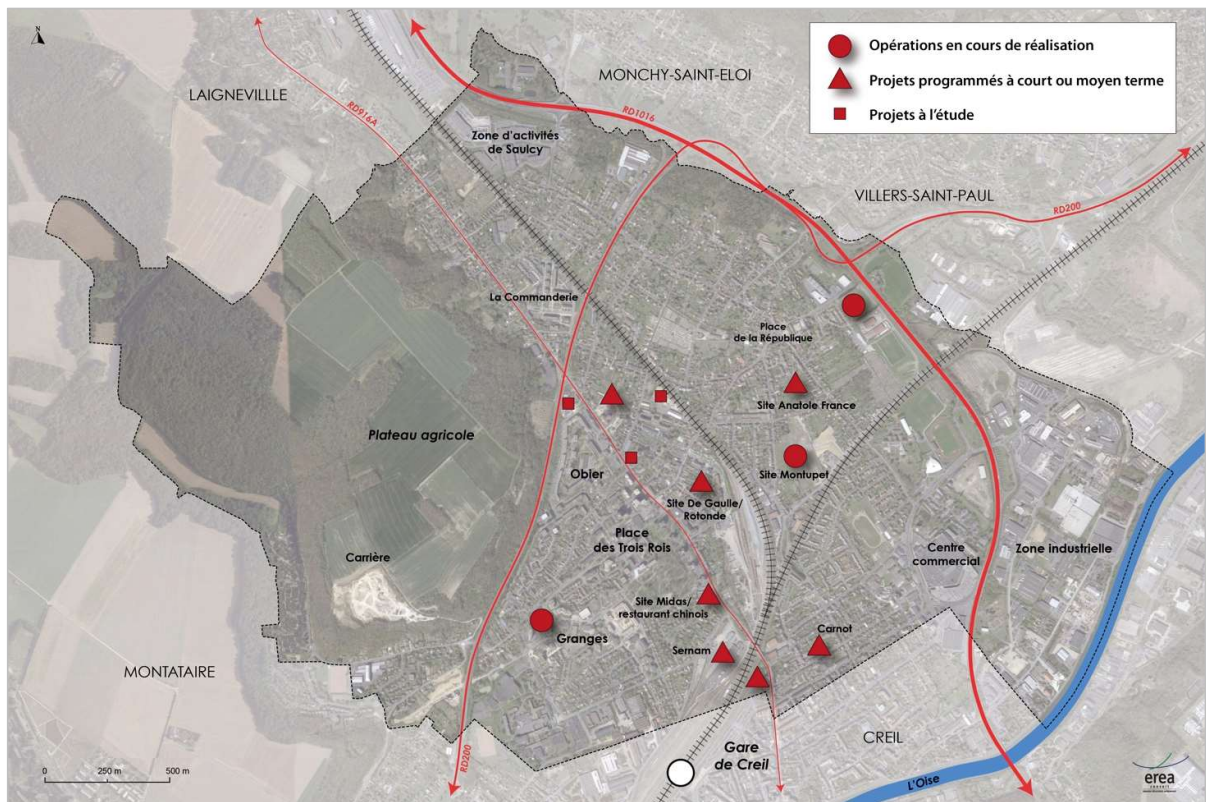
D'autres sites sont concernés par des projets programmés à court/moyen terme :

- au niveau de l'îlot situé face à la mairie, entre la rue du Général de Gaulle et l'avenue de la Rotonde (nouveaux logements avec commerces en rez-de-chaussée) ;
- sur le cœur d'îlot au niveau de l'impasse Anatole France (70 logements) ;
- un projet sur l'ancien site Citroën (80 logements) porté par le groupe CILOVA ;
- dans le cadre du projet Gare Cœur d'Agglo : sur le site Midas/restaurant chinois (50 logements) et entre la voie ferrée et la rue du Pont Royal (80 logements) ;
- au sein du quartier Carnot, la construction de petits collectifs dans le cœur d'îlot délimité par les rues Ducrocq, Demagnez, Ribot et Carnot, en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise (EPFLO) qui assure le portage foncier.

Enfin, d'autres sites potentiels ont été identifiés :

- les terrains à l'angle de la rue de la Paix et l'avenue du 8 mai 1945, incluant celui occupé actuellement par la MAAF ;
- le site de l'ancien collège de la fondation d'Auteuil (4 000m²) ;
- au niveau du site Ficop à l'angle de l'avenue du 8 mai 1945 et de la RD200 (35 logements à l'étude) ;
- la place Burton (à côté de l'ancienne halle du marché, qui vient de faire récemment l'objet de travaux de réhabilitation) : le site est en effet composé d'une vaste emprise

inoccupée accueillant occasionnellement quelques manifestations (cirques, Nogent-Plage, etc.) et un petit espace vert situé au niveau de la rue de la Paix.



Source : erea-conseil

8^{ème} partie : Les documents de référence

1 : Les documents à l'échelle de la région Picardie (intégré depuis 2016 à la Région Hauts-de-France)

1.1 : Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire et d'Égalité des Territoires des Hauts de France –SRADDET.

La loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 instaure le SRADDET. Il a pour but de fixer les objectifs de moyen et long termes en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, de gestion et développement du territoire, de valorisation et de protection des espaces.

Le SRADDET intègre également aujourd'hui les schémas sectoriels tels que les Schémas régionaux Climat Air Energie ou encore les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique. Les SCOT (et les PLU en l'absence de SCOT) auront obligation de prendre en compte les objectifs du futur SRADDET et d'être compatible avec les règles générales du « fascicule » figurant dans le schéma pour les dispositions auxquelles elles sont opposables. Le SRADDET Hauts de France est en cours d'élaboration. Il a été arrêté le 31 janvier 2019.

➤ Les objectifs du SRADDET :

Le SRADDET Hauts de France recouvre 5 volets thématiques intégrant 6 schémas antérieurs:

- Un volet thématique «infrastructures de transports et intermodalité» intégrant le Schéma Régional des Infrastructures et Transports (SRIT) et le Schéma Régional de l'Intermodalité (SRI)

Ils visent à optimiser l'utilisation des réseaux et équipements : articulation entre les différents modes de déplacement, la cohérence des services de transport public et la coordination des politiques de transports.

- Un volet thématique «climat air énergie» intégrant le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE).

L'objectif est de parvenir à une meilleure maîtrise de l'énergie et à l'atténuation du changement climatique.

- Un volet thématique « biodiversité » intégrant le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

Analyse des enjeux régionaux et détermination des trames bleue et verte dans l'intérêt de la préservation écologique.

- Un volet thématique «déchets» intégrant le Plan Régional de Prévention et de gestion des déchets (PRPGD)
- Un volet thématique «numérique» avec l'intégration de la SCoRAN décidée par la Région

➤ Les grands projets du SRADDET :

- Grand projet régional n°1 : le projet Picardie Creil Roissy : s'appuyer sur la liaison Creil-Roissy pour ouvrir la Picardie et accroître son rayonnement économique

Le développement d'une stratégie transversale autour du projet Roissy - Picardie permet un rééquilibrage des relations économiques avec l'Île-de-France, et ce, à double sens : accès renforcé au marché francilien, et installation en Picardie de nouvelles entreprises, ainsi que de nouveaux salariés.

Cette stratégie bénéficie :

- à un vaste territoire : le Sud de la Picardie et les villes et bassins d'emplois reliés au TGV (Amiens en première ligne) développent leur potentiel économique ; les synergies entre les aéroports de Beauvais-Tillé et de Roissy sont développées au bénéfice d'une attractivité économique et résidentielle du territoire.
- aux Picards qui bénéficient d'un accès amélioré à l'emploi et aux loisirs, via le raccordement au réseau à grande vitesse, les liaisons régulières entre Creil et Roissy, et grâce à une stratégie de développement des services (rabattement vers la gare TGV de Roissy CDG ...).

Les principales orientations d'aménagement de ce projet sont de :

- créer la liaison ferroviaire Roissy-Picardie et assurer sa diffusion sur l'ensemble de la Picardie :
 - organiser une gouvernance autour du projet d'infrastructure Roissy-Picardie ;
 - moderniser la ligne Creil-Amiens pour raccorder Amiens au réseau TGV ;
 - étudier les possibilités développées par le barreau Creil-Roissy de faire circuler des TGV sur les lignes classiques jusqu'à Beauvais, Compiègne, Saint-Quentin ...
- développer une approche globale du transport et des déplacements sur le Sud de la Picardie :
 - développer l'offre multimodale de rabattement autour des gares, et ce, à une vaste échelle, afin qu'un maximum de Picards bénéficient d'une bonne accessibilité au réseau francilien ;
 - développer des services de transport complémentaires (réseaux de bus urbains, services de location de voitures et de vélos...) ;
 - aménager et moderniser la gare de Creil.
- accroître les complémentarités et les synergies entre Roissy et Beauvais-Tillé:
 - s'appuyer sur la modernisation de l'axe Creil-Beauvais ;
 - valoriser le potentiel de développement économique lié aux deux aéroports;
- initier une dynamique de développement économique autour des savoir-faire industriels et du tourisme d'affaire :
 - valoriser les sites technopolitains, développer les partenariats économiques avec Roissy Pôle autour du savoir-faire industriel ;
 - organiser le tourisme d'affaire en s'appuyant sur le patrimoine historique, culturel et naturel du Sud picard, en optimisant notamment les locaux ou espaces laissés vacants par le départ d'activités (armée, écoles...) ;
 - ouvrir des formations portant sur les métiers de la plate-forme aéroportuaire.
- valoriser les atouts résidentiels du secteur en s'appuyant sur le patrimoine (naturel, bâti, paysager) et sur les services à la population :
 - mettre en valeur les espaces verts et de loisirs, le patrimoine historique exceptionnel, les activités hippiques ou artistiques ... ;
 - s'appuyer sur le PNR Oise-Pays de France pour proposer des solutions optimales d'intégration des activités et de l'habitat dans le paysage ;
 - adapter les services aux nouveaux enjeux (vieillesse, arrivée de population...).

- Grand projet régional n°2 : Programme stratégique de soutien à l'économie verte en Picardie

Huit objectifs et enjeux dans le développement de l'économie verte et durable en Picardie tiré du Rapport de la DREAL⁸:

- Agriculture durable :
 - Conforter la compétitivité des entreprises du segment
 - Accompagner la transition des exploitations vers une agriculture plus durable
 - Fret vert
 - Optimiser le transport logique sur le territoire
 - Saisir les opportunités multimodales de la Région
 - Chimie du Végétal
 - Soutenir la production chimique biosourcée sur le territoire
 - Maintenir la position de leader de la région
 - Génie écologique
 - Développer plus globalement la filière du génie écologique en Picardie et en région Hauts-de-France
 - Éco-Rénovation
 - Proposer des approches de rénovation globale pour une réelle performance thermique
 - Lutter contre la précarité énergétique
 - Créer des emplois locaux, non délocalisables
 - Méthanisation
 - Développer le nombre d'unités de méthanisation et la quantité de biogaz produit sur le territoire
 - Favoriser l'émergence d'une filière régionale structurée et faire des Hauts-de-France la première région européenne en matière de biogaz injecté.
 - Filière Bois
 - Favoriser le développement et la pérennité de l'ensemble des filières bois sur le territoire
 - Consolider l'effort régional de structuration amont et aval des filières de bois construction/ industrie/ énergie.
 - Recyclage et valorisation matière
 - Renforcer la structuration des filières de recyclages
 - Améliorer l'attractivité des activités du segment
 - Augmenter la recyclabilité des produits.
- Grand projet régional n°3 : le projet multimodalité et échanges : un nœud d'échange multimodal organisé pour renforcer la place de la région au sein du Nord-Ouest européen

Les principales orientations d'aménagement de ce projet sont de :

- structurer un axe Est-Ouest : ☒

⁸ Rapport de la DREAL, 2017 , <http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/006-diagnostic-territorial-de-l-economie-verte-3.pdf>

- contribuer à la mise en œuvre du grand contournement fret Nord-Est de l'Île-de-France (Le Havre-Rouen-Amiens-Tergnier-Reims) en anticipant la connexion de cette rocade avec les sites stratégiques en Picardie. (A terme, cette rocade doit notamment faciliter un accès de ces sites picards aux ports haut-normands, dont Port 2000, et au port de Dunkerque). ☐
- optimiser les connexions avec l'axe Nord-Sud :
 - ☐favoriser les retombées picardes de l'autoroute ferroviaire Atlantique éco-fret (qui devrait assurer les liaisons vers Amiens et Lille depuis le nord de Paris) grâce à une irrigation du territoire et à la connexion de sites multimodaux (fer/route ou fer/eau) ; ☐
 - valoriser les sites à enjeu (appui au développement économique autour de la plate-forme de Méaulte, gare TGV Haute-Picardie et nœud autoroutier A1-A29, site de Longueau, Clermont-Avrigny, ...). ☐
- coordonner et mutualiser les potentialités des sites multimodaux et définir une stratégie de promotion et d'aménagement :
 - ☐étudier les potentialités picardes, l'environnement économique, les besoins présents et à venir du secteur ; ☐
 - conforter la plate-forme multimodale de Longueuil-Sainte-Marie, le site de triage de Tergnier ; ☐
 - accompagner et hiérarchiser les pôles logistiques et les plates-formes multimodales liées au canal Seine-Nord-Europe, en privilégiant les sites bi ou trimodaux ; ☐
 - former aux métiers du transport et de la logistique en valorisant et élargissant les parcours de formation afin d'optimiser les qualifications locales. ☐
- créer les conditions de développement durable des faisceaux Nord-Sud et Ouest-Est en optimisant leur performance environnementale : ☐
 - prendre en compte les bio-corridors et valoriser la Vallée de la Somme ;
 - mettre en place une politique du paysage liée au réseau fluvial ;☐
 - veiller au maintien et à l'amélioration du réseau fluvial secondaire ;☐
 - être vigilant sur la qualité environnementale de tous les aménagements. ☐
 - favoriser les modes de transports doux et innovants :
 - ☐créer les conditions du développement des projets liés aux transports (I-Trans, ☐INSSET,...), et soutenir les expérimentations ;☐
 - favoriser l'invention et l'utilisation de nouveaux matériaux. ☐
- Grand projet régional n°4 : le projet et installation durable : une dynamique d'installation maîtrisée et confortée par une accessibilité renforcée pour générer une diversification économique

Les principales orientations d'aménagement de ce projet sont de :

- renforcer l'accessibilité du territoire à Roissy et Reims : ☐
- améliorer la qualité de l'offre entre Laon et Reims, ainsi qu'entre La Ferté-Milon, Fismes et Reims, pour polariser la périurbanisation de l'agglomération rémoise ;
- ☐améliorer les accès du territoire avec le Nord de l'Aisne et la Belgique et vers le Sud, vers l'Île-de-France en s'appuyant sur la ligne Laon-Soissons, Crépy en Valois-Paris (connexion à Roissy en lien avec le projet Charles de Gaulle Express) et un réseau routier conforté, dont les RN2 et 31 sont des axes structurants ; ☐

- vérifier la pertinence à partir de Crépy-en-Valois, de développer une offre ferrée vers Compiègne et Creil en utilisant le barreau d'Ormoy-Villers. ☐
 - capitaliser sur la qualité de vie et expérimenter de nouvelles formes d'habitat durable :
 - étudier la possibilité de créer des éco-quartiers en s'appuyant sur des gares ;☐
 - renforcer le Système Productif Local éco-construction ;☐
 - poursuivre la rénovation urbaine ; ☐
 - développer les services de proximité.
 - favoriser le développement économique autour des filières d'excellence :
 - étendre la ZA du Griffon, soutenir le pôle "logiciel libre" à Soissons ;
 - étudier les complémentarités des filières avec Reims. ☐
 - travailler à la mise en réseau des villes picardes du territoire du Grand Projet pour être force de proposition auprès des grands pôles d'attraction voisins :
 - ☐favoriser les projets communs ; ☐
 - veiller à la cohérence des documents de planification ; ☐
 - définir les modalités de mobilisation du potentiel foncier pour renforcer l'attractivité du territoire ;
 - rechercher des solutions concertées pour des implantations de logement qui optimisent la consommation d'espace. ☐
 - optimiser les attaches à l'extérieur du territoire, en jouant sur la double influence Reims/Île- de-France : ☐
 - investir durablement le G10 (association de Reims et des neuf villes moyennes voisines) et se positionner en tant que territoire d'accueil du desserrement rémois, pour négocier des contreparties (en termes de transport, de services,...) ;
 - explorer les possibilités de coopération avec l'Est Parisien, et notamment la Seine-et-Marne en matière de questions universitaires avec Marne-la-Vallée, et d'agro-ressources. ☐
- Grand projet régional n°5 : le projet côte Picarde – Vallée de Somme : un axe structurant Est- Ouest affirmé, générateur d'attractivité au-dehors et de synergies au-dedans

Les principales orientations d'aménagement de ce projet sont de :

- développer et coordonner l'éco-tourisme de la Côte Picarde et le long de la vallée de la Somme :
 - préserver et valoriser la qualité environnementale de la Côte Picarde et de la vallée de la Somme (opération Grand Site, projet du Conseil Départemental "Vallée de la Somme"...);
 - développer et mettre en synergie des pôles d'activités et de services d'éco-tourisme, des sports et des loisirs de nature ;
 - accompagner la mise en œuvre des itinéraires verts structurants suivants : l'Eurovelo n°4 longeant la Côte Picarde qui propose d'ores et déjà des aménagements cyclables exemplaires et l'itinéraire national longeant la vallée de la Somme qui permettra à terme de relier la Baie de Somme à Amiens ;
 - qualifier et diversifier l'offre d'hébergement.

- s'appuyer sur l'image attractive du territoire pour conforter l'activité économique, la diversifier et anticiper les mutations à venir : ☐
 - structurer un axe économique Amiens-Abbeville-Côte Picarde ;
 - ☐initier des coopérations économiques avec les régions limitrophes et transfrontalières ;
 - ☐générer des complémentarités entre le tissu économique, les services et les formations pour conforter les filières et SPL ; ☐
 - favoriser les coopérations inter-filières afin de créer sur le territoire des secteurs d'excellence qui s'appuient et se confortent mutuellement (diversification dans les exploitations agricoles, action sur la valeur ajoutée, coopération avec le secteur industriel, travail sur l'image...) ; ☐
 - accompagner la structuration d'une filière autour des activités de maîtrise de l'énergie et de production d'énergie renouvelable. ☐
 - conforter le maillage ferroviaire et l'accessibilité du territoire Est-Ouest et Nord-Sud :
 - ☐conforter les liaisons vers le nord (axe Amiens-Abbeville-Boulogne et axe Amiens-Arras-Lille) par la modernisation et le renouvellement de l'offre pour favoriser les échanges et les mobilités ;
 - ☐améliorer l'accès ferroviaire à la Côte Picarde/Vallée de la Somme par les voies d'accès que sont les axes Paris- Beauvais-Le Tréport et Amiens-Abbeville-Noyelles ; ☐
 - réfléchir aux interconnexions afin de créer une offre intermodale vers les lieux touristiques (complémentarités TER / Chemins de fer de la Baie de Somme ou autres offres locales) ; ☐
 - améliorer l'accessibilité depuis l'aéroport de Beauvais et renforcer la visibilité de la Picardie et de la Baie de Somme au sein de l'aéroport ; ☐
 - étudier la redynamisation de la ligne Abbeville-Le Tréport dans le cadre de réflexions globales sur l'accessibilité de l'ensemble du territoire ; ☐
 - organiser l'intermodalité à l'échelle du territoire du Grand projet. ☐
 - anticiper et gérer l'évolution du trait de côte : ☐
 - favoriser les coopérations et les réflexions concertées avec les régions limitrophes pour le littoral et la gestion des trois vallées ; ☐
 - mettre en place, grâce à un réseau d'observation, une gestion prévisionnelle du trait de côte et des inondations en Vallée de la Somme ;
 - ☐anticiper les conséquences du changement climatique par un développement raisonné et maîtrisé du territoire. ☐
 - encourager la mixité des fonctions (économiques, résidentielles, culturelles...) :
 - accroître les fonctions de centralités d'Abbeville (services, politiques culturelles, ...) en réseau avec les pôles urbains du territoire ;
 - créer les conditions d'accueil et d'attractivité, grâce à une diversification économique et en s'appuyant sur l'évolution des modes de vie ;
 - appuyer les développements touristiques pérennes au service de tous.
- Directives régionales d'aménagement

Autre outil pour développer les orientations du SRADDET, les Directives régionales d'aménagement. Ce sont des documents cadres que la Région Hauts-de-France souhaite co-

élaborer avec les partenaires régionaux. Ils ont pour objectif d'impulser des politiques cohérentes d'aménagement du territoire régional, mais n'ont pas de force juridique. Les DRA sont désignés par le CESER, à savoir l'Assemblée des représentants de la société civile des Hauts-de-France.

Deux thèmes ont été mis en avant pour l'amélioration des outils d'aménagement territorial en Picardie :

- les mobilités en termes de déplacements physiques et de capacité des Picardes et Picards ;
- les trames verte et bleue, l'énergie, la biodiversité et l'eau.

Ces thèmes s'appliquent en priorité sur trois espaces identifiés comme stratégique pour porter le développement du nouveau SRADDET : les vallées, les quartiers de gare et les nouvelles campagnes. Chacun de ces secteurs fait l'objet d'une directive :

- assurer les continuités écologiques, fonctionnelles et paysagères dans les vallées picardes : Les vallées sont à la fois les lieux d'un développement endogène à appuyer, les corridors naturels où développer un tourisme vert, les milieux naturels où renforcer la trame verte et bleue. Les vallées représentent également des liaisons intrarégionales, entre les villes picardes, et interrégionales et à ce titre vecteur d'identité.

- développer les fonctions de centralité autour des quartiers de gare : Les quartiers de gare constituent des nœuds à valoriser pour propulser les mobilités de la population et le dynamisme des villes, en offrant services et logements de qualité et en expérimentant des solutions innovantes pour prendre en compte la donnée énergétique. Les gares sont des carrefours où il convient de mieux organiser l'intermodalité et les échanges : au-dedans, entre villes picardes ; au-dehors, entre villes picardes et villes des régions voisines (françaises et européenne).

Une directive régionale d'aménagement impacte la commune de Nogent-sur-Oise : il s'agit de la DTA qui concerne la gare de Creil, avec le projet Picardie Creil Roissy répondant au Grand projet régional n°1.

1.3 : Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux est un document de planification qui fixe, pour une période de six ans, "les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux"⁹ à atteindre dans le bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands. "Cette gestion prend en compte les adaptations aux changements climatiques"¹⁰ et "la préservation des milieux aquatiques et la protection du patrimoine piscicole"¹¹.

⁹ Article L.212-1 du Code de l'Environnement

¹⁰ Article L.211-1 du code de l'environnement

¹¹ Article L.430-1 du code de l'environnement

Ce document concourt à l'aménagement du territoire et au développement durable du bassin Seine Normandie en fixant des orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et en définissant des actions structurantes à mettre en œuvre pour améliorer la gestion de l'eau au niveau du bassin.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2016 – 2021 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands a été adopté par le Comité de bassin le 5 novembre 2015.

Actualisation entre l'arrêt du PLU et son approbation : Le SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands 2016-2021, adopté le 5 novembre 2015, a été annulé par le tribunal administratif de Paris le 18 décembre 2018. Le SDAGE Seine-Normandie 2010-2015, approuvé par arrêté d'approbation signé par le préfet coordonnateur du bassin en date du 20 novembre 2009 est de nouveau en vigueur.

Les orientations du SDAGE sont traduites à travers 8 défis :

- Défi 1 - La diminution des pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques :
La pollution par les matières polluantes classiques est provoquée par les rejets urbains, les industries et les élevages. En se dégradant, ces matières entraînent une consommation de l'oxygène dissous dans l'eau et porte atteinte à la qualité des écosystèmes aquatiques.
L'atteinte du bon état nécessite donc de réduire ces rejets. Ce premier défi comporte deux aspects majeurs :
 - la réduction des pollutions ponctuelles classiques avec l'ajustement du niveau des rejets pour respecter les objectifs de bon état écologique. Les dispositions visent l'amélioration des réseaux d'assainissement, le traitement des boues de station d'épuration ainsi que l'amélioration du fonctionnement naturel des cours d'eau ;
 - la maîtrise des rejets par temps de pluie en renforçant la prise en compte de la gestion des eaux pluviales par les collectivités.

- Défi 2 - La diminution des pollutions diffuses des milieux aquatiques :
L'objectif est ici la généralisation des bonnes pratiques agricoles permettant de limiter l'usage des fertilisants. Ces bonnes pratiques sont à mettre en œuvre de manière renforcée dans les bassins d'alimentation des captages pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine.
D'une part, il s'agit d'appliquer les règles de gestion de la fertilisation répondant aux "exigences de la directive nitrate". D'autre part, il s'agit de mettre en place des pratiques agricoles comme le maintien des herbages existants ou la conservation des éléments fixant du paysage, qui freinent les ruissellements. Le SDAGE préconise la maîtrise des pollutions d'origine domestique, ce qui appelle la mise en conformité des systèmes d'assainissement autonome et le contrôle des branchements à l'égout des particuliers. La mise en œuvre d'un service public d'assainissement non collectif à l'échelle intercommunale pour le contrôle des travaux neufs, des travaux de

réhabilitation et des installations existantes, ainsi que l'entretien garantissent une bonne gestion de l'assainissement autonome.

- Défi 3 - La réduction des pollutions des milieux aquatiques par les micropolluants :

Le SDAGE préconise :

- L'identification des sources et parts respectives des émetteurs et l'amélioration de la connaissance des micropolluants
- L'adaptation des mesures administratives pour atteindre le bon état des masses d'eau par la suppression ou réduction des rejets de micropolluants
- La promotion des actions à la source pour la réduction ou suppression des rejets de micropolluants
- Le soutien aux actions palliatives contribuant à la réduction des flux de micropolluants vers les milieux aquatiques

Défi 4 – La protection et la restauration de la mer et du littoral

- Défi 5 - La protection des captages d'eau pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine actuelle et future :

Le SDAGE demande à ce que les actions soient menées en priorité sur les bassins d'alimentation de captage d'eau souterraine destinée à la consommation humaine. Ces actions ciblées demandent de diagnostiquer et classer les captages d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine en fonction de la qualité de l'eau brute. À l'échelle des zones de protection, le SDAGE recommande :

- de définir et diagnostiquer les aires d'alimentation de captage
- de mettre en œuvre un programme d'action adapté pour protéger ou reconquérir la qualité de l'eau captée pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine
- Pour l'ensemble des captages, que les collectivités territoriales poursuivent voire renforcent la surveillance suivant le niveau de pollution

- Défi 6 - La protection et la restauration des milieux aquatiques humides :

Les progrès importants réalisés en matière de réduction des pollutions classiques ne suffisent pas pour atteindre les objectifs de qualité fixés dans le SDAGE. L'atteinte de ces objectifs implique une bonne qualité des habitats propices à l'installation des populations animales et végétales, c'est à dire une diversité physique du lit, des berges, des côtes et des fonds littoraux. Ainsi, il faut :

- préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques continentaux et littoraux ainsi que la biodiversité ;
- assurer la continuité écologique pour atteindre les objectifs environnementaux des masses d'eau ;
- mettre fin à la disparition des zones humides et préserver leur fonctionnalité;
- réduire l'incidence de l'extraction des granulats sur l'eau et les milieux aquatiques ;
- gérer les ressources vivantes en assurant la sauvegarde des espèces au sein de leur milieu ;
- lutter contre la faune et la flore invasives et exotiques. ;

- limiter la création de nouveaux plans d'eau et encadrer la gestion des plans d'eau existants.

- Défi 7 - La gestion de la rareté de la ressource en eau : [?]

L'objectif poursuivi est de garantir des niveaux suffisants dans les nappes et des débits minimaux dans les rivières permettant la survie des espèces aquatiques et le maintien d'usages prioritaires comme l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine. Atteindre cet objectif passe par la mise au point de modalités d'usage partagé et durable de la ressource en eau. Même si le bassin Seine Normandie n'est pas sujet à des déficits chroniques importants, certaines nappes d'eau souterraines connaissent des tensions du fait de leur surexploitation. Sur celles-ci, il convient de :

- mettre en œuvre une gestion collective ; [?] définir des volumes maximaux prélevables pour les masses d'eau souterraines en [?] surexploitation ;
- améliorer la gestion de crise lors des étiages ; [?]
- lutter contre les fuites dans les réseaux d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine, récupérer les eaux de pluie lorsqu'elles ne participent pas à la réalimentation des nappes, développer des techniques d'irrigation optimales... [?]

- Défi 8 - La limitation et la prévention du risque d'inondation : [?]

La prévention du risque inondation doit systématiquement être privilégiée à la protection qui peut aggraver la situation en amont et en aval de la zone protégée. Cette prévention doit être cohérente à l'échelle d'un bassin versant et intégrer l'ensemble des composantes suivantes :

- [?] l'évaluation du risque ; [?] l'information préventive ; [?]
- la réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes ;
- la préservation des zones naturelles d'expansion des crues ;
- l'urbanisation raisonnée ; [?]
- la gestion adaptée des eaux de ruissellement pluviales. [?]

➤ Deux leviers doivent être mobilisés pour relever les défis :

- L'acquisition et de le partage des connaissances : [?]

Mieux gérer les ressources en eau et les milieux aquatiques suppose de mieux comprendre les processus non seulement écologiques et physicochimiques, mais aussi socio-économiques déterminant l'évolution de ces ressources et de ces milieux. L'acquisition et la diffusion de connaissances, accompagnant les étapes du SDAGE, pourront orienter les stratégies d'action vers plus d'efficacité. Dans ce contexte, les pistes prioritaires d'amélioration de la connaissance portent sur :

- les substances dangereuses, notamment dans les domaines de la santé de l'homme, de la faune et de la flore et de l'analyse de leur comportement dans le milieu naturel ;

- l'inventaire des milieux aquatiques humides, des zones de production des poissons migrateurs, et plus généralement sur l'impact des altérations des habitats et des rejets polluants sur les écosystèmes ;
 - les matériaux de substitution, notamment les granulats marins ; les méthodes d'évaluation, appliquées aux politiques publiques de l'eau en général, et au SDAGE en particulier.
- Le développement de la gouvernance et l'analyse économique :
 - développer la gouvernance : le SDAGE renforce, développe et pérennise la gouvernance de bassin, à la fois au niveau du Comité de bassin et de ses commissions mais également au niveau des politiques de gestion locale, en partenariat avec les acteurs de terrain ;
 - développer l'analyse économique : l'analyse économique est une composante essentielle de la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau et donc du projet de SDAGE qui doit inciter les acteurs dans leurs projets à intégrer les principes de récupération des coûts observés sur le bassin.

1.4 : Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Brèche

La commune de Nogent-sur-Oise est concernée, en partie, par le SAGE de la Brèche dont l'élaboration est en cours.

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Il vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau destinée à la consommation humaine, industrie, agriculture, ...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire. Délimité selon des critères naturels, il concerne un bassin versant hydrographique ou une nappe.

SAGE de la Brèche



Source : www.smbvbreche.fr

Annexe 2 à l'arrêté préfectoral du 15 mars 2018 modifiant l'arrêté portant délimitation de périmètre du SAGE de la Brèche

Au vu des enjeux du territoire, le SAGE du bassin versant de la Brèche est défini comme prioritaire par les documents de planification de la politique de l'eau à l'échelle du bassin Seine-Normandie. En effet, la mise en œuvre d'un SAGE sur ce bassin permettra de répondre aux enjeux du territoire, à savoir :

- la préservation de la ressource en eau, aussi bien sur un aspect qualitatif (lutte contre les pollutions ponctuelles et diffuses) que quantitatif (garantie des niveaux suffisants dans les nappes et des débits minimaux dans les rivières permettant la survie des espèces aquatiques et le maintien d'usages prioritaires comme l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine),
- la lutte contre les risques, en particulier le ruissellement rural et les inondations,

- la gestion et la protection des milieux naturels, avec notamment la restauration de la continuité écologique, la restauration de la morphologie des cours d'eau et la protection des zones humides,
- la gouvernance.

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche, SMBVB, a été désigné comme la structure porteuse du SAGE. Il est donc maître d'ouvrage de l'étude d'élaboration du SAGE.

Un SAGE contient désormais deux documents essentiels : **un plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD)**, qui définit les objectifs de gestion de la ressource et leurs conditions de réalisation, et **un règlement**, qui définit des mesures précises permettant la réalisation des objectifs qui sont exprimés dans le PAGD et identifiés comme majeurs ou nécessitant des règles supplémentaires pour être atteints. Une fois le schéma approuvé, l'ensemble des documents devient opposable aux tiers, dans un rapport de compatibilité. Les schémas de cohérence territoriale (SCOT) et les plans locaux d'urbanisme (PLU) doivent eux aussi être compatibles avec le SAGE. Le délai pour la mise en compatibilité des documents d'urbanisme est de trois ans après l'approbation d'un nouveau SAGE dont le périmètre concerne en tout ou partie le territoire visé par le document de planification de l'urbanisme.

L'étude d'élaboration sur la Brèche a démarré en avril 2018. Le calendrier est le suivant :



Les différents comptes rendus et documents déjà produits sont consultables sur le site : <https://www.smbvbreche.fr>

2 : Les autres documents

2.1 : Le Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Creillois (précédemment SCOT de l'Agglomération Creil Sud Oise)

Issu de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (Loi SRU) du 13 décembre 2000, le Schéma de Cohérence Territoriale - SCOT. - constitue un document de planification à moyen terme destiné à remplacer l'ancien Schéma Directeur. Il s'agit d'un document à valeur juridique qui fixe les orientations générales des espaces et définit leur organisation spatiale. Sur la base d'un diagnostic, est élaboré le PADD - Projet d'Aménagement et de Développement Durable - qui fixe les objectifs des politiques publiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements des personnes et des marchandises, de stationnement des véhicules et de régulation du trafic automobile, ... Il peut également définir les grands projets d'équipements et de services, en

particulier de transport, nécessaires à la mise en œuvre de ces objectifs. Enfin, le SCoT concrétise le PADD par un ensemble d'actions précises qui doivent être prises en compte dans l'élaboration des Plan Locaux d'Urbanisme.

Le SCoT du Syndicat Mixte du bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (SMBCVB) a été lancé en 2008, arrêté le 3 avril 2012 et approuvé le 26 mars 2013. Ce document organise la cohérence des politiques publiques du territoire du Grand Creillois qui comprend les quatorze communes suivantes : Cramoisy, Creil, Laigneville, Maysel, Mogneville, Montataire, Monchy-Saint-Eloi, Nogent-sur-Oise, Russeloy, Saint-Leu-d'Esserent, Saint- Maximin, Saint-Vaast-lès-Mello, Thiverny, Villers-Saint-Paul.

Le SCOT est entré en révision en juillet 2017.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCoT affiche trois grands objectifs qui portent sur :

- le bien-être de ses habitants dans le cadre d'un développement durable du territoire ;
- la prise de conscience d'un contexte géographique et économique qui s'impose à lui et dont il tire parti ;
- un territoire qui présente de nombreux atouts.

Le territoire du Grand Creillois se définit :

- Comme un territoire en mutation.

Le Grand Creillois opère sa mutation pour devenir un territoire au cadre de vie attrayant où le développement des activités économiques et sociales novatrices est privilégié et où les espaces naturels sont valorisés. Pour opérer sa mutation urbaine, le territoire privilégie la reconstruction de la ville sur la ville plutôt que l'étalement urbain.

- Comme une agglomération dans le sud de l'Oise.

Le Grand Creillois, longtemps constitué de pôles urbains définissant chacun sa stratégie de développement de manière indépendante et non coordonnée, doit tendre à devenir une véritable agglomération du sud de l'Oise, la première au nord de l'Ile-de-France.

- Avec des politiques complémentaires renforçant les spécificités des villes et villages

Ce passage à une dynamique d'agglomération implique que les collectivités locales concertent leurs politiques dans tous les domaines afin que celles-ci entrent dans des logiques de complémentarité, plutôt que de concurrence. La mise en cohérence des politiques doit permettre à chacune des composantes du Grand Creillois de mettre en valeur ses atouts ou ses différences pour les enrichir.

- Comme une agglomération qui existe au nord de l'Ile-de-France

Ce dynamisme activé doit enfin permettre au Grand Creillois d'exister au nord de l'Ile-de-France en proposant des stratégies assez fortes pour exploiter à son profit les atouts générés par la proximité d'un centre de gravité de cette importance.

Ainsi, le Grand Creillois a défini un Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui se compose de quatre grands projets : ☐

➤ Un grand projet environnemental et paysager

La colonne vertébrale de ce projet constitue la valorisation des berges de l'Oise, du Thérain et de la Brèche qui deviennent le dénominateur commun du territoire en reliant les espaces naturels et les espaces urbanisés. Cette valorisation des berges qui va de pair avec celle des espaces naturels du Grand Creillois devient en même temps l'argument premier du territoire dans la reconquête de son attractivité. Six axes sont privilégiés :

- faire de l'omniprésence de l'eau et des espaces naturels et agricoles, les éléments fondateurs d'une nouvelle attractivité et d'un cadre de vie de qualité ; ☐
- préserver et créer des continuités écologiques sur le Grand Creillois, préserver les espaces agricoles, protéger et gérer les espaces naturels remarquables et sensibles, imposer l'inventaire faunistique et floristique en préalable à chaque projet d'aménagement de l'espace ; ☐
- préserver les coteaux pour qu'ils demeurent la frontière entre les espaces naturels et ceux urbanisés, mais aussi pour qu'ils deviennent la porte d'entrée de la nature depuis la ville ; ☐
- réhabiliter les friches qui sont autant de sites pollués, aussi bien nocifs pour l'environnement et pour la santé des individus que pour l'image du territoire ; ☐
- proposer un cadre de vie de qualité, que ce soit dans l'architecture, les aménagements urbains et le traitement paysager des entrées de villes ou des lieux de passages (voies ferrées, routes et rivière) qui constituent des sites stratégiques en termes d'image ; ☐
- encourager le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement et qui privilégie une production, notamment maraîchère, répondant à la demande locale. ☐

➤ Une nouvelle organisation des espaces urbains qui affirme la vocation de chaque territoire ☐

Elle prend en compte les spécificités des territoires du Grand Creillois et confère à chacun un rôle cohérent. Cette organisation doit permettre au territoire d'offrir des paysages urbains éclectiques lui permettant d'accueillir une population diversifiée. Six axes sont privilégiés :

- renforcer la coopération intercommunale pour que les stratégies communales soient cohérentes et complémentaires ; ☐
- tenir compte de l'émergence d'une agglomération qui dépasse les limites administratives du SCoT en tenant compte des continuités urbaines se poursuivant sur les territoires voisins ; ☐
- éviter la juxtaposition et la segmentation des territoires pour construire un projet où les territoires s'entremêlent dans le cadre d'une mixité urbaine où l'économie résidentielle a toute sa place et où les individus disposent à proximité de leur lieu d'habitation d'une large gamme de services ; ☐
- relier les territoires grâce à un réseau efficace de transports collectifs lui-même basé sur l'existence de l'étoile ferroviaire et facilité par la morphologie de la tache urbaine très favorable ; ☐
- favoriser le développement des modes de transport doux en profitant de la rénovation des berges des rivières et en développant un réseau de pistes cyclables et piétonnières relié aux principaux nœuds de transport et en particulier les gares ; ☐

- affirmer la vocation des différents espaces urbains composant le Grand Creillois en conférant à chacun un rôle particulier dans la dynamique territoriale. Il s'agit de :
 - faire des nombreuses gares du Grand Creillois, les pivots du développement urbain ;
 - affirmer la vocation résidentielle et tertiaire du noyau urbain qui regroupe les communes de Creil, Nogent-sur-Oise, Montataire et Villers-Saint-Paul ;
 - maintenir la typicité des villages qui constituent un atout incontestable pour le Grand Creillois en y facilitant le développement d'un commerce de proximité ;
 - délimiter les espaces à vocation purement économique.

➤ Un nouveau développement économique

Ce nouveau développement doit permettre au Grand Creillois de développer de nouvelles activités économiques en cohérence avec le reste du territoire et en limitant les nuisances pour les espaces habités. Sept axes sont ainsi définis:

- affirmer la vocation résidentielle et tertiaire des espaces urbains habités, c'est à dire la vocation mixte de ces territoires ;
- faire de la gare de Creil le pivot d'un grand projet à vocation tertiaire supérieur et résidentielle qui devienne un centre pour toute l'agglomération creilloise ;
- construire un nouveau projet industriel autour des deux grands ensembles économiques du Grand Creillois en proposant un traitement paysager de qualité qui ne nuise pas à l'image du territoire et qui occupe de manière minimale les berges de l'Oise ;
 - le "pôle économique Villers/Nogent" comprend le port de Nogent-sur-Oise et s'étend du Pôle Chimique en passant par le Parc d'activité sud, la zone des Pommiers, la zone du SMVO, etc. ;
 - le "pôle économique Saint-Leu / Thiverny / Creil / Montataire" qui va de la zone d'Arcelor à Montataire jusque la zone EDF de Saint-Leu-d'Esserent ;
- favoriser la créativité dans tous les domaines : l'industrie, les services, mais aussi l'art et l'architecture. Dans le domaine économique, la créativité favorise l'émergence de nouvelles activités et donc constitue la base des emplois de demain ;
- tirer profit de la présence de grands équipements publics comme l'hôpital de Creil, la base militaire, INERIS, etc. ;
- élaborer un document d'urbanisme commercial pour le Grand Creillois qui permette au territoire de développer une stratégie commerciale concertée et cohérente. Cette stratégie devrait favoriser les complémentarités plutôt que les concurrences ;
- positionner le territoire dans les filières liées au développement des énergies renouvelables, des constructions HQE, etc., et de tous les métiers qui concourent au développement durable du territoire.

➤ Un cadre de vie de qualité

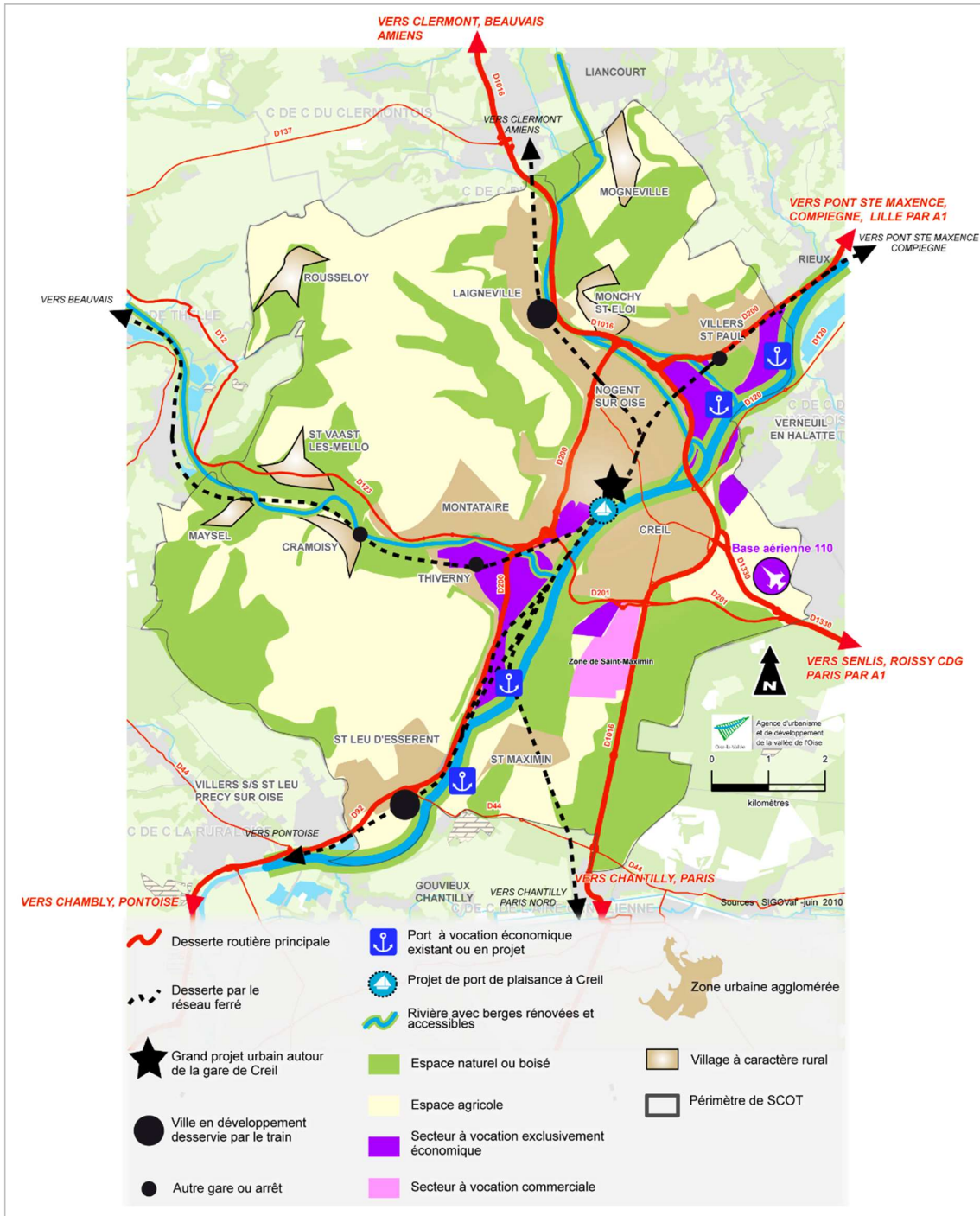
Les habitants doivent trouver sur le Grand Creillois tous les éléments contribuant à leur qualité de vie : du logement aux services offerts. Pour cela sept axes ont été définis :

- mettre en place une politique qui assure la diversification de l'habitat ; ☐
- poursuivre le développement des bases de loisirs de Saint-Leu-d'Esserent, de Mogneville, de Creil (Ile et port de loisir), de Montataire ou encore de Saint-Vaast-Les-Mello, reliées par les berges de l'Oise et les chemins des espaces agricoles et naturels ; ☐
- poursuivre le développement culturel grâce à la multiplication des initiatives artistiques et la valorisation du patrimoine dans toutes ses dimensions ; ☐
- favoriser l'implantation de commerces dans les zones habitées et notamment le centre ville de Creil dont la vocation est de devenir le cœur de l'agglomération ; ☐
- favoriser la reconversion des territoires en friches et la construction des dents creuses afin de limiter l'étalement urbain et reconquérir les centres villes et les centres bourgs ; ☐
- généraliser les normes HQE dans les projets de réhabilitation ; ☐
- relier les quartiers et les villes en traitant les ruptures urbaines et en favorisant les liaisons ☐douces.

A la suite de l'élaboration du PADD, un Document d'Orientations et d'Objectifs a été réalisé afin de concrétiser les différentes orientations du PADD.

Ce Document d'Orientations et d'Objectifs "veut imposer un certain nombre de principes qui apparaissent fondamentaux pour le territoire avec en particulier, la protection des espaces naturels, l'amélioration de la qualité urbaine et la préservation du foncier à vocation économique ». Ainsi, il se compose de onze chapitres que sont :

- les principes pour un développement équilibré et durable :
 - optimiser le foncier pour revaloriser les villes et les villages et protéger les espaces ☐naturels et agricoles ; ☐
 - lutter contre le réchauffement climatique et réduire la consommation d'énergie ; ☐
 - adapter le territoire aux changements climatiques à venir ; ☐
 - préserver l'identité des centres bourgs et soigner les entrées de ville ; ☐
 - maintenir des limites et des coupures à l'urbanisation. ☐
- la protection et la mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, ainsi que les berges ; ☐
- le développement de l'agriculture ; ☐
- la limitation de l'étalement urbain ; ☐
- le renforcement de la mixité fonctionnelle ; ☐
- la réalisation d'un cœur d'agglomération autour de la gare de Creil ; ☐
- la poursuite de l'effort de construction de logements neufs et la réhabilitation du parc existant ; ☐
- la préservation et la valorisation du foncier à vocation économique ; ☐
- le développement du commerce dans les villes ; ☐
- la création de polarités autour des grands équipements ; ☐
- le développement des circulations douces et des transports collectifs. ☐



2.2 : Le Programme Local de l'Habitat intercommunal 2013-2019

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) sert à définir, puis à programmer les investissements nécessaires en matière de logement. Il est établi pour une période de six ans et doit être compatible avec les orientations définies dans le SCoT.

Par délibération du 4 décembre 2013, l'ex Communauté de l'Agglomération Creilloise a approuvé ce PLH. Il est mis en œuvre pour 6 ans, jusqu'à fin 2019.

Lancé en mai 2010, le diagnostic du PLH a porté sur un périmètre élargi englobant la Communauté de l'Agglomération Creilloise ainsi que les Communautés de Communes de Pierre Sud Oise, des Pays d'Oise et d'Halatte, du Liancourtois et La Ruraloise. Il s'appuie sur des données statistiques et réelles concernant la démographie, la mobilité, les besoins, les revenus des habitants, l'offre du parc public et privé ainsi que les éléments du marché immobilier. Ce diagnostic fournit un état des lieux précis du logement sur ce grand bassin de vie.

Les conclusions du diagnostic du Programme Local de l'Habitat faisaient état d'un certain nombre de dysfonctionnements :

- d'une insuffisance de constructions neuves ; ☐
- de logements mal adaptés aux ressources des habitants ; ☐
- d'un parc de logements insuffisamment diversifié ; ☐
- d'un taux important de logements collectifs ; ☐
- une rotation importante dans le parc privé ; ☐
- une pénurie de petits et grands logements dans le parc privé ; ☐
- un parc privé dégradé ; ☐
- de fortes demandes en logement social qui connaît une faible vacance ; ☐
- des logements sociaux insuffisamment diversifiés, avec une majorité de T3 et T4, ne correspondant pas aux demandes des jeunes ou des plus âgés ; ☐
- des trajectoires résidentielles insuffisantes entraînant le départ de nombreux habitants vers les zones périurbaines ; ☐
- d'un foncier limité et contraint au sein de la Communauté de l'Agglomération Creil Sud Oise du fait de sa forte urbanisation ;

Face à ces constats, le PLH a misé sur quatre objectifs principaux : ☐

- 1°) maintenir ou attirer sur place les ménages modestes ou moyens souhaitant accéder à la propriété, en offrant une alternative urbaine à la maison individuelle périurbaine ; ☐
 - 2°) améliorer le parc de logements dégradés ou inadaptés au choc énergétique à venir afin d'éviter l'existence d'un « parc social de fait », cher et de mauvaise qualité ;
 - 3°) permettre un logement autonome sur place pour les petits ménages âgés ou jeunes, en leur proposant une offre adaptée et des services ; ☐
 - 4°) consolider et préserver l'effort réalisé pour améliorer le parc social comme le parc privé.
- ☐ Les orientations du PLH, après débat, ont retenu une hypothèse haute de 416 logements par an, nettement supérieur à la production actuelle, permettant d'approcher la stabilisation démographique de l'agglomération prévue au SCoT. ☐

Le PLH donne un objectif de production de 400 logements par an, répartis ainsi :

	Creil	Nogent-Sur-Oise	Montataire	Villers-Saint-Paul	CAC	%	Rappel : projets actuel
PLUS	176	98	56	5,6	336	14%	550
PLAI	88	49	28	2,8	168	7%	171
PLS	63	35	20	2	120	5%	141
Accession sociale	189	105	60	6	360	15%	129
Accession intermédiaire	138	77	44	4,4	264	11%	342
Accession libre	176	98	56	5,6	336	14%	375
Locatif privé	252	140	80	8	480	20%	191
Autre ventes	176	98	56	5,6	336	14%	600
TOTAL	1 260	700	400	40	2 400	2 400	2 499
par an	210	117	67	7		400	417
<i>Rappel des projets actuels au prorata du taux de certitude</i>	1 369	718	412	0	2 499		

Source : PLH 2013-2019

Les efforts du PLH doivent porter sur :

- l'augmentation de la part de PLAI dans la production sociale, de façon à atteindre 30% du total des logements sociaux produits et la moitié du pourcentage de PLUS (elle est à 19% des projets actuellement connus) ;
- la négociation des programmes encore non définis, pour y réaliser de l'accession sociale et intermédiaire (passage de 16 à 26%), ainsi que du locatif privé (passage de 7 à 20%).

L'objectif doit clairement porter sur une part significative de petits logements et de grands, en retenant par exemple des règles simples :

- 10 à 20% de T1 ;
- minimum 50% de T2 et T3 ;
- 10 à 15% de très grands logements.

Les projets comprennent également des enjeux environnementaux :

- le verdissement des abords ;
- la récupération de la totalité de l'eau de pluie de toiture et son stockage pour un usage sur place ;
- la priorité à la ventilation et à l'éclairage naturel des locaux.

Les projets doivent prévoir une mixité de fonctions, lorsque c'est possible : activités, commerces, équipements devront pouvoir s'insérer dans les immeubles, avec une possibilité de réversibilité.

Concernant l'amélioration de l'habitat existant, les objectifs sont les suivants :

Amélioration	Creil	Nogent-sur-Oise	Montataire	Villers-Saint-Paul	CAC	Rappel projets OPAH/ANRU
Locatif privé à loyer conventionné	38	14	6	2	60	30
Locatif privé à loyer intermédiaire	62	23	10	4	98	49
Autre locatif privé	0	0	0	0	0	0
Accession sociale	43	3	3	5	55	0
Accession intermédiaire	32	3	2	4	41	0
Propriétaires occupants	99	90	49	32	270	135
Locatif social	621	1085	209	111	2026	1800
Autres ventes	0	0	0	0	0	
TOTAL	895	1218	279	158	2550	2014
Par an	149	203	47	26	425	336

Source : PLH 2013-2019

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) destinée majoritairement à la résorption de l'indignité et la lutte contre la précarité énergétique a été mise en place sur la période 2013-2016. Au final, 165 logements ont bénéficié de l'aide de l'ANAH, parmi lesquels 154 propriétaires occupants et 11 propriétaires bailleurs.

Récapitulatif pour Nogent-sur-Oise :

Pour la commune de Nogent-sur-Oise, le PLH préconise donc entre 2012 et 2017 :

- la construction de 700 logements, soit 117 par an ;
- la réhabilitation de 1 218 logements dont 1 085 en locatif social, soit 203 par an.

2.3 : Le Projet de Territoire 2015-2020

Ce document capital fixe, pour une durée de cinq ans, les orientations majeures dans la politique de la ville, le développement économique, l'habitat, les transports et les loisirs..

Dans un contexte de recomposition territoriale, la rédaction de ce nouveau projet de territoire est une étape importante qui engage l'avenir offert à l'agglomération, son développement au service des populations.

Il est le levier essentiel qui va dresser les perspectives d'un espace partagé, co-élaboré, commun pour faire des citoyens les acteurs de leur devenir. Il doit renforcer l'intercommunalité pour en faire l'outil le plus performant possible au service des villes, de la qualité de vie en valorisant le territoire, à travers sa mémoire, son identité, ses atouts et ses forces.

Le Projet de Territoire de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) part de trois constats forts : ☐

- l'Agglomération Creilloise est l'une des dix "villes piliers" régionales. Ce rôle stratégique sera renforcé avec l'arrivée de la liaison TGV-TER Picardie-Creil-Roissy en 2020 ; ☐
- l'Agglomération Creilloise bénéficie notamment d'une population jeune, d'une vitalité des PME, d'une qualité des centres de recherche, d'un potentiel urbain et des rives de l'Oise ; ☐
- l'Agglomération Creilloise compte un décalage entre frontières réelles et institutionnelles. En effet, par les grands équipements qu'elle concentre tels que l'hôpital, la gare de Creil/Nogent, les centres culturels, la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) englobe en réalité un bassin de vie de près de 120 000 habitants. ☐

Ainsi, le Projet de Territoire de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) s'est fixé trois grandes orientations :

- Reconquérir le cœur d'agglomération :

La gare de Creil/Nogent, 1ère de Picardie par sa fréquentation, avec plus de 20 000 voyageurs par jour, sera un enjeu clé de cette reconquête avec le projet "Gare, cœur d'agglomération". La Communauté de l'Agglomération Creil Sud Oise pilotera la montée en puissance de la gare et de son pôle multimodal, ainsi que celle des quartiers voisins : habitat re-densifié, friches industrielles réhabilitées, nouveaux services et commerces, équipements collectifs revalorisés, constitueront un pôle urbain central. ☐

- Accentuer la vocation économique du Grand Creillois :

Les politiques publiques pour stimuler le tissu économique local sont au cœur de ce Projet de Territoire. Ainsi, il s'agit de valoriser les atouts (canal Seine Nord Europe et étoile ferroviaire de Creil pour le fret), d'établir une synergie collectivités locales/entreprises dans les filières porteuses, de renforcer les pôles de compétitivité picards dans les secteurs clés de l'industrie, de la chimie, des services, de l'environnement et de prévenir les risques industriels. De plus, pour favoriser une meilleure qualification de la population, la Communauté de l'Agglomération Creil Sud Oise compte créer un Institut des Métiers de la Ville et de l'Environnement

- Agir pour la qualité de vie et renforcer le sentiment d'appartenance au territoire

La Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) agit sur plusieurs leviers tels que l'amélioration du réseau de transports collectifs et du cadre de vie (future gare double face Creil/Nogent), préservation et valorisation des espaces naturels (Parc Régional Oise Pays de France), renforcement du rayonnement culturel et sportif de l'agglomération, mise en place d'une stratégie de développement touristique, accroissement des services à la personne et offre immobilière plus diversifiée. Pour faire coïncider territoire institutionnel et territoire socio-économique, l'ACSO et les intercommunalités voisines envisagent d'ici 2020 la création d'une Communauté du Grand Creillois.

2.4 : Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la région de Creil

Le plan de protection de l'atmosphère (PPA) de la région de Creil a été approuvé par arrêté préfectoral le 28 décembre 2015. Il a pour objectif d'améliorer la qualité de l'air.

La région de Creil connaît régulièrement depuis 2011 des dépassements des seuils réglementaires pour les particules.

Les sources de particules PM10 dans cette région sont le chauffage du secteur résidentiel-tertiaire, qui rejette 34% des émissions sur le territoire, le transport routier et les industries, qui émettent chacun 24%, et l'agriculture, qui génère 12% des émissions.

Les objectifs de qualité de l'air ne pourront être durablement atteints que par des actions coordonnées visant à réduire la pollution de fond.

Le périmètre du PPA a été défini en considérant à la fois le territoire de surveillance et les zones sensibles du point de vue de la qualité de l'air. Il a aussi pris en compte les possibilités réelles d'action pour réduire les émissions locales de polluants en lien avec le découpage administratif (plan de déplacement urbain, communautés de communes et communauté d'agglomération, schéma de cohérence et d'objectifs territoriaux). Enfin, le potentiel de développement économique des communes a également été appréhendé.



Source : www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Le plan d'actions du PPA s'articule autour de 5 mesures réglementaires et de 2 mesures d'accompagnement. Elles couvrent 4 grands domaines d'action en faveur du rétablissement d'une qualité de l'air extérieure satisfaisante :

- le chauffage au bois, les chaufferies collectives et les installations industrielles : limitation des émissions et information des professionnels du contrôle des chaudières
- le brûlage des déchets verts à l'air libre (rappel de l'interdiction)
- la mobilité et le transport : plans de déplacement rendus obligatoires pour les établissements les plus importants (entreprises, administration, établissements scolaires), covoiturage
- l'aménagement du territoire : prise en compte de la qualité de l'air dans le Plan de déplacement urbain (PDU) de Creil

B. L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

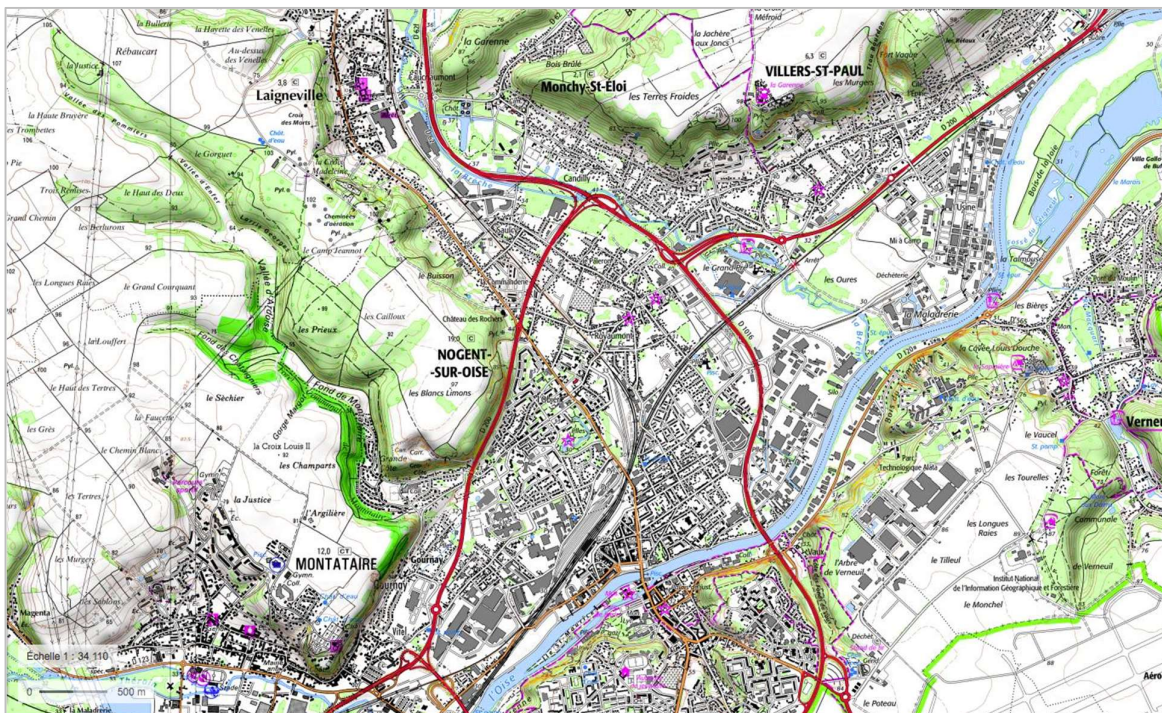
1^{ère} partie : Le milieu physique

1 : Le relief

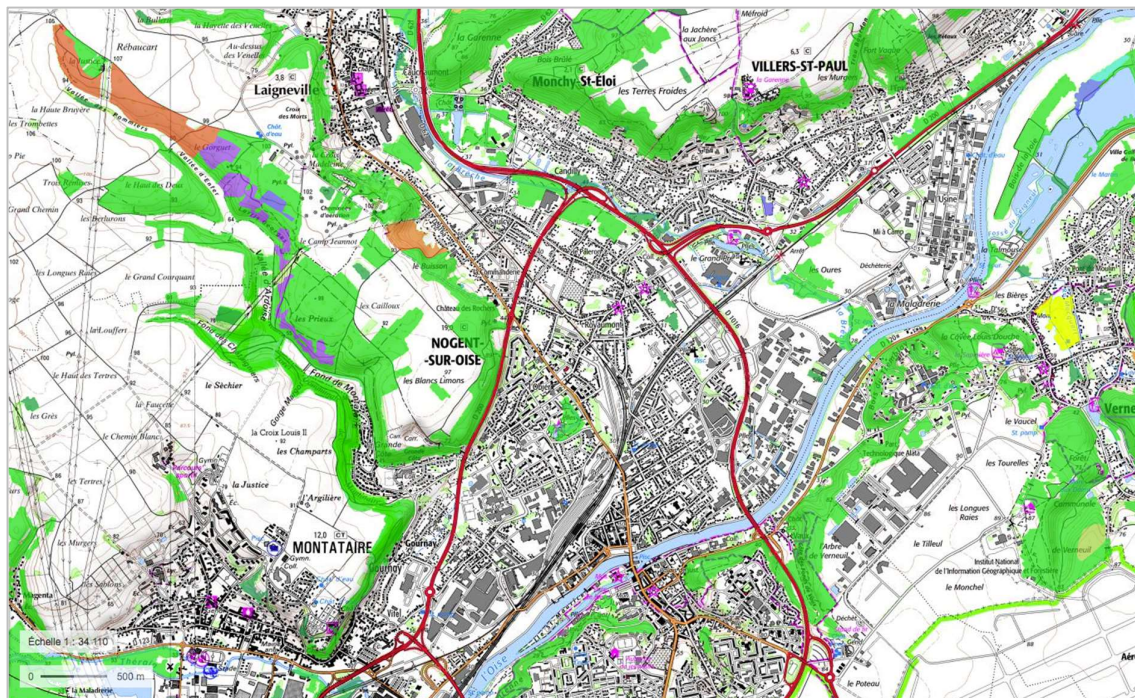
Nogent-sur-Oise occupe un territoire orienté en pente en direction du Sud-Est vers la vallée de l'Oise, située en limite Sud-Est de la commune. Le point culminant de la commune se situe à l'ouest (107 mètres d'altitude) au niveau du lieu-dit Les Prieux, proche de la limite communale avec Montataire. Le point le plus bas est, quant-à-lui, situé au niveau de la départementale 1016 (26 mètres d'altitude) à 500 mètres au Sud de l'intersection avec l'avenue de l'Europe.

Trois unités composent le relief de la commune :

- La vallée de l'Oise, se situant autour de 30 mètres d'altitude, est relativement peu encaissée ;
- Les coteaux sont caractérisés par des inclinaisons de pentes moyennes s'étalant entre 40 et 70 mètres d'altitudes ;
- Le plateau dont l'altitude oscille entre 80 et 107 mètres. Il couvre un quart du territoire communal sur lequel sont localisés :
 - des bois en partie classés en «Espaces Boisés Classés » dans le PLU ;
 - la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1, nommé « Bois thermocalcicoles de la Grande Côte et des Prieux » ;
 - des espaces agricoles.



Source: IGN, FEDER, Région Hauts-de-France



Source: IGN, FEDER, Région Hauts-de-France

2 : La géologie

Nogent-sur-Oise se situe dans la vallée de l'Oise, sur un secteur présentant une grande uniformité géologique. La nature géologique des terrains et l'action des éléments naturels et du temps ont façonné le territoire selon trois grandes entités géomorphologiques :

2.1 : La vallée

La vallée se compose d'alluvions récentes et modernes (Fz), de limons de pentes (LE) et de limons de vallées sèches (LV).

- Alluvions récentes et modernes (Fz) :

Les cours d'eau importants, comme l'Oise, possèdent des plaines alluviales basses inondées lors des fortes crues. Dans ces plaines se déposent actuellement les alluvions récentes constituées par des limons terrigènes de débordement, des terres noires très fertiles et des limons jaunes sableux. Les alluvions modernes sous-jacentes sont plus variées. Il s'agit généralement d'alluvions argileuses au sommet, et sablo-argileuses ou même sableuses à la base, avec une présence de tourbe rare et peu développée.

La vallée de l'Oise montre fréquemment un emboîtement notable des différents niveaux : les assises les plus anciennes présentent le maximum d'extension, les limons actuels étant au contraire développés à proximité des berges. Les terres noires récentes, chargées en vase, présentent une distribution fréquemment liée à la présence d'anciens bras comblés par les

alluvions modernes argileuses. Les limons jaunes sableux dérivent des limons de versants, par ruissellement latéral récent.

Les alluvions modernes ravinent fréquemment les alluvions anciennes de très bas niveau, mais ce n'est qu'en de très rares points localisés sous les berges qu'elles reposent directement sur le substrat rocheux.

- Limons des pentes (LE) :

Ce sont essentiellement des limons bruns, assez souvent calcaires, présentant un horizon superficiel décalcifié plus ou moins important. Si certains dépôts paraissent autochtones, la plupart dérivent des limons bruns du plateau, par colluvionnement ou solifluxion. Si cette dernière a joué un rôle dans la mise en place des dépôts les plus anciens, les transports les plus importants paraissent liés au ruissellement qui a suivi les défrichements historiques. Et le remembrement (suppression des haies et des rideaux) n'ont fait qu'accentuer cette action.

- Limons de fonds de vallées sèches (LV) :

Ces limons sont bruns et décalcifiés par ruissellement et, pour les plus anciens, par solifluxion. Ils dérivent essentiellement des limons bruns de pentes. Des traces de remaniement et de classement indiquent un transport longitudinal. Ils deviennent épais à la sortie des vallées sèches ou dans les zones de confluence. Ces alluvions masquent presque toujours des alluvions anciennes grossières, sortes d'éboulis lavés et déplacés sur des distances assez faibles. L'ensemble des données qui ont été réunies dans cette région conduit à penser que ces limons datent essentiellement du Postglaciaire.

2.2 : Les coteaux

Les coteaux se composent de sables spongieux de Saulcy (E4), de calcaires sableux à indurations et de glauconie grossière (E5ab), de falun, calcaires marnes et caillasses (E5ce) ainsi que du limon des plateaux (LP).

- Sables à spongieux de Saulcy (E4) :

Sont principalement constitués de sables quartzeux, glauconieux et pyriteux, avec parfois de petits niveaux argileux au sommet.

- Calcaires sableux à induration et glauconie grossière (E5ab).

- Falun, calcaires marnes et caillasses (E5ce) :

Ces dépôts constituent le bâti principal des plateaux tertiaires.

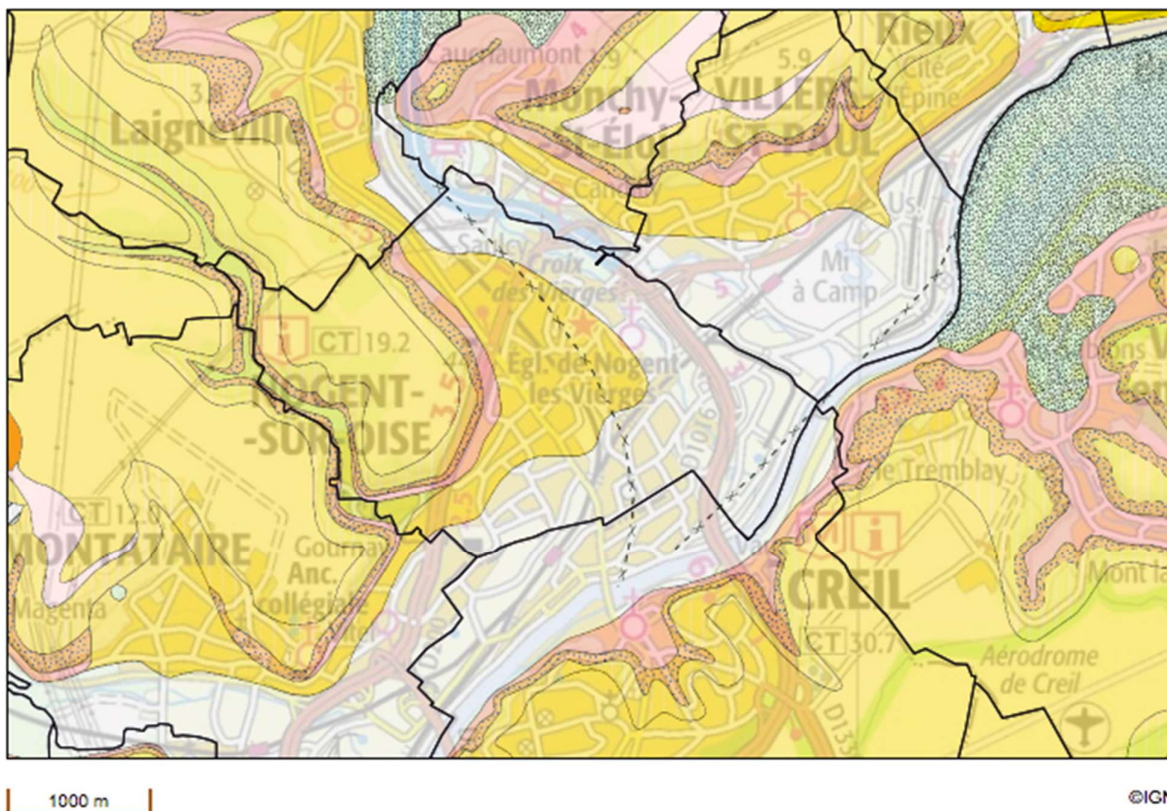
2.3 : Le plateau

Le plateau se compose de limons (LP), qui se déclinent en trois catégories que sont les limons bruns, rouges et jaunes.

- Limons bruns :

Classés dans les loess, ils sont très rarement calcaires.

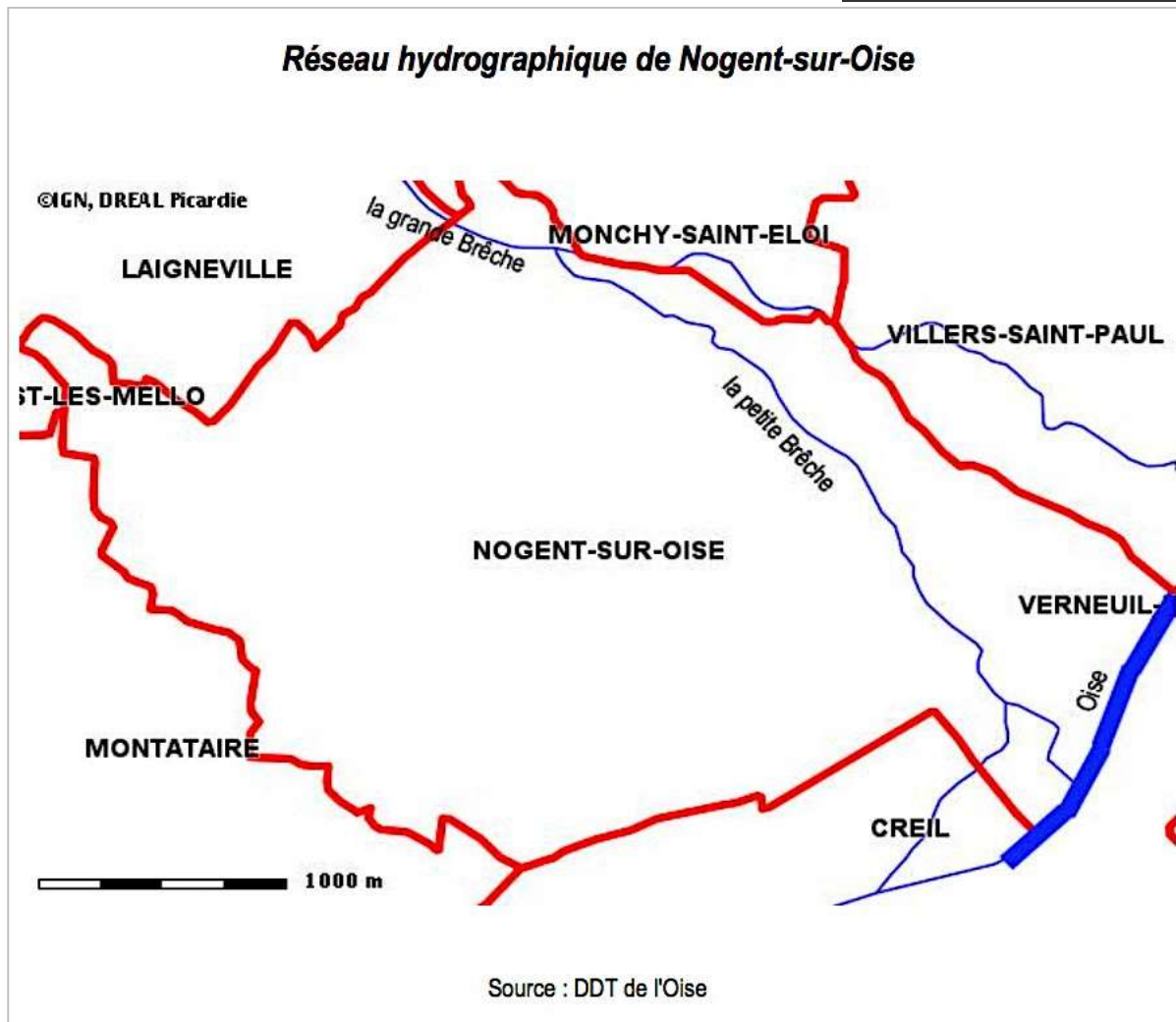
- Limons brun rouge à rougeâtre :
Argileux et tenaces, ils englobent le plus souvent des blocs de roches siliceuses ou plus ou moins silicifiées, souvent mêlés de sables quartzeux. Situés sous les limons bruns, ils affleurent fréquemment lorsque ceux-ci, plus meubles, ont été entraînés.
- Limons jaunes :
Argileux, à blocs de meulière. Leur origine est probablement pédologique, sous couvert forestier et sur roches siliceuses.



3 : L'hydrologie

Le réseau hydrographique de Nogent-sur-Oise est constitué, dans sa partie Sud-Est, par l'Oise, cours d'eau presque entièrement navigable, qui constitue une limite naturelle avec les communes de Verneuil-en-Halatte et Creil.

De plus, au Nord du territoire communal, se trouve la Brèche qui, très vite se divise en deux : la Petite Brèche - aujourd'hui busée sur une grande partie de son tracé dans la commune - qui prend une direction Sud-Est pour se jeter dans l'Oise et la Grande Brèche qui se dirige vers Monchy-Saint-Eloi.



Source : DDT Oise

3.1 : L'Oise

L'Oise présente des fluctuations saisonnières de débit relativement peu importantes, avec des hautes eaux d'hiver / printemps portant le débit mensuel moyen de 142 à 187 m³ par seconde de décembre à avril inclus, et des basses eaux d'été, de juillet à octobre, avec une baisse du débit moyen mensuel jusqu'à 47,4 m³ au mois de septembre, ce qui reste encore fort acceptable.

Malgré tout, l'Oise peut faire l'objet de crues importantes et impactant ainsi Nogent-sur-Oise. Le bassin de l'Oise a été particulièrement touché par les inondations de l'hiver 1993 / 1994, et par celles du début de l'année 1995. En effet, les niveaux atteints par ces deux crues ont nettement dépassé les plus hautes eaux connues jusqu'alors. De ce fait, un nouveau Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) de l'Oise a été réalisé. La commune est concernée par le PPRI de l'Oise section Brenouille - Boran-sur-Oise, approuvé par arrêté préfectoral n° 1137 du 14 décembre 2000. Ce dernier a défini :

- une zone rouge le long de l'Oise, où les constructions sont interdites ;

- une zone bleue qui touche une partie du quartier Carnot et des zones d'activités Sud et Europe, où la submersion possible par rapport à la crue de référence est inférieure à 1 mètre. Les constructions sont autorisées sous réserve d'être conçues sous certaines conditions.

La qualité biologique est peu satisfaisante sur la masse d'eau Oise du fait de l'hydromorphologie. Les données en phytosanitaires montrent que les masses d'eau sont de qualité moyenne. Les substances responsables du déclassement sont l'isoproturon. Les teneurs en nitrates sur la masse d'eau sont moyennes. La qualité physico-chimique est satisfaisante. Les risques de pollution par les substances prioritaires sont d'origine urbaine et industrielle. Les enjeux sur le territoire recouvrent notamment: l'amélioration de la qualité physico-chimique, l'amélioration du fonctionnement du cours d'eau (gestion piscicole, ...).

3.2 : La Brèche

Le territoire communal est traversé au niveau du site marais Moroy par un cours d'eau non domanial, la Brèche, dont la police des eaux incombe à la DDT de l'Oise. A noter également la présence de la petite Brèche, qui traverse la commune dans sa partie Est et qui a été canalisée sous terre sur une grande partie de son tracé sur la commune.

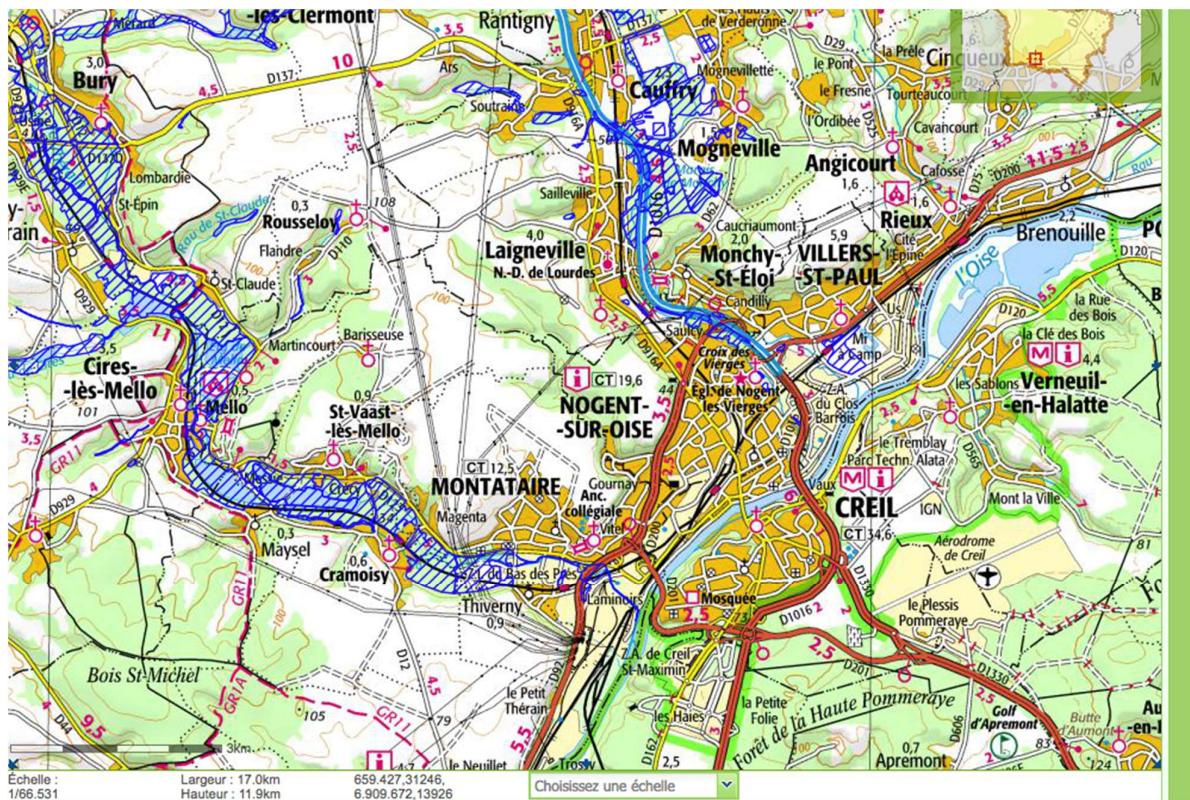
Observé pendant près de quarante ans à Nogent-sur-Oise, le débit de la Brèche est relativement constant, avec un débit moyen interannuel de la rivière à Nogent-sur-Oise de 2,32 m³ par seconde. Les hautes eaux se présentent en hiver et au printemps et se caractérisent par des débits mensuels moyens allant de 2,55 à 2,91 m³ par seconde, de décembre à avril inclus. Dès le mois de mai, le débit diminue très doucement jusqu'aux basses eaux qui ont lieu fin d'été / début d'automne, d'août à octobre, avec une baisse du débit moyen mensuel jusqu'à 1,63 m³ au mois de septembre, ce qui est encore fort consistant. Cette situation résulte de la grande perméabilité des terrains de son bassin permettant la constitution de réserves en sous-sol atteignant leur maximum en fin d'hiver. La nappe en sous-sol alimente les nombreuses sources, qui restituent progressivement l'eau de celle-ci à la rivière.

La qualité biologique est peu satisfaisante sur la masse d'eau Brèche, cependant cette qualité s'améliore en aval, du confluent de l'Arré (exclu) au confluent de l'Oise (exclu). Les campagnes du suivi des pesticides ont montré la bonne qualité de ces masses d'eau. Sur l'ensemble de l'unité hydrographique, les teneurs en nitrates sont élevées et déclassent les masses d'eau en qualité médiocre. Les altérations matières azotées et phosphorées déclassent la qualité physico-chimique de la masse d'eau, liée à la présence de rejets urbains et industriels importants^{12*}. L'objectif de qualité du cours d'eau est pour la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) « bon état en 2021 ». Le cours d'eau est classé en 1ère catégorie piscicole et ne Liste 2 au titre de la Restauration de la Continuité Ecologique. C'est dans ce cadre que le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche a réalisé des travaux au niveau du pont de Saulcy.

¹² Source : Agence de l'eau Seine Normandie

3.3 : Les zones humides

Deux zones humides touchent les limites du territoire, l'une au nord vers Laigneville, l'autre depuis Montataire.



Carte publiée par l'application CARTELIE
 © Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement / Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
 SG/SPSSI/PSI/PS11 - CP21 (DOM/ETER)

Source : CARTELIE., Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement / Ministère du Développement durable et de l'Énergie.

4 : La climatologie

4.1 : Les températures

Nogent-sur-Oise bénéficie d'un climat océanique dégradé aux hivers frais, décembre, janvier et février étant les mois les plus froids avec des températures moyennes autour de 3°C et aux étés doux, juillet et août étant les mois les plus chauds avec des températures moyennes autour de 17°C.

En moyenne annuelle, la température s'établit à 9,9°C, avec une moyenne maximale de 14,1°C et une moyenne minimale à 5,8°C.

Relevées des températures Nogent-sur-Oise entre 1961 et 1990

	Température minimale moyenne	Température moyenne	Température maximale moyenne
Janvier	0,3	2,9	5,4
Février	0,6	3,7	6,8
Mars	2,1	6,0	9,9
Avril	4,1	8,7	13,3
Mai	7,3	12,3	17,2
Juin	10,2	15,3	20,4
Juillet	12,1	17,4	22,7
Août	11,8	17,3	22,7
Septembre	9,8	14,8	19,8
Octobre	7,0	11,1	15,2
Novembre	3,1	6,2	9,3
Décembre	1,1	3,7	6,2
Moyenne annuelle	5,8	9,9	14,1

Source : Climatologie mensuelle à la station Départementale de Beauvais-Tille de 1961 à 1990

4.2 : L'ensoleillement

La durée d'ensoleillement est de 1 650 heures par an, soit légèrement inférieure à la moyenne des régions du Nord de la Loire qui comptent 1 800 heures d'ensoleillement par an. Les mois de juin, juillet et août sont les mois les plus ensoleillés avec plus de 200 heures.

Relevées du nombre d'heures d'ensoleillement entre 1990 et 2015													
Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Moy.an
Ensoleillement	54	81	122	165	196	209	221	208	161	115	71	47	1650

Source : Climatologie mensuelle à la station Départementale de Beauvais-Tille

4.3 : Les précipitations

Les précipitations sont également réparties sur l'année, avec un total de 598,3 millimètres de pluie et une moyenne approximative de 50 millimètres par mois. Les mois d'octobre, novembre et décembre sont les mois les plus pluvieux.

Mesures des précipitations en mm entre 1990 et 2015													
Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Moy.an

Ensoleillement	57,0	46,4	54,2	46,6	58,5	57,0	50,1	51,4	51,5	60,5	63,0	60,4	656,6
----------------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

Source : Climatologie mensuelle à la station Départementale de Beauvais-Tille

Constats :

- Un relief caractéristique de la Vallée de l'Oise, relativement peu encaissé ;
- Un secteur marqué par son uniformité géologique ;
- Un réseau hydrographique constitué au Sud-Est de l'Oise et au Nord, de la Brèche ;
- L'Oise est quasiment entièrement navigable et peut faire l'objet de crues importantes ;
- La ville bénéficie d'un climat océanique aux hivers frais et aux étés doux.

2^{ème} partie : Les paysages végétaux naturels et aménagés

Les sous-entités paysagères de l'Oise

L'atlas des paysages de l'Oise référence l'ensemble des types paysagers du département.

Nogent-sur-Oise regroupe une pluralité d'entités paysagères :

- paysage de grandes cultures
- paysage de polyculture
- paysage industriel et d'activités
- paysage post industriel

Les paysages de grandes cultures : vastes étendues cultivées et ouvertes, sans haies ni clôtures pour délimiter les parcelles. Elles atteignent des dimensions très importantes pouvant approcher plusieurs dizaines d'hectares, et offrent donc des vues très amples.

Paysage de grandes cultures

Plateau du Valois Multien agricole -> Plateau Picard, Clermontois, Noyonnais, Plateau de Thelle et Vallée de la Troëсне, Boutonnaire du Bray, Plateau du Vexin Français, Soissonnais, Plateau du Valois Multien forestier, Vallées affluentes de l'Ourcq, Vallée de l'Oise.



Paysages de polycultures : agriculture de taille moyenne correspondant à une agriculture de taille moyenne combinant plusieurs productions : cultures, sylviculture et élevage. Le paysage de polyculture se caractérise par sa diversité et par un parcellaire petit à moyen.

Paysage de polyculture

Vallée de la Brèche amont -> Vallée du Thérain amont, petites Vallées du Plateau picard, Clermontois, Noyonnais, Plateau de Thelle et Vallée de la Troëсне, Boutonnaire du Bray, Plateau du Vexin Français, Soissonnais, Plateau du Valois Multien agricole et forestier, Vallée de l'Automne, Vallées affluentes de l'Ourcq, Vallée de l'Oise.



Légende

Secteur de paysage référent

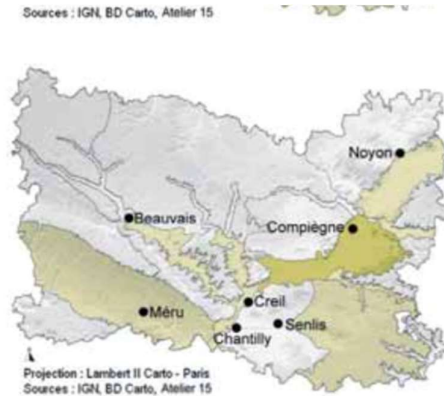
Secteurs incluant des paysages du même type que le paysage référent

Les paysages industriels et d'activités : présence de bâtiments de grande taille, d'aires de stockage pouvant couvrir plusieurs hectares, desservis par des voies de communication (autoroutes, routes, voies ferrées, voies navigables,...) et par des infrastructures telles que

réseaux électriques, de gaz,... Autrefois, les industries se sont implantées dans les vallées pour utiliser la force motrice des cours d'eau. Aujourd'hui, leur développement concerne les activités tertiaires en recherche de terrains plats et accessibles et se fait indifféremment dans les vallées ou sur les plateaux.

Paysage industriel et d'activités

Vallée de l'Oise Creilloise -> Vallée du Thérain amont, Vallée du Thérain aval, Vallée de la Brèche aval, Vallée de l'Aisne, Plateau du Valois Multien agricole, Vallée de l'Automne, Vallée de l'Oise.



Les paysages post-industriels : caractérisés par le réaménagement ou la requalification à grande échelle, d'anciens bâtiments ou de sites industriels. Essentiellement composés d'anciens sites d'exploitation de granulats (gravières) ou de tourbes reconvertis en étangs de pêche, en base de loisirs, ou en zones naturelles.

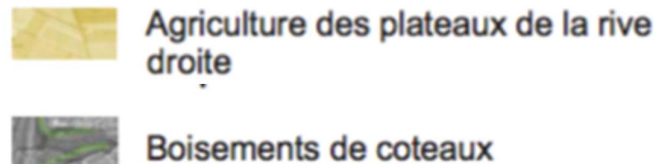
Paysage post-industriel

Vallée du Thérain aval -> Vallée du Thérain amont, Vallée du Thérain aval, Vallée de la Brèche aval, Plateau du Thelle (Vallée de l'Esches), Vallée de l'Aisne, Vallée de l'Automne, Vallée de l'Oise.



La commune de Nogent-sur-Oise s'insère dans un ensemble de paysages naturels marqués, à l'Ouest, par les coteaux boisés et le plateau agricole et, à l'Est, par la rivière de l'Oise. De plus, la commune compte un ensemble de parcs et de squares, mais également de jardins familiaux et privés en cœur et en frange du tissu urbain qui lui confèrent une forte ambiance végétale.

1 : Les coteaux



Carte « Les Paysages à vocation stable », zoom sur Nogent-sur-Oise

Source : document d'élaboration du Plan de Paysage ACSO au 26/04/2018

Situés à l'Ouest de la commune, les coteaux constituent la partie naturelle la plus visible depuis l'espace urbain. Néanmoins, ils ne sont pas perceptibles depuis l'ensemble de l'espace urbain nogentais. Leur prégnance en milieu urbain est forte tout le long de la rue Faidherbe qui offre même des vues sur les coteaux de la commune de Creil. La présence d'un habitat bas, composé majoritairement de pavillons, permet d'avoir de nombreuses vues sur les coteaux depuis cette voie.

Autre secteur où les coteaux sont très présents dans l'urbain, le quartier Fonds de Vallée. Composé d'un tissu pavillonnaire, les vues sur les coteaux depuis les voies sont également nombreuses. Dans une moindre mesure, les coteaux sont perceptibles au sein du quartier Obier, mais la présence de nombreux immeubles aux hauteurs élevées limite fortement les vues.

Ces coteaux sont essentiellement classés en Espaces Boisés Classés dans le PLU et sont constitués principalement de chênes, de hêtres, de peupliers et de tilleuls avec quelques rares résineux. Ils participent au maintien de la biodiversité et constituent un obstacle à l'érosion des sols.

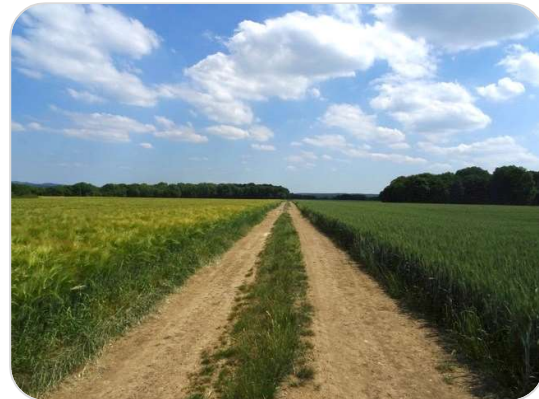


Les coteaux depuis la rue Faidherbe

Source : PLU 2013

2 : Le plateau agricole

Inséré au creux de l'écrin formé par les espaces boisés des coteaux, le plateau agricole nogentais est imperceptible depuis la ville. Seuls quelques chemins de terre (l'un se trouvant au niveau du Château des Rochers) aux accès peu lisibles et qui mériteraient une mise en valeur permettent d'y accéder depuis le territoire communal. Il se compose de champs ouverts offrant un horizon dégagé jusqu'à la lisière boisée.



Plateau agricole nogentais

Source : erea

3 : L'Oise

Bordant la limite Est de la commune, l'Oise est imperceptible depuis l'espace urbain. Seuls les panneaux d'entrée et de sortie de ville, situés Quai d'Amont, renseignent le visiteur que la rivière Oise est présente sur le territoire nogentais. A cela s'ajoute une absence de valorisation du secteur puisque seule la zone d'activités de Nogent-sur-Oise fait face à la rivière.



Bords de l'Oise depuis Nogent-sur-Oise

Source : erea

4 : Les parcs et squares

- Le parc Hébert :

Véritable espace de loisirs et de détente, le parc Hébert est un lieu de promenade emblématique prisé des nogentais. Il est composé d'arbres remarquables, d'un plan d'eau et de la façade renaissance du château de Sarcus.

Ce parc, d'une superficie de plus de cinq hectares, a fait l'objet d'une rénovation en trois tranches. La première, commencée en 2011, concerne le curage de la rivière obstruée par endroits et la restauration des berges. La seconde tranche, en 2012, a remodelé le parc avec notamment la création de grandes clairières mettant en valeur les nombreux arbres remarquables du site. Enfin, en 2013, la troisième tranche a finalisé la mise en valeur de ce lieu avec la présence d'un nouvel éclairage public, l'installation de pistes cyclables et d'aires de remise en forme.



Le parc Hébert

Source : PLU 2013

- Le parc de la mairie :

Situé à l'arrière de la mairie, allée Lucie Aubrac, ce parc se caractérise par l'alignement d'arbres encadrant une pelouse centrale et par la présence d'un pin remarquable à proximité de la façade de la mairie.



Le parc de la mairie

- Le parc du Moustier :

Situé au Nord-Est de la commune, ce parc de plus de quatre hectares, s'ouvre le long de la rue de la Vallée. Il se compose d'une grande pelouse, composée de petits massifs boisés et intègre le centre nautique, des stades ainsi qu'une maison de retraite.

- Le jardin japonais et le square Lafeuille :

Le square Philippe Decourtray, rue Gambetta au niveau de la place Gersthofen, accueille un jardin japonais depuis 2011.

Le square Lafeuille, rue Carnot, fut aménagé en 2006 avec une aire de jeux pour les enfants.



Le jardin japonais

Source : PLU 2013



Le square Lecerf

- Les projets :

La commune a le projet d'aménager un "parc nature" au niveau du marais Monroy, en aval de la RD 1016. Ce dernier est d'ailleurs concerné par le projet de réhabilitation de la zone humide, sur un espace de 8 hectares. L'ensemble du site (les sols uniquement, mais pas les eaux) serait pollué aux métaux lourds (qui proviendraient de l'utilisation d'engrais et de déchets d'une ancienne fonderie de zinc).

D'une manière générale, à l'instar du square Lafeuille, sur le quartier Carnot, ou du jardin japonais, sur le quartier centre ville / République, la municipalité souhaite créer un square, ou un jardin, dans chaque quartier afin de renforcer les espaces verts au sein du tissu urbain et d'offrir aux habitants un cadre agréable et de détente. De même, la création d'une trame verte permettant de relier le quartier de la gare jusqu'aux coteaux boisés, en passant notamment par le Parc Hébert et le quartier des Obiers, fait partie des principes d'aménagement du projet Gare Cœur d'Agglomération.

- Les espaces verts des ensembles d'immeubles collectifs participent également à l'ambiance végétale des quartiers. Ils se présentent souvent sous la forme de pelouses et peuvent compter des plantations d'ornement.

5 : Les jardins

- Les jardins ouvriers et familiaux :



Source : PLU 2013

Eléments constitutifs du patrimoine industriel, les jardins ouvriers ou familiaux sont présents en différents lieux de la ville, notamment en bordure de la RD 200 et de la rue des Frères Péraux. Ils représentent près de 56 000 m². Bien qu'ils restent inaccessibles au public, ils jouent un double rôle : celui de végétaliser le paysage urbain et celui de participer à la gestion de l'eau.

Jardins dits ouvriers ou familiaux
le long de la RD 200

- Les jardins privatifs :

Autres éléments naturels importants, les jardins privatifs qui font partie intégrante du patrimoine naturel communal. Ils agrémentent l'espace urbain. De part l'importance du tissu pavillonnaire, ces jardins prédominent dans la ville, offrant un cadre végétal varié le long des voies ainsi qu'à l'arrière des constructions. Ils participent également activement à la limitation de la densité.

6 : Les arbres

La ville comporte plusieurs éléments végétaux remarquables dans le paysage, qu'il s'agisse d'arbres isolés ou d'ensembles d'arbres (alignements ou bosquets), sur des jardins privés ou sur l'espace public. Leur présence participe fortement à la qualité du cadre de vie, en plus de remplir des fonctions d'ordre écologique.

On retrouve par exemple une séquence végétale importante sur l'axe 8 mai 1945 / Gambetta, avec de nombreux marronniers au niveau du terre-plein central de l'avenue.

De grands arbres se distinguent particulièrement de par leur taille et leur essence, comme par exemple certains sujets présents dans le parc Hébert, sur la propriété de l'EHPAD Saint-Vincent-de-Paul, derrière l'Hôtel de Ville, autour du Château des Rochers.

Enfin, l'ambiance végétale au sein de nombreuses rues et quartiers nogentais est constituée par des plantations d'ornement et les haies végétales. Ces sujets d'une taille souvent plus modeste

sont implantés entre la voie et la construction, masquant parfois les façades, ou en cœurs d'îlots. On remarque une plus grande diversité des espèces au sein des quartiers d'habitat ancien.

Constats :

- La ville possède un paysage naturel diversifié marqué par : ☐
- Les coteaux boisés à l'ouest, qui sont la partie naturelle la plus visible depuis l'espace urbain. Ils sont classés en « espace boisés » dans le PLU pour la plupart.
- Le plateau agricole, à l'ouest également, composé de champs ouverts. Il offre une très belle vue dégagée sur la lisière boisée mais est imperceptible de la ville.
- A l'est, la rivière de l'Oise. ☐

- La ville possède cinq parcs offrant des espaces de détente ou de promenade pour tous les âges ;

- Un projet d'aménagement d'un « parc nature » est à l'étude, à proximité du marais Monroy ;

- Un enjeu de revalorisation et d'accessibilité (appropriation par les habitants) sur certains sites : cours d'eau, berges de l'Oise, espaces boisés...

3^{ème} partie : La faune et la flore

La commune de Nogent-sur-Oise ne compte aucun site Natura 2000 sur son territoire.

Néanmoins, cinq zones spéciales de conservation et une zone de protection spéciale se trouvent dans un rayon de 20km.

Les plus proches sont :

- la zone spéciale de conservation FR2200379 « coteaux de l'Oise autour de Creil » à 300m de la commune ;
- la zone spéciale de conservation FR2200380 « massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » à 4km ;
- la zone de protection spéciale FR2212005 « forêts picardes : massif des Trois Forêts et Bois du Roi » située à 4km environ de la commune.

Nogent-sur-Oise possède sur son territoire quatre entités principales où se concentrent la faune et la flore nogentaise.

➤ A l'Ouest, au niveau du plateau agricole et des coteaux, se trouvent :

- Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 1 (ZNIEFF 1) nommée Bois thermocalcicoles de la Grande Côte et des Prieux à Nogent-sur-Oise et référencée sous le n°220420006 (site dépendant de la région Picardie)

L'occupation du sol est majoritairement forestière, avec une mosaïque de chênaies pubescentes claires, de hêtraies de pente, de plantations de pins et de chênaies-charmaies en haut de versant. A Nogent-sur-Oise, près de 60,5ha d'espaces boisés sont inclus dans la ZNIEFF et sont classés dans le PLU au titre de l'article L.113-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Une ZNIEFF de type 1 est un secteur de superficie généralement limitée, définis par la présence d'espèces ou de milieux rares ou remarquables caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.

Cet espace compte quatre grands types de milieux que sont :

- des pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides ;
- des lisières forestières thermophiles ;
- des hêtraies sur calcaire ;
- des chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes.

Les lambeaux de pelouses calcicoles et calcaro-sabulicoles, les ourlets et les bois thermocalcicoles sont des milieux rares et menacés en Picardie et dans tout le nord-ouest de l'Europe. A ce titre, ces milieux sont inscrits à la directive "Habitats" de l'Union Européenne. La chênaie pubescente, formation d'affinités subméditerranéennes, est ici l'une des mieux développées de l'Oise et de la Picardie.

- Un Espace Naturel Sensible (ENS) dont le périmètre correspond à la ZNIEFF précédemment citée et qui porte le même nom que la ZNIEFF.

Un ENS est un secteur reconnu pour son intérêt écologique et paysager et qui a la capacité à accueillir du public sans nuire aux milieux.

Cet ENS est inscrit dans le schéma départemental des ENS approuvé le 18 décembre 2008 par le Conseil Départemental de l'Oise.

La description écologique du site est la suivante :

















- Milieux naturels dominants : lambeaux de pelouses calcicoles et calcaro-sabulicoles, ourlets, les bois thermocalcicoles, chênaie pubescente ;
 - Espèces végétales remarquables : Germandrée des montagnes, Fumana couché, Chêne pubescent, l'Euphorbe de Séguier, Céphalanthère, l'Eplpactis rouge foncé, Daphné laurolé, Lin à feuilles ténues ;
 - Espèces animales remarquables : Fluoré, Azuré bleu-céleste, Coronelle lisse.
- Une zone de continuité écologique qui est un ensemble de structures paysagères ayant pour fonction de relier les habitats naturels entre eux et ainsi de permettre aux espèces animales de se déplacer et de coloniser ces territoires.
- Au Nord-Est, la commune compte une zone à dominante humide autour de la Brèche, qui dépasse les limites communales, et s'étend sur Monchy-Saint-Eloi :

Cet ensemble d'éléments permet de protéger un ensemble d'espèces animales et végétales parfois menacées et très souvent règlementées.

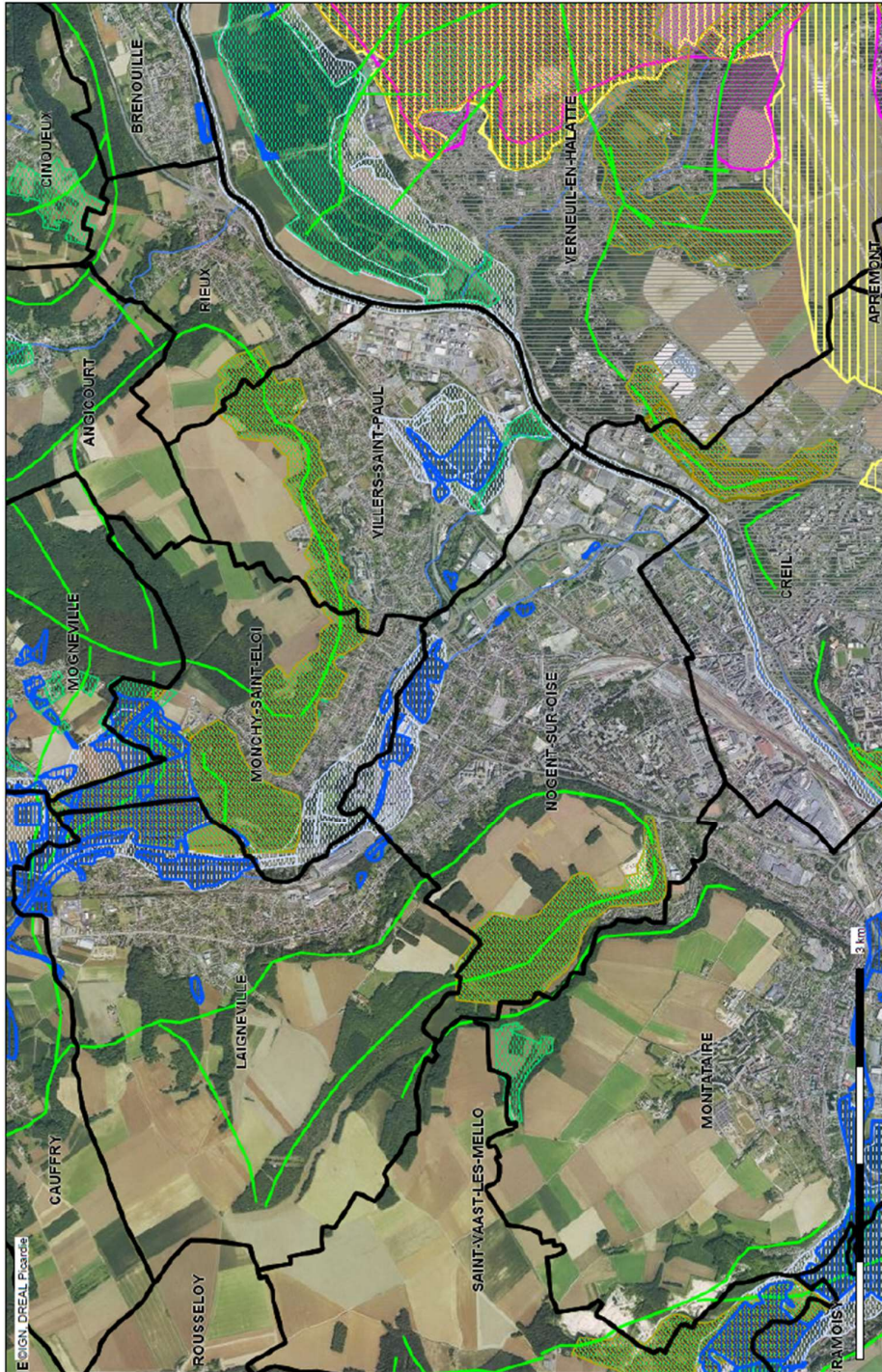
A cela s'ajoute l'ensemble des parcs publics et des jardins privés, lieux très privilégiés de la préservation de la faune et de la flore au sein du tissu urbain.



Conception : DDT 60
 Date d'impression : 05-06-2019

-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Zones humides
-  Contraintes écologiques
-  ZNIEFF type 1
-  ZNIEFF type 2
-  ZICO
-  Parc Naturel Régional
-  Périmètres ZSC
-  Périmètres ZPS
-  Sites inscrits
-  Espaces Naturels Sensibles
-  Grands Ensembles Naturels Sensibles
-  Zones à dominante humide
-  Cours d'eau
-  BD Ortho

Enjeux Environnementaux



Description :
 Cartelle regroupant les informations sur les biocorridors, les ZNIEFF, les ZICO ou ZPS, les ensembles naturels sensibles... afin de connaître la sensibilité environnementale d'un secteur précis.
 La DDT ne saurait garantir l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies, celles-ci étant, dans la plupart des cas, collectées auprès de personnes tierces.

Carte publiée par l'application CARTELLE
 © Ministère de la Transition Écologique et Solidaire - Ministère de la Cohésion des Territoires
 SGSP/SIPS/PSH - CP2I (DOMIET)

1 : La faune

Sur le territoire nogentais, seize espèces animales ont été répertoriées dont plusieurs sont considérées comme des espèces déterminantes.

Ainsi, les espèces rencontrées peuvent être classées de la manière suivante :



Argus bleu -nacré

➤ Les espèces déterminantes (toutes inscrites sur liste rouge UICN et/ou répertoriées dans les espèces réglementées):

- La Coronelle lisse (ou *Coronella austriaca* ;
- L'Argus bleu-nacré (ou *Polyommatus coridon*);
- Le Calopteryx vierge (ou *calopteryx virgo*);
- Le Damier de la Succise (ou *euphydryas aurinia*) ;
- La Virgule (ou *hesperia comma*);
- Le Leste brun (ou *sympecma fusca*).

➤ Les autres espèces :

Mollusques :

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • La Loche glandue (ou <i>Arion distinctus</i>); • La Loche méridionale (ou <i>Arion lusitanicus</i>); • La <i>deroceras invadens reise</i> • La limace léopard (ou <i>limax maximus linnaeus</i>) ; • L'Auriculette commune (ou <i>Carychium tridentatum</i>); • L'Escargot des haies (ou <i>Cepaea nemoralis nemoralis</i>); • L'Escargot petit-gris (ou <i>cornu aspersum</i>) • Le Bouton commun (ou <i>discus rotundatus rotundatus</i>) ; | <ul style="list-style-type: none"> • Le Grand luisant (ou <i>oxychilus draparnaudi</i>) ; • Le Maillot commun (ou <i>lauria cylindracea</i>) ; • La Cristalline commune (ou <i>vitrea crystallina</i>), • L'Élegante striée (ou <i>potamias elegans</i>) ; • La Clausilie commune (ou <i>clausilia bidentata bidentata</i>); • La Brillante commune (ou <i>cochlicopa lubrica</i>); • Le Fuseau commun (ou <i>cochlidina laminata laminata</i>); |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Insectes (toutes inscrites en liste rouge UICN):

- L'Aesche bleue (ou *Aeshna cyanea*) ;
- L'Anax empereur (ou *Anax imperator Leach*);
- L'agrion porte-coupe (ou *enalagma cyathigerum*);
- L'agrion élégant (ou *Ischnura elegans*);
- Le sympétrum fascié (ou *sympetrum striolatum*) ;
- Le Petit nacré (ou *Issoria lathonia*);
- L'Aurore (ou *anthocharis cardamines*);
- Le Jaspé (ou *araschnia levana*);
- L'Empereur (ou *argynnis paphia*);
- L'Hespérie d'Alcée (ou *carcharodius alceae*) ;
- L'Hespérie du Chiendent (ou *thymelicus acteon*) ;
- L'Argus des Bois (ou *pararge aegeria*);
- L'Argus frêle (ou *cupido minimus*);
- L'Azuré de la Bugrane (ou *polyommatus icarus*);
- L'Azuré des Nerpruns (ou *celastrina argiolus*);
- La Piéride du Nerprun (ou *Gonepteryx rhamni*);
- La Piéride du Navet (ou *Pieris napi*);
- La piéride de la Rave (ou *pieris rapae*);
- Le Paon du jour (ou *Aglais io*);
- Lucane (ou *lucanus cervus*) ;
- Le Lycène disparate (ou *lycaena dispar*) ;
- Le cuivré commun (ou *lycaena phlaeas*);
- Le Machaon (ou *papilio machaon linnaeus*);
- Le Gamma (ou *polygonia c-album*);
- Le Vulcain (ou *vanessa atalanta*);
- La Vanesse des Chardons (ou *vanessa cardui*).

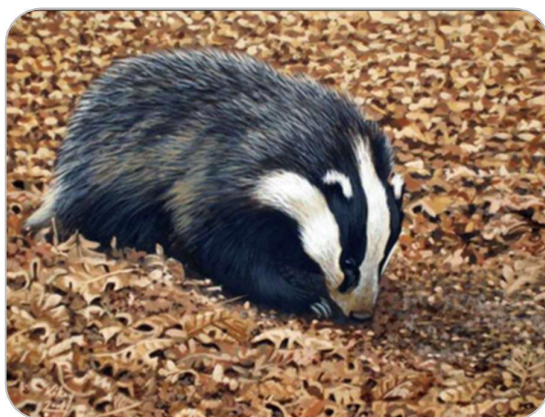
Mammifères (toutes inscrites sur liste rouge UICN et/ou répertoriées dans les espèces réglementées):

- Le Mulot sylvestre (*Apodemus sylvaticus*) ;
- Le Chevreuil européen (*Capreolus capreolus*) ;
- Le Lérot (*Eliomys quercinus*);
- Le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*);
- Le Blaireau européen (ou *Meles meles*);
- Le Lapin de garenne (ou *oryctolagus cuniculus*);
- L'Ecureuil roux (ou *sciurus vulgaris*) ;
- Le Sanglier (ou *sus scrofa*);

Oiseaux (toutes inscrites sur liste rouge UICN et/ou répertoriées dans les espèces réglementées):

- L'Épervier d'Europe (ou *Accipiter nisus*);
- La Buse variable (ou *Buteo buteo*) ;
- Le Héron Cendré (ou *Ardea cinerea*);
- Le Martinet noir (ou *Apus apus*) ;
- Le Canard colvert (ou *Anas platyrhynchos*) ;
- La Mésange à longue queue (ou *Aegithalos caudatus*);

- L'Alouette des champs (ou *Alauda arvensis*) ;
- Le Pic épeichette (ou *Dendrocopos minor*) ;
- Le Fuligule milouin (ou *Aythya ferina*) ,
- Le Martin-pêcheur d'Europe (ou *Alcedo atthis*) ;
- Le Verdier d'Europe (ou *Carduelis chloris*) ;
- *Ficedulahypoleuca*.
- La Linotte mélodieuse (ou *Carduelis cannabina*) ;
- Le Serin Cini (ou *Serinus serinus*) ;
- Le Bouvreuil pivoine (ou *Pyrrhula pyrrhula*) ;
- Le Bruant jaune (ou *Emberiza citrinella*) ;
- Gobemouche noir (ou



Blaireau européenne
Meles meles



Buse variable
Buteo buteo

2 : La flore

- Espèces déterminantes (dont certaines inscrites sur liste des espèces végétales et/ou répertoriées dans les espèces réglementées):
 - L'Aristolochie clématite (*aristolochia clematidis*) ;
 - La Gagée des champs (*gagea villosa*).
 - Le Céphalanthère à grandes fleurs (*Cephalanthera damasonium*) ; ☐
 - Le Daphné lauréole (*Daphne laureola*) ; ☐
 - L'Épipactis rouge sombre (*Epipactis atrorubens*) ; ☐
 - L'Euphorbe de Séguier (*Euphorbia seguieriana*) ; ☐
 - Le Fumana à tiges retombantes (*Fumana procumbens*) ;
 - L'Ibérisme amer (*Iberis amara*) ; ☐
 - Le Lin à feuilles menues (*Linum tenuifolium*) ; ☐
 - Le Monotrope sucepin (*Monotropa hypopitys*) ; ☐
 - Orchis singe (*Orchis simia*) ; ☐
 - Le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) ; ☐
 - La Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum*) ;
 - La Dompte-venin (*Vincetoxicum hirundinaria*). ☐



Euphone de Séguier
Euphorbia Seguieriana



Orchis singe
Orchis simia

- Autre espèce (dont certaines répertoriés dans les espèces réglementées :
- Le Jonc à tiges comprimées (ou *juncus compressus*), répertoriée dans les espèces réglementées ;
 - l'Anthyllide vulnérable ou *Anthyllis vulneraria* ; ☐
 - Le Buplèvre en faux ou *Bupleurum falcatum*, répertorié dans les espèces réglementées ; ☐
 - La Laïche printanière ou *Carex caryophylla* ; ☐
 - Le Cirse acaule ou *Cirsium acaule* ; ☐
 - Le Chardon Roland ou *Eryngium campestre*, répertorié dans les espèces réglementées ; ☐
 - l'Euphorbe petit cyprès ou *Euphorbia cyparissias* ; ☐
 - l'Héliantheme jaune ou *Helianthemum nummularium*, répertorié dans les espèces réglementées ; ☐
 - La Piloselle ou *Hieracium pilosella*,
 - 'Hippocrepis à toupet (*Hippocrepis comosa*) ; ☐
 - l'Inule conyze (*Inula conyza*) ; ☐
 - Le Genévrier commun (*Juniperus communis*) ; ☐
 - Le Lin purgatif (*Linum catharticum*) ; ☐
 - l'Alsine à feuilles étroites (*Minuartia hybrida*) ; ☐
 - Le Pâturin comprimé (*Poa compressa*) ; ☐
 - Le Polygala commun ou *Polygala vulgaris* ; ☐
 - La Potentille printanière (*Potentilla neumanniana*) ; ☐
 - Le Bois de Sainte-Lucie (*Prunus mahaleb*) ; ☐
 - Le Nerprun purgatif (*Rhamnus cathartica*) ; ☐

- La Coronille bigarrée(*Securigera varia*) ; ☒
- Le Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*) ; ☒
- l'Épiaire droite (*Stachys recta*) ; ☒
- La Germandrée petit chêne (*Teucrium chamaedrys*) ; ☒
- Le Tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*). ☒



Potentille printanière
Potentilla neumanniana



Coronille bigarrée
Securigera varia

Constats :

- Nogent-sur-Oise comporte des espaces de biodiversité - dont certains bénéficient d'outils de protection - supports essentiels de la trame verte et bleue, et comportant une richesse faunistique et floristique : ZNIEFF de type 1, Espace Naturel Sensible et zone à dominante humide, cours d'eau et ripisylve ;
- Les coteaux boisés, un véritable corridor forestier et une continuité écologique majeure fragilisée par la pression anthropique (développement de l'urbanisation) ;
- S'agissant de la faune, on relève un grand nombre d'espèces classés en *liste rouge mondiale des espèces menacées* (UICN), ou répertoriées *espèces réglementées* ;
- Concernant la flore, seul trois espèces sont inscrites sur *liste des espèces végétales* ou sont répertoriées en tant qu'*espèces réglementées*.

4^{ème} partie : Les risques naturels, les nuisances et les pollutions

1 : Les risques naturels et technologiques

La commune de Nogent-sur-Oise présente des risques naturels liés :

- aux risques d'inondation par débordement de l'Oise :

La vulnérabilité des territoires à l'échelle du bassin Seine-Normandie :

Le bassin Seine Normandie est particulièrement exposé au risque d'inondation : 16 unités urbaines de plus de 15 000 habitants sont identifiées comme territoires à risques importants.

L'approche aujourd'hui en termes de politique de gestion des risques est de « vivre avec le risque d'inondation ».

Il s'agit donc de mieux connaître les risques, afin de :

- partager la connaissance de l'inondation et ses effets sur le territoire
- alimenter une vision stratégique pour l'aménagement durable du territoire
- définir les actions pour la sécurité des habitants et des biens ; pour faciliter la gestion de crise, pour développer la culture du risque d'inondation.

La démarche est multi partenariale et à plusieurs échelles territoriales (PLU, PLUI, SCOT). Les éléments de diagnostic proposés doivent permettre de poser des choix d'aménagements.

Evaluation Préliminaire des Risques Inondation du bassin Seine Normandie :

La commune de Nogent-sur-Oise fait partie du bassin Seine Normandie (95 000 km² soit 18% du territoire français) dont l'Evaluation Préliminaire des Risques Inondation (EPRI) a été arrêté le 20 décembre 2011 par le préfet d'Ile de France, coordinateur du bassin (révision prévue d'ici Décembre 2018).

Ce document est la première phase de mise en œuvre de la Directive européenne du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation qui a pour objectif de donner un cadre à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation en vue de réduire les conséquences négatives potentielles associées aux inondations.

Le PLU doit être compatible avec ce document en application de l'article R153-8 du code de l'Urbanisme.

Cette évaluation est réalisée à l'échelle du bassin Seine Normandie et comprend un volet à l'échelle du bassin et des zooms territoriaux à l'échelle des sous bassins versants (échelle des commissions territoriales). La commune de Nogent-sur-Oise est incluse dans l'unité Vallées de l'Oise.

L'unité « Vallées de l'Oise », correspond au bassin versant de l'Oise. Il s'étend sur près de 17 000 km², soit un sixième du bassin Seine-Normandie et s'étale sur six départements et quatre régions : le Val d'Oise (région Ile-de-France), l'Aisne, l'Oise (région Picardie), les

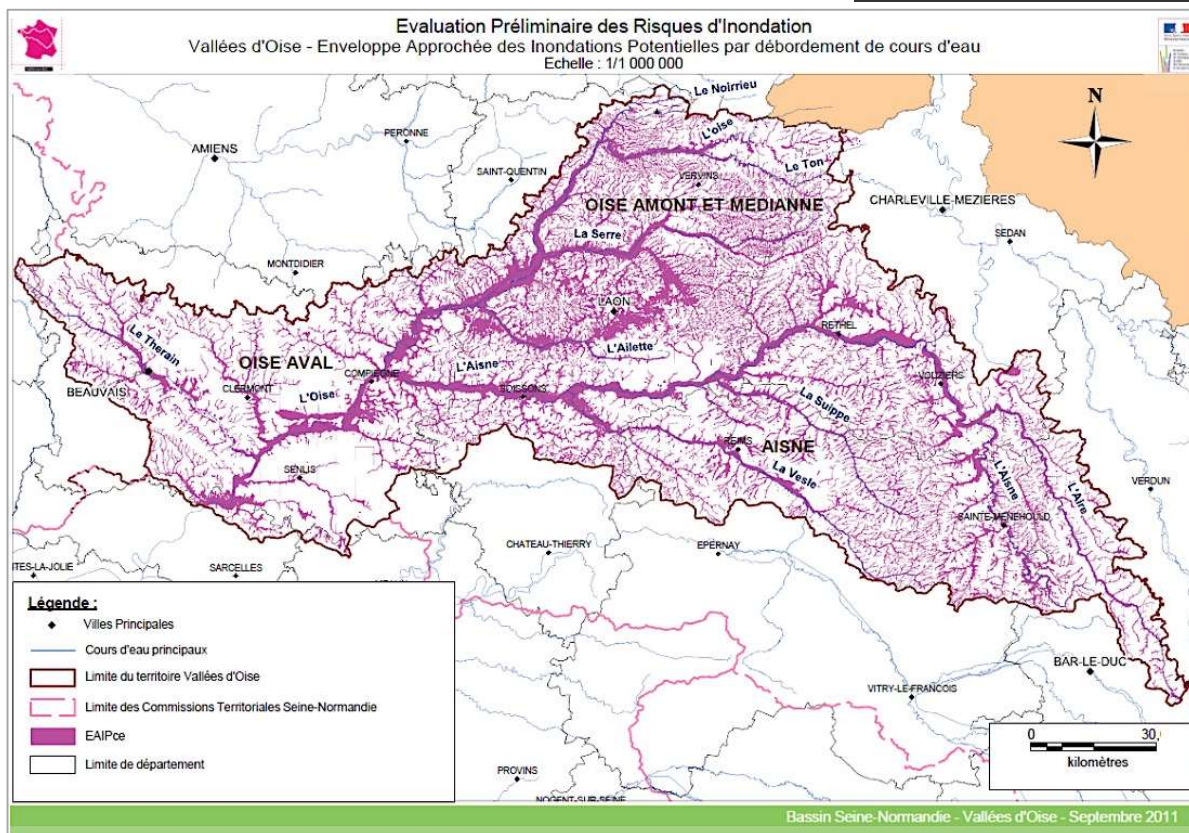
Ardennes, la Marne (région Champagne-Ardenne) et la Meuse (région Lorraine). Le bassin versant comporte plus de 11 000 km de cours d'eau.

Ce sont ainsi 438 650 habitants et 196 500 emplois qui sont exposés au risque d'inondation ou de coulée de boue. A noter que la majeure partie de la population est située en l'aval du bassin (à proximité de Paris). La part des surfaces artificialisées en 2012 étaient de 9,1% (contre 8,4% en 2006).

Pour évaluer les risques d'inondations, cinq événements historiques les plus marquants et caractéristiques de l'unité territoriale ont été sélectionnés :

Février – mars 1784	Crue de dégel Débordement de cours d'eau et fonte nivale (neige sur sol gelé)	Bassin versant de l'Oise
Janvier – mars 1910	Débordement de cours d'eau	Rivières Oise et Aisne
Décembre 1993 -janvier 1994	Débordement de cours d'eau	Rivières Oise et Aisne
Janviers –février 1955	Débordement de cours d'eau	Rivières Oise et Aisne
Mars-avril 2001	Débordement de cours d'eau et remontée des nappes	Bassin versant de l'Oise
8 au 10 juin 2007	Orage Débordement de cours d'eau et ruissellements	Rivière Verse (Noyonnais)
7-8 janvier 2011	Débordement de cours d'eau	Rivières Oise

Après analyse des données, une Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles (EAIP) a été définie et a fait l'objet d'une cartographie. Néanmoins, l'EAIP n'est pas une cartographie de la zone inondable, mais une enveloppe maximaliste.



Impacts potentiels sur la santé humaine :

La cartographie de la population dans l'EAIPce fait ressortir les principales agglomérations telles que Reims, Compiègne, Soisson, Beauvais, Chauny-Tergnier, Creil ainsi que toute la vallée de l'Oise aval très densément peuplé entre la confluence Oise-Aisne (Compiègne) et Persan. Ce sont dans l'ensemble des zones où la densité de population est forte. Le nombre d'habitants potentiellement impactés y est ainsi élevé.

Impacts potentiels sur l'activité économique :

La répartition du nombre d'emplois situés dans l'EAIPce permet d'identifier plus précisément les zones où l'activité économique peut être vulnérable aux inondations. Les communautés d'agglomération de Reims, de Compiègne, de Creil à la confluence Oise-Thérain (près de 20 000 emplois dans l'EAIPce) et Beauvais sont particulièrement concernées.

Plan de Gestion des Risques Inondation :

Nogent-sur-Oise dépend du Plan de Gestion des Risques inondation (PGRI) du bassin Seine-Normandie, approuvé le 7 Décembre 2015, plan traitant de la prévention, de la surveillance ainsi que la prévention du risque inondation et du processus de résilience.

Ce document, au centre de la mise en œuvre de la Directive inondation, comporte 4 objectifs à atteindre sur la période 2016-2021 sur le bassin, afin de réduire les conséquences des inondations sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'économie:

- Réduire la vulnérabilité des territoires ;
- Agir sur l'aléa pour réduire les coûts et les dommages ;
- Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés ;
- Mobiliser tous les acteurs pour consolider les gouvernances adaptées et la culture du risque.

Territoire à Risque Important d'Inondation de Creil :

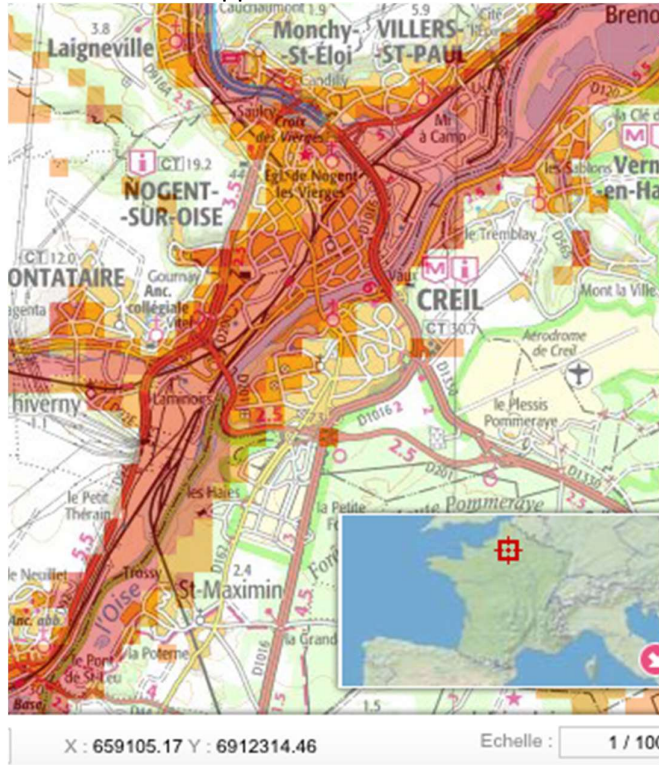
La commune dépend du Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI) de Creil, un des quatre TRI appartenant au bassin de l'Oise. La liste des communes (14 communes) en TRI a été arrêtée le 27 Novembre 2012 par le préfet coordinateur du bassin Seine-Normandie.

Ce document, élaboré sur la base de l'EPRI national et de l'EPRI du bassin, a pour objectif de cartographier un territoire concentrant de forts enjeux et exposé à un aléa provoquant des inondations (submersion marine, débordement fluvial, ruissellement, remontée de nappes).



Source : BRGM – Georisques.gouv.fr

Remontée des nappes



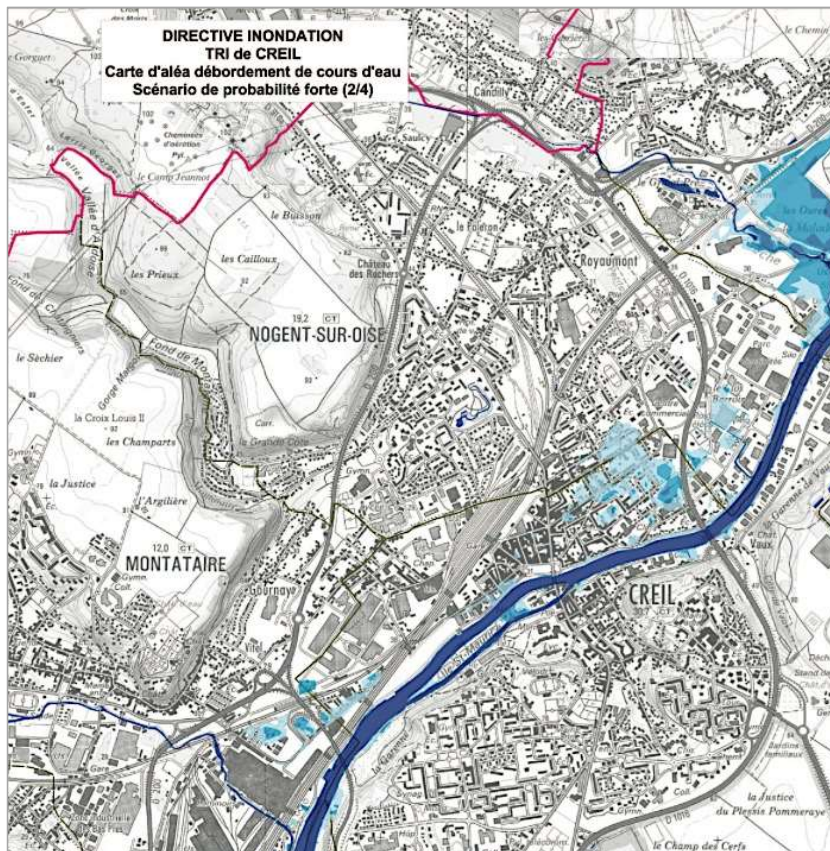
LEGENDE

▼ Zones sensibles aux remontées de nappe

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave
- Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave

Source : Georisques.gouv.fr

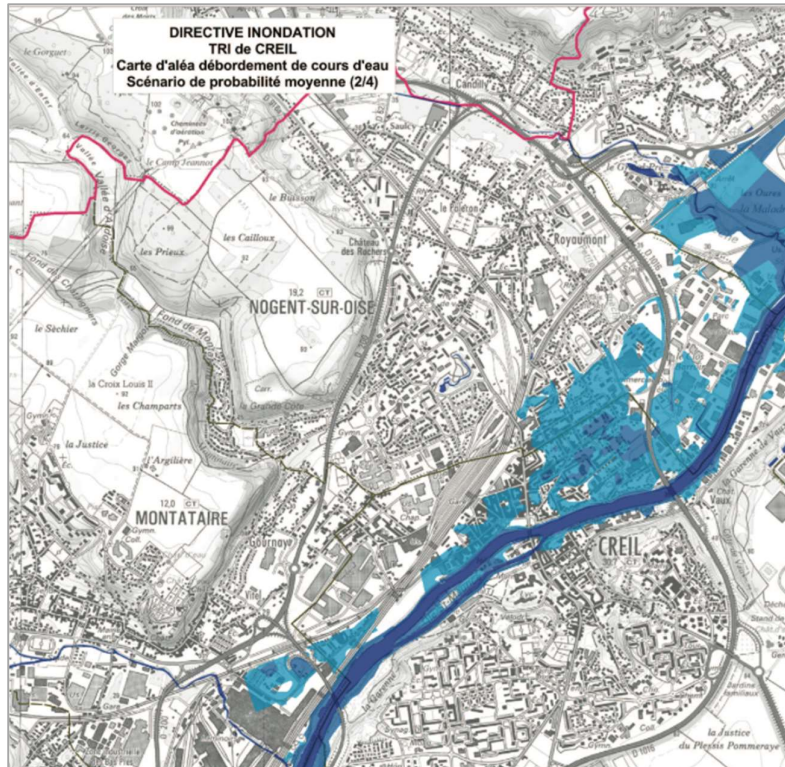
Les cartographies mises en œuvre apportent un approfondissement de la connaissance sur les surfaces inondables et les risques pour les trois types d'évènements :



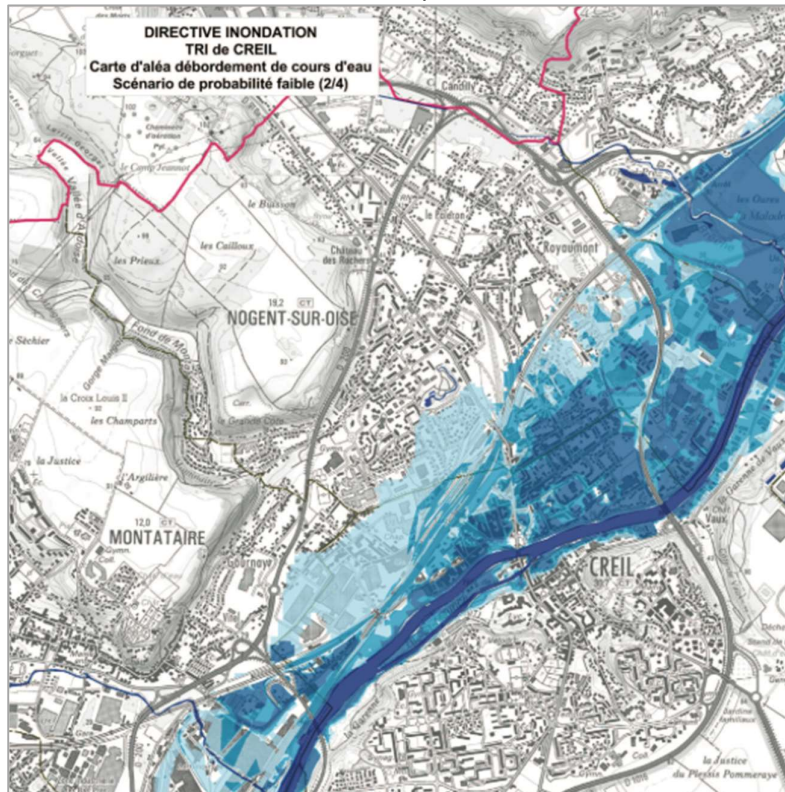
- Crue fréquente : crue d'une période de retour environ trentennale (crue de 1995) ;



- Crue moyenne : crue d'une période de retour environ centennale (crue du PPRi) ;



- Crue extrême : crue d'une période de retour environ millénaire.



Quatre indicateurs avaient été choisis afin de présélectionner les TRI :

- La population dans l'EAIP ;
- La surface du bâti d'habitation de plain-pied ;
- Le nombre d'emplois ;
- La surface du bâti d'activité situé dans l'EAIP.

- La santé humaine :
 - o Population en zone potentiellement inondable : 41 300 environ ;
 - o Surface de bâti d'habitation de plain-pied en zone potentiellement inondable : 239 600 m² environ

- L'activité économique :
 - o Emploi en zone potentiellement inondable : 25 650 environ ;
 - o Surface de bâti d'activité en zone potentiellement inondable : 1 703 500 m² environ.

Les crues de l'Oise, sur ce territoire peuplé et industrialisé, peuvent avoir des impacts importants à l'échelle locale :

- Plusieurs hôpitaux se situent dans l'EAIP ;
- La gare SNCF de Creil ;
- La zone industrielle au Sud de la commune ;
- Le quartier intercommunal (Creil, Montataire, Nogent-sur-Oise) se développant de part et d'autre de l'Oise ;
- Le port de plaisance de Creil ;
- L'Eco-parc de Nogent-sur-Oise – Villers-Saint-Paul amènerait une montée en puissance du port de Nogent-sur-Oise.

TRI Creil :

- Population en zone inondable :
 - o Fréquente : 3 292
 - o Moyenne : 8 498
 - o Extrême : 20 745
- Logements : 75% environ en ZI sur les 2 000 logements à Nogent-sur-Oise
- Patrimoine culturel (2 à Creil, 1 à Nogent-sur-Oise, 1 à Villers-Saint Paul)
- Infrastructures et espaces d'activité :
 - o Eco-Parc de Nogent-sur-Oise
 - o Nombre d'entreprises en zone inondable :
 - Fréquente : 201
 - Moyenne : 256

Extrême : 291

- Etablissements d'enseignement :
 - o En ZI : 20
 - o Hors ZI : 70

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations



Source : RNT PAPI d'intention 2018

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) dans lequel est inscrit le bassin Seine-Normandie, consiste à promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation afin de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, l'environnement et les activités économiques.

Le PAPI d'intention est préliminaire au PAPI complet. Il permet de mener plusieurs études, lorsque le PAPI complet comprendra des études et travaux.

Le programme PAPI doit répondre à 7 engagements :

- Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque ;
- Axe 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations ;
- Axe 3 : alerte et gestion de crise ;
- Axe 4 : prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme ;
- Axe 5 : réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens ;
- Axe 6 : ralentissement des écoulements ;
- Axe 7 : gestion des ouvrages de protection hydraulique.

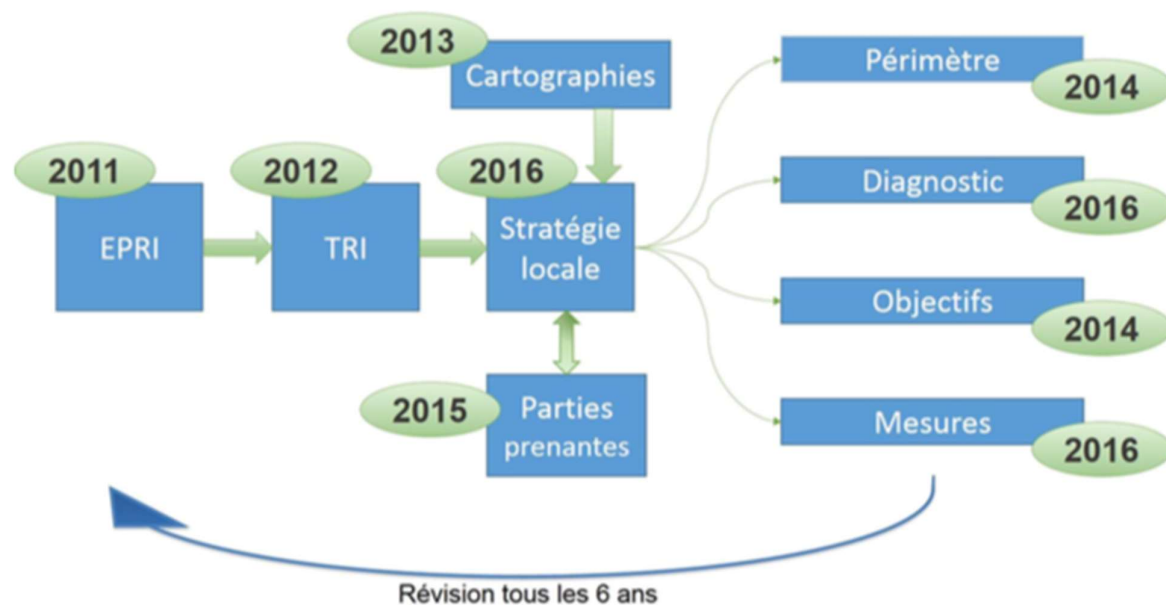
Les objectifs poursuivis par le PAPI sont donc les suivants :

- - améliorer la connaissance des aléas et des risques
- Sensibiliser les populations, adapter les comportements
- Améliorer l'organisation et l'alerte à la population
- Améliorer la préparation et coordonner la réponse à la crise
- Avoir des réseaux résilients
- Maintenir l'emploi et l'attractivité du territoire
- Accompagner les établissements sensibles
- Réduire les dommages sur l'Habitat en zone inondable
- Aménager de façon durable le territoire
- Limiter les dommages par la réduction des niveaux d'eaux
- Lutter contre le ruissellement
- Protéger les populations.

Le bilan des études menées dans le cadre du PAPI d'intention, qui précède le futur PAPI complet doit être réalisé, de même que l'analyse environnementale du futur PAPI complet.

Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation

La Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) comporte des objectifs et des mesures qui permettront de réduire le risque d'inondation sur le TRI identifié. Les objectifs et le périmètre des stratégies locales ont été arrêtés en Décembre 2014 par le préfet coordinateur du bassin, et sont une déclinaison de la stratégie nationale et du PGRI. La stratégie fut approuvée le 20 Décembre 2016 par le préfet coordinateur du bassin.



Les objectifs de la stratégie locale sont ainsi déclinés de la manière suivante :

- Réduire la vulnérabilité des territoires :
 - Réaliser un état des lieux des conséquences d'une inondation pour les trois scénarios de crue ;
 - Intégrer un diagnostic de vulnérabilité du territoire à l'inondation lors de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme ;
 - Réduire l'impact des inondations sur le logement ;
 - Réduire les dommages sur le patrimoine culturel ;
 - Mettre à jour les Plans de Prévention des Risques d'inondation ;
 - Intégrer la résilience lors de nouveaux projets urbains ;
 - Réduire le risque de pollution liée à une inondation.
- Agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages :
 - Conduire une politique de réduction des inondations par la régulation des crues ;

- Conduire une politique de mise en œuvre de techniques d'hydraulique douce ;
 - Promouvoir la gestion pérenne des infrastructures agro-écologiques ;
 - Préserver les zones d'expansion des crues et évaluer l'intérêt de les reconnecter ;
 - Actualiser et développer la connaissance hydraulique des crues.
- Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés :
 - Réaliser un diagnostic des équipements des réseaux prioritaires et identifier leur interdépendance, engager des actions de résilience ;
 - Promouvoir la résilience des entreprises et identifier les entreprises volontaires à la réduction de la vulnérabilité ;
 - Améliorer la préparation à la gestion de crise.
 - Mobiliser tous les acteurs via le maintien et le développement de la culture du risque:
 - Développer une conscience du risque d'inondation ;
 - Développer les capacités de la population à répondre à un risque d'inondation ;
 - Développer un programme de formation auprès des acteurs de la gestion de crise pour une meilleure préparation à la crise ;
 - Améliorer l'organisation de l'entraide en cas de gestion de crise.

Le PPRI de l'Oise, section Brenouille - Boran-sur-Oise

Le bassin de l'Oise a été particulièrement touché par les inondations de l'hiver 1993 / 1994, et par celles du début de l'année 1995. En effet, les niveaux atteints par ces deux crues ont nettement dépassé les plus hautes eaux connues jusqu'alors. De ce fait, tous les documents de prévention des risques d'inondation approuvés antérieurement à 1993 sont devenus déficients. Il est donc devenu nécessaire de réviser ces documents à partir d'une nouvelle crue de référence. C'est dans ces circonstances que la révision des anciens documents de prévention des risques de la vallée de l'Oise s'est opérée sous forme de Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRI). Il est apparu indispensable de munir les communes de la section Brenouille - Boran-sur-Oise d'un PPRI, compte tenu des mutations intervenues dans cette partie de la vallée dans les 20 dernières années, notamment en termes d'occupation des sols et de modifications de nivellement.

De 1968 à 1990, les espaces artificialisés, sur la commune, sont passés de 3 526 ha (dont 612 ha en zone inondable) à 4 459 ha (dont 690 ha en zone inondable), soit une hausse de 933 ha (dont 78 ha en zone inondable). En 2013, les espaces artificialisés s'élevaient à 5 104 ha (dont 804 ha en zone inondable), soit une hausse de 640 ha depuis 1990 (dont 114 ha en zone inondable). Les surfaces artificialisées de 1968 à 2013 ont subi une augmentation de près de 45%.

Le PPRI de l'Oise, section Brenouille - Boran-sur-Oise, approuvé le 14 décembre 2000, a subi une modification (approuvée le 29 Janvier 2014).

Il a défini trois types de zone :

- une zone rouge estimée soit très vulnérable, soit à préserver de l'urbanisation pour maintenir les champs d'expansion naturelle des crues ;

- une zone bleue qui concerne des territoires déjà urbanisés et exposés à des risques plus modérés ;
- une zone blanche dans laquelle le risque est jugé acceptable, sa probabilité d'occurrence et les dommages éventuels étant estimés négligeables.

La commune est concernée par :

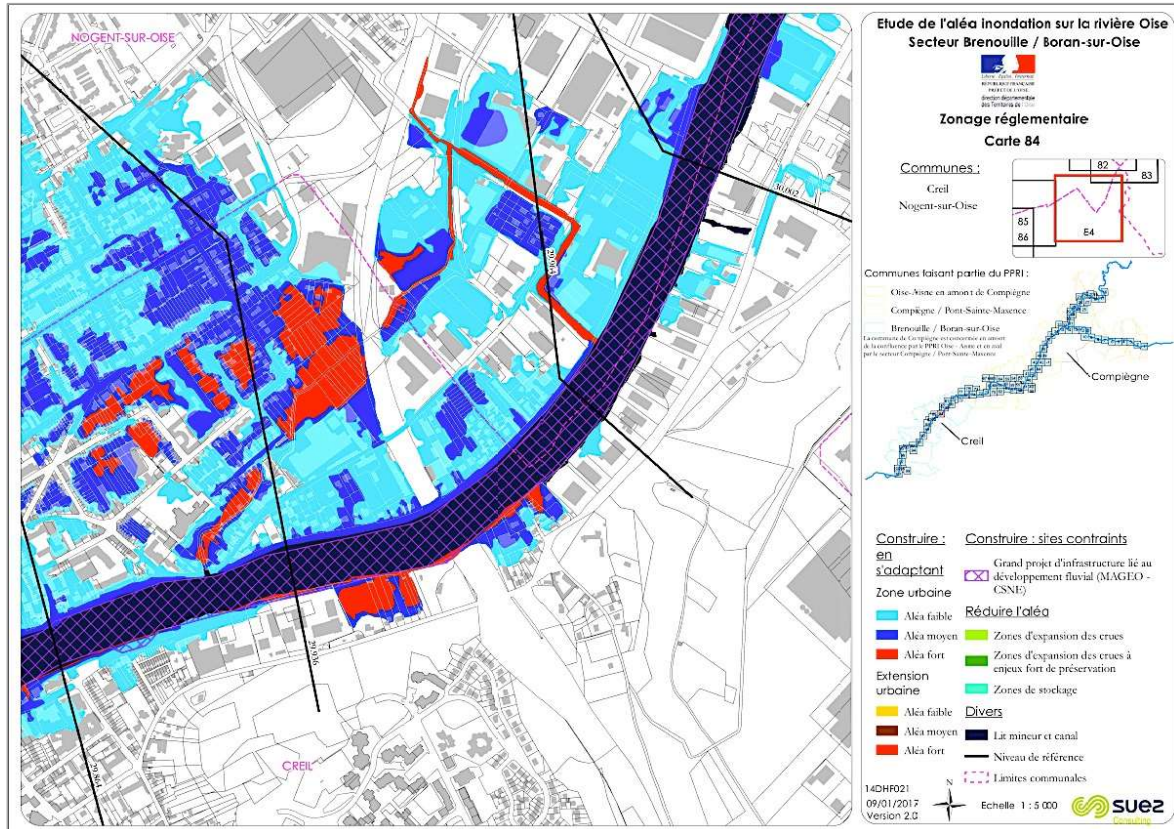
- la zone rouge où les constructions sont interdites. Elle concerne les quais de l'Oise ;
- la zone turquoise où la submersion possible par rapport à la crue de référence est inférieure à 1 mètre. Les constructions sont autorisées sous réserve de ne pas aggraver le risque d'inondation et d'être conçues sous certaines conditions.

Les arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle recensés sur la commune, à partir de l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2005 et des données du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, indiquent que ces risques ont un taux de retour non négligeable.

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur JO
Inondation et coulées de boues	19/12/1993	02/01/1994	11/01/1994	15/01/1994
Inondation et coulées de boues	17/01/1995	05/02/1995	06/02/1995	08/02 :1995
Inondation et coulées de boues et mouvements de terrains	25/12/1999	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondation et coulées de boues	26/03/2001	28/03/2001	27/04/2001	28/04/2001
Inondation par remontées de nappe phréatique 20/08/2009	28/03/2001	04/04/2001	29/08/2001	26/09/2001
Inondation et coulées de boues	25/05/2009	25/05/2009	14/08/2009	20/08/2009

Source : Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer

Carte extraite d'une étude de l'aléa inondation dans le cadre de la révision du PPRI de l'Oise sur la commune de Nogent-sur-Oise



Source : PPRI

La révision du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) section Brenouille – Boran-sur-Oise a été prescrite fin 2014. Elle pourrait impacter fortement le développement de la zone d'activités de Nogent - Villers-Saint-Paul. La commune a donné en 2017 un avis négatif concernant ce projet de révision, qui a été porté en Commission Nationale d'Evaluation.

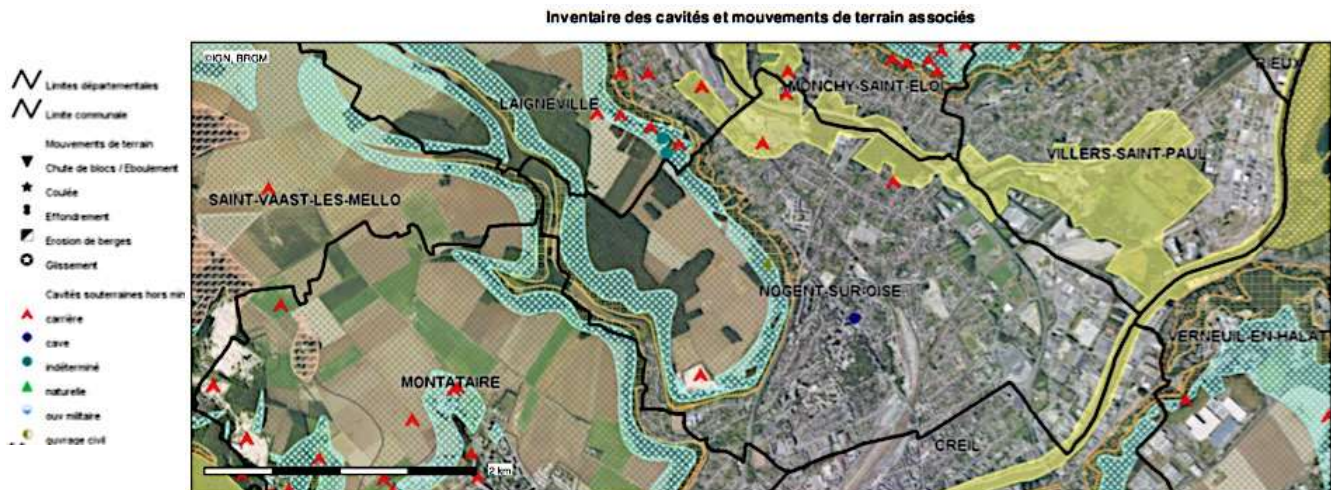
➤ Aux mouvements de terrains :

Nogent-sur-Oise est concerné par des mouvements de terrains liés à des cavités souterraines notamment en raison de la présence de carrières.

La base de données nationales des cavités souterraines a identifié quatre cavités localisées sur la carte Mouvements de terrains liés aux cavités souterraines.

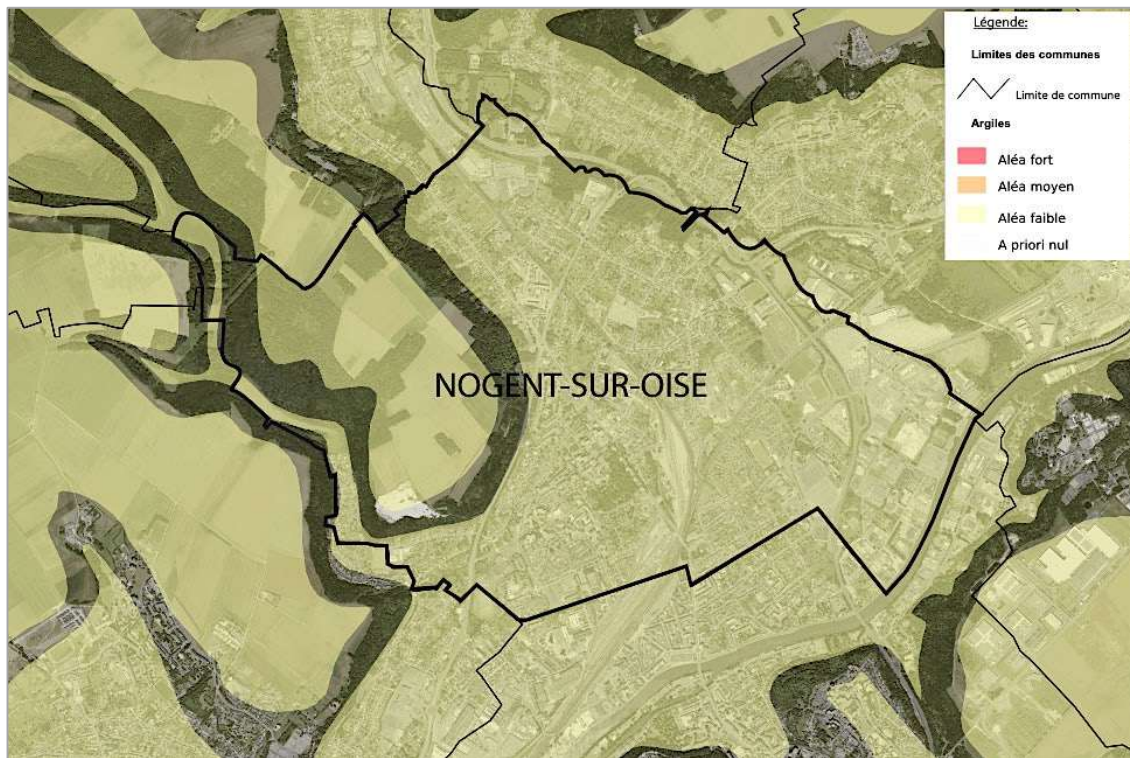
Nom	Type
Avenue du 8 mai 1945	Cave
Grotte retiro, proximité des Rochers	Ouvrage civil
Le Clos comu	Carrière
Saulcy	Carrière
Saulcy	Carrière

Source : Base de données nationales des cavités souterraines



Source : DDT de l'Oise

Nogent-sur-Oise est également touchée, mais faiblement, par le risque retraits et gonflements des sols argileux car le sous-sol du territoire nogentais au niveau de la vallée urbanisée est composé principalement d'alluvions récentes et modernes de limons.



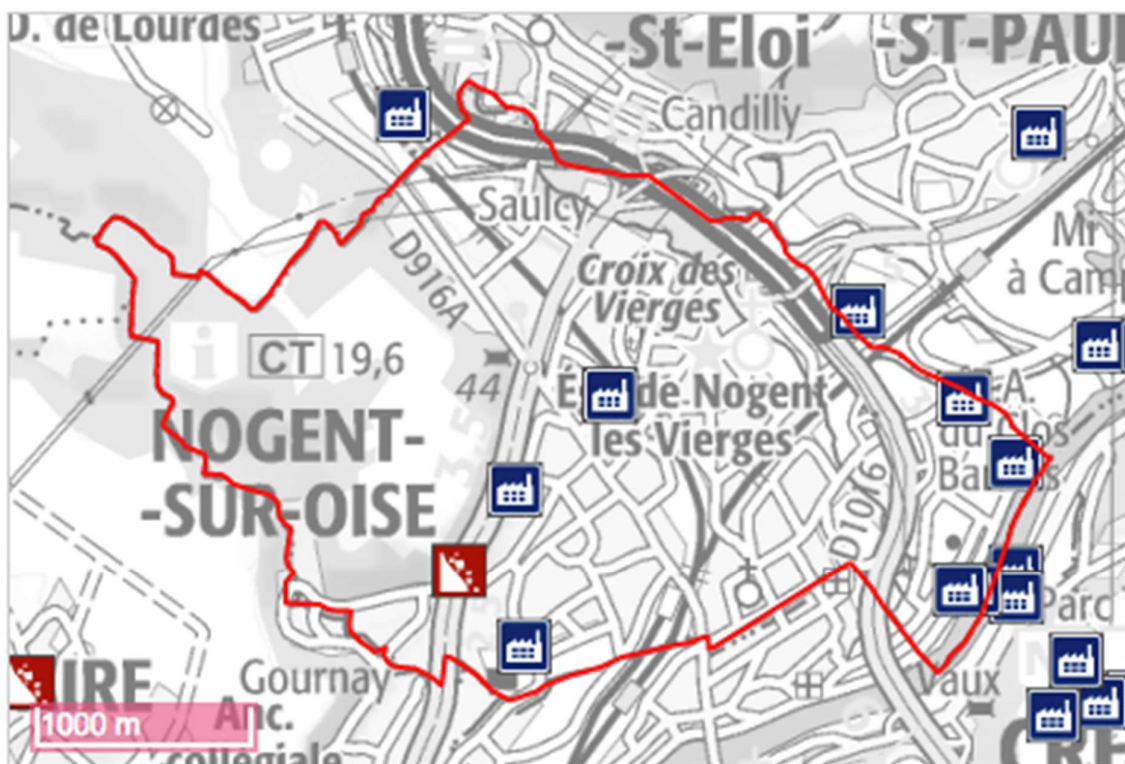
Source : DDT de l'Oise

➤ Aux risques technologiques :

Nogent-sur-Oise n'est concerné par aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques, mais elle compte 6 établissements classés, soumis à autorisation.

Il s'agit des entreprises suivantes :

- Aximum, Produits de Sécurité, au 6, rue Marais Sec (stockage gaz inflammables liquéfiés, installation réfrigération ou compression, ...)
- NATURECO (fabrication d'engrais et supports de culture à partir de matières organiques, ...)
- Société Jouvin Frères, 7 rue Edison (préparation ou conservation alimentaires, produits d'origine animale)
- Union Creil Céréales, quai d'Amont (silos de stockage de céréales, grains, ..., dégageant des poussières inflammables)
- Véolia Propreté Nord Normandie au 698 quai d'Amont (emploi ou stockage toxiques, élimination des déchets industriels d'I.C., installation réfrigération ou compression, ...)
- VIOLET Bernard, rue Edouard Herriot (exploitation de carrières).



 Usine non Seveso

 Carrière

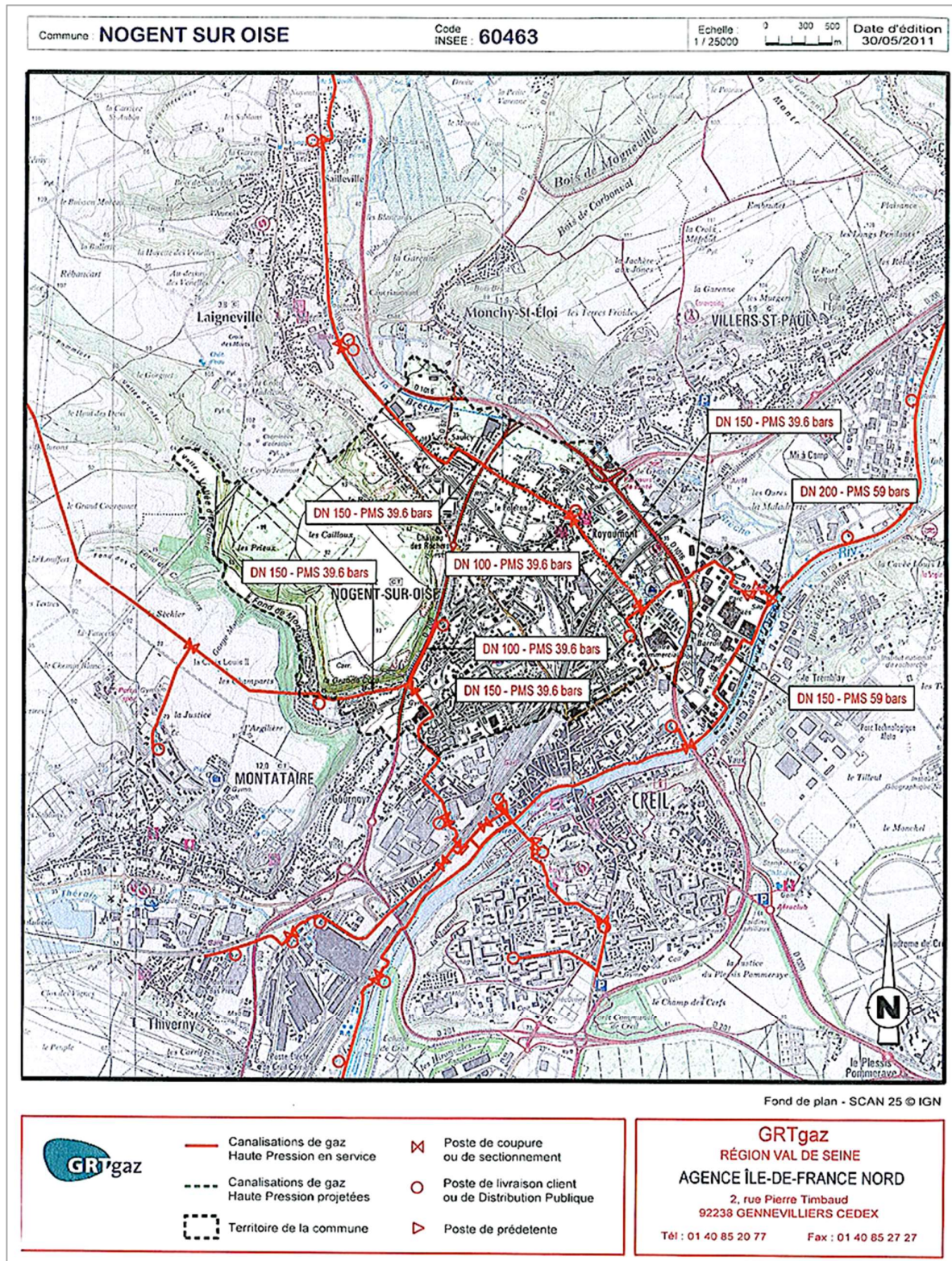
Source : Géorisques

Si la commune ne comporte aucune entreprise classée SEVESO sur son territoire, elle est en revanche impactée par le périmètre de protection d'une entreprise classée SEVESO implantée sur Villers-Saint-Paul.

➤ Aux canalisations transport de gaz :

La commune de Nogent-sur-Oise est concernée par plusieurs canalisations sous pression de transports de matières dangereuses, réglementées par l'arrêté du 4 août 2006 (NOR : INDI0608092A). Il s'agit de canalisations de transport de gaz exploitées par la société GRTgaz. Le tracé de ces canalisations emprunte notamment la RD 200, l'allée de Saulcy, la rue Rolland Vachette, la rue Marcelin Berthelot, l'avenue de l'Europe, la rue du Marais Sec, la rue Charles Somasco, le quai d'Amont. Les parcelles traversées par les ouvrages sont grevées d'une bande de servitude dite « non aedificandi » telle que définie dans les conventions de servitudes signées entre les propriétaires et GRTgaz.

Canalisation de gaz traversant de la commune de Nogent-sur-Oise



Source ; GRT Gaz – PAC DDT de l'Oise

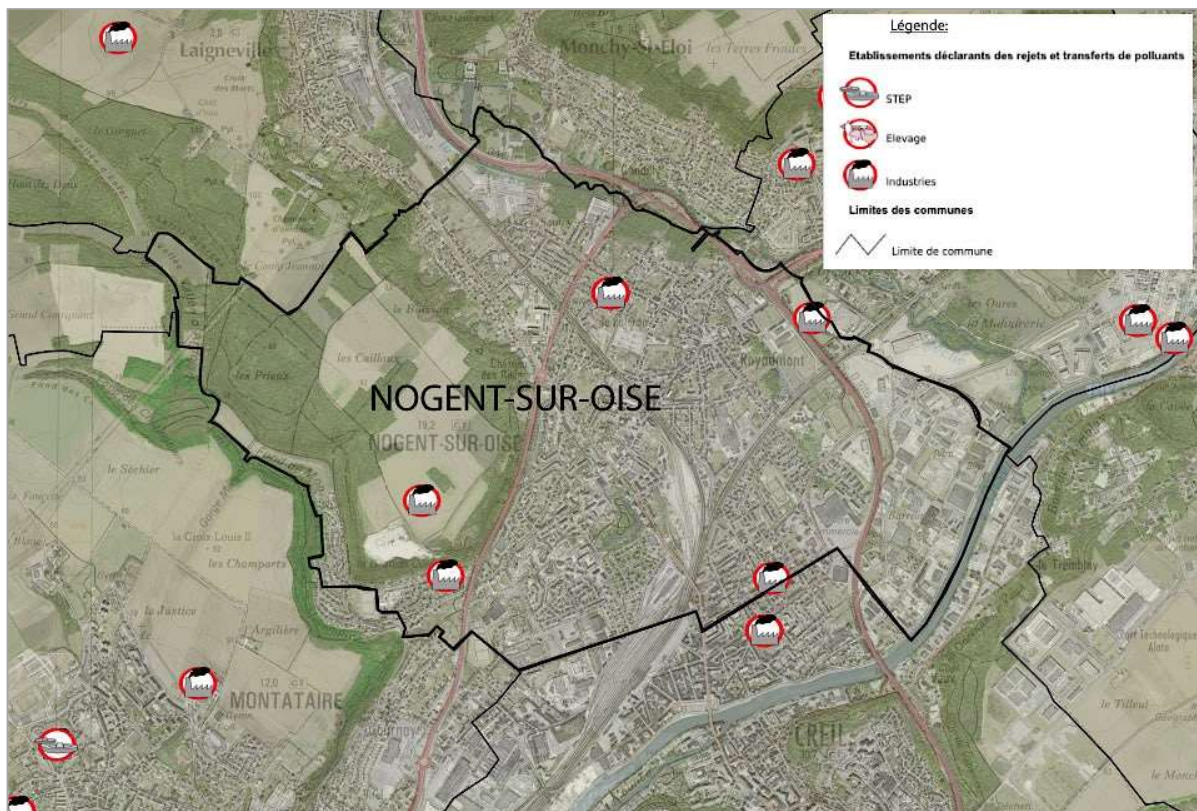
➤ Aux transports de matières dangereuses par voies routières et ferroviaires:

La commune de Nogent-sur-Oise est concernée également par le transport de matières dangereuses par voies les grands axes de circulations routiers, et plus particulièrement :

- La RD1016, qui constitue, dans le secteur sud du département, un point névralgique par la concentration de la population, et la présence de SEVESO du bord de l'Oise.
- Les RD200 + RD916) qui sont d'autres infrastructures routières sensibles car des axes de passage de transports de matières dangereuses

Même si le transport de matière dangereuses est déséquilibré au profit du routier par rapport au ferroviaire, le risque lié au ferroviaire existe. Nogent-sur-Oise est limitrophe de la commune de Creil, nœud ferroviaire majeur, et en ce sens, considérée l'une des gares TMD principales du département (source : DDT)

➤ Aux rejets déclarés de polluants :



Source : Géorisques

2 : Les sites pollués

Il existe cinq sites pollués référencés par la BRGM :

- le site Montupet :

La société Montupet a exploité, sur le site de Nogent-sur-Oise, des installations de fonderie de l'aluminium pour le marché automobile jusqu'en 2006, au 67 rue de Jean de la Fontaine. Le site s'étend sur environ 35 000 m² et les bâtiments occupent une surface de 23 000 m². Dans le cadre de la fermeture du site de Nogent-sur-Oise, et de son transfert sur le site de la commune de Laigneville, la société Montupet a initié des démarches de diagnostic de l'état du sol et du sous-sol en 2005-2006.

Des compléments ont été apportés au dossier suite à la mise en place de la nouvelle méthodologie de traitement des sites et sols pollués. Compte tenu de l'usage sensible choisi pour le site puisque celui-ci vient de faire l'objet d'une opération d'aménagement à vocation d'habitat, une troisième expertise de l'étude sanitaire a été réalisée. Cette expertise conclut à l'acceptabilité du projet de reconversion moyennant des prélèvements complémentaires et la mise à jour du plan de gestion. La solution de gestion retenue par l'exploitant consiste à excaver les terres polluées. Ces travaux sont encadrés par un arrêté préfectoral du 07 juillet 2009 qui prévoit également une surveillance des eaux souterraines et des gaz du sol et le dépôt d'un dossier de restriction d'usage.

Les résultats des analyses des eaux souterraines et des gaz du sol, réalisées en mars 2010, confirment les impacts précédemment constatés et la nécessité de réaliser les travaux prescrits.

- l'ancienne fonderie Lafeuille :

La fonderie Lafeuille, au 91 rue Carnot, était une usine de métallurgie comprenant notamment des activités de fonderie, trempe et recuit de métaux ainsi que des dépôts de liquides inflammables. Lors de la cessation d'activité en 1991, l'exploitant, qui n'existe plus aujourd'hui, a laissé le site en l'état sans le dépolluer. En 1994, la société S.A HLM La Sablière a acquis ces terrains en vue d'y construire des logements sociaux. Le début des travaux engagés pour La Sablière en 1997 a permis de mettre à jour l'existence de réservoirs d'hydrocarbures qui ont été vidés et démontés. Bien que l'enlèvement des cuves, les analyses des sols et de l'eau de la nappe ainsi que l'évaluation simplifiée des risques soient du ressort de l'ancien exploitant, et compte tenu de sa disparition, de sa fusion avec d'autres sociétés qui ont-elles mêmes disparues, la société LA SABLIERE a décidé de prendre en charge les travaux de remise en état. Les résultats d'analyses des sols et de l'eau de la nappe ainsi que l'évaluation simplifiée des risques ont été transmis à l'inspection en 1999. La Sablière a fait procéder à des travaux de terrassement, d'évacuation et d'élimination des terres. En avril 2003, un rapport de fin de travaux de dépollution, avec une cartographie des pollutions résiduelles, a été remis aux services de la Préfecture. Ce rapport indiquant que le projet de réaménagement est possible, les logements du bailleur ICF Nord Est (anciennement la Sablière) ont été enfin construits ; des parkings ont été aménagés sur les espaces les plus pollués.

- Furtenbach Sapic :

Le site Furtenbach, anciennement exploité pour la fabrication de produits de fonderie, occupe une surface d'environ 10 000 m². Il se situe en zone inondable à une dizaine de mètres de l'Oise au 470 quai d'Amont. Une partie du terrain est classée en zone inconstructible pour le risque d'inondation.

L'ancien exploitant du site, la société Furtenbach, a remis à l'administration une évaluation simplifiée des risques le 22 juillet 2004. Cette étude classe le site en catégorie 1 c'est-à-dire comme un site nécessitant des investigations approfondies et une évaluation détaillée des risques. L'exploitant a remis une étude détaillée des risques et un diagnostic approfondi au Préfet de l'Oise le 13 novembre 2004.

Suite à l'analyse, l'inspection des installations classées a demandé des compléments d'étude pour des utilisations d'habitation ou d'accueil de personnes sensibles (enfants et adolescents).

- Le site Lorge& Cie

La société Lorge&Cie était spécialisée dans les opérations de démontage, démolition, récupération de métaux. C'était également une station de transit de déchets, de résidus et d'appareils usagés provenant notamment d'un contenant, imprégnés ou souillés de fluides diélectriques chlorés (PCB). L'activité sur ce site a débuté en 1969. L'environnement du site est caractérisé par : à l'Est : la route nationale N16 ; - au Nord : une route puis un complexe sportif (stade et centre nautique) ; - à l'Ouest et au Sud : des habitations (pavillons et immeubles). La superficie totale du site est de 22 000 m².

- Le site EURAND

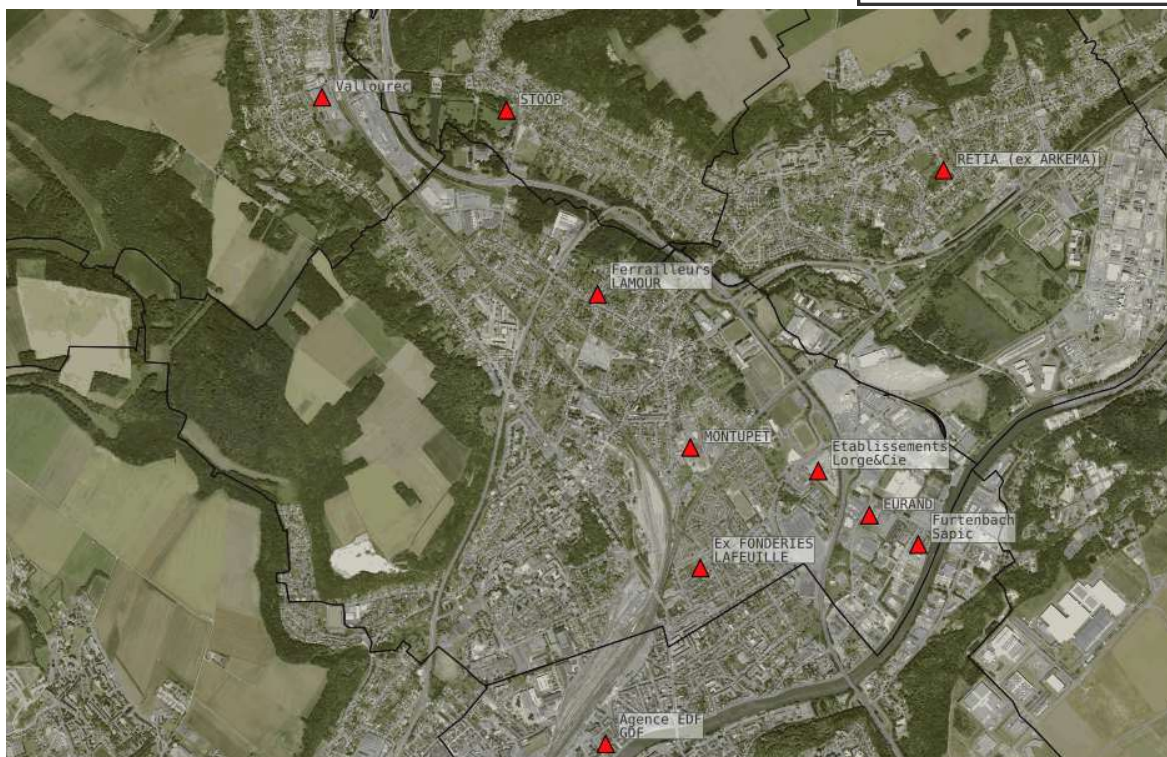
Les activités de la société EURAND ont été autorisées par l'arrêté préfectoral du 2 mars 1984. Les activités du site ont cessé définitivement en juillet 2011.

- Ferrailleurs LAMOUR

Situé 31 rue de Bouleux, cette entreprise occupe les parcelles AO103 et AO104. Sur la base BASOL, ce site est identifié comme un site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement nécessaire.

Sur la parcelle AO103, aucun diagnostic de sol n'a été réalisé.

Sur la parcelle AO104, des diagnostics des sols ont mis en évidence des anomalies en hydrocarbures, HAP, COHV, BTEX, PCB, Zinc, Nickel et Cadmium.



Source : Georisques

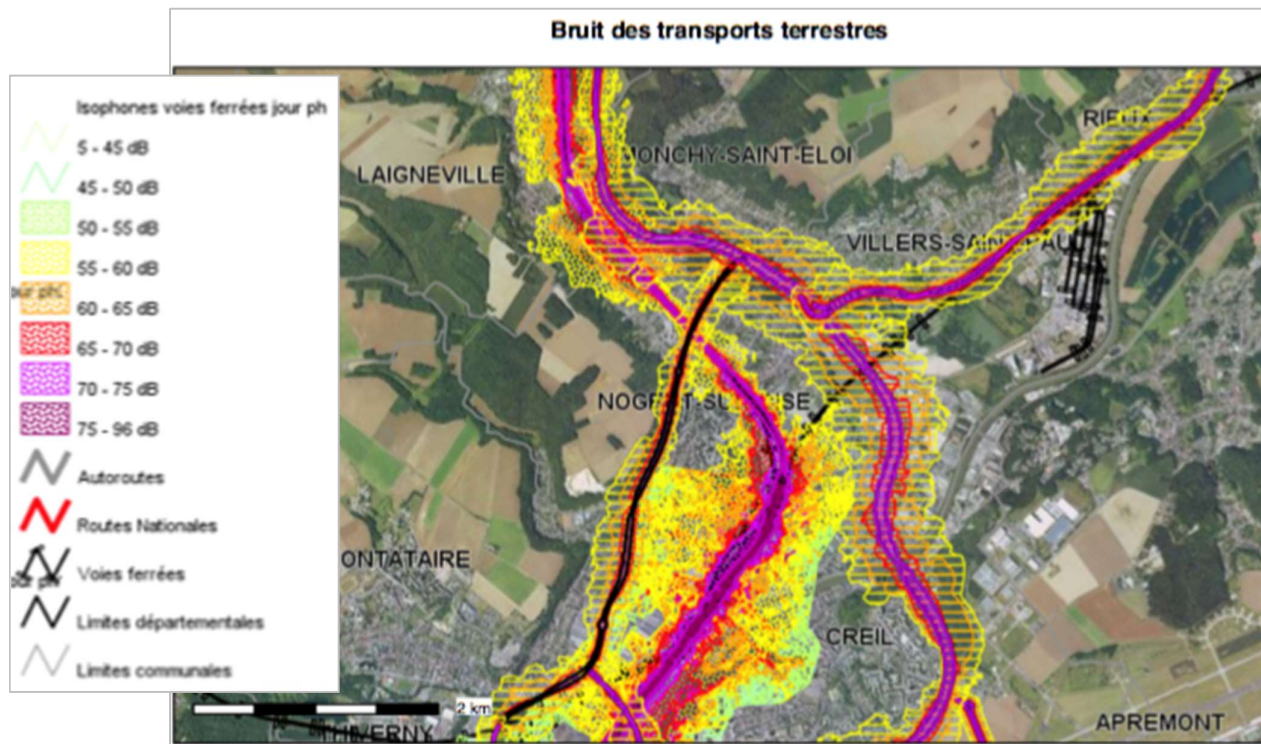
D'une manière générale, sur les anciens sites industriels rencontrant des problèmes de pollution du sous-sol et accueillant désormais de l'habitat, il est interdit pour les habitants de consommer ce qu'ils cultivent. Par exemple, les riverains de l'entreprise LORGE sont concernés par une préconisation émanant des services préfectoraux de ne pas consommer les produits issus des jardins.

D'autres sites au sein du territoire communal connaissent des problèmes de pollution de sous-sol, comme le marais Monroy pollué aux métaux lourds.

3 : Le classement des voies bruyantes

L'arrêté préfectoral du 28 décembre 1999 a classé plusieurs infrastructures de transport terrestres de la commune de Nogent-sur-Oise en fonction des niveaux sonores diurnes et nocturnes. Les voies de circulation terrestres classées bruyantes sont : la RD 1016, la RD 200, les rues du 8 mai 1945, Gambetta, du Pont Royal, ainsi que les voies ferrées.

L'arrêté ministériel du 30 mai 1996 donnait les modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et de l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit.



Ce classement permet de répartir les voies routières et ferroviaires en 5 catégories selon les niveaux sonores qu'elles engendrent, la catégorie 1 étant la plus bruyante. Il définit également des secteurs affectés par le bruit autour de chaque infrastructure classée dans lesquels les bâtiments devront recevoir un isolement acoustique.

La commune a été concernée par la révision du classement sonore des infrastructures routières, actée par l'arrêté préfectoral du 23 Novembre 2016, ainsi que par la révision du classement sonore des infrastructures ferroviaires, actée par l'arrêté préfectoral du 30 août 2018.

Extrait de l'arrêté modifiant le classement des infrastructures de transports terrestres du réseau ferré et l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit pour les communes de l'Oise du 30 août 2018

LISTE DES COMMUNES CONCERNEES PAR LE CLASSEMENT SONORE DES LIGNES FERROVIAIRES DANS L'OISE						
Lignes classiques concernées	Secteurs		Communes concernées par le classement sonore du secteur	Catégorie		Largeur affectée de part et d'autre
	PK Débutant	PK Finissant		Ancienne	Modifiée	
242000 de Creil à Jeumont	50+894	52+408	Nogent-sur-Oise	3	3	100m
272000 de Paris-Nord à Lille	50+562	53+430	Nogent-sur-Oise	1	2	250m

Des règles de construction applicables aux zones exposées au bruit des transports terrestres sont fixées pour le maître d'ouvrage des bâtiments à construire. Ces mesures se traduisent par l'obligation de respecter une valeur minimale pour protéger les futurs habitants des nuisances sonores. Le tableau suivant expose les infrastructures de transports terrestres classées bruyantes sur la commune avec le classement des infrastructures et la largeur des secteurs affectés par le bruit.

Extrait de l'annexe à l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2016 portant approbation du classement sonore des infrastructures de transports routiers du département de l'Oise :

Type	Nom rue	Débutant	Finissant	Commune	Linéaire en m	Catégorie bruit	Largeur secteur affecté par le bruit	Evolution
Départementale	D1016	D62	D200	Nogent-sur-Oise, Monchy-Saint-Eloi, Laigneville	2364,65	2	250	non
Départementale	D1016	D200	D120	Nogent-sur-Oise, Creil	594,7	2	250	non
Départementale	D200	D1016	Sortie Montataire	Thiverny, Nogent-sur-Oise, Montataire, Monchy-Saint-Eloi	5445,6	3	100	oui
Départementale	D200	D1016	D75	Nogent-sur-Oise, Rieux, Villers-Saint-Paul	3897,4	2	250	oui
Voie communale	Rue Gambetta	Rue du Pont Royal	Rue Juillet	Creil, Nogent-sur-Oise	185,81	5	10	oui
Voie communale	Avenue du 8 mai 1945	Rue République	Rue St Cricq	Nogent-sur-Oise	234,26	5	10	oui
Voie communale	Rue Gambetta	Rue du Pont Royal	Avenue Faidherbe	Nogent-sur-Oise	738,12	5	10	oui
Voie communale	Rue Gambetta Pont Royal	Rue de Verdun	Rue Ribot	Nogent-sur-Oise	245,57	5	10	oui

Ces différents arrêtés sont annexés au PLU.

Notons que le territoire n'est pas concerné par certaines problématiques environnementales :

- la problématique environnementale
- la présence de sites inscrits/classés
- la problématique des captages AEP ou périmètre de protection de captage

4 : La publicité et les pollutions visuelles

Afin de lutter contre les pollutions visuelles, la ville de Nogent-sur-Oise a adopté un règlement communal de publicité le 22 septembre 2004. Il précise notamment que sont instituées, sur la totalité de l'agglomération, une zone de publicité interdite (ZPI) et trois zones de publicité restreinte (ZPR). Dans ces zones, la publicité, les préenseignes, les enseignes et l'affichage informatif sont soumis à des prescriptions plus restrictives que celles du régime général fixé en application de l'article L 581-9 du Code de l'Environnement.

- une zone de publicité interdite : ZPI

Elle correspond aux zones agricoles et naturelles de la commune.

- une zone de publicité restreinte : ZPR n°1

Elle correspond aux quartiers anciens de type traditionnels que sont la place de la République, la rue du Général de Gaulle, Saulcy, la rue Roland Vachette et la place Victor Hugo.

- une zone de publicité restreinte : ZPR n°2

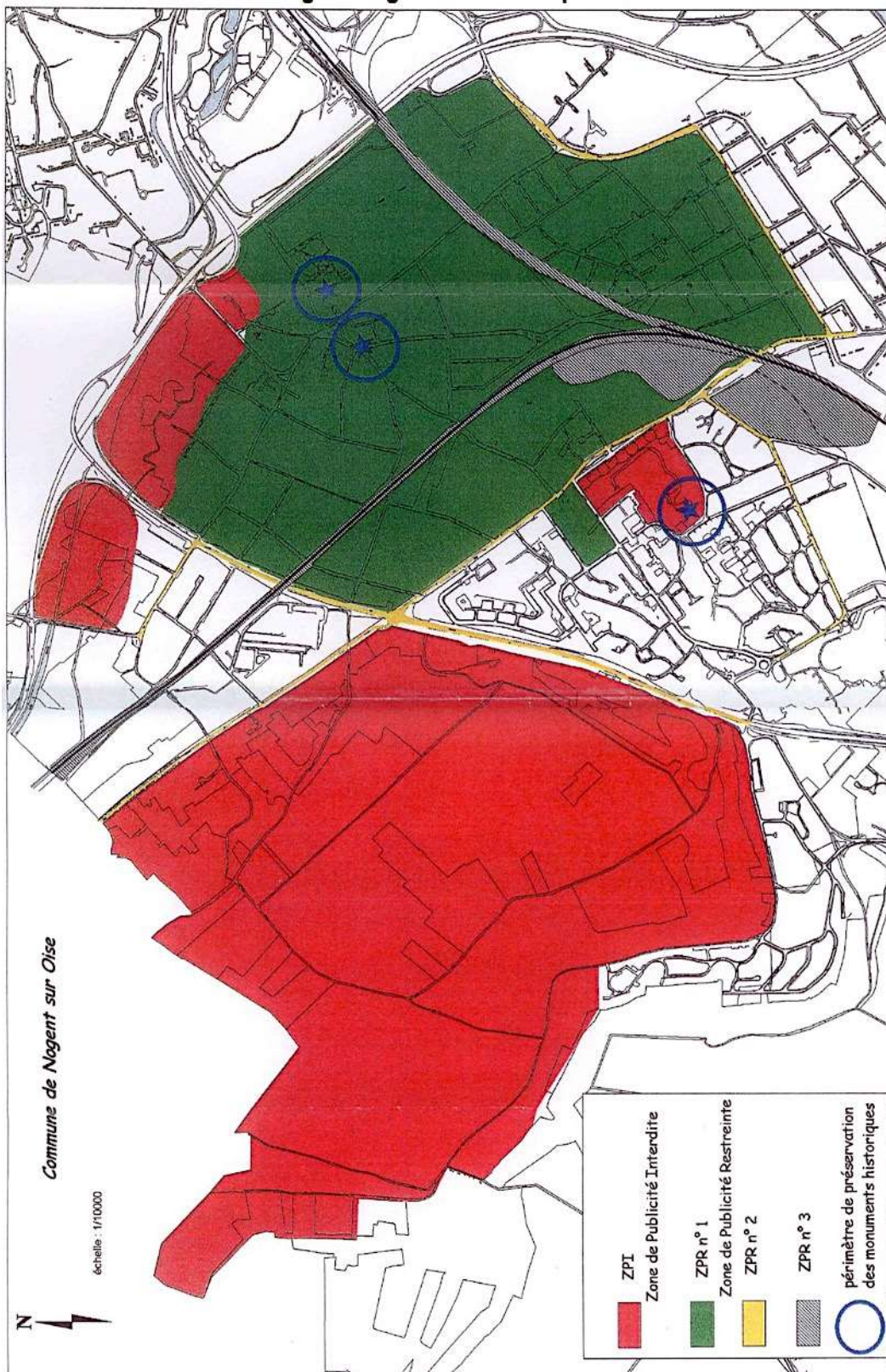
Elle correspond aux axes importants de circulation sur la commune que sont la RD 200, l'axe rue Faidherbe / rue du 8 mai 1945 / rue Gambetta / avenue de l'Europe / boulevard Pierre de Coubertin.

- une zone de publicité restreinte : ZPR n°3

Elle correspond à l'ensemble du domaine ferroviaire ainsi que les ouvrages surplombant les lignes de chemin de fer du territoire communal.

Le règlement se trouve dans les annexes du PLU.

Zonage du règlement local de publicité

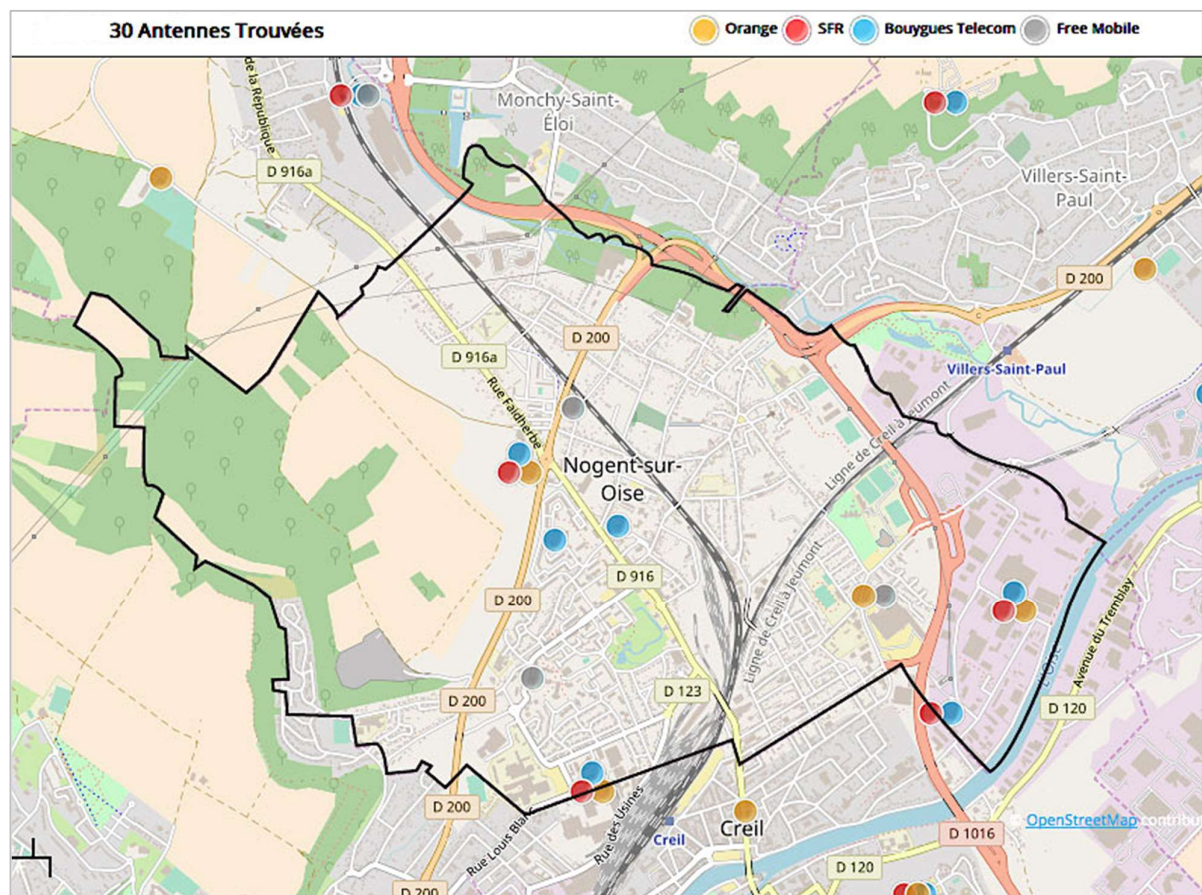


Source : Mairie 2012

5 : La présence d'antennes relais de téléphonie mobile

Depuis quelques années, les antennes relais de téléphonie mobile connaissent des difficultés dans un certain nombre de territoires, communes ou quartiers, du fait des incertitudes persistantes concernant leur innocuité ou non pour la santé. Rappelons qu'il s'agit d'un service adopté et utilisé par une très grande proportion de nos concitoyens. Une réglementation de plus en plus précise existe.

Le Plan Local d'Urbanisme ne peut interdire l'installation d'antennes relais. Il se conforme aux réglementations en vigueur en la matière, mais il peut contraindre les types de localisation et les modes d'installation, dans la limite des nécessités techniques en vigueur.



Constats :

- Nogent-sur-Oise est impactée par plusieurs risques naturels ou technologiques :
 - Risques d'inondations :
 - Selon le EPRI (20/12/2011), la ville est largement exposée à des risques d'inondation ;
 - Plusieurs documents de prévention ont été élaboré à Nogent-sur-Oise et dans les villes voisines concernées tel que le Plan des Risques d'Inondation (PRGI) du Bassin Seine-Normandie qui implique directement la ville ;
 - Mouvements de terrains, dus aux cavités souterraines formées en partie par la présence de carrière ;
 - Risques technologiques : Neuf établissements ont été classés mais il n'existe pas de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) ;
 - Canalisation transport de gaz : plusieurs canalisations sous pression passent sous la ville.

- La ville comporte plusieurs sites pollués (dont l'ancienne usine Furtenbach Sapic) ; d'autres secteurs ayant fait l'objet de travaux de dépollution ont pu être réaménagés et accueillent désormais de l'habitat (anciennes fonderies de Montupet et Lafeuille) ;

- Plusieurs infrastructures de transports terrestres sont classés voies bruyante notamment les routes départementales 1016 et 200 ou encore l'avenue du Pont Royal.

5^{ème} partie : Les ressources en eau, l'assainissement et les déchets

1 : L'eau destinée à la consommation humaine

Nogent-sur-Oise est entièrement desservie en eau destinée à la consommation humaine. Jusqu'en 1958, l'eau était puisée dans les nappes de sables de Cuise et des alluvions de l'Oise par des captages situés aux stations de pompages de Creil et de Montataire.

Avec l'augmentation des besoins, l'eau destinée à la consommation humaine qui alimente les habitants de la Nogent-sur-Oise est aujourd'hui puisée dans une nappe d'eau souterraine peu profonde, au moyen de forages implantés en bordure d'Oise, sur la commune de Précly-sur-Oise. Trois de ces captages sont identifiés prioritaires au titre de la Conférence Environnementale. Une étude d'Aire d'Alimentation de Captages a d'ailleurs été réalisée sur le secteur.

L'alimentation en eau destinée à la consommation humaine fait partie des compétences exercées par la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO). L'ACSO est d'ailleurs certifiée ISO 14001 (basée sur un Système de Management Environnemental (SME) depuis le 23 Janvier 2014 pour la gestion directe ou en délégation de service des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de l'agglomération et des stations d'épuration de Montataire et de Villers-Saint-Paul.

Après pompage dans la nappe, l'eau est traitée dans une station située à proximité des puits de forage. Après potabilisation à l'usine de traitement, l'eau est injectée dans le réseau d'adduction par de puissantes pompes. Elle est ensuite stockée dans de grands réservoirs, dont certains sont surélevés afin de garantir une pression de distribution suffisante au robinet, en tout point du réseau.

L'ensemble des installations de distribution et de production d'eau destinée à la consommation humaine appartient à la l'Agglomération Creil Sud Oise, mais l'exploitation du réseau d'eau destinée à la consommation humaine a été déléguée à la société Lyonnaise des Eaux en 2005 pour une durée de 12 ans, sous la forme d'une Délégation de Service Public (DSP). La société fermière garantit le bon fonctionnement des installations qui lui ont été confiés.

C'est désormais Suez Environnement qui exploite le réseau d'eau destiné à la consommation humaine.

En 2016, selon le rapport d'activité annuel de l'ACSO, les principales caractéristiques du réseau sont les suivantes :

- 539 poteaux incendie (domaine non affermé) ;
- 255 km de réseaux d'eau destinée à la consommation humaine;
- 6 forages et 7 réservoirs ;

Pour les forages mentionnés en zones A et N, tout forage d'une profondeur de plus de 10m, qu'ils soient destinés ou non à un usage domestique, doivent faire l'objet d'une déclaration à la DREAL au titre de l'article L.411-1 du code minier.

La gestion du service concerne 29 542 abonnés en 2016 (contre 30 970 en 2009). Cette baisse importante s'explique par les projets de Renouveau Urbain qui ont vu la destruction de certains immeubles notamment sur le quartier des Rochers à Nogent-sur-Oise et le quartier Rouher à Creil.

3,6 millions de m³ d'eau ont été consommés, à peu près équivalent à 2009 (3,7 millions de m³)

Plusieurs travaux ont été effectués en 2016 afin de maintenir le patrimoine de la collectivité en bon état, notamment le renouvellement des conduites principales d'eau destinée à la consommation humaine d'alimentation de l'agglomération creilloise.

En 2015, le service a enregistré 55 fuites d'eau destinée à la consommation humaine sur canalisations et 82 sur des branchements. On note également 234 interventions de débouchage de réseaux assainissement et 80 interventions de débouchage branchements.

Des analyses sont effectuées très régulièrement par les services du délégataire, et par l'Agence Régionale de Santé (ARS), afin de s'assurer que l'eau distribuée est conforme à la réglementation et qu'elle ne présente aucun risque pour la santé humaine conformément au décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles.

Au regard des résultats des analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, l'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Le tableau suivant expose les analyses datant de Juillet 2017:

Paramètres	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
Ammonium (en NH4)	<0,050 mg/L		≤ 0,5 mg/L
Aspect (qualitatif)	0 qualit.		
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	< 1 n/mL		
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	3 n/mL		
Bactéries coliformes/100ml-MS	0 n/100mL		≤ 0 n/100mL
Bioxyde de chlore mg/L	<0,10 mg/L		

Paramètres	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
CIO2 (2)			
Chlore libre (2)	<0,5 mg/LCl2		
Conductivité à 20°C	600 µS/cm		≥180 et ≤ 1000 µS/cm
Conductivité à 25°C	670 µS/cm		≥200 et ≤ 1100 µS/cm
Couleur (qualitatif)	0 qualit.		
Entérocoques / 100ml-MS	0 n/100mL	≤ 0 n/100mL	
Escherichia coli /100ml-MF	0 n/100mL	≤ 0 n/100mL	
Fer total	<50 µg/l		≤ 200 µg/l
Manganèse total	<10 µg/l		≤ 50 µg/l
Nitrates (en NO3)	23,1 mg/L	≤ 50 mg/L	
Nitrates (en NO2)	<0,020 mg/L	≤ 0,5 mg/L	
Odeur (qualitatif)	0 qualit.		
Température de l'eau (2)	9°C		≤ 25 °C [?]
Turbidité néphélométrique NFU	<0,30 NFU		≤ 2 NFU [?]
pH (2)	7,45 unitépH		≥6,5 et ≤ 9 unitépH
pH	7,65 unitépH		≥6,5 et ≤ 9 unitépH

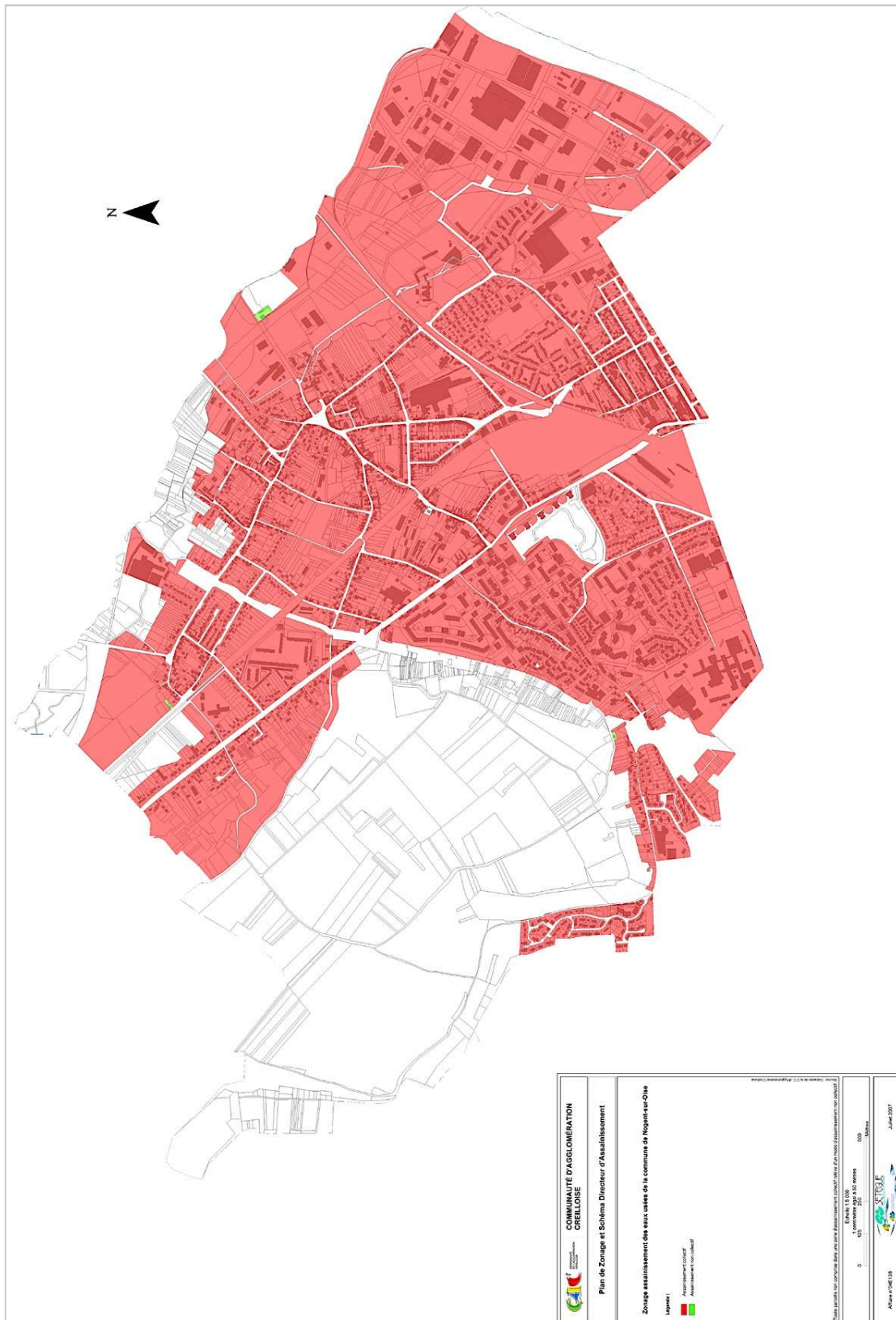
Source : Ministère chargé de la santé – Résultats des analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, Juillet 2017 (* : analyses réalisées sur le terrain)

En 2014, a eu lieu le renouvellement de la conduite d'eau destinée à la consommation humaine rue des Champs de Bouleux (coût : 129 000€).

2 : L'assainissement des eaux usées et pluviales

Nogent-sur-Oise possède un réseau séparatif, c'est-à-dire un réseau spécifique pour recevoir les eaux usées et un autre réseau pour collecter les eaux pluviales. Ces installations sont la priorité de l'ACSO.

Zonage d'assainissement



2.1 : L'assainissement des eaux usées

Chaque habitation produit des eaux usées qui doivent être évacuées conformément à la réglementation en vigueur. Ainsi, en zone d'assainissement collectif, les habitations doivent se raccorder sur le réseau d'assainissement des eaux usées. C'est une obligation précisée par le Règlement Sanitaire Départemental de l'Oise (RSD 60 - article 42), par le Règlement d'Assainissement de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) et le Code de la Santé Publique (Article L.1331-1 à L.1331-4).

Le réseau d'eaux usées de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) s'étend, en 2015, sur 173 km et comprend 50 postes de refoulements dont 6 sont équipés de sondes de surverse et 4 en traitement H2S. Même si la majeure partie du réseau est gravitaire, c'est-à-dire que l'écoulement des effluents se fait sous l'action de la gravité, il existe 7 postes de relevage nécessaires localement pour relever ou forcer le passage des effluents lorsque la seule action gravitaire n'est pas applicable ou n'est pas suffisante.

De plus, la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) est propriétaire, outre du réseau, des deux stations d'épuration localisées à Montataire et à Villers-Saint-Paul. Il s'agit de stations d'épurations à boues activées, conformes à la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (DERU – circulaire du 8 Décembre 2008).

Ces stations d'épuration sont conçues sur le principe d'un traitement biologique à faible charge après décantation primaire des eaux brutes. Le traitement des boues met en œuvre un épaissement des boues primaires, une flottation des boues biologiques, une digestion anaérobie puis une déshydratation mécanique par centrifugation. Ainsi, les eaux usées collectées par les réseaux d'assainissement des eaux usées sont en grande partie dépolluées des éléments indésirables, et donc conformes à la réglementation. Les rejets d'azote, de phosphore, ou encore de matières en suspensions sont fortement réduits par rapport aux eaux usées brutes avant traitement. L'impact des rejets sur l'environnement est donc fortement réduit.

En 2015, selon le rapport annuel Eau et Assainissement, les principales caractéristiques du réseau sont les suivantes :

- 177 522 m de réseaux d'eaux usées (176 972 m en 2015)
- 157 145 m de réseaux d'eaux pluviales (155 187 m en 2015)
- 3 748 bouches et avaloirs
- 53 postes de relevage ou de refoulement pour les eaux usées (dont 1 sur la station d'épuration de MONTATAIRE)
- 9 postes de relevage des eaux pluviales
- 10 bassins/fossés à eaux pluviales
- 2 stations d'épuration d'une capacité de traitement de 14.500 et 110.000 équivalents habitants

En 2016, la gestion du service concerne 25 802 abonnés (contre 25 863 en 2015) et 3 261 464 m³ assujettis (contre 3 164 187 m³ en 2015)

Les secteurs urbanisés de Nogent-sur-Oise sont, dans leur quasi-totalité, desservis par cet assainissement collectif, qui a été mis en place, au fur et à mesure du développement urbain de la commune, par des travaux d'extension.

Les habitations relevant de l'assainissement collectif sont raccordées sur l'unité de traitement intercommunale située à Montataire, d'une capacité de 110 000 équivalents-habitants.

Une toute petite partie du territoire comportant 30 logements, allée de Saulcy et sur la RD 1016 en face du stade du Moustier, est concernée par un assainissement non collectif, c'est-à-dire un dispositif individuel de traitement des eaux domestiques. Le Service Public d'Assainissement Non Collectif -SPANC - se doit d'exercer le contrôle technique des systèmes d'assainissement non collectif sur la base des prescriptions réglementaires (arrêtés du 6 mai 1996).

2.2 : L'assainissement des eaux pluviales

Le réseau d'eaux pluviales, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Creilloise, s'étend sur un linéaire de 153 km. A cela s'ajoute 50 postes de refoulement, 8 bassins de rétention à ciel ouvert dont 2 dessableurs¹³ et 1 bassin Nidaplast¹⁴ ainsi que 8 fossés. Ces installations ont pour objectif d'assainir l'eau des précipitations afin de limiter les inondations dans les secteurs urbanisés. Lorsque les précipitations sont très importantes, il arrive que le réseau soit saturé et qu'il y ait localement des problèmes d'engorgements.

De plus, la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) investit afin de créer des bassins tampons, sur certains secteurs, qui permettent de stocker temporairement les volumes d'eau que le réseau ne peut évacuer lorsqu'il est saturé.

Malgré ces installations, lors des phases de précipitations inhabituelles, telles que des pluies décennales ou centennales, des engorgements peuvent néanmoins survenir.

La loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 dite Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatique (LEMA) introduit des dispositions particulières pour les eaux pluviales. Il s'agit, d'une part, d'offrir aux communes ou aux établissements publics de coopération la possibilité de créer une taxe pour financer les ouvrages pluviaux et leur entretien, ce que la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) a décidé de ne pas mettre en place, et d'autre part d'encourager les particuliers à récupérer les eaux de pluie via des dispositifs de récupération.

L'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique, d'une part les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour

¹³ Les dessableurs sont utilisés afin d'éviter l'accumulation de boues, de sable ou de la terre, susceptibles de s'infiltrer dans les canalisations d'égout et de créer des engorgements.

¹⁴ Le bassin de rétention a pour but de limiter les apports conséquents d'eaux pluviales au réseau, ce qui entraînerait la saturation des réseaux d'assainissement, le débordement des déversoirs d'orages et au final des chocs de pollutions vers le milieu naturel. Les blocs et panneaux Nidaplast ont pour fonction de stocker temporairement l'eau en surplus diffusée par un dispositif constitué de drains.

assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement et d'autre part les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

D'une manière générale, quel que soit le type de zone considérée, tous les pétitionnaires ont l'obligation, dans les conditions précisées ci-après, de maîtriser les eaux pluviales à la source, en limitant le débit de ruissellement généré par toute opération d'aménagement, qu'elle concerne soit un terrain déjà aménagé avec une opération de démolition / reconstruction ou d'extension, soit un terrain naturel, dont elle tend à augmenter l'imperméabilisation.

Pour tout projet soumis à permis de lotir, à permis de construire ou à déclaration de travaux, la règle est la conservation des eaux pluviales sur le terrain, sans rejet dans le réseau public d'assainissement. En cas d'impossibilité technique, dûment argumentée par la note de calcul obligatoire, un rejet maîtrisé vers le réseau public ou le milieu hydraulique superficiel est admis.

Afin d'améliorer la qualité des eaux pluviales rejetées dans le milieu récepteur, qu'il soit superficiel ou souterrain, soit directement, soit indirectement via le réseau séparatif des eaux pluviales, les maîtres d'ouvrages (autres que les particuliers) devront mettre en place des ouvrages de prétraitement ou de traitement des eaux pluviales adaptés à l'activité et à la configuration du site. Les prescriptions générales de prétraitement des rejets sont mises en place, dans les conditions dictées par le Code de l'Environnement et ses textes d'application. Les lotissements et zones d'activités artisanales, industrielles ou commerciales soumises au Code de l'Environnement, par le biais des textes découlant de la loi sur l'eau ou de la loi des installations classées pour la protection de l'environnement, font l'objet des prescriptions afférentes dans le cadre de ces réglementations.

Concernant précisément le territoire de Nogent-sur-Oise, la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) a engagé, en septembre 2011 la réalisation, rue Marceau, d'un bassin de stockage des eaux pluviales de 840 m³, afin d'éviter les débordements. En effet, les deux canalisations de la rue Marceau et du boulevard Pierre de Coubertin sont saturées et lors d'orages exceptionnels des débordements ont été constatés. Des études d'assainissement du quartier ont préconisé la mise en place de deux bassins de stockage, un rue Marceau et un autre près du lycée Marie Curie. Les débordements étant plus importants rue Marceau, en inondant, parfois plusieurs fois par an, la chaussée et les jardins des riverains, il a été décidé de construire ce bassin en premier.

Depuis 2014, en partenariat avec l'Agence de l'Eau, le service eau et assainissement est doté d'un technicien travaillant sur les pollutions diffuses. Il est chargé de contrôler les rejets des industriels et des particuliers.

En a découlé les observations suivantes :

- 2014 : 28 établissements industriels contrôlés ; 4 établissements non conformes suivis ;
- 2015 : 52 établissements industriels et 45 particuliers contrôlés ; 40% environ des industriels n'étaient pas conformes.

Depuis la fin de l'année 2014, les élus de l'ACSO ont décidé de s'engager dans une tarification sociale de l'eau, afin de s'assurer de l'accès à tous au service de l'eau et de l'assainissement. Il s'agira d'adapter les tarifs aux conditions de ressources et à la composition des foyers, ou encore en accordant des aides préventives ciblées.

L'année 2015 a été consacrée à des études et des groupes de travail sur les 4 thématiques :

- Les publics n'ayant pas accès à l'eau ;
- Les situations complexes des usagers raccordés ;
- L'approche fonctionnelle de la précarité ;
- L'approche économique de la précarité.

3 : Les déchets

3.1 : La collecte des déchets

Depuis le 1er janvier 2011, Nogent-sur-Oise a transféré la compétence de la collecte des déchets à l'Agglomération Creil Sud Oise.

Aujourd'hui, la collecte des ordures ménagères résiduelles et celle des déchets verts sont assurées par les agents de l'Agglomération Creil Sud Oise. Ainsi, les ordures ménagères résiduelles sont collectées deux fois par semaine et les déchets verts une fois par semaine. La collecte sélective et celle des encombrants ont été déléguées à des sociétés privées. La société SEPUR assure, une fois par semaine, la collecte sélective et la société SITA, une fois par mois, celle des encombrants.

Localisation des points d'apport volontaire

APPORTS VOLONTAIRES			
LIEUX	VERRE	PAPIER	TEXTILE
PARKING BURTON CORBLIN	X	X	
AV. SAINT-EXUPERY (TROIS ROIS)	X	X	X
AV. SAINT-EXUPERY (RÉS. PERSONNES AGÉES)	X		
BD BRANLY	X		
RUE DU PR CALMETTE	X		
RUE PASTEUR	X		
FOYER ADOMA	X	X	
ALLÉE C. BAUDELAIRE (ENTRÉE DU PARC)	X		
MARCHÉ COUVERT	X	X	
ALLÉE DU MARÉCHAL GÉRARD	X	X	X
RUE DES FRÈRES PÉRAUX (PASSERELLE)	X		
RUE L.ARMAND (PONT PIERRE SÉMARD)	X	X	
RUE DE LA VALLÉE (PASSERELLE)	X		
PARKING AUCHAN	X	X	
AV. F. D. ROOSEVELT (PARKING BÂTIMENTS)	X	X	X
AV. C. PÉROCHE			X
AV. DU HUIT MAI (PARKING MAIRIE)			X
RUE MARCEAU	X	X	

Source : Guide Vivre à Nogent-sur-Oise, 2010

Sur la commune de Nogent-sur-Oise, il existe 30 points d'apport volontaire dont 16 conteneurs à verre, 9 pour le papier et 5 pour les textiles.

Concernant particulièrement la collecte du verre, après avoir lancé en 2014 le remplacement de 48 colonnes (investissement évalué à 602 000 € sur 6 ans), 25 colonnes supplémentaires ont été installées en 2015 (coût de 35 000 €).

Les nogentais ont également la possibilité de se diriger vers les quatre déchetteries les plus proches - Creil, Villers-Saint-Paul, Saint-Leu-d'Esserent, Laigneville - parmi les 22 que compte le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO) pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Le SMVO, créé en 1996, est un établissement public regroupant 265 communes, soit 14 intercommunalités et 4 communes indépendantes. Ce syndicat exerce une mission de service public, telle qu'elle est définie par le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de l'Environnement, en assurant le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés produits par les ménages habitants sur son territoire. Ses communes adhérentes lui ont délégué cette compétence et ont conservé la charge de la collecte.

L'ensemble des déchets ménagers collectés sur l'Agglomération est traité, valorisé ou recyclé par le SVOM, sur les installations de Villers-Saint-Paul. Ces installations exploitées par la société Esiane (Suez Environnement) comprennent :

- Un Centre de Valorisation Énergétique (CVE) à haute performance énergétique, où sont incinérées les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) ;
- Un centre de tri des collectes sélectives, modernisé.

De plus, il existe une recyclerie, Sud Oise Recyclerie, qui est la recyclerie intercommunautaire du Grand Bassin Creillois. Elle est implantée sur la zone industrielle de Villers-Saint-Paul / Nogent-sur-Oise, près de la déchetterie. Créée en janvier 2010 à l'initiative de quatre collectivités que sont la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO), les Communautés de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte, de Pierre Sud Oise et du Liancourtois La Vallée Dorée, son objectif est de favoriser le recyclage des matières et des déchets organiques et de contribuer aux politiques d'insertion par l'emploi.

Sud Oise Recyclerie récupère des objets auprès des grandes enseignes, dans les déchetteries ou encore de particuliers venant spontanément déposer un bien encore valorisable. Ces objets et autres matériels sont ensuite remis en état pour être revendus, aux habitants du Grand Bassin Creillois, à un prix raisonnable. En 2015, les ventes ont augmenté de 23,2% par rapport à 2014, et le chiffre d'affaire des ventes tout compris s'élève à 185 000 €.

A titre informatif, en 2015, le volume des déchets pour l'ensemble de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) est de¹⁵ :

- 21 410 tonnes pour les seules ordures ménagères (contre 21 954 t en 2014);
- 1 519 tonnes pour les encombrants (contre 2 770 t en 2010) dont 789 t pour la recyclerie ;

¹⁵ Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, 2010, CAC

- 2 764 tonnes pour le tri sélectif (contre 2 703 t en 2014) ;
- 170 tonnes pour les emballages (contre 1 140 t en 2010) ;
- 740 tonnes pour le verre (contre 689 t en 2014)
- 1 142 tonnes de déchets verts.

Depuis 2011, l'ACSO a mis à disposition des composteurs. En 2014, avec 83 composteurs livrés, 614 composteurs étaient présents sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération, dont :

- 59 à Creil (dont 50 aux jardins familiaux) ;
- 6 à Montataire ;
- 14 à Nogent-sur-Oise ;
- 4 à Villers-Saint-Paul.

Des formations au compostage à l'attention des particuliers ont aussi été mises en place. Ainsi, cinq opérations de sensibilisation ont été organisées en 2014 et deux en 2015.

Des formations de sensibilisation au tri a été mis en place par l'ACSO par le biais de ses services déchets et de communication. En 2015, 6 060 personnes avaient suivi une information sur le tri et la prévention des déchets.

Expérimenté en 2013 par l'ACSO, le projet des bio-conteneurs, visant à remplacer l'utilisation des sacs plastiques, a démarré en 2014, avec 1 800 bio-conteneurs livrés (coût de 75 582 € TTC). En 2015, ce sont 1 600 bio-conteneurs qui ont été livrés (coût de 67 180 € TTC). Le projet a été évalué à 240 000 € sur 3 ans.

Ces résultats rapprochent l'ACSO de l'objectif du Grenelle 2 de l'Environnement, qui préconise une diminution de 15% des quantités de déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération, ainsi qu'une réduction des ordures ménagères de l'ordre des 7% sur 5 ans et une limitation du traitement des installations de stockage et d'incinération à 60% des déchets produits sur le territoire, afin de favoriser la prévention, le recyclage et la valorisation.

3.2 : Le traitement des déchets

Le traitement des déchets des ordures ménagères et de la collecte sélective est réalisé au centre de valorisation énergétique de Villers-Saint-Paul. Les encombrants sont conduits au centre d'enfouissement technique de Saint Maximin. Le verre collecté est transformé en nouvelles bouteilles dans l'usine de Saint-Gobain à Soissons.

En 2004, le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise a mis en service le Centre de Valorisation Énergétique, partie intégrante du centre de valorisation des déchets à Villers-Saint-Paul, pour traiter les déchets résiduels. Ce centre a été construit dans un réel souci de préservation de l'environnement. Il rassemble l'incinérateur, mais aussi un centre de valorisation énergétique et un centre de tri performant permettant d'optimiser le recyclage des déchets de l'agglomération et de tout l'Est du département.

Les ordures ménagères admises sur le Centre de Valorisation Énergétique de Villers-Saint-Paul sont celles qui n'ont pas pu être dirigées vers les autres filières de traitement. Ce sont les déchets résiduels.

En 2013, les deux lignes du CVE ont été concernées par des travaux d'implantation de dispositifs de mesures en semi-continu des dioxines et furannes.

Le centre de stockage des déchets ultimes - CSDU - est un site de réception et de traitement des déchets ménagers et assimilés non valorisables, tels que les encombrants. Ce centre est situé sur la commune de Saint Maximin, est agréé ISO 14001.

Enfin, Nogent-sur-Oise possède une plate-forme de compostage pour l'ensemble de l'agglomération Creilloise. Ici, les déchets végétaux provenant de l'apport volontaire en déchetterie sont ensuite transportés jusqu'à cette plate-forme de compostage, qui est gérée par la société Natureco, afin d'être valorisés. Ce compost est ensuite utilisé pour structurer et enrichir les sols des agriculteurs ou revégétaliser des zones entretenues par des paysagistes.

4 : Le réseau de chaleur urbain

Alimentant auparavant seulement le quartier Orbier – Granges, le réseau de chaleur urbain alimente depuis Octobre 2014, plus de 2 700 foyers de la commune. Une partie de l'énergie dégagée par la combustion des déchets ménagers du territoire du SMVO permet, en effet, d'alimenter en chauffage et en eau chaude sanitaire l'ensemble de la commune. Pour ce faire, la chaufferie communale a été raccordée par le biais d'un réseau enterré au Centre de Valorisation Energétique de Villers-Saint-Paul.

Il s'agit-là d'un nouveau débouché permettant au CVE d'optimiser sa production, et classe ainsi l'unité comme une installation à performance énergétique de niveau élevé, au sens de la nouvelle Directive cadre déchets européenne. L'incinération est dans le même temps reconnue comme un mode de valorisation, et non plus d'élimination des déchets.

Afin que ce raccordement soit effectif, une convention tripartite, définissant les termes pour la fourniture de la chaleur, avait été signée le 29 Mars 2009 entre le SMVO, ESIANE et la ville de Nogent-sur-Oise.

Constats :

- L'alimentation en eau destinée à la consommation humaine est la compétence de l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) ;
- Une baisse globale des consommations domestiques (-2,42% en 2015) ;
- Le réseau d'assainissement des eaux usées et pluviales est séparatif ;
- La collecte des déchets a été transférée à l'ACSO depuis janvier 2011. Une recyclerie est implantée sur la Zone Industrielle Villers-Saint-Paul/ Nogent-sur-Oise.